



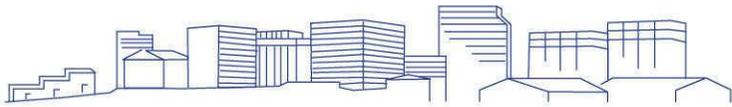
# Plan Local d'Urbanisme de NYONS

**Rapport de présentation**

**Tome 1 :**

**Diagnostic et état initial de l'environnement**

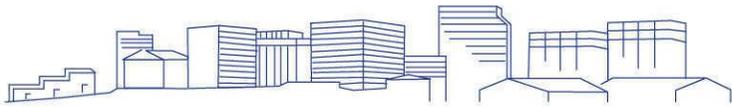




# Sommaire

<b>1</b>	<b>Présentation du territoire</b>	<b>4</b>
1.1	La commune de Nyons	4
1.2	La communauté de commune de Communes des Baronnies en Drôme Provençale	4
1.3	Une commune inscrite dans différents secteurs de projets	6
<b>2</b>	<b>Analyse Paysagère</b>	<b>7</b>
2.1	Les études DREAL	7
2.3	La charte du PNR des Baronnies provençales	9
2.4	Les entités paysagères de la commune	11
2.5	Les séquences d'entrée de ville	20
Suite à l'analyse paysagère, sont identifiés les principaux enjeux suivants : 22		
<b>3</b>	<b>État initial de l'environnement</b>	<b>24</b>
3.1	Le contexte physique	24
3.2	La ressource en eau	27
<b>4</b>	<b>Les espaces naturels et la biodiversité</b>	<b>32</b>
4.1	Les inventaires et réglementations connus	32
4.2	L'occupation du sol	38
4.3	La flore	44
4.4	La faune	44
4.5	Les fonctionnalités écologiques	47
<b>5</b>	<b>Les risques et les nuisances</b>	<b>52</b>
5.1	Les risques naturels	52
5.2	Les risques technologiques	59
5.3	Les nuisances	60
<b>6</b>	<b>Environnement humain</b>	<b>63</b>

6.1	Les déchets	63
6.2	Les réseaux	63
<b>7</b>	<b>L'énergie</b>	<b>68</b>
7.1	Les documents supra-communaux	68
7.2	État des lieux	69
7.3	Le logement et les performances énergétiques sur le territoire	70
<b>8</b>	<b>Situation urbaine</b>	<b>72</b>
8.1	Evolution de l'urbanisation	72
8.2	Morphologie urbaine	76
8.3	Fonctionnement urbain	82
8.4	Les mobilités	95
8.5	Les disponibilités foncières	101
<b>9</b>	<b>Evolutions socio-économiques</b>	<b>103</b>
9.1	6 657 habitants au 1/1/2013 (dernier chiffre publié par l'INSEE en juin 2016) 103	
9.2	Moins d'actifs mais des revenus plutôt élevés	106
9.3	4 662 logements	108
9.4	Les activités économiques	114
<b>10</b>	<b>L'agriculture</b>	<b>129</b>
10.1	Méthodologie	129
10.2	Généralités	129
10.3	Les caractéristiques agricoles issues du RGA	132
10.4	Les caractéristiques agricoles issues du diagnostic du PLU	133
<b>11</b>	<b>Les enjeux du PLU et la réponse aux besoins</b>	<b>138</b>



## Profil

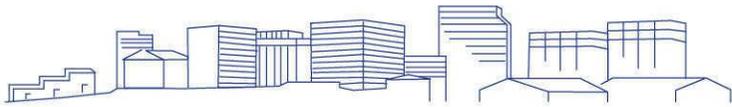
- **Superficie** : 23,5 km<sup>2</sup>
- **Population en 2015** : 6 690 habitants (derniers chiffres publiés par l'INSEE)
- **Densité au km<sup>2</sup> en 2012** : 283 habitants
- **Altitude** : 233 m à 940 m
- **Rythme annuel de la construction** : 33 logements/an

### Commune intégrée au territoire :

- De la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (depuis janvier 2017 avec la fusion des EPCI)

### Ses limites territoriales sont définies par :

- Venterol au Nord-Ouest ;
- Aubres au Nord-Est ;
- Châteauneuf-de-Bordette à l'Est ;
- Mirabel-aux-Baronnies au Sud ;
- Vinsobres au Sud-Est.



## 1 Présentation du territoire

### 1.1 La commune de Nyons

Nyons, agglomération de la région Rhône-Alpes se situe géographiquement à quelques kilomètres de la région Provence Alpes Côte d'Azur ; Elle appartient à la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale et est membre du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronniees Provençales créé par décret du 26 janvier 2015.

Nyons, "cœur de la Drôme Provençale", affirme ainsi son appartenance à la Drôme et à la Provence.

Nyons se situe au pied des Baronniees Provençales, massif préalpin aux formes torturées. Avec l'Eygues sur sa rive droite, la ville s'ouvre vers le Vaucluse et les Baronniees grâce à ses ponts :

- Le pont Roman qui a fêté son 600ème anniversaire en 2009,
- Le pont des Baronniees Provençales inauguré en 2008,
- Le pont de l'Europe datant de 1975.

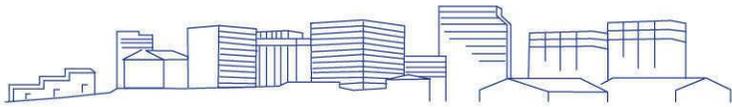
À l'ouest deux axes rattachent la ville à la vallée du Rhône : l'autoroute A7 et les villes de Montélimar, Valence ou Orange et Avignon. Au Nord Est en remontant la vallée de l'Eygues par la RD 94 qui traverse les remarquables gorges de St May, on peut rejoindre le Diois, les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes (Gap, stations de sports d'hiver, etc.).

### 1.2 La communauté de commune de Communes des Baronniees en Drôme Provençale

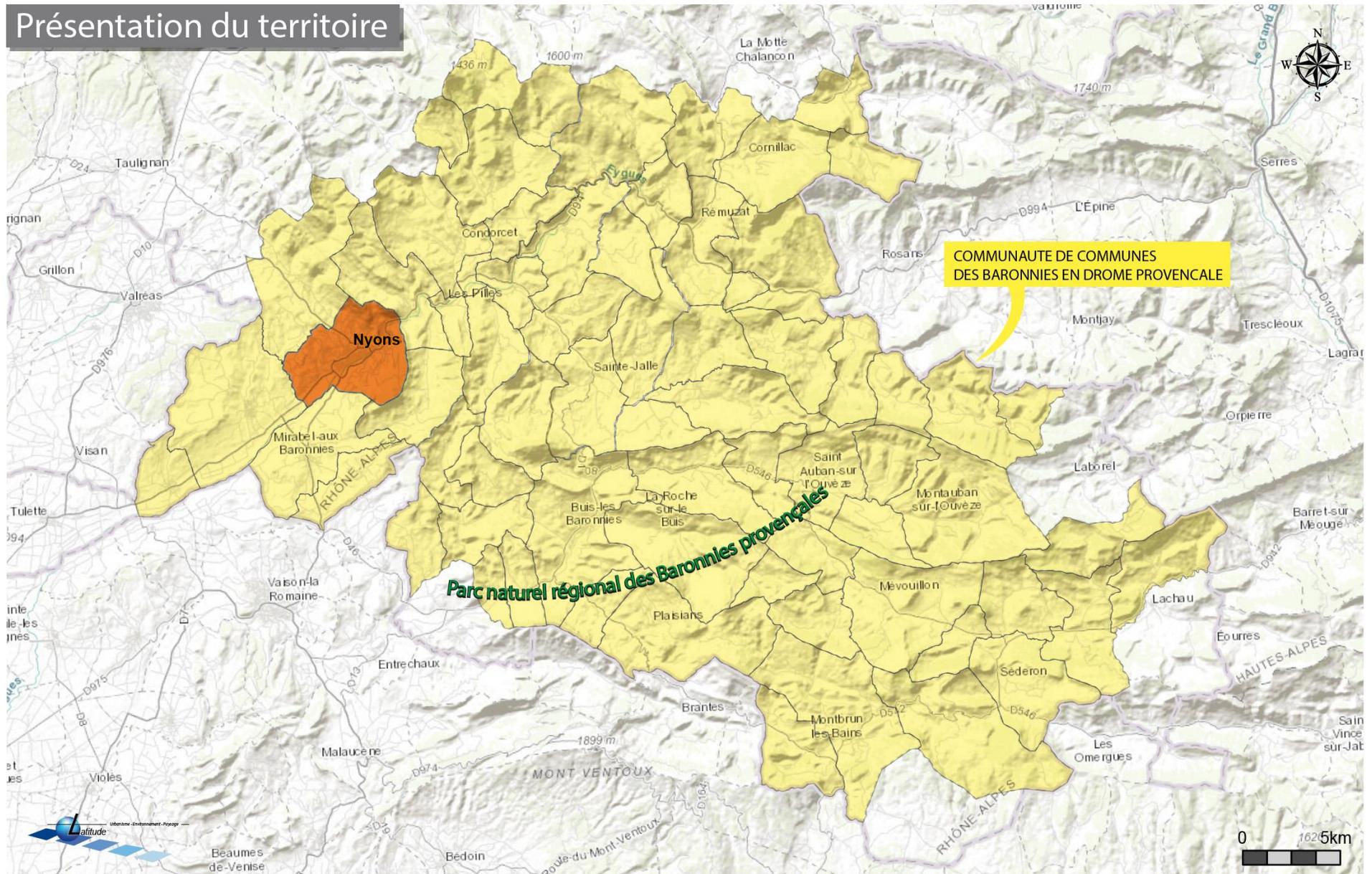
Nyons, sous-préfecture de la Drôme est également le bourg centre de la Communauté de Communes de Communes des Baronniees en Drôme Provençale. Cette communauté créée en janvier 2017 est issue de la fusion de 4 communautés de communes (C.C. du Pays de Buis, C.C. du Pays de Rémuzat, C.C. du Val d'Eygues, C.C. des Hautes Baronniees). Dans le cadre du présent diagnostic, c'est l'échelle de l'ancienne communauté de communes du Val d'Eygues à laquelle était intégrée la ville de Nyons, qui est prise en référence comparative, celle-ci étant plus proche du territoire de Nyons.

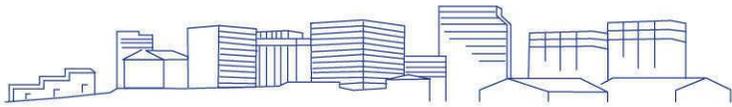
La Communauté de Communes de Communes des Baronniees en Drôme Provençale comprend 61 communes qui se répartissent entre la ville de Nyons, commune la plus importante, celle de Buis les Baronniees et des villages du piémont des Baronniees et des Baronniees. Ces villages ont été marqués, par l'exode rural et voient aujourd'hui leur population en légère augmentation grâce au développement du tourisme et des résidences secondaires.

La nouvelle Communauté de commune issue de la fusion exerce des compétences obligatoires sur l'ensemble du périmètre des 67 communes qui la composent : aménagement de l'espace, actions de développement économique, aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, gestion des déchets, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



## Présentation du territoire





### 1.3 Une commune inscrite dans différents secteurs de projets

#### Rappel de la hiérarchie des normes

L'article L131-4 du code de l'urbanisme prévoit que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec des documents de norme supérieure. La commune de Nyons est concernée de la façon suivante :

Document	Présence sur le territoire
Les schémas de cohérence territoriale	Non concerné
Les schémas de mise en valeur de la mer	Non concerné
Les plans de déplacements urbains	Non concerné
Les programmes locaux de l'habitat	Non concerné
Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes	Non concerné

L'article L131-5 du code de l'urbanisme prévoit que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec des documents suivants :

Document	Présence sur le territoire
Le plan climat-air-énergie territorial lorsqu'il existe	Non concerné
Les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière	Non concerné

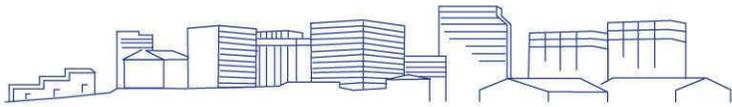
De plus en l'absence de SCOT le PLU doit être compatible avec (article L131-1 du code de l'urbanisme) :

Document	Présence sur le territoire
Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne prévues aux chapitres I et II du titre II du CU	Non concerné
Les chartes des parcs naturels	<b>PNR des Baronnies</b>
<b>Les orientations du SDAGE</b>	<b>SDAGE Rhône Méditerranée - Corse</b>
<b>Les objectifs du SAGE</b>	Non concerné
<b>Les objectifs du PGRI</b>	<b>PGRI Rhône Méditerranée</b>
Directives de protection et de mise en valeur des paysages	Non concerné
Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes	Non concerné

De plus en l'absence de SCOT le PLU doit prendre en compte les documents suivants (article L131-2 du code de l'urbanisme) :

Document	Présence sur le territoire
Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	Non concerné
<b>Les schémas régionaux de cohérence écologique</b>	<b>SRCE Rhône Alpes</b>
Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine	Non concerné
Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics	Non concerné
Les schémas régionaux des carrières	Non concerné (pas de schéma au niveau régional)

Le détail de ces plans et programmes est présenté dans la suite du rapport de présentation.



## 2 Analyse Paysagère

La prise en compte du paysage d'exception de Nyons dans l'élaboration de son projet de territoire se montre importante pour protéger ce bien commun et pour concilier les objectifs de dynamisation résidentielle et économique aux enjeux éco-paysagers.

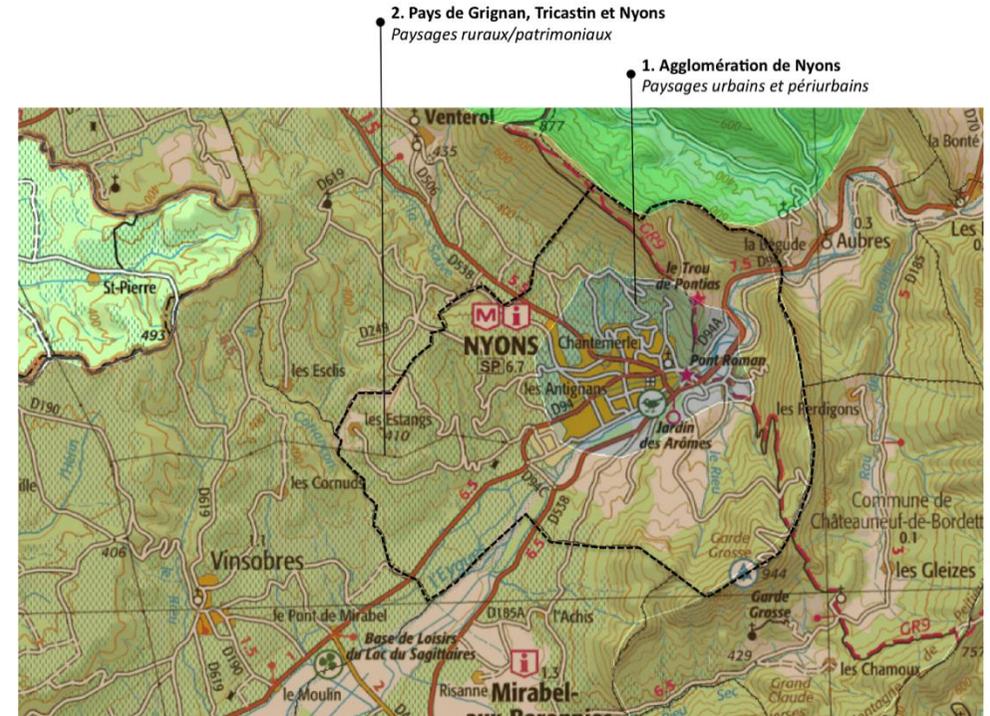
En s'appuyant sur les études de la DREAL, sur la charte paysagère du PNR des Baronnies provençales et sur une analyse des entités paysagères communales, la présente analyse paysagère a pour objectif principal d'établir les enjeux et les sites stratégiques pour promouvoir le développement et la valorisation du territoire nyonsais.

### 2.1 Les études DREAL

La DREAL Rhône-Alpes a conduit un observatoire régional des paysages aboutissant à la détermination de 301 unités paysagères. Il s'agit d'un découpage géomorphologique : vallées, gorges, plaines, massifs, etc. croisé avec des perceptions visuelles. Cela permet de rendre visibles les dynamiques du territoire et les tendances d'évolution, pour faciliter leur prise en compte dans les études, planifications et projets d'aménagements du territoire. Ces unités paysagères sont regroupées en sept grandes familles de paysage, à savoir :

- Les paysages agraires
- Les paysages marqués par les grands équipements
- Les paysages naturels
- Les paysages naturels de loisirs
- Les paysages ruraux patrimoniaux
- Les paysages urbains et périurbains
- Les paysages émergents

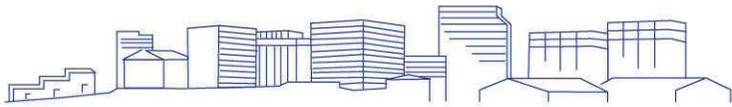
Le territoire de Nyons est inscrit dans deux unités paysagères, chacune appartenant à une famille de paysage différente, à savoir : l'agglomération de Nyons qui intègre la famille des paysages périurbains et urbains ; et le Pays de Grignan, Tricastin et Nyons qui intègre la famille des paysages ruraux patrimoniaux. Cette dernière unité couvre la majeure partie du territoire communal.



### L'agglomération de Nyons

#### Caractéristiques

L'agglomération est située dans la zone de rencontre entre la plaine du Rhône et les montagnes des Baronnies. L'architecture est typiquement provençale : tuiles romanes, enduits et crépis de couleur. La végétation des jardins composée de palmiers, yukas et cyprès renforce cette image méridionale. En lisière urbaine, l'étagement de vergers, vignes et oliviers fait partie intégrante de l'image de la ville et participe à la qualité du cadre de vie.



### Transformation et problématiques

Le mitage des terrains agricoles est perçu dans les secteurs situés au sud-ouest de la ville, où les opérations d'ensemble et l'extension des zones artisanales prennent la place vers les vignobles et oliveraies. La ville est également marquée par le vieillissement de la population et la dynamique touristique saisonnière, laquelle occasionne une forte pression foncière et une empreinte sur le paysage.

#### Enjeux et préconisations :

- Conciliation de l'accueil touristique avec la préservation du paysage ;
- Préservation des terres agricoles comme garantie de maintien de l'identité d'une ville provençale ;
- Contenir l'étalement urbain sur les versants agricoles et le long des voies ;
- Vigilance sur les nouveaux aménagements de loisirs (campings et parkings, par exemple).



Image des berges de l'Eygues. Source : Observatoire de Paysages. Service : DREAL Rhône-Alpes

### Pays de Grignan, Tricastin et Nyons

#### Caractéristiques

Dans ce pays de l'appellation « Côtes-du-Rhône », l'activité agricole structure fortement les paysages et constitue le moteur d'une importante activité touristique.

Aux abords de Nyons et de Vinsobres, le paysage est marqué par la présence d'oliveraies, vignes, d'huileries, de chênes truffiers, ainsi que par des champs de lavande. Dans le paysage urbain, les bâtiments des coopératives agricoles produisent l'olive et l'« Huile de Nyons » labélisées AOP, ainsi que les productions viticoles AOP coteaux du Rhône et IGP coteaux des Baronnies.

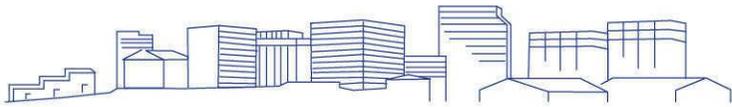
L'intérêt architectural de cette entité au-delà de la seule échelle de Nyons, réside dans les châteaux et les villages typiques, perchés sur les pentes des collines comme à Grignan et à Suze-la-Rousse.

#### Problématiques

Le fort attrait touristique et résidentiel des paysages viticoles engendre dans certains secteurs une banalisation du paysage par la construction de lotissements standardisés. Le trafic routier et l'activité économique entraînent eux aussi des problématiques, car les aménagements, notamment routiers (ronds-points, entrées de villes), sont fréquemment peu cohérents avec le bâti traditionnel.

#### Enjeux

- Préservation de la diversité des cultures agricoles, qui participent à la qualité paysagère et à l'attrait patrimonial du territoire, tout en cherchant à « raisonner » les pratiques agricoles ;
- Maîtrise de l'expansion des villages afin de préserver les silhouettes de bourg.



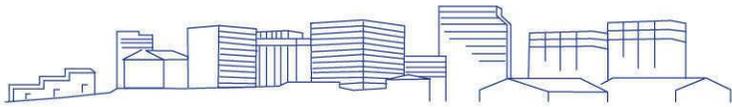
### 2.3 La charte du PNR des Baronnies provençales

Le périmètre du Parc Naturel Régional des Baronnies provençales regroupe 86 communes, dont Nyons qui constitue la commune la plus importante.

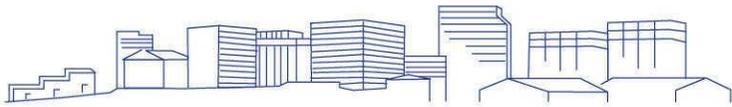
La charte du Parc fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc sur douze ans. Ce document engage les collectivités du territoire (communes et structures intercommunales), les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui l'ont adoptées ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

Les principaux objectifs établis dans la charte, ainsi que les mesures et les engagements communaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

OBJECTIF	MESURE	ENGAGEMENT COMMUNAL
Renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies Provençales	<p>&gt; Mener des actions de préservation et de valorisation des patrimoines géologiques, des patrimoines bâtis, en priorité dans les espaces patrimoniaux et paysagers, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La vieille ville de Nyons ;</li><li>- Les secteurs de terrasses en pierres sèches à vocation agricole et patrimoniale ;</li><li>- Les patrimoines agricoles vernaculaires (bergeries anciennes, cabanons) ;</li><li>- Les aménagements hydrauliques (canaux) ou de transformations de productions agricoles (alambics, moulins à huile et à blé, filatures et moulinsages à soie).</li></ul> <p>&gt; Réaliser l'insertion paysagère d'aménagements contemporains de terrasses notamment dans les secteurs de culture de la vigne et de l'olivier.</p>	<p>&gt; Participer aux actions de préservation et de valorisation des patrimoines bâtis, paysagers et géologiques</p>



OBJECTIF	MESURE	ENGAGEMENT COMMUNAL
Structurer et qualifier l'offre de randonnées	> Assurer, avec les communes concernées, la pérennisation de la maîtrise foncière des chemins utilisés pour la pratique de la randonnée.	> Préciser le tracé des chemins ruraux sur le territoire communal lors des élaborations ou révisions des documents d'urbanisme, du PDIPR, afin de conserver ce patrimoine.
Accompagner le développement d'un urbanisme rural en maîtrisant la consommation foncière	> Développer des formes urbaines denses, proches des tissus traditionnels et dans des proportions qui respectent un développement raisonné du territoire, tel que l'habitat intermédiaire.  > Valorisation des pentes, des terrasses, des jardins et des vergers anciens.  > Limitation de l'artificialisation des sols et de la banalisation des paysages.  > Maîtriser l'étalement urbain en privilégiant la densification de l'habitat et la mixité des fonctions urbaines.	> Intégrer les orientations de la Charte lors de la création ou de la révision de tout document de planification ou d'urbanisme



## 2.4 Les entités paysagères de la commune

Les enjeux et les objectifs paysagers à l'échelle du grand territoire étant établis par les études de la DREAL et du PNR des Baronnies provençales, la présente analyse s'intéresse à préciser ces enjeux et à définir les orientations paysagères à l'échelle du territoire communal.

L'analyse s'appuie ainsi sur une étude des caractéristiques physiques du paysage de Nyons (pour plus de détails cf. parties « Etat initial de l'environnement » et « Les espaces naturels et la biodiversité ») et sur une approche sensible pour identifier les entités paysagères avec ses éléments identitaires. Elle définit les principaux atouts et points de fragilité du paysage nyonsais.

### **Le socle géographique et le territoire habité**

Situé à l'interface de la plaine du Rhône et du massif des Baronnies, le relief de Nyons est bien contrasté et composé de :

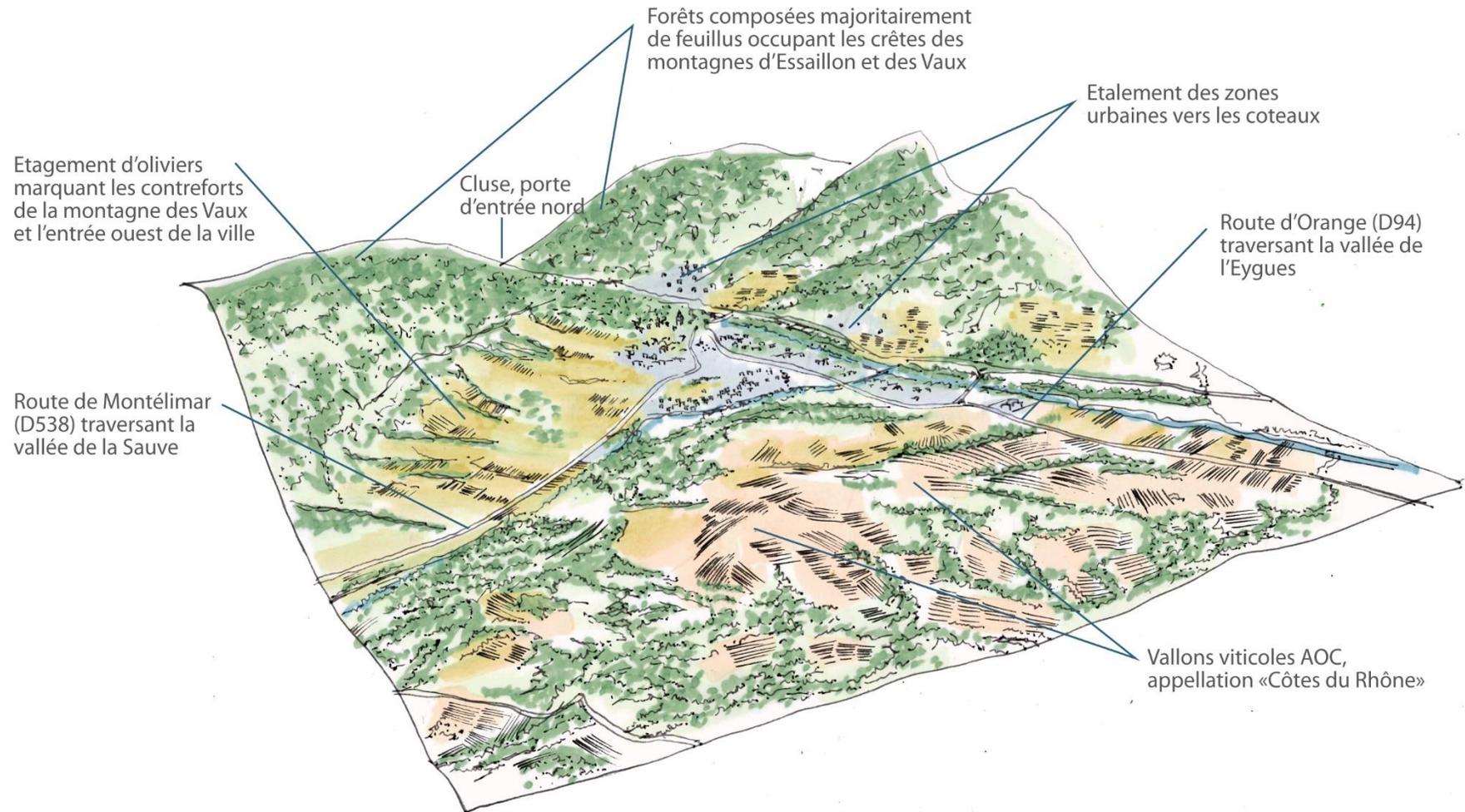
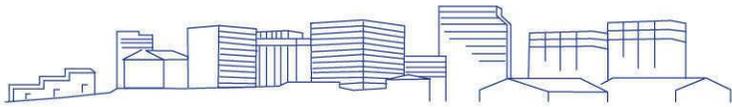
- Montagnes de moyennes altitudes situées au nord et à l'est de la commune qui ferment la vue de l'horizon et composent le fond d'écran de la ville ;
- Plaines alluviales longeant les rivières de la Sauve et de l'Eygues qui offrent des vues lointaines vers les montagnes du massif des Baronnies ;
- Collines situées à l'ouest qui composent un relief de formes complexes et de faible altitude.

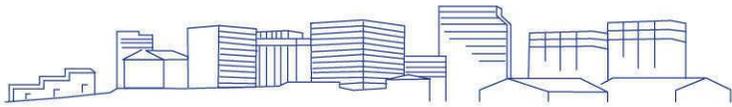
Les axes de circulation majeurs formés par les routes départementales D94 et D538 sont implantés en fond de vallée et l'accès au territoire communal s'effectue en trois points différents, chacun présentant une qualité paysagère particulière :

- Au nord-est, l'accès est marqué par un troué géologique, la cluse, qui laisse un étroit passage à l'Eygues et à la route D94 entre les montagnes des Vaux et d'Essaillon ;
- A sud-ouest, l'accès est marqué par les vignobles et se fait par la même route ;
- A l'ouest, l'accès se fait par la route D538 et il est marqué par les imposants versants de la montagne de Vaux.

Les différents types d'occupation du sol se sont adaptés aux caractéristiques et limites physiques (qualité du sol, ensoleillement, risques de crues, pentes raides, etc.) et s'organisent de la manière suivante sur le territoire :

- Sur les sommets des montagnes, nous trouvons les forêts fermées composées de feuillus, de chênes et de conifères. Les forêts de pin d'Alep occupent principalement les collines à l'ouest. Les espaces boisés couvrent 750 ha, soit 32% de la surface communale. Ces espaces constituent un fort enjeu paysager (écran vert autour de la ville)
- Sur les versants, sur les collines à l'ouest et sur une partie de la plaine, les oliveraies et les vignes marquent le paysage. Les espaces agricoles occupent 56% du territoire communal, soit 1300 ha. Les cultures agricoles composent avec les forêts denses les éléments emblématiques du paysage ;
- Sur les versants et principalement dans la plaine alluviale l'agriculture partage l'espace avec les zones urbaines qui occupent 12% du territoire communal, soit 250 ha. L'urbanisation des versants reste encore limitée et concentrée dans les secteurs de Meyne, les Rieux, les Clots, la Perrière et la Mochatte. Cependant, dans la plaine, la nappe urbaine domine le paysage et s'étale le long des routes départementales.





### La définition des entités paysagères

En s'appuyant sur l'étude du socle géographique et l'organisation de l'occupation du sol de Nyons, on peut identifier cinq entités paysagères, à savoir :

**1 – Les montagnes boisées**

Paysage de moyenne montagne

**2 – Les coteaux de la Sauve**

Paysage rural/patrimonial marqué par les oliveraies et les espaces boisés des ravines

**3 - Les vallons viticoles et oléicoles**

**la rive droite de l'Eygues**

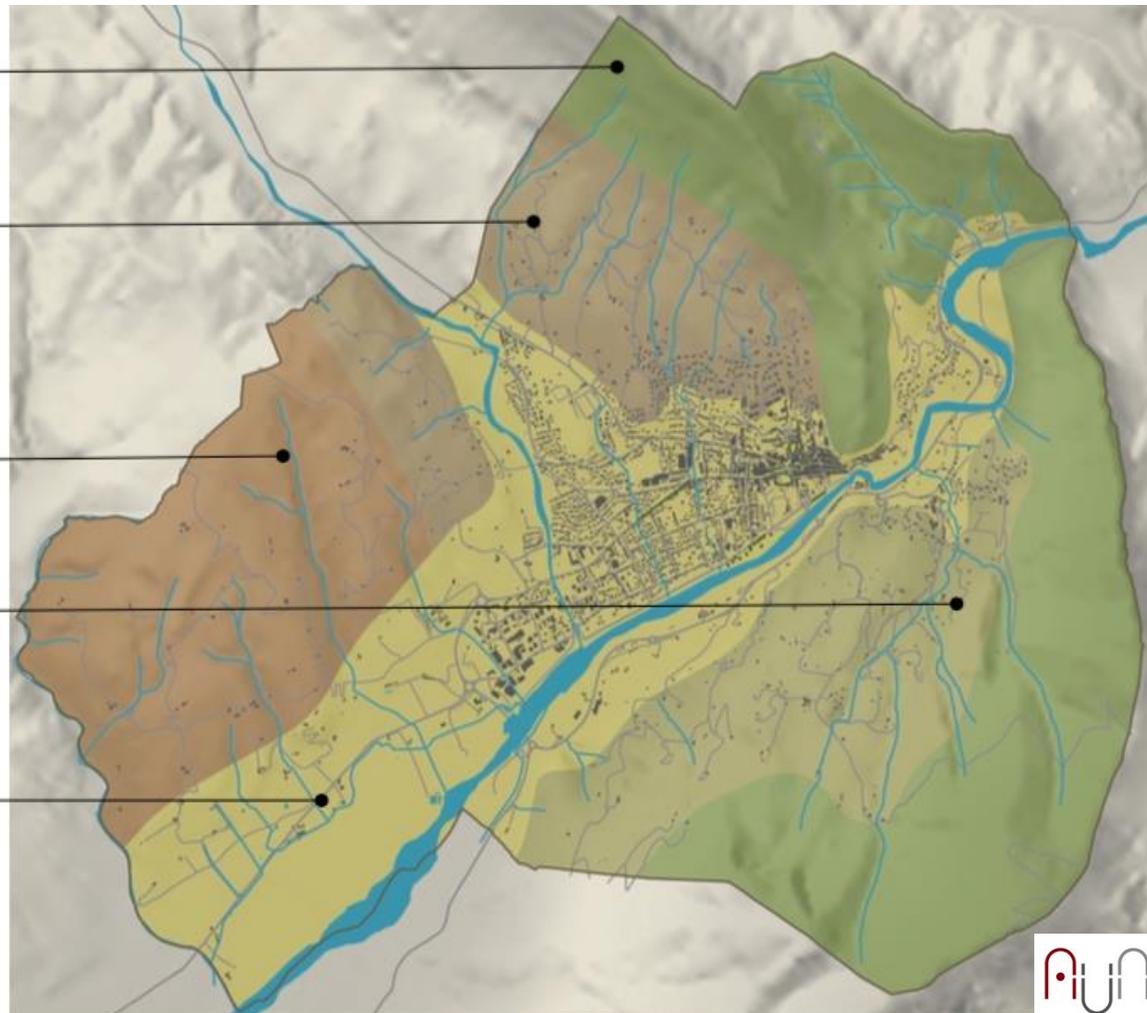
Paysage rural/patrimonial

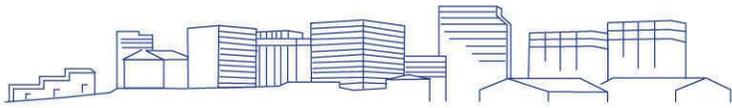
**4 – Les versants de la montagne d'Essillon et de la Garde Grosse**

Paysage d'interface entre milieux ruraux et moyenne montagne

**5 – Les plaines de l'Eygues et de la Sauve**

Paysage urbain et périurbain





### Les montagnes boisées

Les montagnes boisées des Vaux, d'Essaillon et de la Garde Grosse composent l'écrin de la ville de Nyons et présentent à la fois une valeur culturelle, car elles participent à l'histoire de la ville, une valeur écologique (ZNIEFF), et une valeur paysagère (écrin en toile de fond).

Les montagnes sont la porte d'entrée au PNR des Baronnies provençales et sont reliées aux autres espaces naturels du parc par les sentiers de randonnée, notamment le GR9.

Les ouvertures paysagères les plus remarquables se situent au niveau du Col de Pontias où la route en belvédère permet aux usagers d'apprécier les vues de la vallée de l'Eygues. Cependant, les aménagements des abords de la route sont assez sommaires et ne constituent pas de véritables espaces de valorisation du patrimoine paysager.

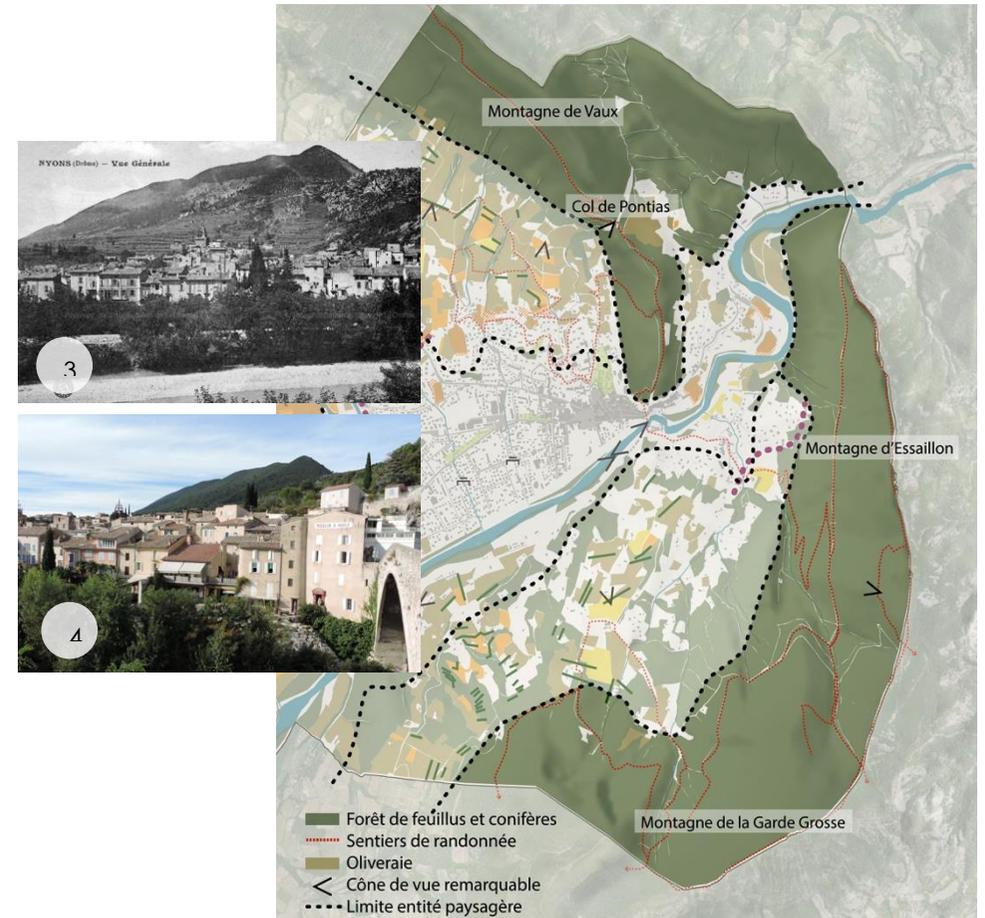
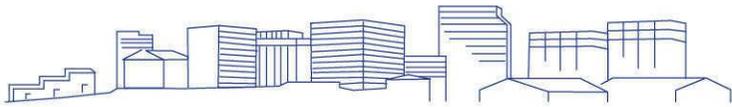


Image 1. Localisation des montagnes qui composent l'écrin de la ville de Nyons

Image 2. Vue de la vallée de l'Eygues à partir du Col de Pontias

Image 3. Carte postale du centre historique de Nyons avec la montagne des Vaux en arrière-plan. Source : Archives départementales de la Drôme

Image 4. Vue actuelle du centre historique

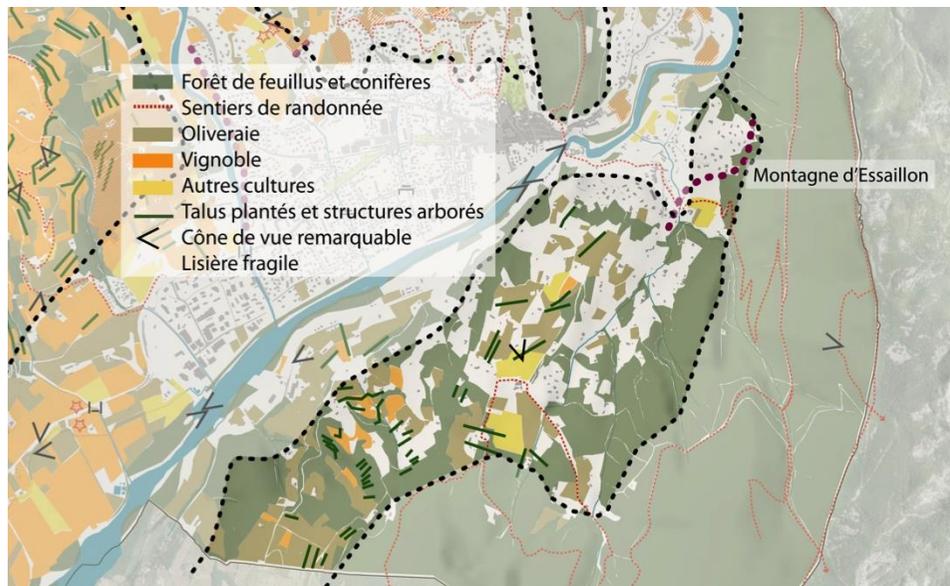


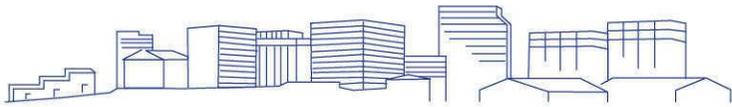
## Les versants de la Montagne d'Essailon et de la Garde Grosse

Située à la limite de la forêt, cette entité est caractérisée par l'alternance de fragments de bois, de prairies et d'espaces agricoles constitués principalement par les oliveraies. L'étagement de terrasses et les rangs d'oliviers sont moins visibles sur ce versant, ainsi la géométrie du paysage agricole est moins marquée.

Le bâti est constitué dans son ensemble de maisons individuelles dispersées ou concentrées dans les lotissements du secteur des Rieux ; de fermes avec une architecture provençale localisées principalement dans le secteur des Génestons et de Châteauriant.

Les éléments d'intérêt patrimonial sont formés par les ruines du hameau de Saint Rimbert (cf. image 1), les anciens oliviers (cf. image 2), les murs et murets en pierres sèches qui subsistent encore au bord de certains chemins et présentent des états de conservation variés (cf. image 3).





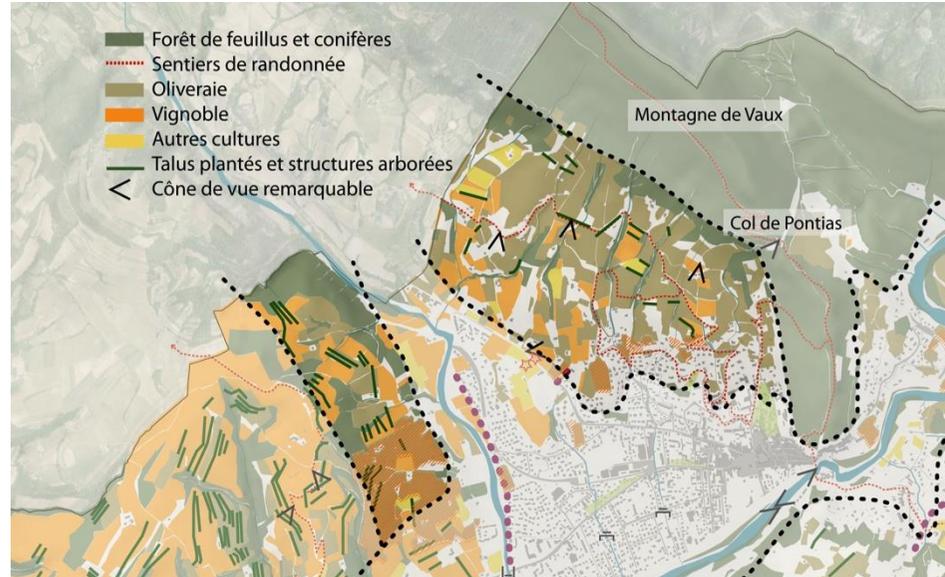
## La vallée de la Sauve

Important axe de communication entre la vallée du Rhône et le massif préalpin des Baronnies, la vallée de la Sauve présente un paysage marqué par la montagne des Vaux et ses contreforts calcaires striés par les eaux torrentielles.

Le bâti est constitué de fermes anciennes qui ont gardé leur fonction d'exploitation agricole ou qui ont été réhabilités en maison individuelle. On y trouve aussi des maisons individuelles implantées de façon dispersée ou concentrée dans les quartiers de Meyne et au nord de la Mochatte.

Sur les versants, les terrasses et les rangs d'oliviers soulignent nettement les courbes de niveau et composent avec les boisements des ravines les éléments paysagers identitaires (cf. image 1).

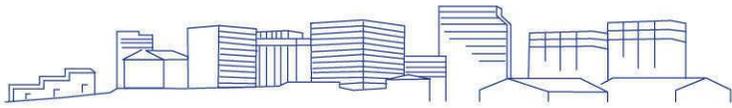
Les ouvertures visuelles offrent des vues lointaines notamment vers la vallée de l'Eygues avec le centre historique de Nyons au premier plan (cf. image 2).

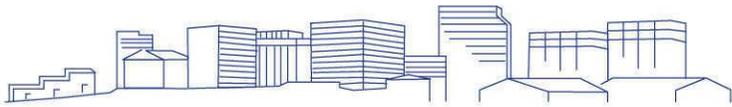


Les murets et murs en pierres sèches qui servent de soutènement aux terrasses constituent l'élément bâti le plus remarquable, cependant certains d'entre eux se sont effondrés et sont aujourd'hui peu lisibles dans le paysage (cf. images 3 et 4).

Une attention particulière devrait être portée au traitement des limites des parcelles, notamment celles situées au bord des sentiers de randonnée (cf. image 5).







### Les vallons viticoles

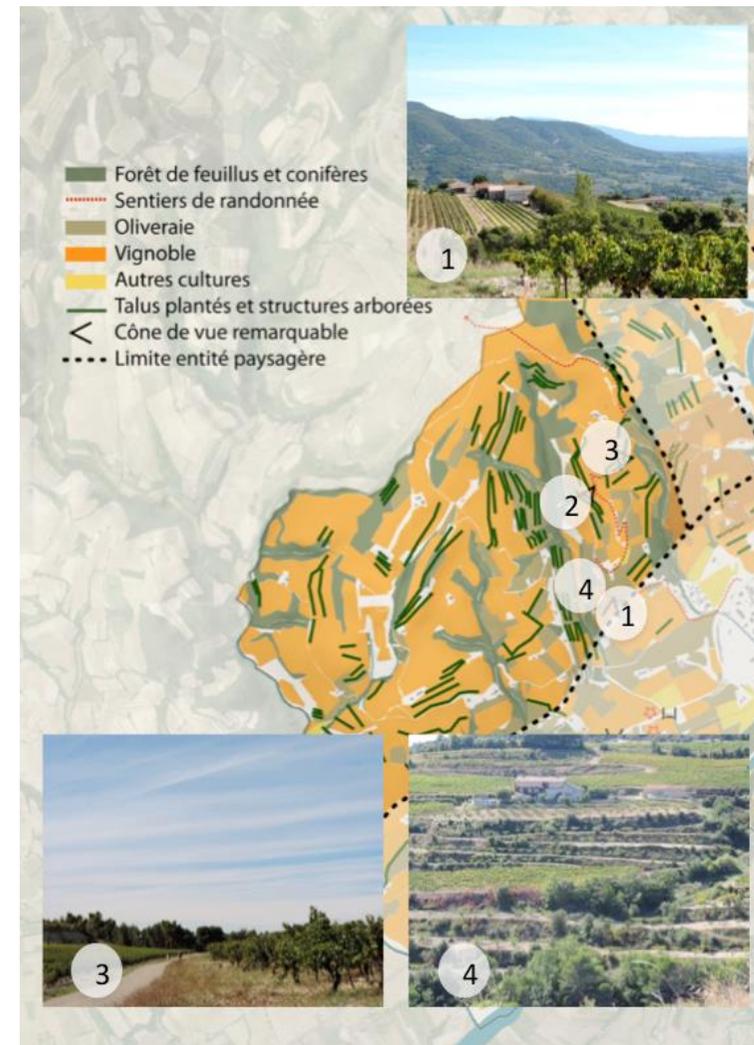
Située au nord-ouest de la commune, cette entité est occupée notamment par les vignobles, présentant quelques fermes de volumes simples en pierre et des habitations isolés qui servent de points de repère dans le paysage ouvert. Afin de conserver ce paysage à fort caractère patrimonial, il est important de porter une attention particulière à la qualité des extensions et des nouveaux bâtiments, notamment par rapport à l'insertion des bâtiments dans la pente, aux matériaux et aux teintes utilisés pour les façades et les toits.

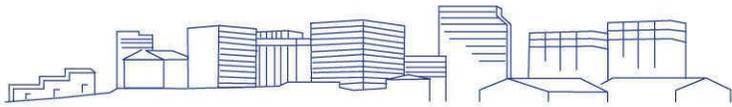
Les séquences de terrasses implantées sur les pentes douces structurent la géométrie du paysage et marquent le relief vallonné. Les éléments végétaux (rangs de vignes, forêts de pins d'Alep, talus végétalisés, etc.) contribuent tant à renforcer cette géométrie des terrasses et du parcellaire qu'à souligner les espaces impropres à la vigne, tels que les pentes abruptes, les ravines et les affleurements rocheux. (Cf. image 2)



Les pratiques viticoles, telles que l'entretien des tournières (secteurs où on fait tourner les engins dans une culture), l'enherbement des inter-rangs, la conservation ou même la plantation de boisements aux abords des parcelles sont des éléments qui participent autant à la qualité écologique qu'à la richesse paysagère.

En termes de valorisation du paysage, le chemin principal du circuit des vignobles est l'axe privilégié de mise en scène du paysage viticole (cf. image 2), mais des autres chemins agricoles pourraient aussi être utilisés comme des sentiers partagés, permettant aux touristes et habitants de découvrir les richesses patrimoniales de ce territoire.





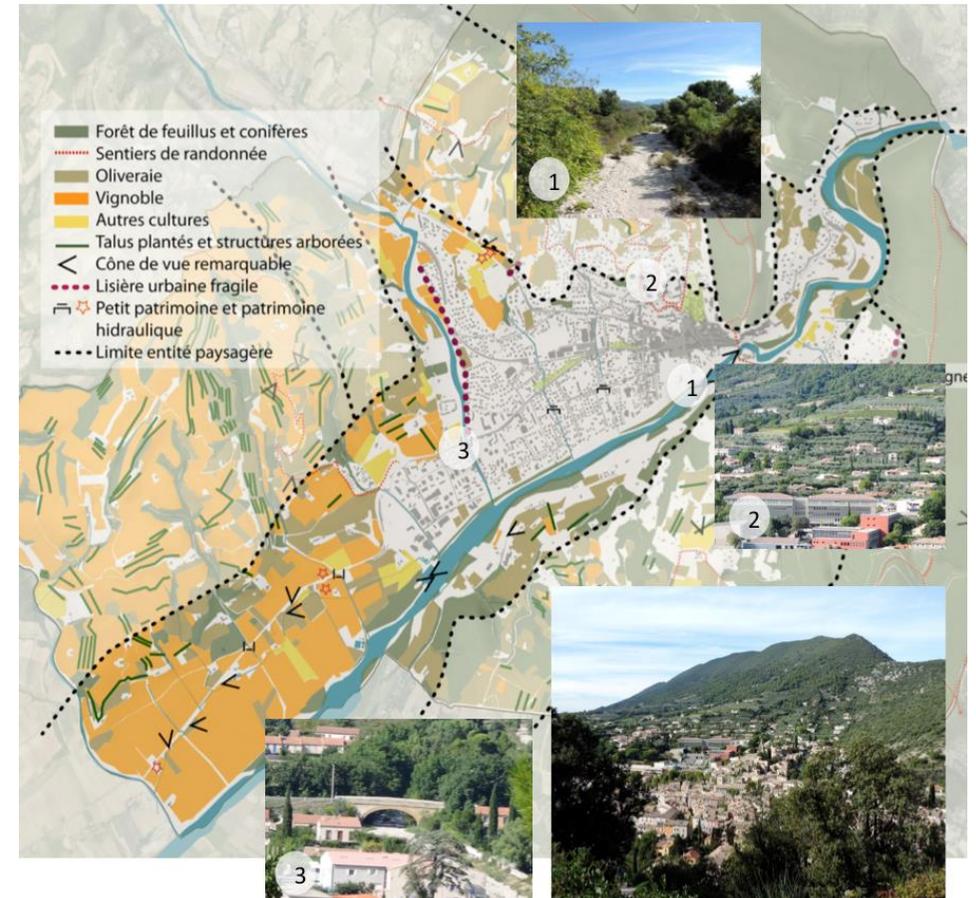
### Les plaines de l'Eygues et de la Sauve

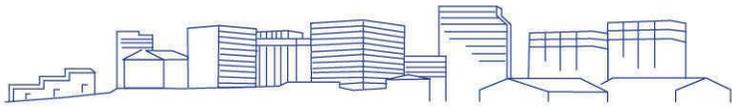
Encadrée par les montagnes environnantes, la plaine est occupée d'une part par les espaces urbanisés et d'autre part par l'agriculture. Ce paysage est traversé par les axes de communication (routes D94 et D538) qui constituent actuellement les principaux vecteurs d'expansion urbaine.

Le centre bourg d'origine médiévale présente un bâti dense implanté sur les flancs de la montagne et bien intégré au grand paysage du fait de la présence des oliviers présents en lisière urbaine nord (cf. image 2).

Le paysage urbain de Nyons est relativement continu puisque l'expansion de la ville s'est réalisée de façon cohérente autour du centre ancien perché. Les secteurs plus sensibles du point de vue de leur insertion paysagère sont Salerand et les Rieux. Dans ces secteurs, se trouvent les quartiers résidentiels excentrés qui présentent des limites franches entre le bâti et les espaces naturels environnants (cf. images 4 et 5).

Les éléments remarquables du paysage sont les riches boisements qui longent les deux rivières (cf. image 1) et le patrimoine hydraulique, constitué de ponts en pierre et de canaux de drainage d'eaux pluviales, les drayes (cf. image 3).





## 2.5 Les séquences d'entrée de ville

### Route D94, route d'Orange.

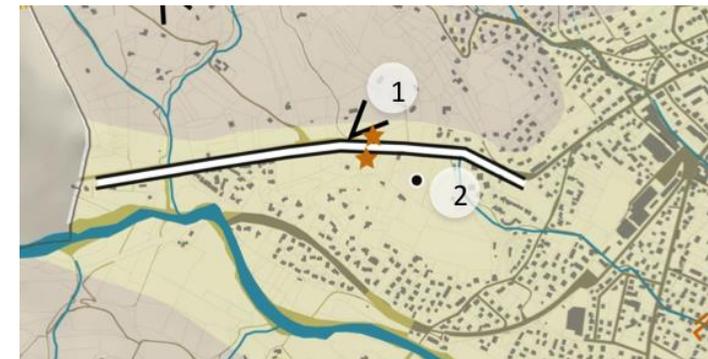
Cette séquence d'entrée de ville est valorisée par la présence de vastes vignobles et de petits éléments patrimoniaux (cabanons) situés au bord de la route. L'espace largement ouvert et plat offre de nombreuses vues lointaines sur les montagnes alentours (cf. image 2).

Même s'il existe une expansion des zones artisanales le long de cette route, l'impact visuel du bâti sur le paysage reste qualitatif. A l'exemple de la ZA du Grand Tilleul, où les bâtiments sont implantés en contrebas du niveau du rond-point, permettant le maintien des ouvertures paysagères.

Les aménagements paysagers réalisés au niveau des ronds-points tendent à diminuer l'impact visuel de ces grands ouvrages (transition graduelle entre les espaces urbanisés et ruraux). (cf. image 1)



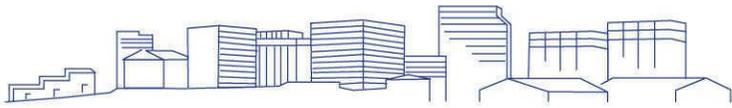
### Route D538, route de Montélimar.



Cette séquence d'entrée de ville est marquée par la présence d'imposants versants de la montagne d'Essailon et par les vues lointaines en direction de la vallée de l'Eygues.

Le patrimoine paysager présent sur le secteur est constitué de murs en pierres, des cabanons, d'oliveraies et de vignes qui définissent les lignes de force du paysage (cf. image 1).

Ce patrimoine est actuellement menacé par l'émergence d'un front urbain en limite de la route, lequel pourrait engendrer une banalisation de ce paysage par l'implantation d'un bâti mal intégré au site (cf. image 2) et la constitution d'une nappe urbaine continue qui cache les éléments forts du paysage (cf. image 3).

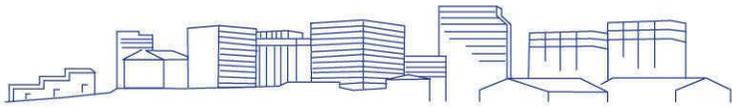


## 2.6 Le patrimoine

La place du Docteur Bourdongle est un site inscrit. Elle fut construite par les Dauphins au XIVe siècle afin d'agrandir la ville et de favoriser le commerce. On y trouvait alors des échoppes tenues par des artisans florentins et lombards.

Les travaux de réhabilitation se sont déroulés en 2004 et 2005. L'aménagement offre un espace unifié d'où partent deux rues et qui tolère la traversée des véhicules, il donne toute sa dimension et son unité à la place.





## Synthèse du diagnostic paysager et enjeux

Suite à l'analyse paysagère, sont identifiés les principaux enjeux suivants :

### *Paysage agricole remarquable et identité*

- Conservation et mise en valeur des éléments structurants du paysage viticole (talus plantés, haies brise-vents, terrasses, plantations entre rangs, boisements entre cultures et le long des cours d'eau, etc.) afin de conserver l'identité paysagère ;
- Préservation et mise en valeur des oliviers situés en lisière urbaine et enclavés dans la zone urbaine ;

### *Patrimoine bâti et mémoire*

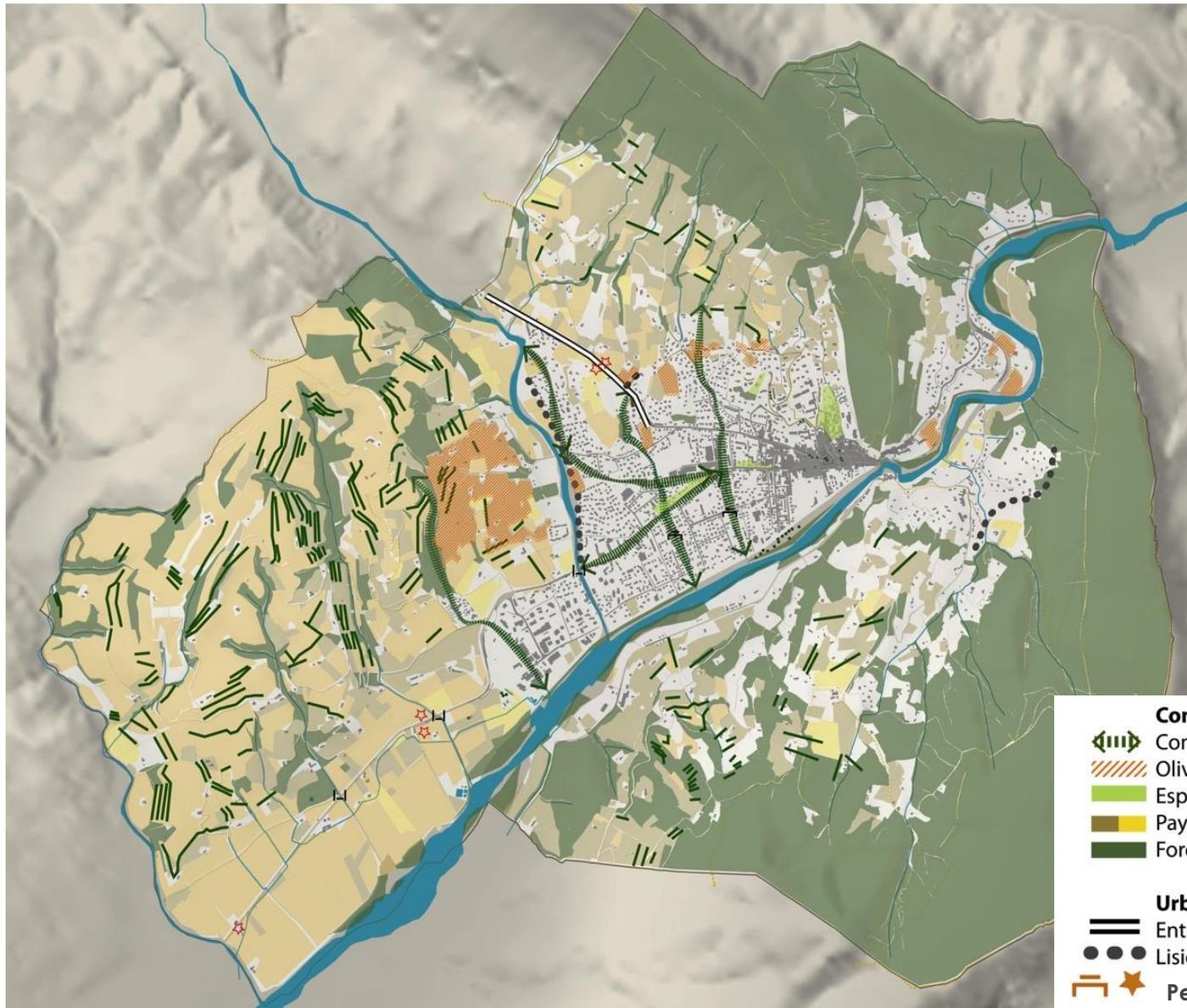
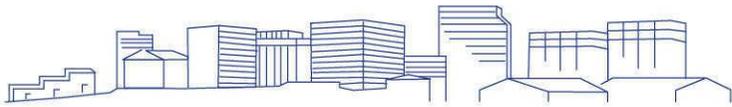
- Préservation et rénovation du petit patrimoine (cabanons, murets en pierres sèches, notamment le long des sentiers de découverte) et du patrimoine hydraulique (ponts en pierre et drayes) ;

### *Qualité des lisières urbaines et trame verte urbaine*

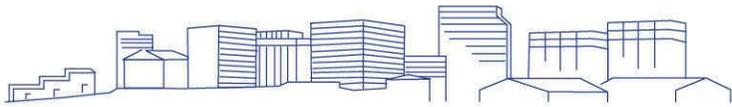
- Maîtrise de l'étalement urbain et de la densification des quartiers localisés sur les coteaux, notamment dans le secteur des Rieux ;
- Mise en valeur de la Sauve dans le paysage urbain par le développement des liaisons vertes entre le secteur urbanisé de Salerand et la rivière (aménagement piétonnier réalisé) ;
- Mettre en valeur et renforcer les structures végétales en milieu urbain (alignements d'arbres, berges naturelles, jardins privés d'intérêt, etc.) ;

### *Entrées de ville et développement urbain*

- Qualité et maîtrise de l'étalement urbain au niveau de l'entrée ouest par la route de Montélimar afin d'éviter la banalisation du paysage par l'implantation de bâtiments et de lotissements standardisés ;
- Maîtrise des opérations d'ensemble et des zones d'activités dans la plaine afin de garder les ouvertures visuelles et de préserver les qualités paysagères de l'entrée de ville.



- Composante verte**
- Continuité verte à préserver / à renforcer
  - Oliviers en zone urbaine
  - Espaces verts privés d'intérêt patrimonial
  - Paysage agricole de caractère
  - Forêt et autres structures arborées
- Urbanisation et bâti**
- Entrée de ville à requalifier
  - Lisière fragile à traiter
  - Petit patrimoine hydraulique à conserver



### 3 État initial de l'environnement

#### 3.1 Le contexte physique

##### 3.1.1 Les conditions climatiques

Le climat est de type méditerranéen caractérisé par des hivers généralement doux et courts et par des étés chauds et secs. Les précipitations souvent inégalement réparties dans l'année peuvent être très violentes.

##### Les températures

Les températures mensuelles moyennes se situent entre 9°C et 19,3°C. La température mensuelle maximum est de l'ordre de 30°C au mois de juillet. En moyenne, les températures dépassent les 30°C pendant 44 jours.

##### Les précipitations

Les précipitations peuvent atteindre 722 mm par an. Les plus importantes ont lieu à l'automne, octobre étant le mois le plus pluvieux. On observe une seconde période de pluviométrie plus importante en avril-mai. Des épisodes de pluies de type torrentiel font partie du climat méditerranéen.

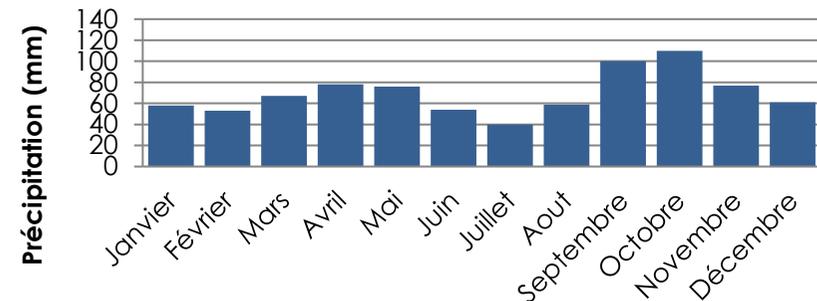
##### Le vent

La vallée de Nyons est abritée du Mistral, vent soufflant depuis la vallée du Rhône. Un vent de direction Nord-Est (localement appelé Pontias) souffle régulièrement sur la commune (durant la nuit jusque dans la matinée).

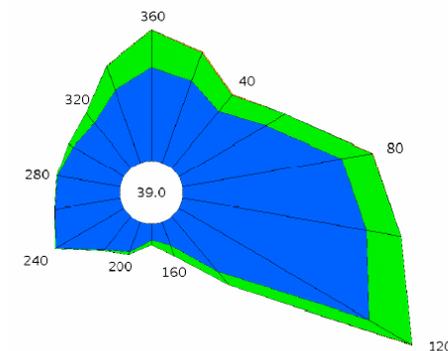
##### L'ensoleillement

L'ensemble de la région jouit d'une forte luminosité. La durée annuelle de l'insolation est de l'ordre de 2 500 heures, ce qui la rend comparable à celle de la Côte d'Azur.

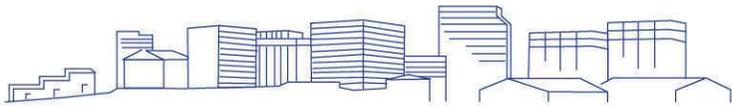
Distribution des précipitations entre 1971 et 2010 - Station de Nyons



Rose des vents – Période 1991-2003



Source : dossier de candidature de Nyons au classement en station climatique - 2007



### 3.1.2 La topographie

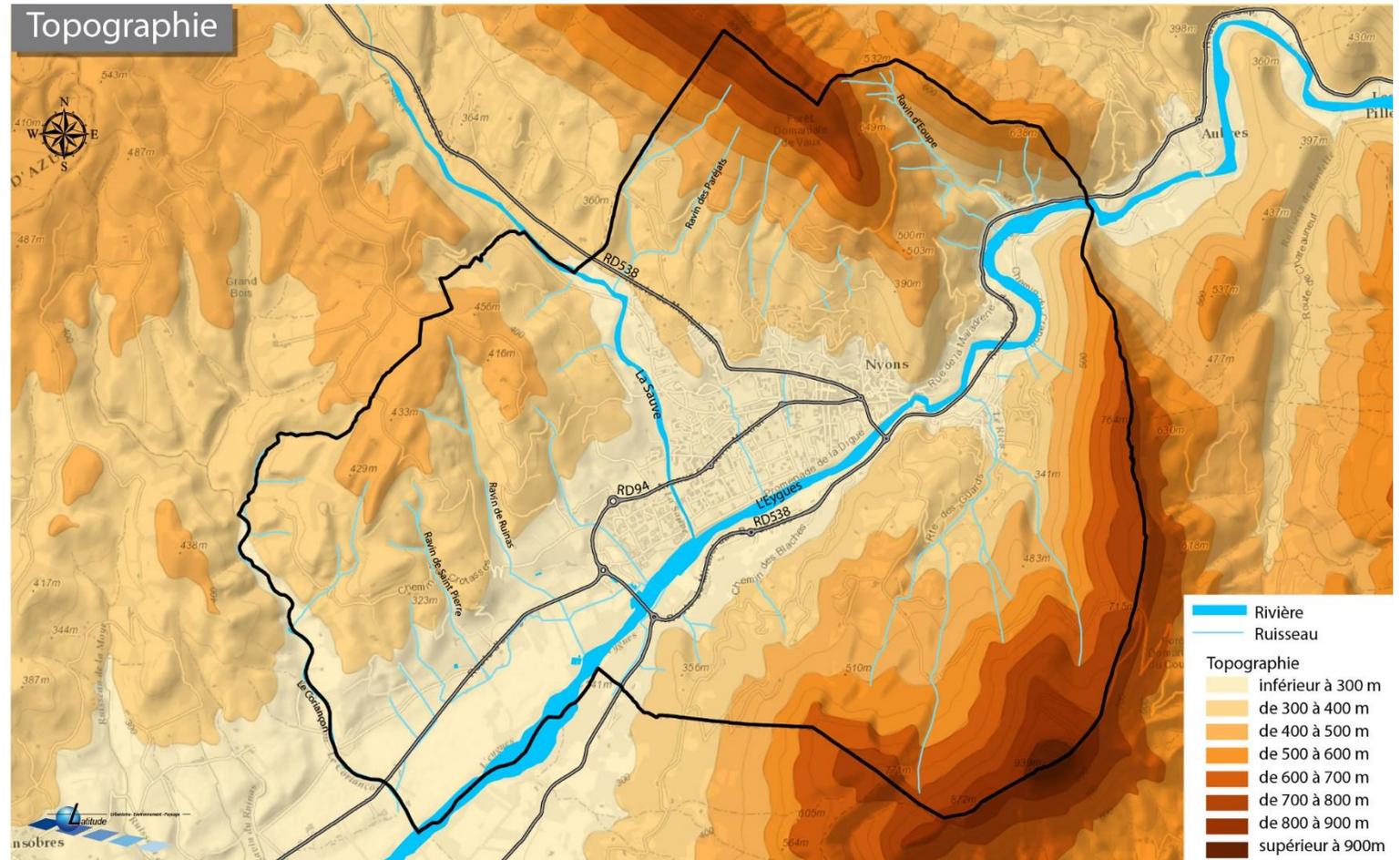
Le territoire communal se situe dans les Baronnies, pays de moyenne montagne au relief tourmenté. Elle se trouve à la charnière entre la plaine et les montagnes. L'altitude varie de 236 m à 944 m d'altitude. Il peut être distingué :

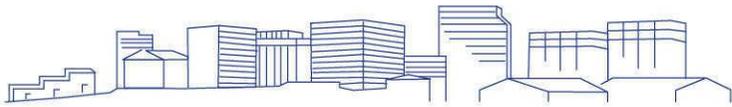
**Les contreforts calcaires** situés tout à fait au nord de la commune. La montagne de Vaux et la montagne du Deves culminent à une altitude de 837 m d'altitude ;

**Les montagnes** d'Essailon à l'Est et de Garde Grosse au Sud se distinguent très nettement (altitude atteignant 944 m d'altitude) ;

**Un secteur collinaire** au nord-ouest de la commune où le relief y est moins contrasté que les secteurs nord et est ;

**Une longue dépression** parcourue par l'Eygues laissant sur sa rive droite une terrasse à peu près continue jusqu'à Tulette. La ville s'étend dans cette dernière à des altitudes variant de 250 m à 350 m.



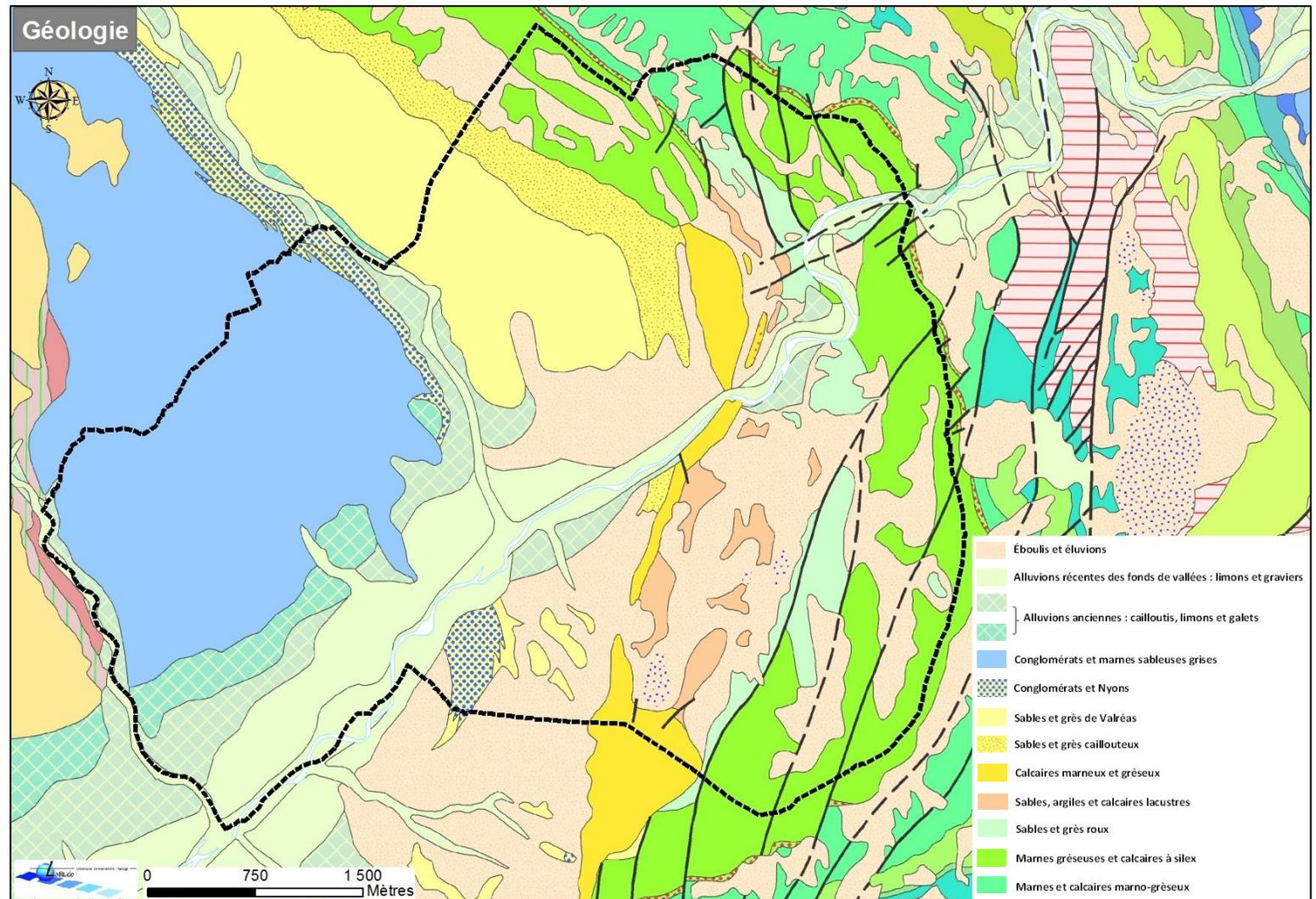


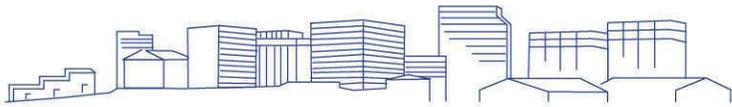
### 3.1.3 La géologie

L'histoire géologique de la commune est étroitement liée à celle des Baronnies.

Il y a 200 000 millions d'années (début du jurassique), le secteur repose sur des assises de la seconde moitié de l'ère secondaire marquée par une lente régression marine. Sur cette assise, une fosse d'affaissement se crée accumulant ainsi des dépôts. Ce n'est qu'au Miocène (23 000 millions d'années), qu'une exondation de la chaîne alpine laisse émerger les profils pré-rhodaniens. Les mouvements de dislocation du début de l'ère tertiaire ont produit les plissements du sol des Baronnies.

(Source : BRGM ; feuille n°723 ; DOCOB ZPS Baronnies –Gorges de l'Eygues et Pierre Varlet)





## 3.2 La ressource en eau

### 3.2.1 Hydrogéologie

Source : contrat de rivière

Les formations marno-calcaires et gréseuses du bassin versant de la Drôme (Roubion, Eygues et Ouvèze) ont une perméabilité de fracture. Leur productivité est donc proportionnelle au degré de fracturation et/ou à leur karstification et à la taille du réservoir collecteur. Peu de forages les exploitent. Toutefois, plusieurs sources sont exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Sur le bassin versant de l'Eygues, une masse d'eau a été caractérisée comme ressource majeure : molasses Miocènes du Comtat. Elle est l'un des plus grands réservoirs d'eau souterraine de la région PACA, constituant de fait une ressource essentielle pour la recherche d'une alternative aux prélèvements AEP actuels dans les alluvions. Elle fait l'objet d'un plan d'actions sur la période 2011-2015 en vue de sa protection.

### 3.2.2 Le réseau hydrographique

Le territoire communal fait partie du bassin versant de l'Eygues qui couvre environ 1 055 km<sup>2</sup> sur trois départements.

L'Eygues est un cours d'eau à régime torrentiel, qui prend naissance dans les Préalpes qui s'écoule d'est en ouest et qui conflue avec le Rhône à hauteur de la ville d'Orange. En aval de Nyons, le cours d'eau occupe des terrains de plaine agricole et se caractérise par un lit en tresses. Le cours divague dans une large plaine alluviale à l'aval de Mirabel-aux-Baronnies. La Sauve est l'un des principaux affluents de l'Eygues. Ce cours d'eau est endigué dans la partie urbanisée de la commune. Plusieurs autres cours d'eau sont identifiés à Nyons : le Ravin des Parejats, le Ravin de la Mochatte, le Ravin d'Eoupe, le Ravin de St-Jaume, le Ravin du Ruinas et le Coriançon.

### 3.2.3 La qualité de l'eau

Les différentes études réalisées à l'échelle du bassin versant de l'Eygues mettent en évidence :

- Une pollution concernant majoritairement les eaux souterraines, causée par la présence de triazines et leurs métabolites (pollution ancienne causée par des molécules interdites depuis 2004) et ponctuellement réalimentée des émergences ponctuelles de terbuthylazine ou de simazine jusqu'en 2009 ;
- Une pollution ponctuelle qui concerne surtout les eaux de surface, pour lesquelles les molécules rencontrées sont plus variées. Le caractère ponctuel de cette pollution tient à la nature de la ressource, à l'écoulement rapide.

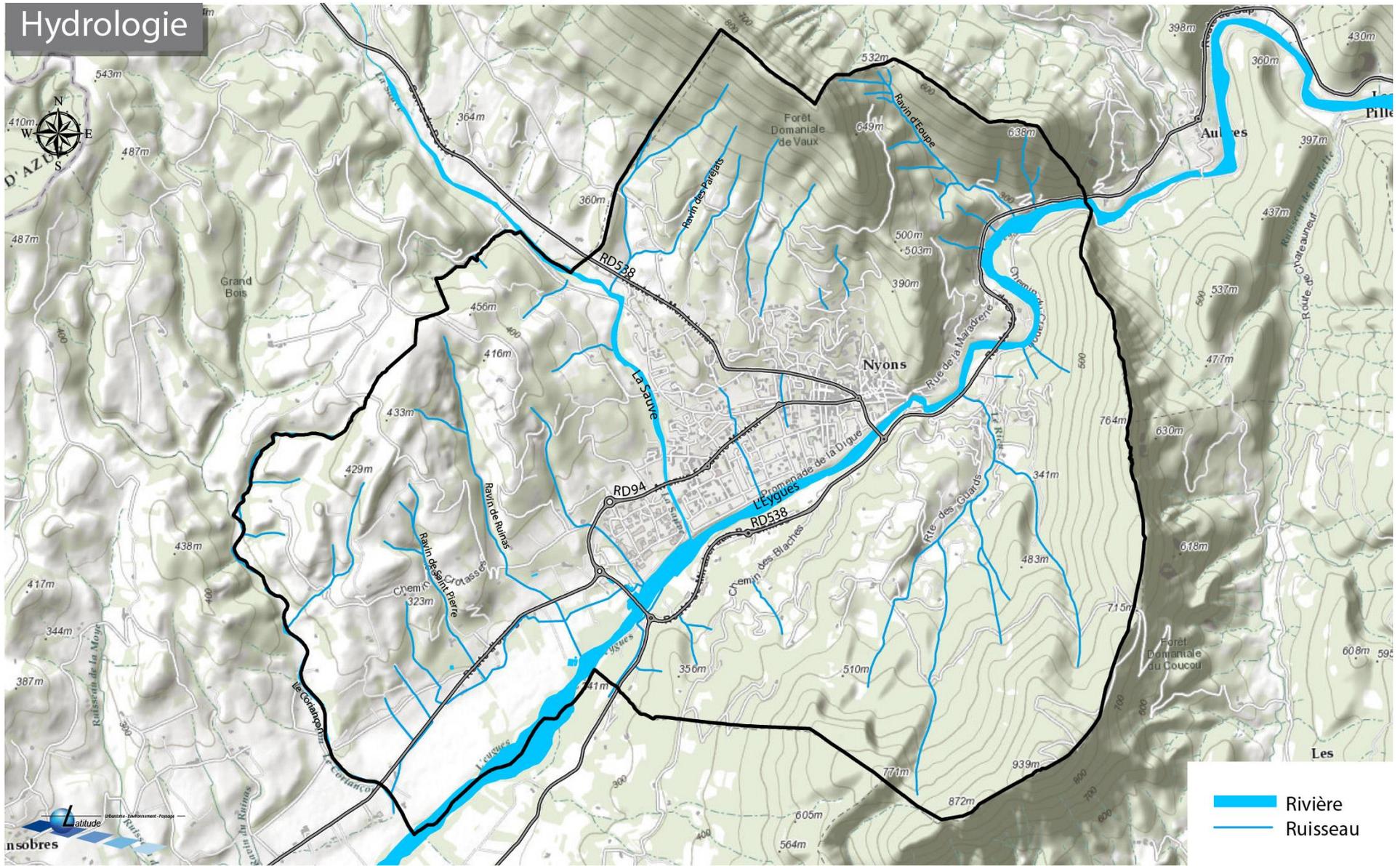
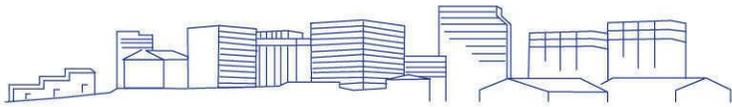
Le secteur impacté correspond à la moitié aval du bassin versant, et ne concerne pas la commune de Nyons. Il s'agit de la zone où l'on rencontre les cultures émettrices des molécules rencontrées, à savoir la viticulture, l'arboriculture et, dans une moindre mesure, les cultures céréalières ou maraîchères (aval du bassin versant).

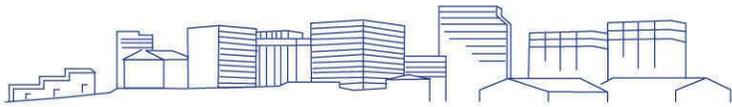


L'Eygues



La Sauve





### 3.2.4 Le SDAGE

Le territoire de Nyons appartient au bassin versant du Rhône et est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée.

Un SDAGE détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre. Ces orientations sont déclinées en objectifs et règles de gestion précises. Elles sont l'expression politique de la volonté de tous les acteurs et gestionnaires de l'eau.

#### Le SDAGE 2016-2021

Suite à l'adoption par le Comité de bassin, l'arrêté portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée signé par le préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre a été publié au Journal officiel le 20 décembre. Par conséquent, le SDAGE 2016-2021 devient applicable à compter du 21 décembre 2015.

Ce nouveau SDAGE 2016-2021 comporte 9 orientations fondamentales : les orientations du SDAGE 2010-2015 sont maintenues et une orientation supplémentaire « changement climatique ».

- Changement climatique : s'adapter aux effets du changement climatique
- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Non-dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Vision sociale et économique : prendre en compte ces enjeux et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Gestion locale et aménagement du territoire : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Pollution : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions et la protection de la santé ;
- Milieux fonctionnels : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;

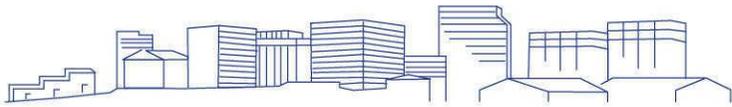
- Partage des ressources : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Gestion du risque : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

#### Les échéances prévues par le SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eaux superficielles

Masse d'eau	Objectif de bon état écologique		Objectif de bon état chimique
	Échéance	Paramètres	Échéance
<b>FRDR12006</b> La Sauve	2015	-	2015
<b>FRDR401C</b> L'Aygue de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drome	2021	Continuité Hydrologie	2015
<b>FRDR402</b> L'Eygues de l'Oule à la Sauve (aval Nyons)	2021	Continuité Hydrologie	2015

#### Les échéances prévues par le SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau souterraine

Masse d'eau	Objectif de bon état quantitatif		Chimique	
	Échéance	Paramètres	Échéance	Paramètres
<b>FRDG218</b> Molasses miocènes du Comtat	2027	Déséquilibre prélèvement /ressource	2027	Pesticides Pollutions urbaines Nitrates
<b>FRDG352</b> Alluvions des plaines du Comtat	2027	Impact des eaux de surface	2027	Pesticides
<b>FRDG508</b> Calcaires et marnes crétacés et jurassiques du BV Lez, EAygues et Ouvèze	2015	-	2015	-



### 3.2.5 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La commune n'intègre pas de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'heure actuelle.

### 3.2.6 Le contrat de rivière

Depuis 2000, les élus se sont engagés dans la mise en place d'un contrat de rivière. Le contrat de rivière de l'Eygues en cours d'élaboration. Toutefois, plusieurs travaux ont été et vont être engagés : projet d'entretien de la végétation sur l'Eygues inférieure...

Le contrat est porté par 3 syndicats : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Eygues, le SIDREI (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure) et le SIDRESO (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule).

Les actions du contrat portent sur :

- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin versant (création de stations d'épuration, réfection, extension de réseaux de collecte des eaux usées, études d'assainissement, création d'un SPANC...);
- Le fonctionnement naturel de la rivière et des milieux aquatiques : restauration du fonctionnement des cours d'eau, protection et valorisation de la biodiversité ;
- La gestion du risque d'inondation : entretien des boisements des berges, surveillance des ouvrages de protection ;
- La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel lié au cours d'eau : découverte du territoire, réhabilitation de sites d'intérêt ;
- La gestion concertée : définition d'une structure porteuse du contrat, suivre l'évolution des cours d'eau, sensibiliser.

### 3.2.7 Captage d'eau potable

Deux captages d'eau potable sont présents sur la commune de Nyons :

- Les Laurons (arrêté de DUP n°5046 du 4 novembre 1986)
- Base Ludique (arrêté de DUP n°2013031-0004 du 4 novembre 1986)

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont été définis pour chaque captage.

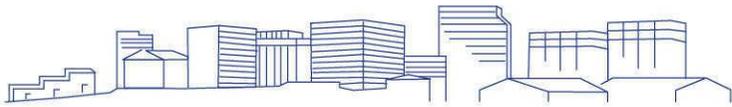
La commune est alimentée par ces deux captages ainsi que par « Sauve Galerie » situé sur la commune de Venterol (arrêté de DUP du 31 mai 2001)

Les capacités de la ressource en eau actuelles répondent largement aux besoins de la population, de plus la commune de Nyons en raison de cette large capacité, fournit aussi la commune de Venterol.

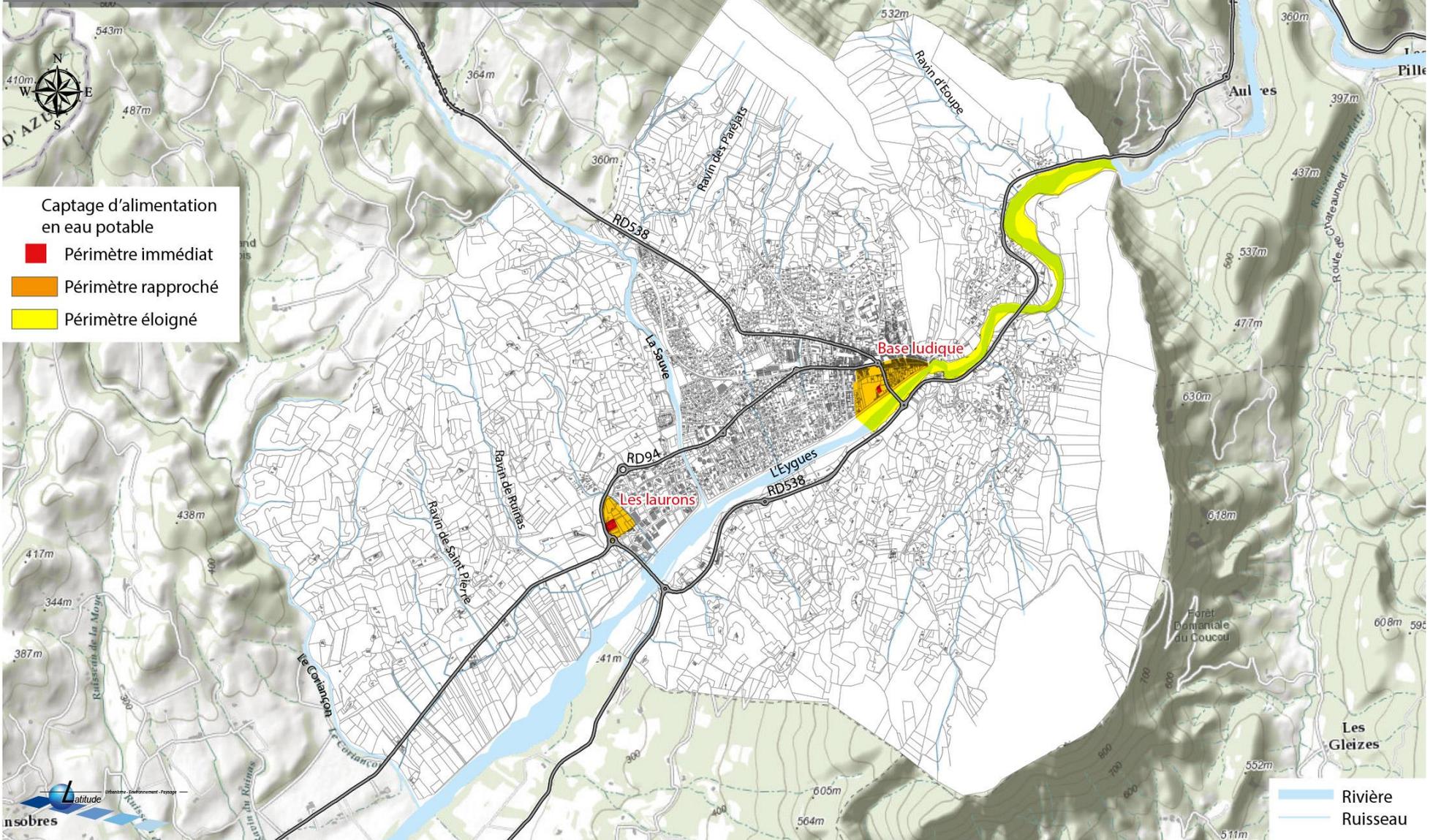
La ressource est entièrement sécurisée tant sur le plan des captages (qui ont fait l'objet d'une sécurisation et d'une protection) que de sa distribution.

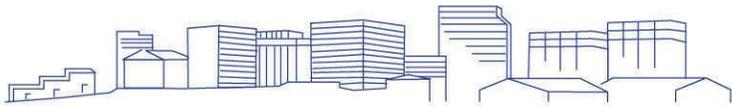
La commune de Nyons a mis en place une surveillance quotidienne de cette ressource (notamment présence de capteurs dans tous les réservoirs).

La commune de Nyons est concernée par une zone de répartition des eaux (ZRE), avec un objectif de réduction des prélèvements de 40% sur le bassin versant. Le classement en ZRE entraîne un abaissement des seuils d'autorisation et de déclaration pour tout nouveau prélèvement d'eau non domestique (>à 1000m<sup>3</sup>/an) et augmente les rendements de réseau d'eau potable à atteindre.



## Captages d'alimentation en eau potable





## 4 Les espaces naturels et la biodiversité

Ce chapitre concerne l'identification de l'ensemble des écosystèmes de la commune et leur fonctionnement, afin de mettre en évidence les secteurs à enjeux. Cette analyse est le résultat d'une approche bibliographique (documents divers) et d'observations de terrain.

L'objectif n'est pas de répertorier de façon complète toute la faune et la flore de la commune, mais de mettre en évidence les principaux enjeux du territoire communal, de façon proportionnée au territoire, afin de justifier leur préservation ultérieure dans le cadre du plan de zonage du PLU.

### 4.1 Les inventaires et réglementations connus

Plusieurs périmètres d'inventaire naturel et zones de protection sont recensés sur le territoire communal. Deux sites Natura 2000 et quatre ZNIEFF ont été délimités. Un inventaire de zones humides, mené à l'échelle de la départementale a été réalisé. Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ni aucun Espace Naturel Sensible n'ont été mis en place. La commune intègre le PNR des Baronnies.

#### **Le Parc Naturel Régional des Baronnies**

La commune intègre le PNR des Baronnies. Ce parc, nouvellement créé (Décret n°2015-56 du 26 janvier 2015 portant classement du parc naturel régional des Baronnies provençales), se situe à l'interface du bassin méditerranéen et du massif alpin. Il couvre une surface de 1 506 km<sup>2</sup>.

La Charte du PNR des Baronnies (« objectif 2027 ») a été approuvée en 2012 et poursuit trois ambitions :

- Valoriser les atouts naturels et humains des Baronnies provençales ;
- Développer une économie basée sur l'identité locale ;
- Concevoir un aménagement solidaire et durable.

#### **Les sites Natura 2000**

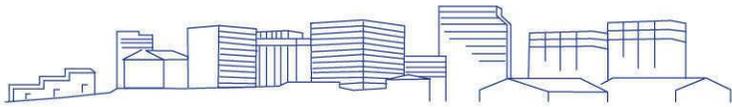
Une partie du territoire communal intègre deux sites Natura 2000. Il s'agit des sites « Baronnies – Gorges de l'Eygues » et « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues ». Ce sont 302 hectares classés en Natura 2000 sur la commune soit près de 13 % du territoire (28 ha se superposent).

*Le site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de L'Eygues » est morcelé en onze entités distinctes sur une superficie totale de 12 481 ha. Il concerne en totalité ou pour partie 30 communes dont Nyons où le site occupe 225 ha.*

Le site a été classé au titre de la Directive Oiseaux comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté du 24 avril 2006. Il a été désigné pour la qualité des milieux et la richesse avifaunistique qui s'y trouvent : 170 espèces nicheuses, sédentaires, migratrices ou hivernantes y sont présentes. Plusieurs espèces de rapaces forestiers ou rupestres sont recensées sur ce site et sont menacées à l'échelle nationale voire européenne : Vautour moine (*Aegypius monachus*), Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Les Baronnies constituent un de leurs derniers bastions français, mais leurs populations locales restent néanmoins très fragiles.

Le document d'objectifs liste les espèces et les enjeux qui les entourent. Une stratégie d'actions a été définie. Ci-après, les objectifs de développement durable définis sur la ZPS des Baronnies.

*Certaines de ces espèces se reproduisent dans ces boisements (Milus Migrants, *Circaetus gallicus*, *caprimulgus europeus*. Pour les autres espèces leur régime alimentaire est également conditionné au maintien de ces boisements.*



**Hiérarchisation des grands objectifs du site des Baronniees**

Intitulé de l'objectif	Priorité
<b>Objectif 1</b> : Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des populations de vautours et autres rapaces	1 – Très élevée
<b>Objectif 2</b> : Maintenir des paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts, sièges des principales fonctions vitales écologiques et biologiques de la plupart des espèces concernées par le site Natura 2000.	1 – Très élevée
<b>Objectif 3</b> : Garantir la quiétude des sites de nidification vis-à-vis des activités humaines (activités de pleine nature, exploitation forestière, etc.)	2 – Élevée
<b>Objectif 4</b> : Réduire les risques de collision et d'électrocution associés aux lignes électriques	2 – Élevée
<b>Objectif 5</b> : Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées.	2 – Élevée
<b>Objectif 6</b> : Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture.	3 – Modérée
<b>Objectif 7</b> : Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS des Baronniees	3 – Modérée

Le site Natura 2000 « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » est un site d'intérêt communautaire publié au journal officiel le 19 juillet 2006 (aucun arrêté de désignation d'une Zone Spéciale de Conservation n'a été pris). Le site s'étend sur 1 022 ha (105 ha sur la commune).

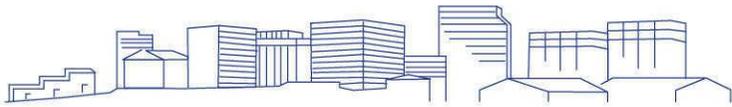
L'Eygues présente divers habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial. Ce site comprend des gorges creusées par le cours d'eau et des zones typiques de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les habitats d'intérêt communautaire sont principalement liés aux bancs de galets (végétation pionnière des rivières méditerranéennes) et aux forêts alluviales. Les espèces patrimoniales comprennent la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Castor d'Europe (*Castor fiber*), le Blageon (*Telestes souffia*), le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*) ainsi que l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*).

*Évaluation des incidences Natura 2000*

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un aménagement avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. C'est-à-dire, que lors de la mise en place de projets, il convient de déterminer si celui-ci ne remet pas en cause l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires inscrites au FSD (Formulaire Standard de Données). Le FSD est le document envoyé par la France à l'Union européenne dans lequel figure les habitats et les espèces qui ont justifiés la création du site Natura 2000.

Afin de justifier de la non-remise en cause de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par le projet, une évaluation des incidences Natura 2000 doit être mise en place. Dans le cas où cette évaluation conclurait à la remise en cause de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat, des mesures doivent être mises en place.

La réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000 s'applique uniquement sur les espèces d'intérêt communautaire. Cependant, il est important de rappeler que cette évaluation ne se substitue pas à la prise en compte de l'ensemble des espèces protégées pour la réalisation d'un projet.

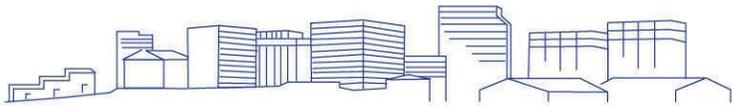


**Espèces inscrites au FSD : « Baronnies – Gorges de L'Eygues »**

Nom scientifique	Caractéristiques des populations du site
<b>Espèces visées à l'article 4 de la Directive</b>	
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	Reproduction (migratrice) Couples
Vautour percnoptère ( <i>Neophron percnopterus</i> )	Reproduction (migratrice) Couples
Vautour fauve ( <i>Gyps fulvus</i> )	Espèce résidente (sédentaire) Couples
Vautour moine ( <i>Aegypius monachus</i> )	Espèce résidente (sédentaire) Individus
Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	Reproduction (migratrice) Couples
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> )	Espèce résidente (sédentaire) Couples
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	Espèce résidente (sédentaire) Couples
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	Espèce résidente (sédentaire) Couples
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	Reproduction (migratrice) Individus
<b>Autres espèces importantes d'oiseaux</b>	
Caille des blés ( <i>Coturnix coturnix</i> )	Individus
Petit-duc ( <i>Otus scops</i> )	Individus
Martinet à ventre blanc ( <i>Apus melba</i> )	Individus
Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	Individus
Fauvette orphée ( <i>Sylvia hortensis</i> )	Individus

**Habitats et espèces inscrites au FSD : « Forêts alluviales, rivière et gorges de L'Eygues »**

Nom scientifique	Caractéristiques du site
<b>Habitats inscrits à l'annexe 1</b>	
5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	
7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf ( <i>Cratoneurion</i> )	Habitat prioritaire
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	
92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	
9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	
9560 Forêts endémiques à <i>Juniperus spp.</i>	Habitat prioritaire
<b>Espèces inscrites à l'annexe 2</b>	
Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	Espèce résidente (sédentaire)



## Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

### Deux ZNIEFF de type 2

La ZNIEFF « Cours de l'Eygues » (n° régional 2621) occupe une surface de 640 ha répartie sur cinq communes. Cette ZNIEFF identifie le lit majeur de l'Eygues. Ce cours d'eau est doté d'un patrimoine faunistique de grand intérêt. Ce zonage souligne le rôle important de cet ensemble en termes de fonctionnalités naturelles, qu'il s'agisse des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. L'Eygues et ses abords constituent un corridor écologique pour la faune et la flore fluviatile et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables, de mammifères ou de poissons.

La ZNIEFF « Chainons occidentaux des Baronnies » (n° régional 2617) s'étend sur 21 160 ha. Cette zone intègre l'ensemble du massif des Baronnies. Ce secteur est reconnu pour les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables parmi les oiseaux, les insectes ou les chiroptères. D'autre part, la ZNIEFF présente un grand intérêt floristique :

- Habitats de grand intérêt (fruticées de stations rocailleuses à Cotonéasters et Amélanhier, lits de graviers méditerranéens...)
- Stations botaniques remarquables (Fumane à feuilles de thym, Colchique de Naples, Grand Ephèdre, Bruyères arborescente et à balais, Iris nain...).

### Deux ZNIEFF de type 1

La ZNIEFF « Dèves et montagne des Vaux » concerne trois communes sur 156 ha. Les pentes de ces montagnes exposées à plein Sud, sont couvertes d'une végétation typiquement méditerranéenne : garrigues rocheuses et odorantes à Thym vulgaire, Genévrier oxycèdre (ou Cade) et Genêt scorpion.

Des boisements de Pin d'Alep et de Chêne vert et des escarpements rocheux couverts de Chêne vert et de Genévrier de Phénicie sont recensés.

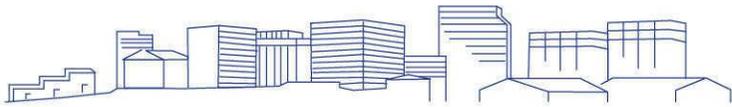
La ZNIEFF « Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essaillon » concerne quatre communes. Cette zone de près de 950 ha, voit ses pentes couvertes de boisements de Pin d'Alep, de Chêne vert, de Chêne pubescent et de Châtaignier. La Bruyère à balais ou plus rarement Bruyère arborescente est présente en sous-bois. Concernant la faune, trois rapaces fréquentent la zone : le Faucon pèlerin, le Grand-duc et le Vautour fauve. Une population de Chamois est également connue sur ce site.

### **Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Les ZNIEFF sont de deux types :

- Les **zones de type I** sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles aux aménagements ou à des transformations même limitées ;
- Les **zones de type II** sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

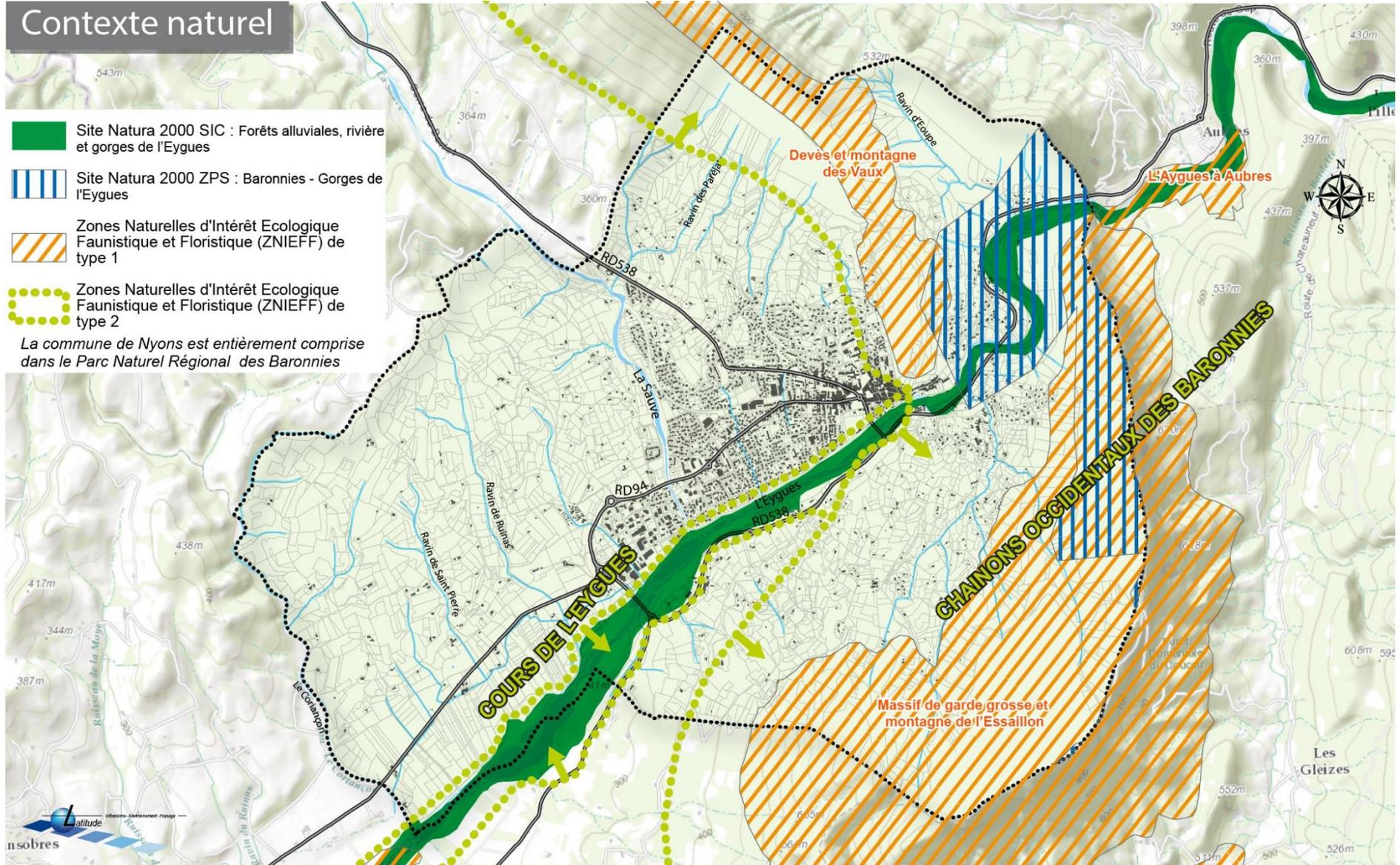
L'inscription d'une zone dans l'inventaire ZNIEFF indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière notamment dans les zones de type I. Les données concernant les ZNIEFF sont fournies par la DREAL Rhône-Alpes.

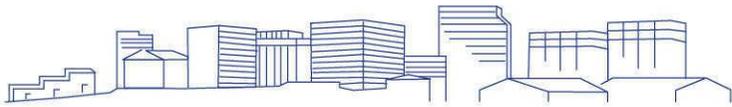


## Contexte naturel

-  Site Natura 2000 SIC : Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues
-  Site Natura 2000 ZPS : Baronnies - Gorges de l'Eygues
-  Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
-  Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2

La commune de Nyons est entièrement comprise dans le Parc Naturel Régional des Baronnies





### Inventaire des zones humides

Le Conservatoire des Espaces Naturels de la Drôme a effectué un inventaire des zones humides sur la commune entre 2008 et 2009. Le territoire communal comprend six zones humides occupant 255 ha.

#### Les trois zones humides de l'Eygues

- La première de 53,72 ha intègre le cours d'eau, les bancs de graviers, les fourrés et bancs de graviers, le lit de graviers, les saussaies à Saule pourpre et les boisements de Peupliers. Le site présente une mosaïque d'habitats et présente un fort intérêt pour les espèces qui lui sont inféodées ;
- La deuxième zone humide s'étale sur 24,58 ha et se situe dans la continuité de la première zone humide ;
- Enfin, la troisième zone humide occupe une surface de 135,76 ha. Ce site présente un intérêt écologique au regard de son patrimoine naturel (tout comme les précédentes). La variété de milieux naturels favorise l'accueil d'une faune riche.

#### Le réseau de canaux

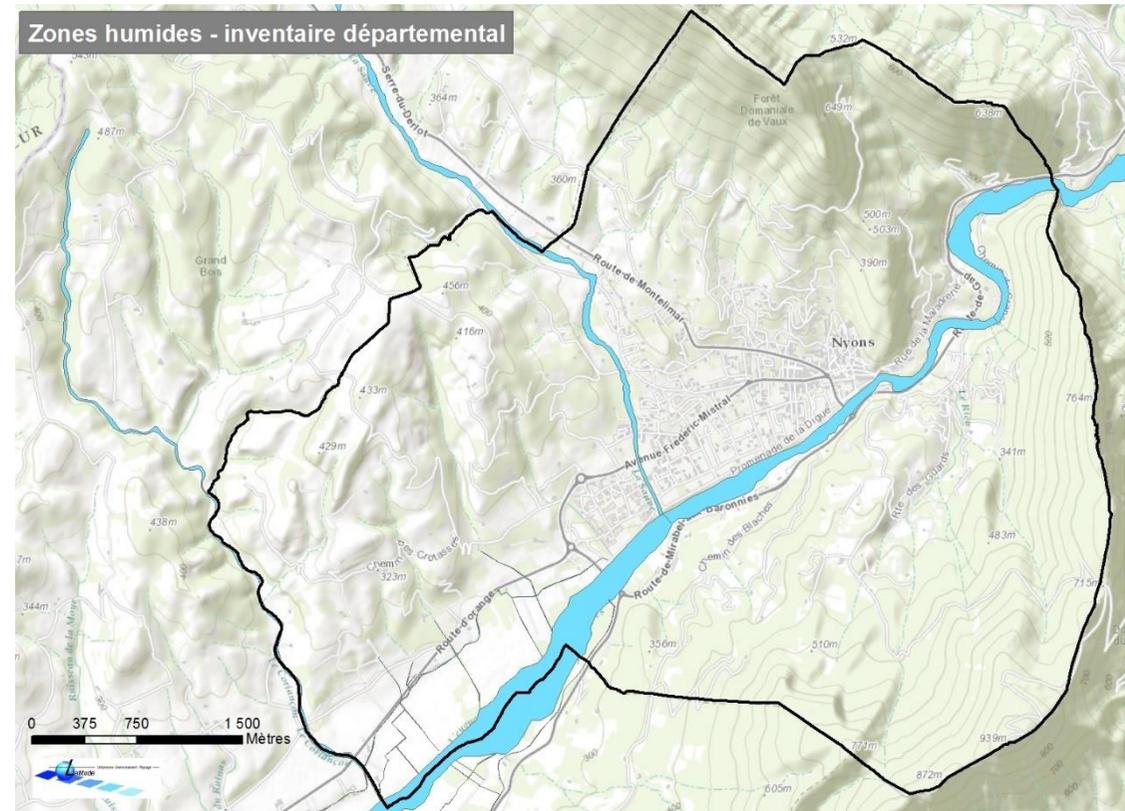
Ce site s'étend sur 16 ha. On y recense des phragmitaies et des formations riveraines à Canne de Provence.

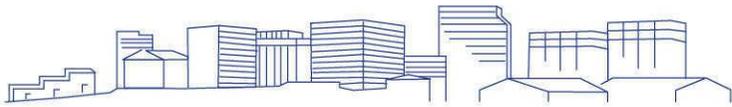
#### Le Coriançon

Cette zone humide se compose de saussaies et supporte plusieurs rôles : celui du soutien naturel d'étiage, épuratoire et d'habitat pour la faune et la flore.

#### La Sauve

La Sauve est un affluent de l'Eygues. Les milieux qui y sont présents sont semblables à ceux évoqués dans les zones humides de l'Eygues. Cette zone humide à une surface de 25,23 ha.





## 4.2 L'occupation du sol

Le territoire de Nyons comporte divers types de milieux naturels et agricoles avec principalement :

- Les vignes et oliviers qui marquent fortement la commune ;
- Les boisements présents sur les montagnes de Vaux et de Garde Grosse ;
- Les cours d'eau et notamment l'Eygues ;

Les habitats naturels de la commune témoignent des conditions climatiques aux tendances méditerranéennes.

### Les milieux agricoles sur le plan environnemental

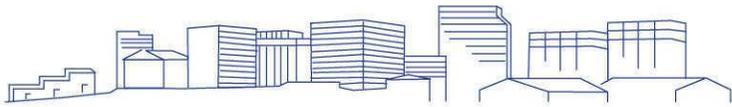
Les milieux agricoles sont très présents sur la commune : ils s'établissent au plus proches de l'Eygues jusqu'au pied des montagnes qui entourent la ville. On y recense :

- La viticulture est surtout développée à l'ouest de la commune. La vigne occupe une surface de 384 ha (calcul SIG). Ce milieu présente peu d'intérêt écologique. Toutefois, les bandes enherbées, les bordures de parcelles ou les inter-rangs peuvent être facteurs de biodiversité. Ce sont des milieux qui peuvent être favorables aux insectes, plantes messicoles, micro-mammifères et oiseaux. Ces milieux forment des zones tampons pouvant retenir les substances lessivées utilisées pour le traitement des vignes. Elles limitent aussi l'érosion ;
- Les arbres fruitiers : à Nyons, l'olivier domine largement le territoire. Il occupe des surfaces de part et d'autre de l'Eygues. L'abricotier est aussi présent mais de façon moins importante que l'olivier.

Les céréales et cultures maraîchères sont quasi-absentes du territoire.

Il faut noter la présence de boisements dans les combes qui traversent les zones de cultures et qui sont le support de biodiversité.





### Les milieux forestiers

Les pentes des massifs du Devès, de la Montagne de Vaux, de l'Essaillon et de Garde Grosse sont en grande partie recouvertes de boisements de qualité.

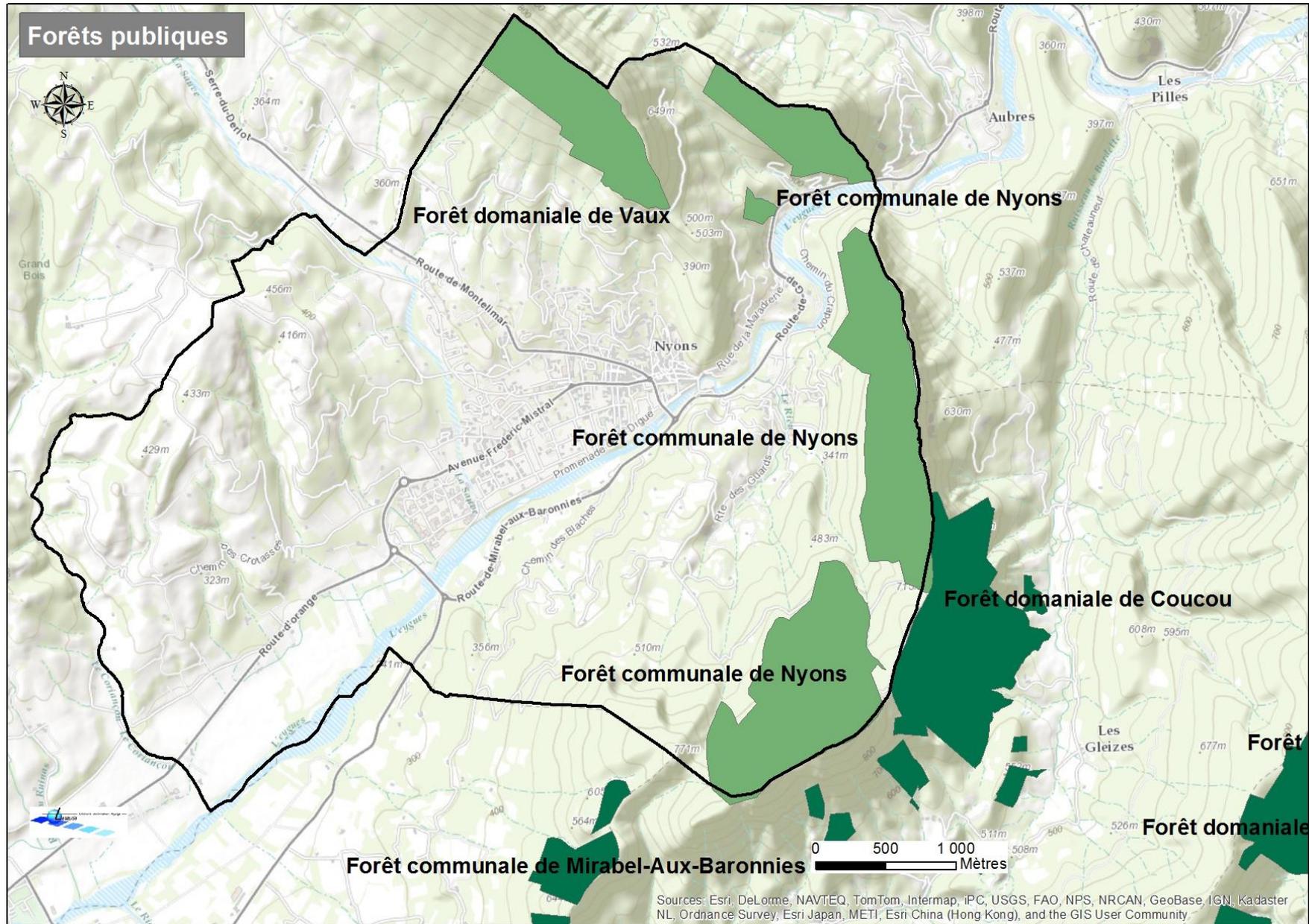
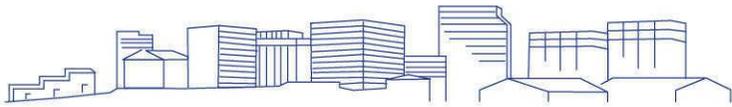
Sur la commune, il faut distinguer :

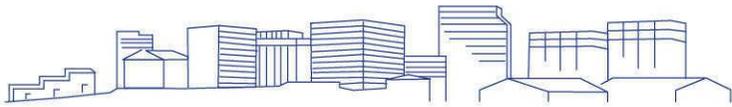
- La Montagne de Vaux où dominent des boisements de Chêne vert (*Quercus ilex*). Quelques secteurs (les plus hauts) se composent de Chênes pubescents et de Pin noir. On peut y retrouver, outre le Chêne vert, le Pin d'Halep (*Pinus halepensis*), le Genêt (*Genista scorpius*), le Buis commun (*Buxus sempervirens*), l'Érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*), le Fragon (*Ruscus aculeatus*), le Nerprun (*Rhamnus alaternus*) ainsi que la Clématite (*Clematis flammula*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), la Lavande à larges feuilles (*Lavandula latifolia*), la Bugrane très grêle (*Ononis minutissima*), le Thym commun (*Thymus vulgaris*), les Chèvrefeuilles de Toscan et des Baléares (*Lonicera etrusca* et *Lonicera implexa*)...
- Le massif Essaillon-Garde Grosse est formé principalement de Chêne pubescent.

Les zones boisées représentent plus de 950 ha soit 40 % du territoire communal. Près de la moitié des boisements est privée compliquant sa gestion. Deux forêts publiques sont identifiées sur la commune : la forêt communale de Nyons qui s'étend sur plus de 250 ha et la forêt domaniale de Vaux d'une surface de 63 ha. Leur gestion est assurée par l'ONF.

Aucun plan de gestion durable n'a été porté à la connaissance de la commune ou recensé dans le cadre du travail du PLU. En dehors des espaces gérés par l'ONF, la forêt semble plutôt peu gérée, ni exploitée (aucune activité de sylviculture n'a été recensée sur le territoire communal). De plus ces boisements sont tous situés sur des secteurs escarpés peu propices à leur exploitation, aucun schéma de desserte forestière n'a été porté à la connaissance dans le cadre du PLU. Les chemins actuels sont des sentiers inaptes au passage des engins et utilisés essentiellement dans le cadre des loisirs de pleine nature.







### Les milieux humides et alluviaux

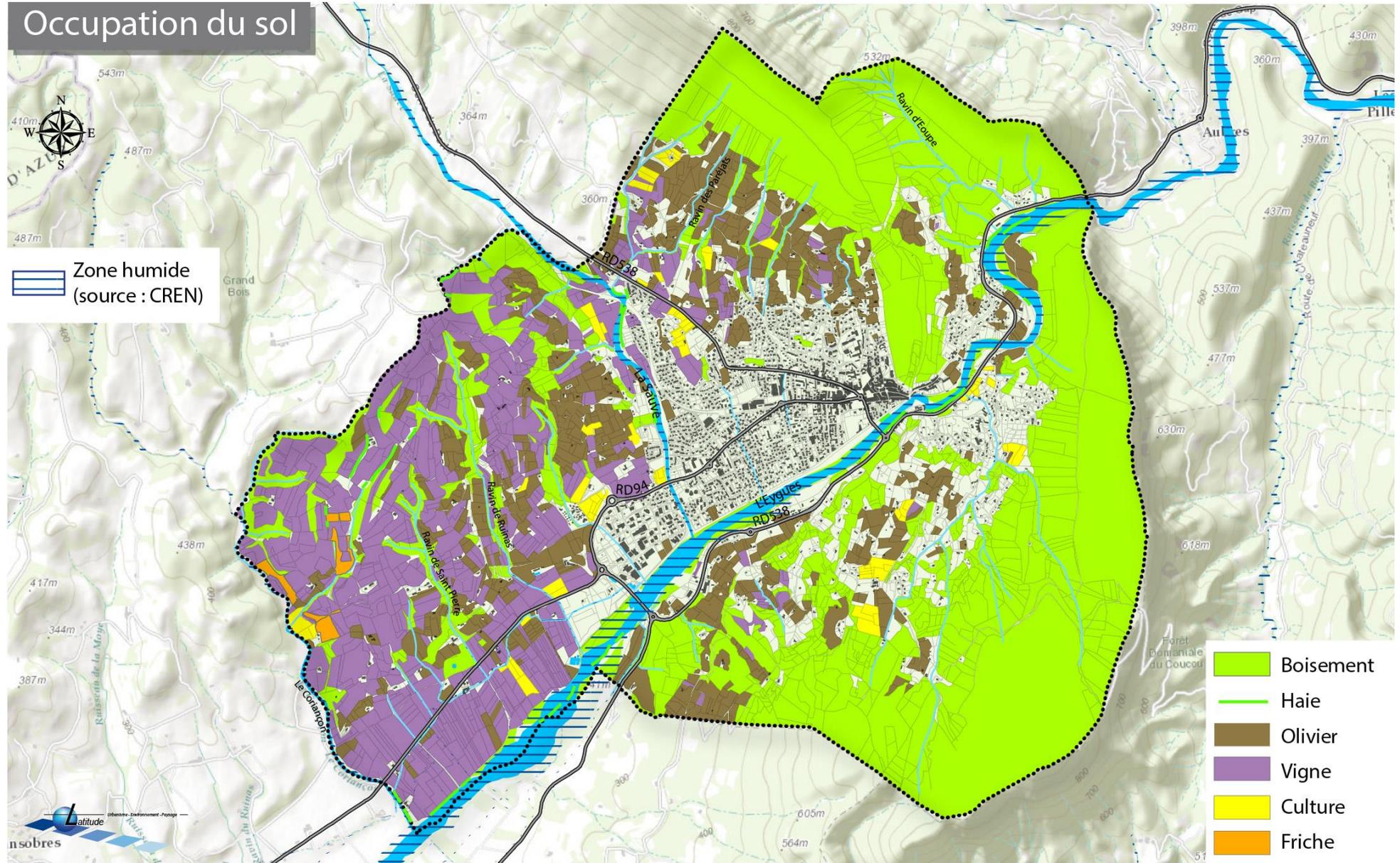
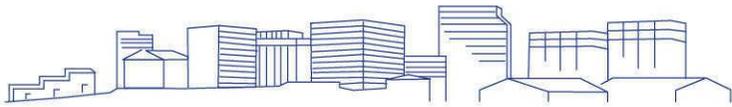
Les principales zones humides de la commune se situent le long des cours d'eau et dans le secteur des Monges.

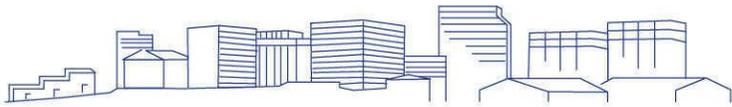
L'Eygues est caractérisé par des milieux rivulaires parmi lesquels on peut distinguer des peuplements de Canne de Provence, des phragmitaies sèches... De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial y sont recensées comme la petite massette ou le Castor.

### Les milieux ouverts

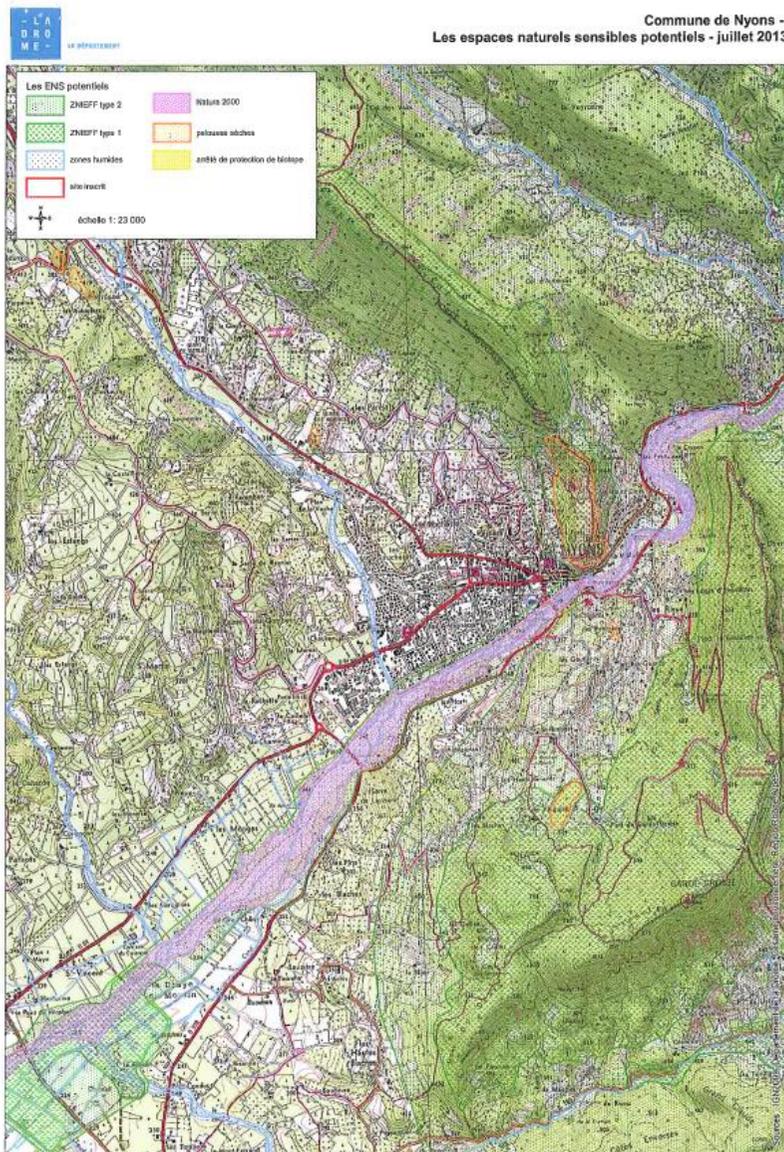
Quelques zones de pelouses sont observables sur la commune, mais elles sont isolées et de faibles superficies. Ce type d'habitat est caractérisé par un sol peu profond et une végétation herbacée. Sur la commune, elles sont présentes sur des parcelles éloignées les unes des autres et ne forment pas d'ensemble homogène et continu.





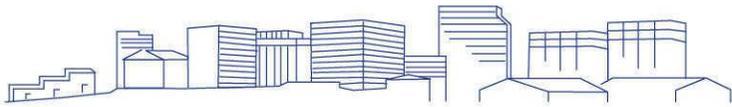


Le Conseil départemental a réalisé des inventaires des pelouses sèches reportées sur la carte ci-après transmise par le Conseil Départemental.



Localisation des pelouses sèches (inventaire du conseil départemental).





### 4.3 La flore

Les différentes études ou inventaires réalisés sur la commune ont permis de mettre à jour près de 950 espèces. Parmi ces observations, 70 espèces patrimoniales sont recensées (depuis 2003) dont les espèces décrites ci-après :

À noter que la petite massette est une plante pionnière qui se développe dans le lit des cours d'eau. L'espèce est présente sur le territoire communal. La seule présence de la petite massette suffit à caractériser un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire (annexe I de la directive Habitats Faune Flore).

Taxon	Statut réglementaire		Statut non réglementaire	Liste rouge Rhône-Alpes
	Régional	Nationale		
Gnaphale dressé <i>Bombycilaena erecta</i>	X		ZNIEFF RA	LC
Petite massette <i>Typha minima</i> ,	X	X (annexe 1)	ZNIEFF RA	EN
Gagée des champs <i>Gagea villosa</i>		X (annexe 1)	ZNIEFF RA	LC

D'autre part, une quinzaine d'espèces invasives ont été inventoriées sur la commune : le Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*), le Buddleja du père David (*Buddleja davidii*), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), l'Armoise des Frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*), l'Amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*), l'Euphorbe prostrée (*Euphorbia prostrata*), le Faux-verniss du Japon (*Ailanthus altissima*), Crépide de Nîmes (*Crepis sancta*), l'Amarante hybride (*Amaranthus hybridus*), l'Absinthe anglaise (*Ambrosia artemisiifolia*), le Bident feuillé (*Bidens frondosa*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Vergerette de Barcelone (*Erigeron sumatrensis*).

La commune est aussi concernée par la lutte contre la prolifération de l'Ambrosie, mais cette thématique n'entre pas dans le champ réglementaire de l'urbanisme.

### 4.4 La faune

L'analyse du contexte faunistique a été effectuée à partir de données bibliographiques issues d'études et suivis naturalistes réalisés par les associations naturalistes locales et des relevés menés dans le cadre de l'élaboration du PLU.

#### Les mammifères

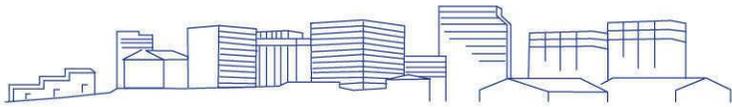
Près d'une vingtaine d'espèces sont recensées sur le territoire communal. Les espèces les plus souvent observées sont le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*). Le Chamois (*Rupicapra rupicapra*) est lui aussi recensé à Nyons.

Des prospections réalisées par des associations locales et naturalistes ont permis de mettre en évidence la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la commune. Cette espèce est protégée au niveau européen. En 2010, les investigations effectuées indiquent qu'un phénomène de colonisation est en cours sur la vallée du Rhône à partir de la rivière Ardèche. La Loutre est recensée sur l'Eygues à partir de 2009.

Le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est présent le long de l'Eygues. Cette espèce est elle aussi protégée par la Directive Européenne (Habitat-Faune-Flore).

#### Les reptiles et amphibiens

Sur le territoire de Nyons, cinq espèces d'amphibiens sont recensées. Toutes sont protégées. Il s'agit des espèces suivantes : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).



Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est présent dans les Baronnie à l'amont de Nyons. Bien que l'espèce se situe ici en limite Sud de répartition, il est important de maintenir ou de renforcer les connexions entre l'Eygues amont et aval pour cette espèce à enjeu.

Concernant les reptiles, six espèces ont été recensées : la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) et la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*).

### Les poissons

Le Barbeau (*Barbus barbus*), le Blageon (*Leuciscus souffia*), le Chevaîne (*Squalius cephalus*), le Spirlin (*Alburnoides bipunctatus*), le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*) et a Vandoise (*Leuciscus leuciscus*) ont été relevés dans l'Eygues.

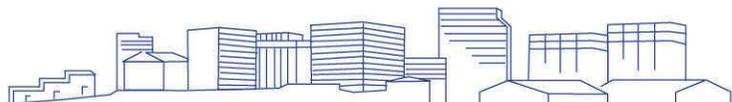
Un plan de gestion des poissons migrateurs a été mis en place pour la période 2010-2014 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Le bassin versant de l'Eygues se situe dans la zone d'action de ce plan. Sur le bassin versant de l'Eygues, 4 ouvrages ont été désignés comme prioritaires en termes d'intervention pour rétablir la continuité écologique. Ces ouvrages ne sont pas situés sur la commune. La continuité écologique est donc assurée sur le seul territoire communal.

### Les oiseaux

Plus de 130 espèces sont connues sur la commune. Les milieux forestiers de la commune accueillent différentes espèces parmi lesquelles : le Pouillot fitis, Mésange noire, Épervier d'Europe, Grive draine, Pouillot véloce, Mésange nonnette, Mésange à longue queue et la Sittelle torchepot. Dans les milieux ouverts, les espèces comme le Verdier d'Europe, l'Hirondelle de fenêtre, le Serin cini et le Chardonneret élégant sont recensées. A noter la réintroduction du Vautour Fauve et du Gypaète Barbu dans les gorges de l'Eygues à l'aval de Nyons.

Le tableau ci-après présente quelques espèces observées sur la commune de Nyons et présentant un enjeu patrimonial.

Nom vernaculaire	Statut non réglementaire		Statut réglementaire		
	LR NATIONALE	LR RHÔNE-ALPES	DO	BERNE	PN
Accenteur mouchet				II	P
Aigrette garzette			I	II	P
Alouette lulu		VU	I	III	P
Autour des palombes				III	P
Bondrée apivore		NT	I	III	P
Busard des roseaux			I	III	P
Chevalier guignette				III	P
Chevêche d'Athéna		VU		II	P
Chouette hulotte				II + III	P
Cigogne blanche				III	P
Cigogne noire				III	P
Cinacle plongeur				II + III	P
Circaète Jean-le-Blanc		NT	I	II + III	P
Engoulevent d'Europe			I	II	P
Faucon hobereau				II	P
Gobemouche gris	VU	NT		II	P



Nom vernaculaire	Statut non réglementaire		Statut réglementaire		
	LR NATIONALE	LR RHÔNE-ALPES	DO	BERNE	PN
Goéland leucopnée			II	III	Partielle
Grand-duc d'Europe		VU	I	II	P
Grande Aigrette				III	P
Grue cendrée				III	P
Guêpier d'Europe		VU		II	P
Hibou moyen-duc				II	P
Martinet à ventre blanc				III	P
Martin-pêcheur d'Europe		VU	I	II	P
Milan noir			I	III	P
Milan royal	VU		I	III	P
Œdicnème criard	NT	VU	I	III	P
Petit Gravelot		NT		II	P
Pic noir			I	II	P
Pie-grièche écorcheur			I	II	P
Pouillot fitis	NT	NT		III	P

**Liste rouge (LR NATIONALE et LR RHÔNE-ALPES)**

- VU : vulnérable
- NT : quasi menacée

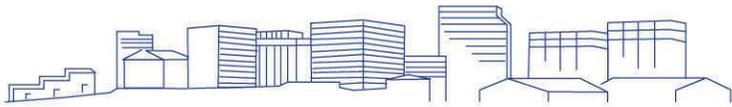
**Directive Oiseaux (DO)**

- L'annexe II : oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.
- L'annexe III : oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

**Convention de Berne (BERNE)**

- Annexe II : espèces de faune strictement protégées
- Annexe III : espèces de faune protégées

**Protection nationale (P)**



## 4.5 Les fonctionnalités écologiques

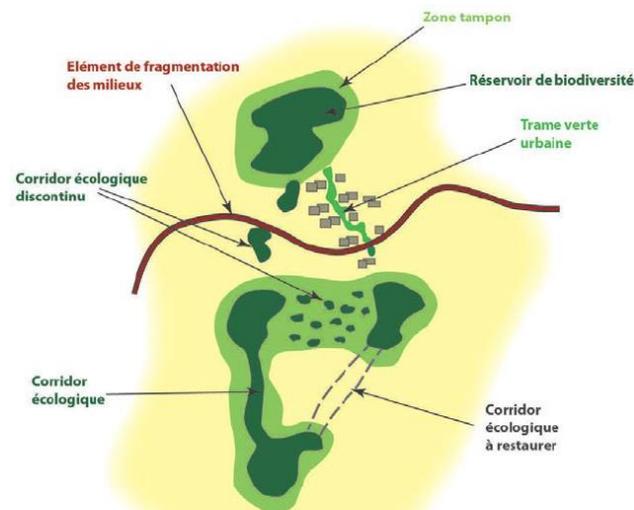
### Notions

La Trame Verte Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Les continuités écologiques constitutives de la TVB se composent des éléments suivants :

Les réservoirs de biodiversité (« les cœurs de nature ») : ce sont des espaces où la biodiversité est la plus riche et généralement connus par des périmètres réglementaires ou d'inventaires.

Les corridors écologiques et les espaces de perméabilité : ce sont des espaces qui assurent la liaison entre des réservoirs de biodiversité. Les corridors offrent aux espèces des conditions favorables, nécessaires aux déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Schéma de principe de la trame verte et bleue (TVB)



Concrètement, les corridors écologiques peuvent être de plusieurs types :

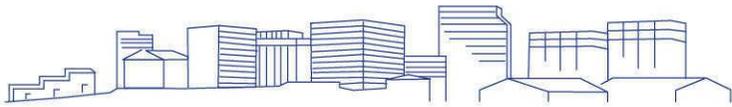
Les corridors terrestres qui permettent à la faune et à la flore des déplacements soient :

- Passifs pour la flore (dissémination) ;
- Limités et restreints à des habitats continus (lisières forestières, haies, talus ou berges de cours d'eau dans le cas des micromammifères et de nombreux insectes ;
- Lents et utilisant des substrats et des structures favorables pour de courts cheminements lui permettant de rejoindre ses divers milieux vitaux (cas des batraciens, des reptiles, de certains mammifères et de nombreux insectes) ;
- Déplacements rapides souvent à découvert et sur de longues distances, mais utilisant toujours de manière optimale les structures refuges existantes.

Les corridors aquatiques servent pour de nombreuses espèces aquatiques ou espèces terrestres (oiseaux par exemple), mais également pour le transport involontaire d'espèces de la flore et de la faune terrestres, lors de chutes dans les cours d'eau ou par ruissellement de surface en cas de pluies.

Ainsi, le réseau hydrographique est prédéterminé pour jouer le rôle d'infrastructure naturelle de dispersion des espèces, donc de corridor ;

Les corridors aériens propres aux oiseaux et aux chauves-souris nécessitant des éléments de guidage visuel ou des gîtes d'étape permettant le repos et l'alimentation. Ces espèces utilisent largement les structures de réseaux définies à priori pour la faune terrestre.



### Les corridors à une échelle supra-communale

#### Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)

Le schéma est élaboré conjointement par l'État et la Région, avec l'assistance technique de réseau d'acteurs régionaux. Le SRCE porte sur les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Le schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014, n° 14-155 publié au recueil des actes administratifs Rhône-Alpes le 18 juillet 2014.

Le plan d'action de la région est organisé autour de plusieurs orientations :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement ;
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue ;
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers ;
- Améliorer la connaissance ;
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques.

Ce schéma a cartographié les enjeux relatifs aux continuités écologiques en utilisant les éléments établis par le RERA (Réseaux Écologiques Rhône-Alpes), des diagnostics territoriaux et des réunions partenaires.

La carte ci-après présente les éléments à prendre en compte sur le territoire communal, et notamment :

- Les réservoirs de biodiversité correspondant à l'ensemble des forêts présentes sur le territoire communal ;
- L'Eygues, identifié comme un cours d'eau d'intérêt écologique à remettre en bon état ;
- L'ensemble des zones humides et leur espace de fonctionnalité (liées à l'Eygues).

### Les réservoirs de biodiversité à l'échelle de Nyons

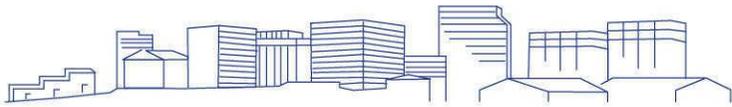
L'identification de sous-trames pertinentes à l'échelle de la commune a été définie : il s'agissait des grands types de milieux naturels pour lesquels sont identifiés des réservoirs de biodiversité.

Les différents éléments récoltés (notamment l'occupation du sol et la cartographie des habitats) permettent d'identifier ces sous-trames. À l'échelle de Nyons, deux sous-trames principales correspondant aux enjeux écologiques présents sur la commune peuvent être définies :

- La sous-trame cours d'eau qui rassemble l'ensemble des cours d'eau communaux mais plus spécifiquement l'Eygues ;
- La sous-trame boisement : comme évoqué précédemment, les boisements représentent 40% de la surface communale. Ils sont principalement localisés sur les montagnes qui encerclent la zone urbanisée. La commune s'inscrit dans le réseau écologique des chainons occidentaux des Baronnies. Ce vaste ensemble naturel englobe des milieux, espèces à forts enjeux écologiques ainsi que des continuités écologiques de part et d'autre de l'Eygues. Au Nord, les montagnes du Devès et de Vaux présentent une végétation typiquement méditerranéenne et des espèces d'intérêt écologique. Plus au Sud, le massif de Garde Grosse et la Montagne de l'Essaillon constituent également un réservoir de biodiversité. Les milieux présents dans ce secteur sont fréquentés par plusieurs espèces à forts enjeux écologiques. Ainsi, les boisements présents constituent le support de ces réservoirs, l'enjeu est de les maintenir.

### Les corridors écologiques à l'échelle de Nyons

Les axes des corridors écologiques reliant les différents réservoirs de biodiversité de chaque sous-trame ont été identifiés. Sur la commune, l'objectif étant de délimiter les corridors écologiques les plus fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité les plus proches. Les corridors nécessitant une restauration ont aussi été inventoriés.



L'Eygues constitue un corridor aquatique majeur utilisé par l'avifaune, les mammifères et les poissons. Les différents milieux, comme les boisements rivulaires, zones humides, canaux... sont favorables aux déplacements de la faune. Ses deux affluents de la Sauve et du Coriançon (en limite communale) constituent deux corridors secondaires qui participent à la fonctionnalité globale. Les ravins présents de part et d'autre de l'Eygues, constitue une trame de 3<sup>e</sup> niveau permettant aussi le déplacement des espèces jusqu'à l'Eygues. A noter que ces ravins jouent aussi un rôle important dans les écoulements des eaux pluviales.

Un corridor terrestre se situe en amont de la zone urbanisée de Nyons à la limite communale avec Aubres. Cet espace préservé des constructions permet de relier les vallons et collines de Rousset-les-Vignes par la montagne du Devès et la montagne de Garde Grosse. Cette zone boisée est occupée par du Chêne vert et du Chêne pubescent. Il s'agit en grande partie d'une forêt communale, gérée par l'ONF.

#### **Les espaces agricoles : des zones de perméabilité au déplacement de la faune**

Les espaces agricoles forment des zones de perméabilité. Ils présentent un intérêt modéré mais participent à la fonctionnalité écologique de la commune.

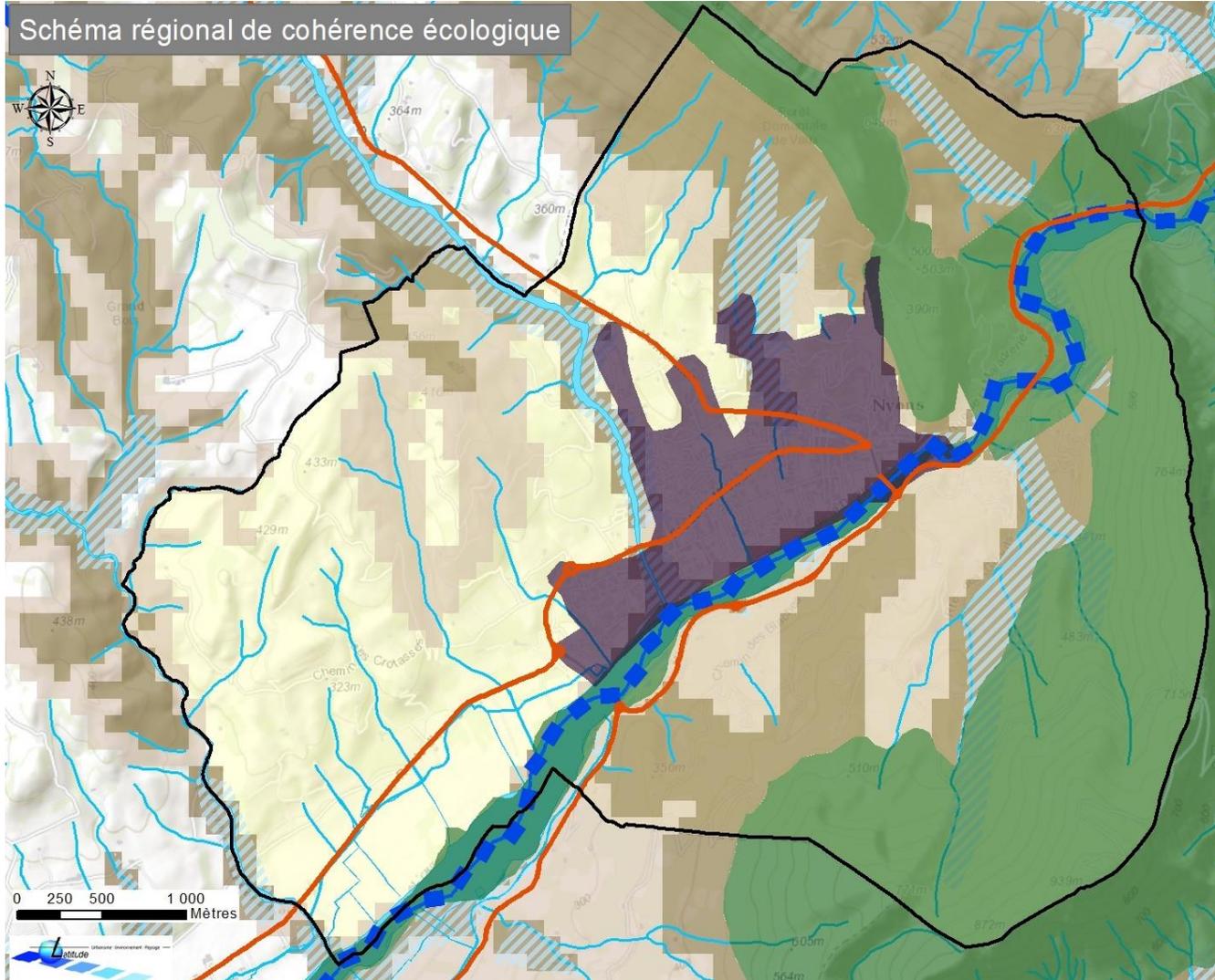
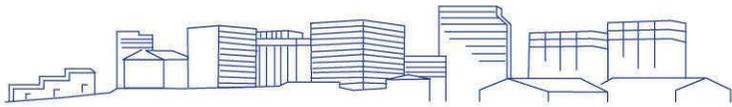
#### **Mise en évidence des points de conflits**

Le découpage des espaces fonctionnels diminue les possibilités de développement des espèces et le nombre d'échanges possibles entre les populations. Nyons comporte des continuités écologiques qui permettent des liaisons avec les territoires voisins.

Le principal effet de fragmentation des milieux est l'urbanisation qui contraint fortement les déplacements de la faune, notamment selon un axe Nord-Ouest Sud-Est.

D'autre part, la densité de voies fragmente le territoire communal. La RD 94 est un axe majeur facteur de fragmentation des continuités écologiques notamment du corridor terrestre situé en limite Nord Est de la commune. Toutefois située en rive gauche de l'Eygues elle impacte

relativement peu les fonctionnalités liées aux ravins, ceux-ci étant peu nombreux de ce côté de l'Eygues. A noter également que le faible trafic nocturne sur les routes départementales et l'absence de clôtures limitent l'impact de ces infrastructures sur les axes de déplacement de la faune.



**Réservoir de biodiversité**

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

**La trame bleue**

*Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue*

Objectif associé : à remettre en bon état

Zones humides – inventaires départementaux

Objectifs associés : à préserver ou à remettre en bon état

**Espaces perméables terrestres**

*Continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité*

Perméabilité forte

Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques

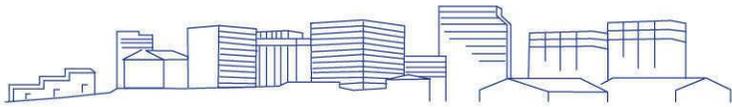
Grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité écologique du territoire

Zones artificielles

Cours d'eau permanent et intermittent, canaux

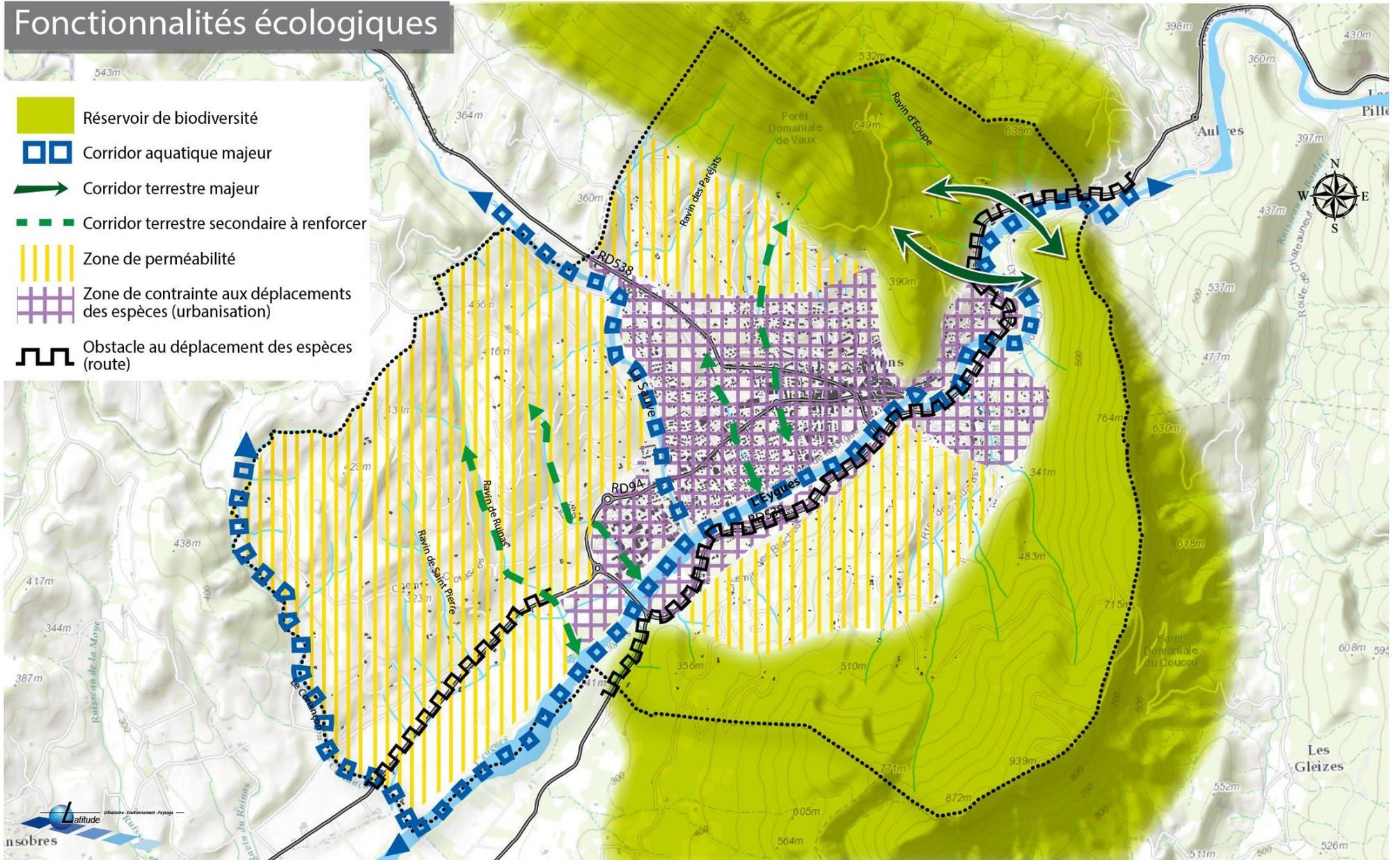
**Infrastructures routières**

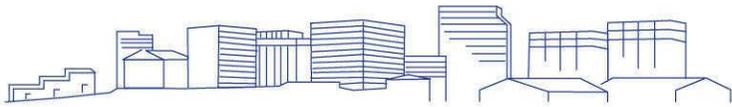
Routes principales



## Fonctionnalités écologiques

-  Réservoir de biodiversité
-  Corridor aquatique majeur
-  Corridor terrestre majeur
-  Corridor terrestre secondaire à renforcer
-  Zone de perméabilité
-  Zone de contrainte aux déplacements des espèces (urbanisation)
-  Obstacle au déplacement des espèces (route)





## 5 Les risques et les nuisances

### 5.1 Les risques naturels

La commune est exposée à plusieurs risques majeurs : les risques d'inondation, les séismes, le retrait et le gonflement des argiles...

#### Risque d'inondation

La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations détermine un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations.

#### Panorama de la politique nationale de gestion des risques d'inondation

##### NIVEAU NATIONAL

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)

##### NIVEAU DISTRICT

Bassin Rhône-Méditerranée

Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Evaluation  
préliminaire  
des risques



Sélection des  
31 TRI



Réalisation de  
la  
cartographie



Rédaction du  
PGRI

##### MISE EN ŒUVRE LOCALE

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Éducation  
Information  
préventive

DICRIM

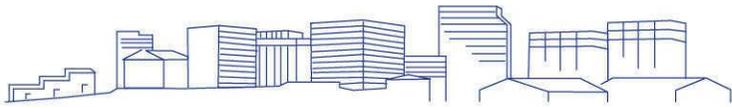
Maîtrise de  
l'urbanisation

PPRI  
SCoT  
PLU

Prévision  
Alerte  
Vigicrues  
Vigilance  
Vague-  
submersion

Gestion de  
crise  
PCS

Mise en œuvre dans des programmes d'actions (PAPI)



### Le PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Le plan de gestion des risques d'inondation est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations. Il encadre les documents d'urbanisme, les outils de la prévention des risques d'inondation (PPRi, PAPI, Plan Rhône, PCS...). Il affiche des objectifs prioritaires ambitieux pour les TRI.

La commune intègre le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée. Cinq grands objectifs s'appliquent sur l'ensemble du bassin versant Rhône-Méditerranée :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation ;
- Améliorer la résilience

Tout comme le SDAGE, le PGRI définit un cadre pour le bassin Rhône-Méditerranée : il sera opposable aux documents d'urbanisme et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau, son rôle est d'encadrer et d'optimiser les outils actuels existants (PPRi, PAPI...).

### Le TRI : Territoire à Risques Importants d'Inondation

L'identification de TRI permet une priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a arrêté 31 TRI. Les TRI doivent être pris en compte dans les stratégies locales, déclinées dans les PAPI. Ils ne s'imposent pas au PLU.

La commune n'intègre pas de TRI.

### Le PPRi : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

La commune de Nyons est soumise aux risques d'inondation générés par l'Eygues et ses affluents. La commune est dotée d'un plan de prévention des risques inondation approuvé le 3 octobre 2011. Le zonage du PPRi ne couvre pas la totalité du territoire communal ; pour la partie amont une étude CAREX (hydrogéomorphologie) a été réalisée en 2004 et non reprise dans le PPRi intervenue postérieurement.

Le PPRi, définit quatre types de zones :

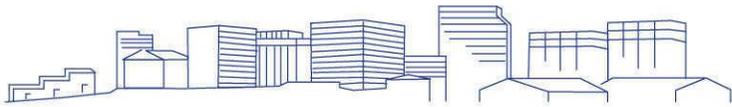
**La zone rouge** correspond aux secteurs soumis à un aléa fort et moyen, en dehors des centres urbains, aux secteurs directement impactés par un sur-aléa en cas de rupture de digues, ° aux lits majeurs des ravins, ° aux cônes torrentiels, ° aux zones d'expansions des crues, quel que soit le niveau d'aléa. La zone rouge est divisée en quatre secteurs, en fonction du niveau de l'aléa (secteur R, R1, R2, R3). L'importante exposition aux risques et la nécessité de préserver les zones d'expansion des crues conduisent à interdire les constructions nouvelles. Quelques possibilités d'aménagement ponctuel ou d'extension sont toutefois autorisées.

**La zone rouge hachurée** est réservée au centre urbain. Elle correspond aux secteurs d'aléa fort et moyen du centre urbain. Il est permis la rénovation et l'aménagement du bâti existant. Les constructions nouvelles sont également autorisées mais en implantant les planchers au-dessus de la cote de référence. En matière de changement de destination, seuls les commerces et les activités de service ne générant que peu de public peuvent être autorisés sous la cote de référence.

**La zone jaune** correspond aux secteurs soumis à un aléa faible, dans les centres urbains et les autres zones urbanisées, ° aux secteurs soumis au ruissellement pluvial urbain, issu des drayes de Nyons, ° aux secteurs où l'urbanisation est possible moyennant une opération globale d'aménagement intégrant la maîtrise de l'aléa inondation.

**La zone verte** est en principe atteinte uniquement par les débordements d'une crue exceptionnelle dépassant le niveau d'une crue centennale. Dans ces zones, les constructions sont autorisées moyennant une surélévation forfaitaire de 0,30 m pour se prémunir du ruissellement ou des phénomènes de remontée de nappe.



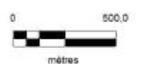
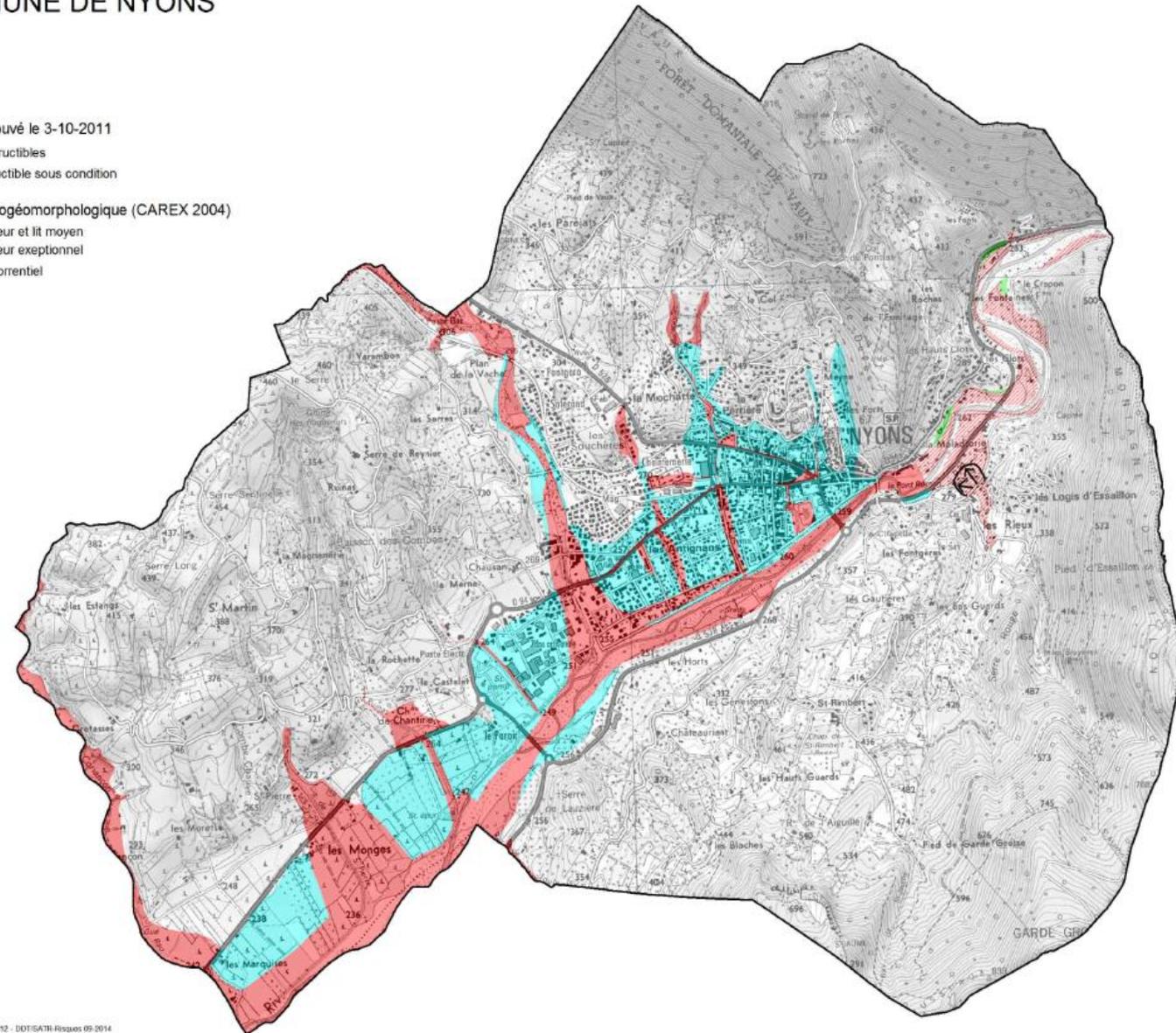


## COMMUNE DE NYONS

La carte transmise par les services de l'Etat (ci-contre) présente les compléments apportés par l'étude CAREX (échelle 1/25000<sup>e</sup>) non intégrée au PPRI. Cette étude a une valeur à son échelle d'étude c'est-à-dire au 1/25000<sup>e</sup>. Ce n'est pas une étude à la parcelle.

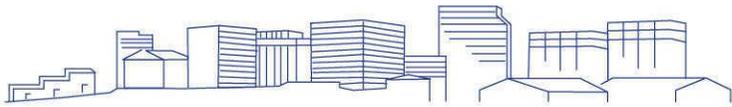
La cartographie ci-contre est extraite de l'étude CAREX. Aucune autre cartographie plus qualitative n'a été fournie à la commune.

- PPRI approuvé le 3-10-2011
- Inconstructibles
  - Constructible sous condition
- Etude hydrogéomorphologique (CAREX 2004)
- Lit majeur et lit moyen
  - Lit majeur exceptionnel
  - Cône torrentiel



Source fond. Scan25 IGN 2012 - DDT/SATH-Risques 09/2014

Etude CAREX (2004) telle que fournie par les services de l'Etat

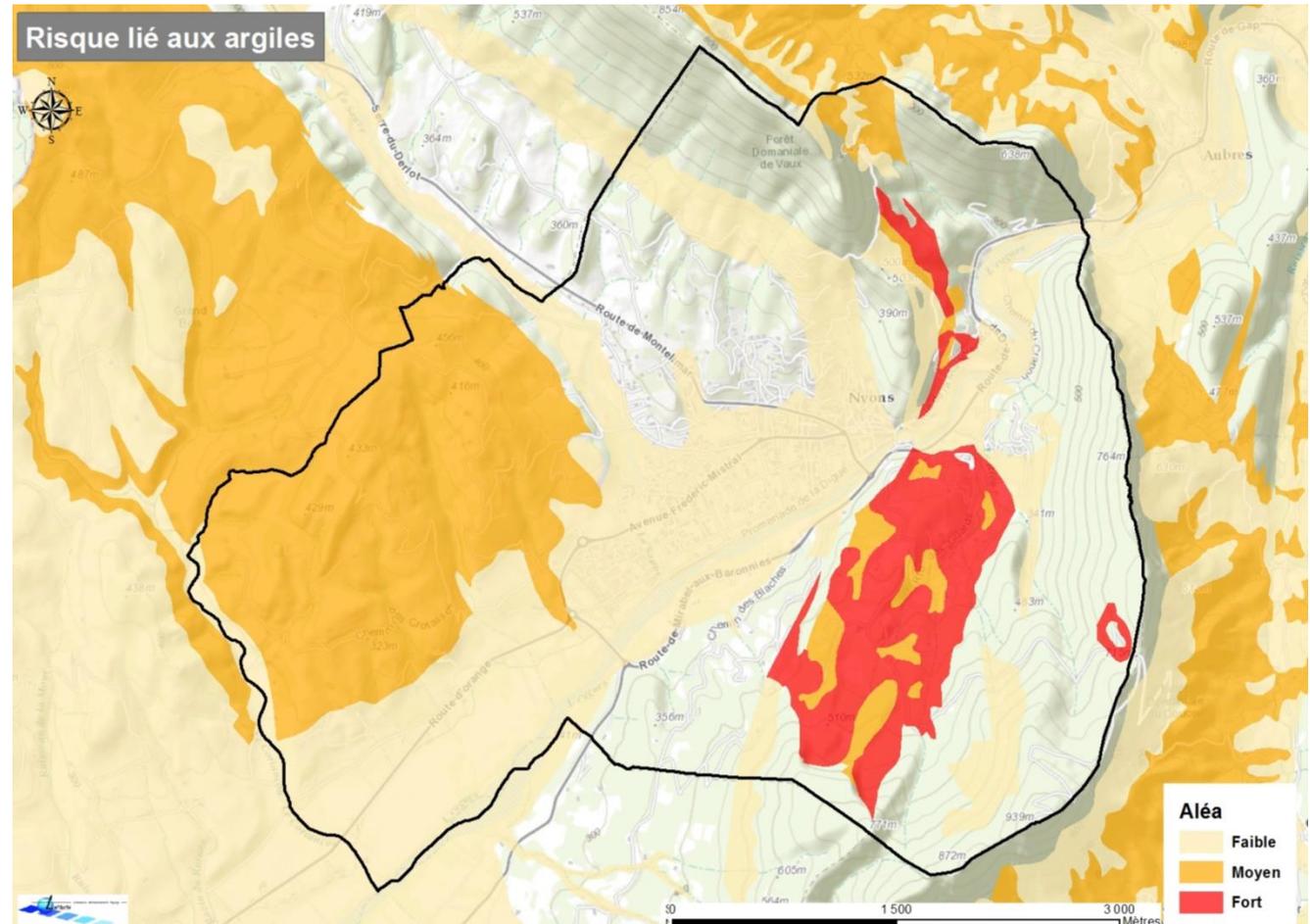


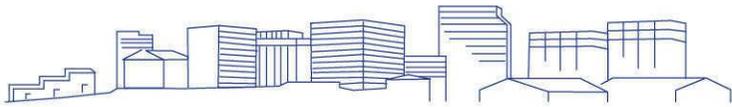
### L'aléa lié aux argiles

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception. Il existe un risque faible à fort sur différents secteurs de la commune :

- Le centre-ville est en risque faible ainsi que les zones artisanales des Laurons, et du Grand Tilleul, les secteurs « les Monges », « les Marquises » ;
- La zone située au Nord-Ouest de la commune intégrant : « les Estangs », « Serre Long », « Saint-Martin », « Crotasses », « Serre Sentinelle » et « la Magnanerie » ; est en risque moyen ;
- Des risques forts existent sur la commune. Ils sont localisés au Sud du territoire.

Il faut noter que la cartographie de ce risque réalisée par le BRGM n'a une validité qu'à une échelle de 1/50 000ème et ne peut être traduite à l'échelle parcellaire. Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent à quelques principes. Leur mise en application peut se faire selon des techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur. Ces principes concernent la profondeur et les ancrages des fondations, la rigidité de la structure, la régulation de la teneur hydrique du sol entourant la construction, etc. Des études de sols spécifiques relevant de la responsabilité du constructeur doivent être menées pour tout projet. Ces principes ne relèvent pas des règles d'urbanisme et n'entrent pas dans le champ réglementaire du PLU.





### Le risque sismique

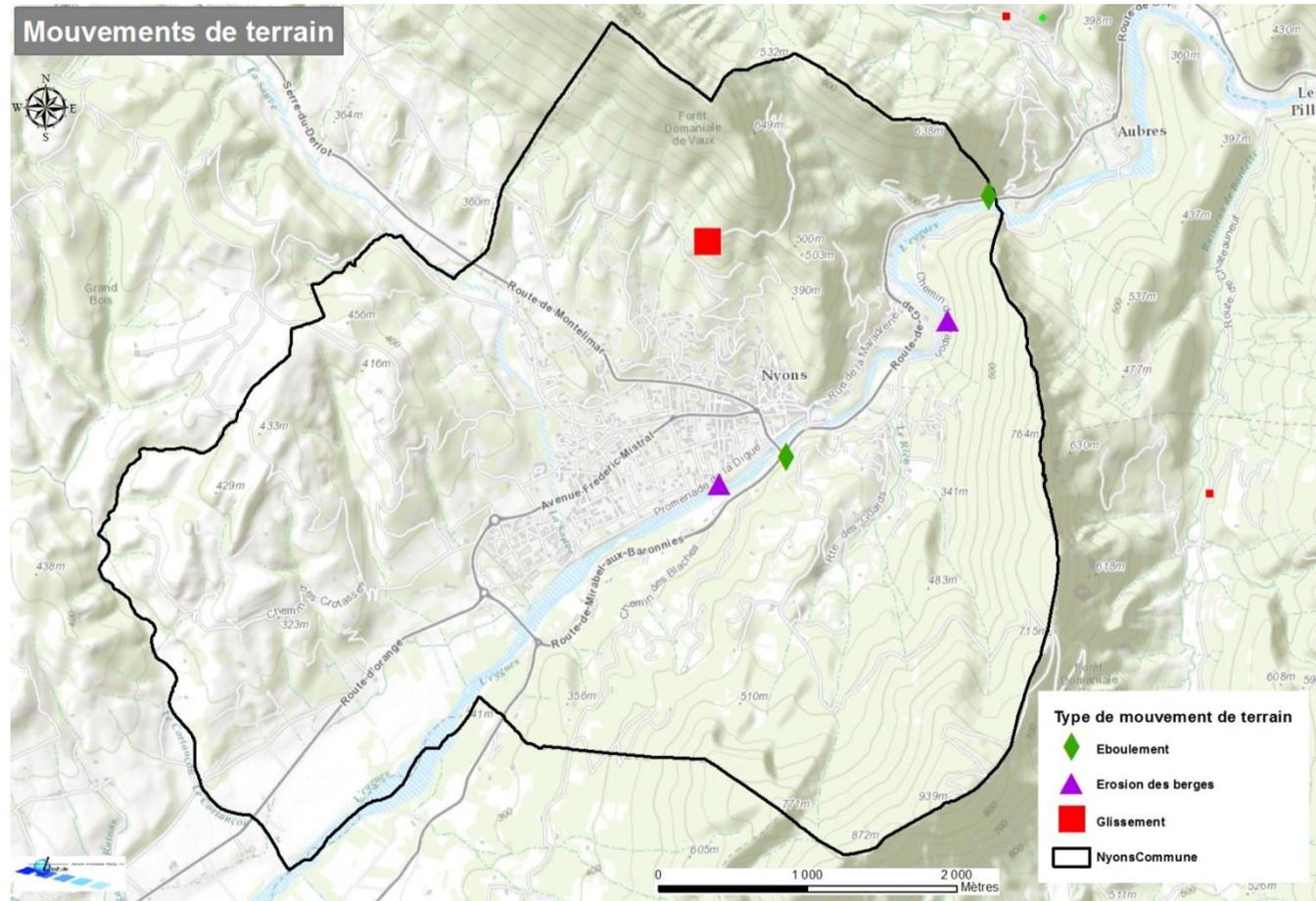
Un zonage sismique est entré en vigueur le 1er mai 2011. Ce zonage est défini d'après l'annexe des articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 et l'arrêté du 22 octobre 2010.

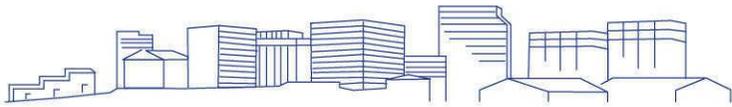
La commune est en zone de sismicité 3 (modéré) imposant des règles de construction parasismique applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

### Les mouvements de terrain

Le territoire de la commune de Nyons comprend des zones de susceptibilité forte, moyenne et faible. La prise en compte de ce risque n'entraîne pas de contrainte d'urbanisme, mais passe par la mise en œuvre de règles constructives. L'application de ces règles relève de la responsabilité des maîtres d'œuvre.

Le BRGM a répertorié des mouvements de terrain sur le territoire de la commune. Leur position est indiquée sur la carte ci-contre :





### Risques incendie – feux de forêt

Par arrêté préfectoral n° 07-4393, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies a été approuvé pour une période de 7 ans.

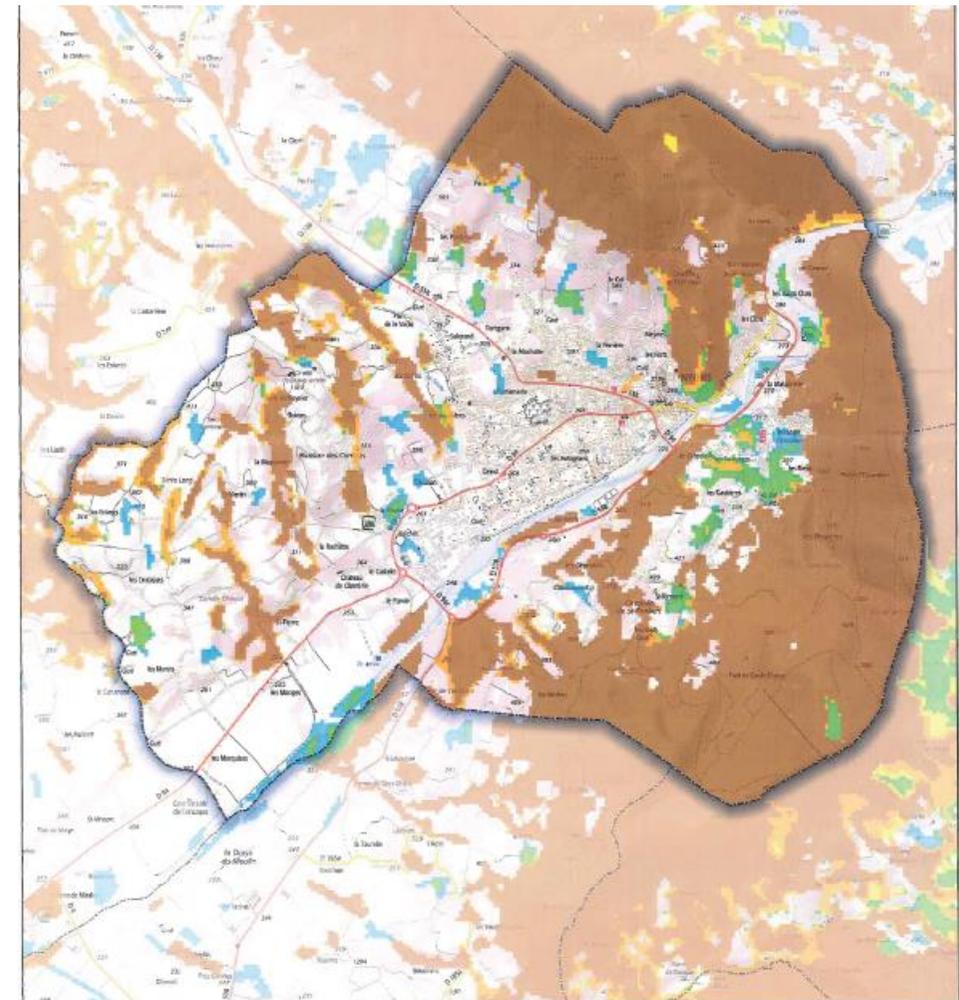
Au regard de l'arrêté préfectoral n° 08-0012 du 2 janvier 2008, la commune de Nyons est concernée par les dispositions de l'article L133-1 du code forestier. Le maire est chargé du contrôle des obligations légales de débroussaillage (art. L134-7 du code forestier).

Un atlas départemental des risques a été élaboré et approuvé en 2002. Cet atlas a pour objectif de déterminer les communes prioritaires en matière de PPR et de servir de support pour le « porter à connaissance » au moment de l'élaboration des PLU. Une carte d'aléa feu de forêt a été établie sur la commune. La carte définit les secteurs d'aléa moyen à localement élevé, modéré ou faible à très faible.

Depuis, le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les incendies (PDPFCI) qui recouvre la période 2017/2026 a été approuvé le 20 mars 2018. Une révision de la cartographie a été menée en même temps et remplace la précédente cartographie. Ces éléments ont été transmis à la commune de Nyons le 28 janvier 2019.

Il est précisé dans ce Porter à connaissance que cette cartographie a une valeur « aux échelles variant du 1/100000 ème au 1/25000 ème. Elle n'est pas adaptée pour une analyse à l'échelle parcellaire ».

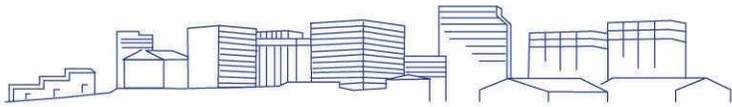
« Le risque résulte du croisement entre un aléa et les enjeux proposés compte tenu de leur défendabilité. La carte d'aléas n'est donc pas un zonage du risque incendie de forêt. »



Sources : ©IGNF Scan 250,  
©IGNF BD CARTO® version 3-1,  
Agence MTDA, Juin 2017  
Réalisation : D.D.T. de la Drôme - septembre 2018

Aléa très faible  
Aléa faible  
Aléa moyen  
Aléa fort  
Aléa très fort

ECHELLE : 1 / 25000



## Mines

D’après l’inventaire national des risques miniers réalisé par Geoderis (2011) et en l’état actuel des connaissances, la commune de Nyons est concernée par deux zones de travaux miniers. Le site minier a fait l’objet de recherches et d’exploitation en souterrain (peu profond) au niveau de deux sites : au lieu-dit les « Hauts-Clots » et au ravin du Rieu.

Un aléa a été retenu par cette étude : il s’agit de l’aléa tassement lié à l’ouvrage de dépôts. Il correspond à la remobilisation ou la recompaction de terrains de surface meuble proche de la surface. Ces phénomènes, de faible ampleur peuvent être favorisés par des perturbations externes. Sur le site de la commune, des tassements peuvent survenir au niveau du dépôt du secteur des « Hauts-Clots ».

## 5.2 Les risques technologiques

### Installation classée pour la protection de l’environnement (ICPE)

Un établissement est visé par la législation des installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE) générant ou pouvant générer un risque dépassant les limites de propriétés. Il s’agit de la cave coopérative agricole du Nyonsais.

#### Rappel sur les installations classiques pour la protection de l’environnement

Certaines installations, publiques ou privées, pouvant entraîner des risques, nuisances ou pollutions, sont soumises à la législation des installations placées pour la protection de l’environnement (ICPE) conformément au décret d’application numéro 77-1133 du 21 septembre 1977 de la loi numéro 76-663 du 19 juillet 1976.

Les différentes activités concernées sont répertoriées au sein d’une nomenclature qui définit, en fonction de différents critères de classement, si les installations sont soumises simplement à des déclarations ou relèvent du régime d’autorisation. Les installations particulièrement dangereuses peuvent également faire l’objet d’une servitude d’utilité publique.

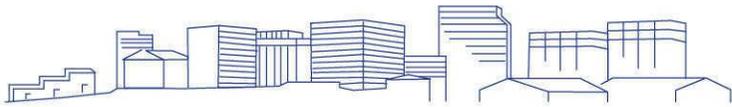
## Transport de matières dangereuses (TMD)

Le territoire communal est concerné par le risque de transport de matières dangereuses via une canalisation. Une canalisation de transport exploitée par GRT Gaz se situe dans le Nord de la commune (à proximité de la RD 538).

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d’autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
ANTENNE DE NYONS	67,7	100	569	enterré	30	5	5

Cette canalisation a fait l’objet d’une servitude d’utilité publique mise en place par arrêté préfectoral du 29 nov. 2016. Cette servitude prend en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d’hydrocarbures et de produits chimiques.

Cette servitude est annexée au PLU.



### Sites et sols pollués

La base de données BASIAS (« inventaire historique de sites industriels et activités en service ») du BRGM recense un site sur le territoire communal. Il s'agit de du dépôt GDF situé dans la zone artisanale des Laurons. La base de données BASOL du MEDDE sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) ne recense aucun site sur la commune.

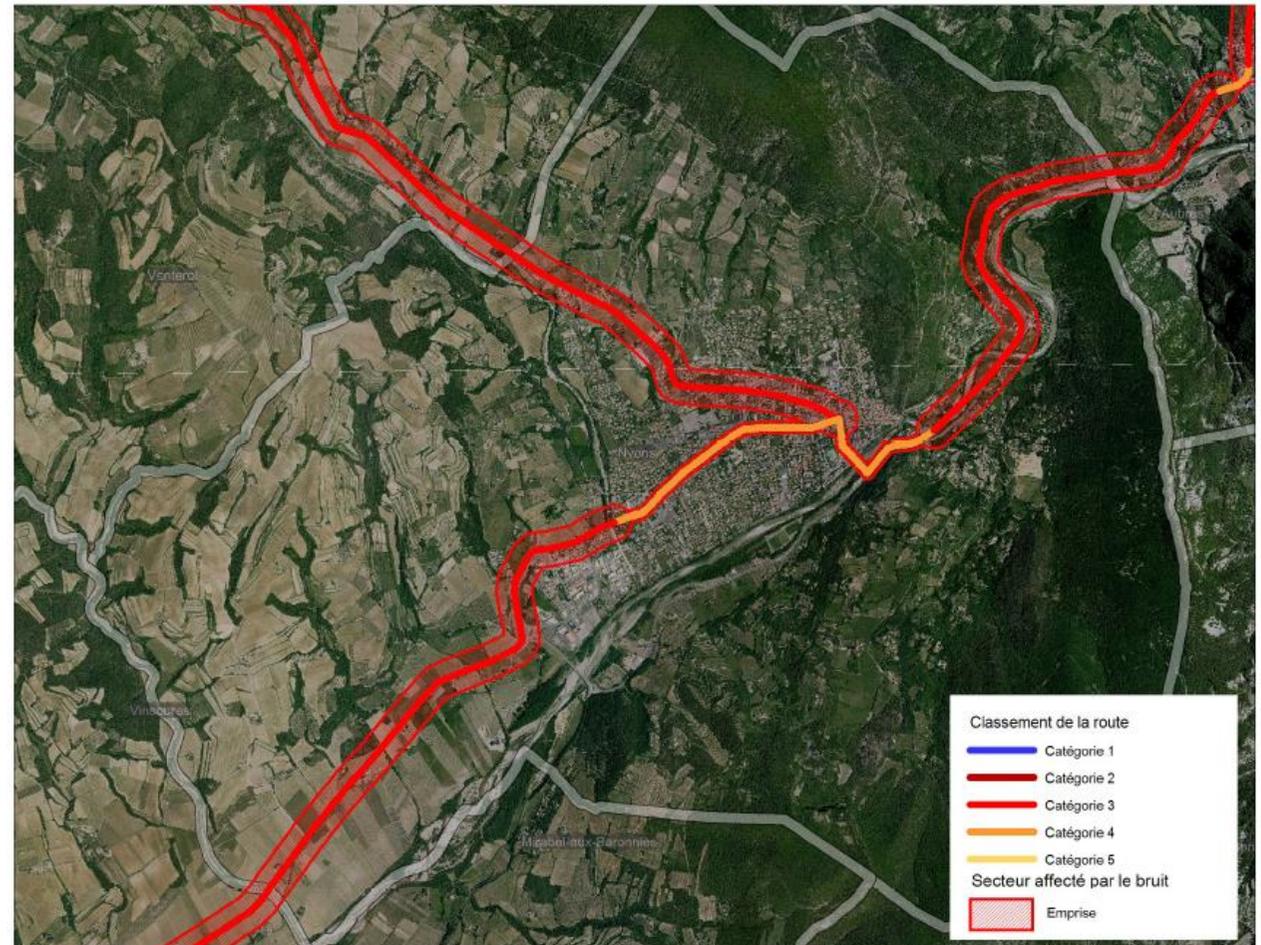
### 5.3 Les nuisances

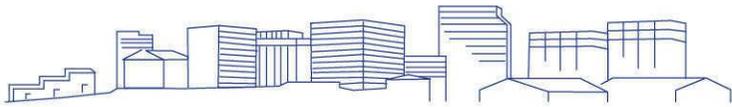
#### Les infrastructures terrestres

La commune est concernée par les nuisances sonores d'infrastructures routières faisant l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes (arrêté en vigueur n°2014324-0013, pas de nouvel arrêté au moment de la rédaction du présent PLU).

Voie	Catégorie de l'infrastructure	Largeur affectée par le bruit
RD 94	3	100
	4	30
RD 538	3	100

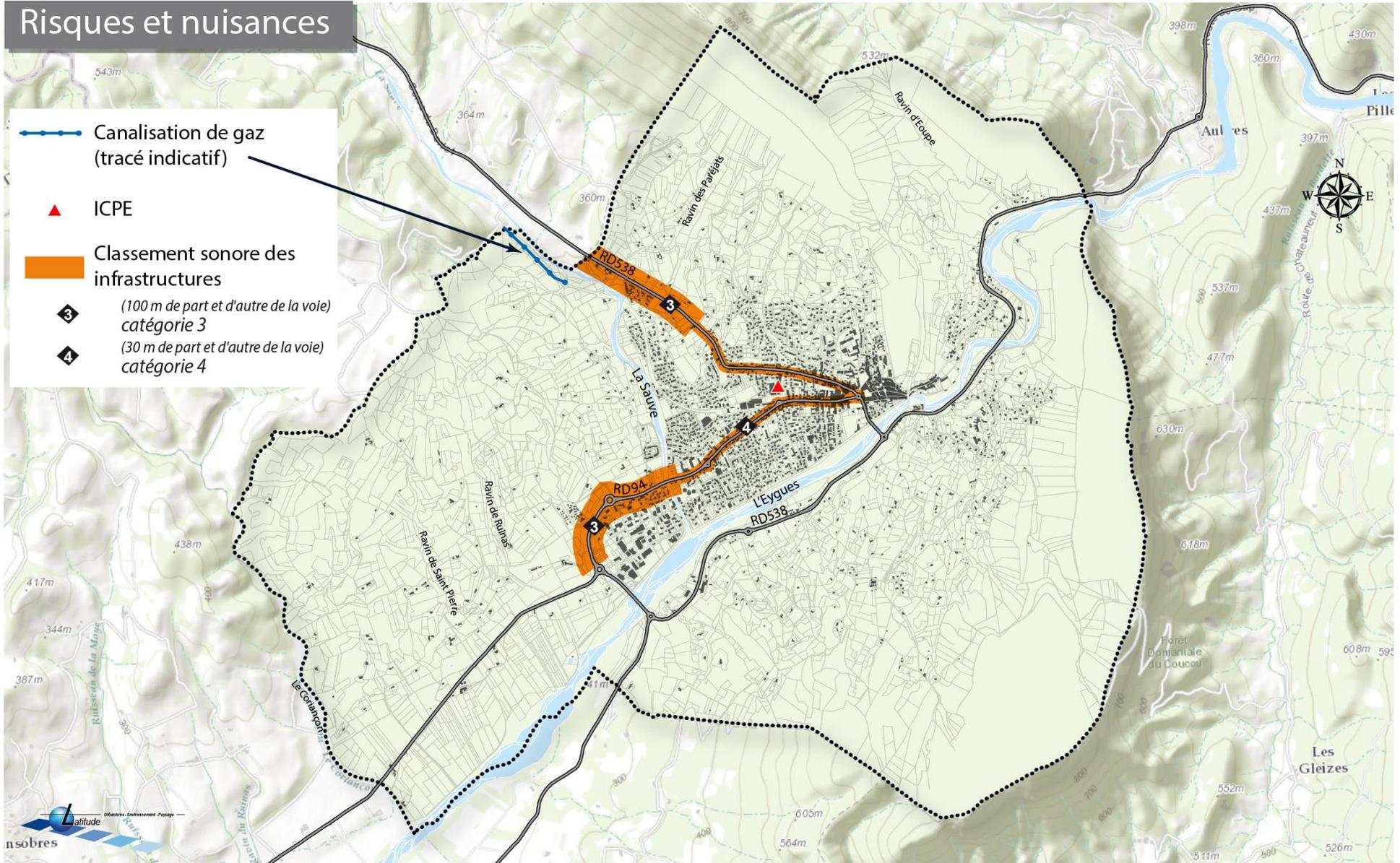
Le classement détermine des largeurs affectées par le bruit dans lesquelles des mesures spécifiques en matière d'isolement phonique doivent être prises pour la construction de bâtiments sensibles (habitat, établissements d'enseignement, de soin et de santé et d'action sociale).

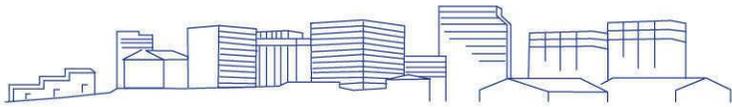




## Risques et nuisances

-  Canalisations de gaz (tracé indicatif)
-  ICPE
-  Classement sonore des infrastructures
  -  (100 m de part et d'autre de la voie) catégorie 3
  -  (30 m de part et d'autre de la voie) catégorie 4





## La qualité de l'air

La directive européenne « cadre » du 27 septembre 1996 (96/62/CE) établit les principes de base d'une stratégie européenne commune. Elle planifie et organise la surveillance autour de « directives "filles" » par polluants, qui précisent les seuils et modalités techniques de surveillance.

La directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 relative à la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, fusionne la directive "Cadre" et les directives "Filles" adoptées entre 1999 et 2002.

Les directives européennes ont été conçues en tenant compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui détermine des seuils à ne pas dépasser pour une vingtaine de polluants en fonction de leurs impacts sur la santé humaine. L'ensemble de ces valeurs a été repris dans le droit français.

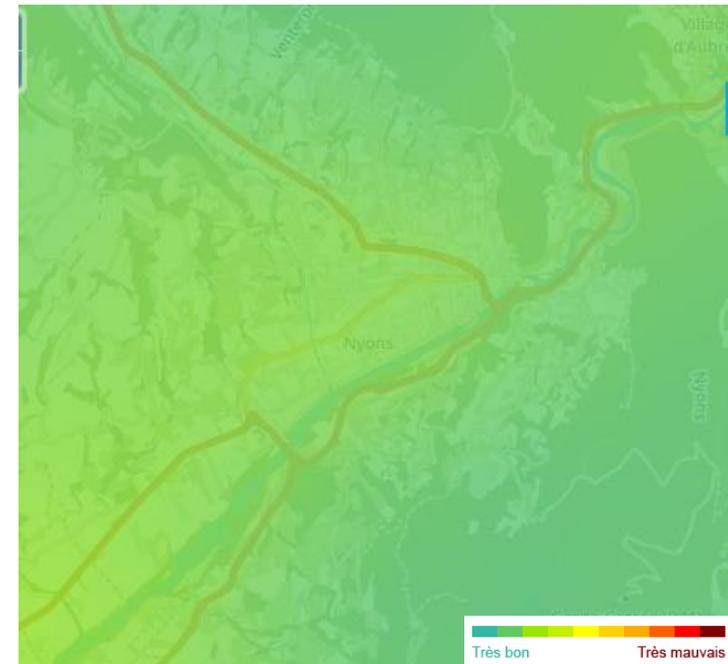
Les différentes directives de l'Union Européenne ont fixé des valeurs guides et des valeurs limites pour les niveaux de pollution de plusieurs polluants dont notamment : le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), l'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), les poussières en suspension (PS), l'ozone (O<sub>3</sub>), l'oxyde de carbone (CO) et les métaux lourds, dont le plomb (Pb).

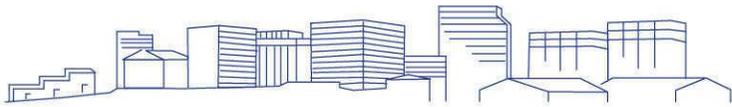
Le cadre réglementaire français relatif à la protection de l'air a été introduit par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, communément dénommée "loi sur l'air", et par ses différents décrets d'application.

L'association COPARLY a mis en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air afin de connaître la qualité de l'air sur le l'ensemble de la Région.

La carte suivante présente la qualité de l'air en 2018 sur le territoire communal. Pour établir cette carte, un indicateur global entre 0 et 1 a été défini. Il prend en compte les concentrations, issues de données de modélisation, de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), de particules fines (PM<sub>10</sub>) et d'ozone (O<sub>3</sub>) éloigné de toute influence directe des axes routiers ou des industries.

### Qualité de l'air en 2018





## 6 Environnement humain

### 6.1 Les déchets

#### 6.1.1 La collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie directe par le personnel de la communauté de communes (hors collecte aux points d'apports volontaires). Elles sont ensuite évacuées vers le centre d'enfouissement.

La collecte est réalisée deux jours par semaine.

On recense environ 17 points de collecte pour le tri sélectif (bacs verts et jaunes) répartis dans les quartiers de la commune et deux points destinés à accueillir les déchets organiques.

#### 6.1.2 La déchèterie

La déchèterie de Nyons se trouve dans la zone des Laurons. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 18h.

### 6.2 Les réseaux

#### 6.2.1 Eau potable

La commune de Nyons est alimentée en eau potable par les captages « Les Laurons » et « Base ludique » réalisée récemment, situés sur le territoire communal ainsi que par le captage « Sauve Galerie » situé sur la commune de Venterol. Les caractéristiques des captages situés sur le territoire communal sont les suivantes :

- Puits lieu-dit des Laurons, volume 197 100 m<sup>3</sup>/an ;
- Forage lieu-dit Base Ludique, volume : 43 100 m<sup>3</sup>/an

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont été définis pour chaque captage.

Les capacités de la ressource en eau actuelles répondent largement aux besoins de la population, de plus la commune de Nyons en raison de cette large capacité, fournit aussi la commune de Venterol.

La ressource est entièrement sécurisée tant sur le plan des captages (qui ont fait l'objet d'une sécurisation et d'une protection) que de sa distribution.

La commune de Nyons a mis en place une surveillance quotidienne de cette ressource (notamment présence de capteurs dans tous les réservoirs).

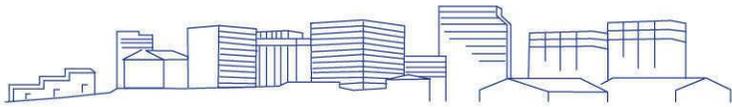
#### 6.2.2 L'assainissement

**La station d'épuration** de Nyons a été inaugurée le 9 octobre 2013. Cette usine de dépollution traite les eaux usées domestiques des communes de Venterol, Aubres et Nyons, les rejets industriels de la coopérative oléicole (huile d'olive...), la cave vinicole ainsi qu'une brasserie de fabrication de bière locale.

La capacité nominale de l'usine correspond à une population de 18 500 EH. Elle a été dimensionnée pour une croissance démographique d'environ 1%/an.

La station est conforme en équipement et en performance (Cf la fiche technique issue du MEDDE ci-après).



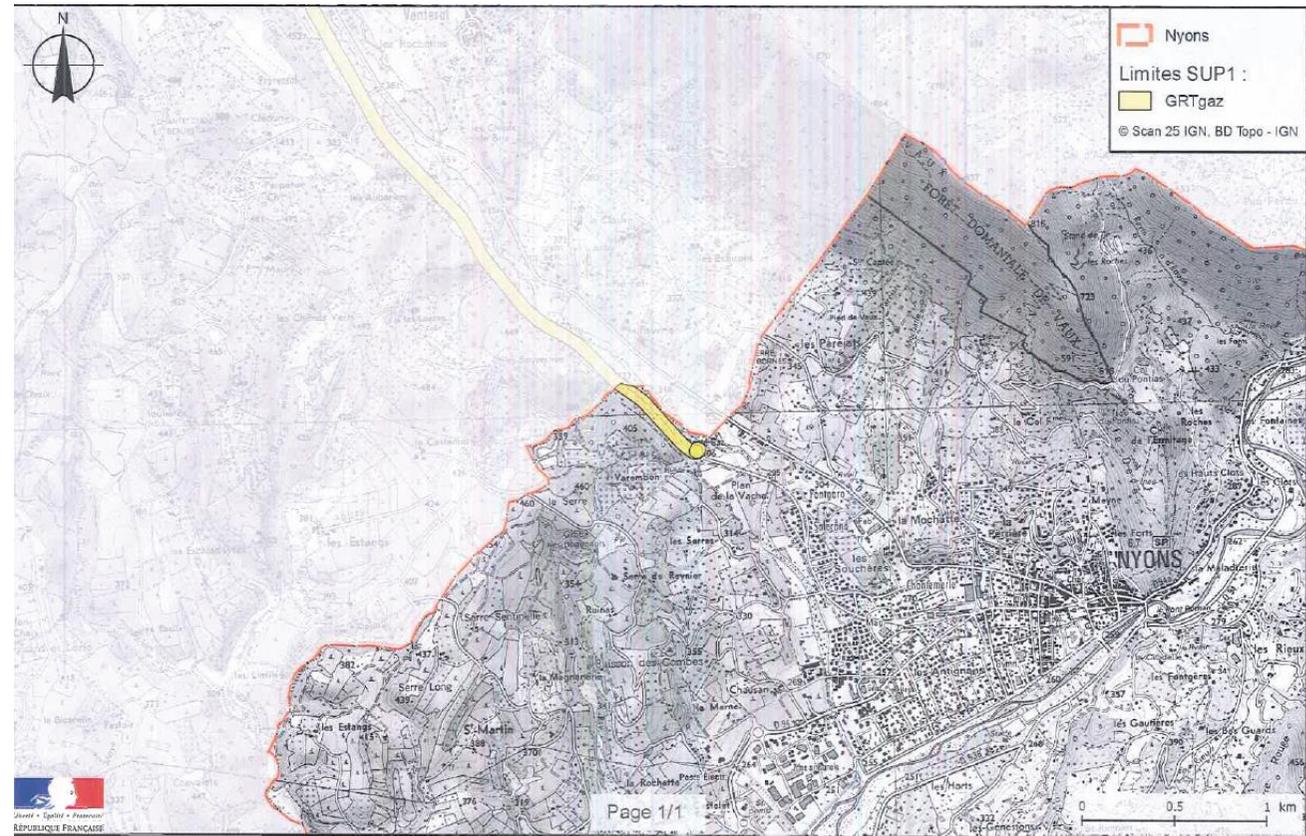


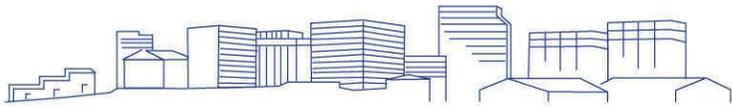
Un zonage d'assainissement a été mis en place (CF cartographie ci-après).

La commune est dotée d'un zonage pluvial depuis 2000 (annexé au PLU). La commune a réalisé de nombreux ouvrages pour la gestion eaux pluviales. En particulier dans les ravins, les ouvrages réalisés ont été dimensionnés pour une occurrence centennale. L'entretien des drayes relève de propriétaires privés, mais la commune se substitue aux propriétaires riverains pour cet entretien, afin d'éviter les phénomènes d'embâcles.

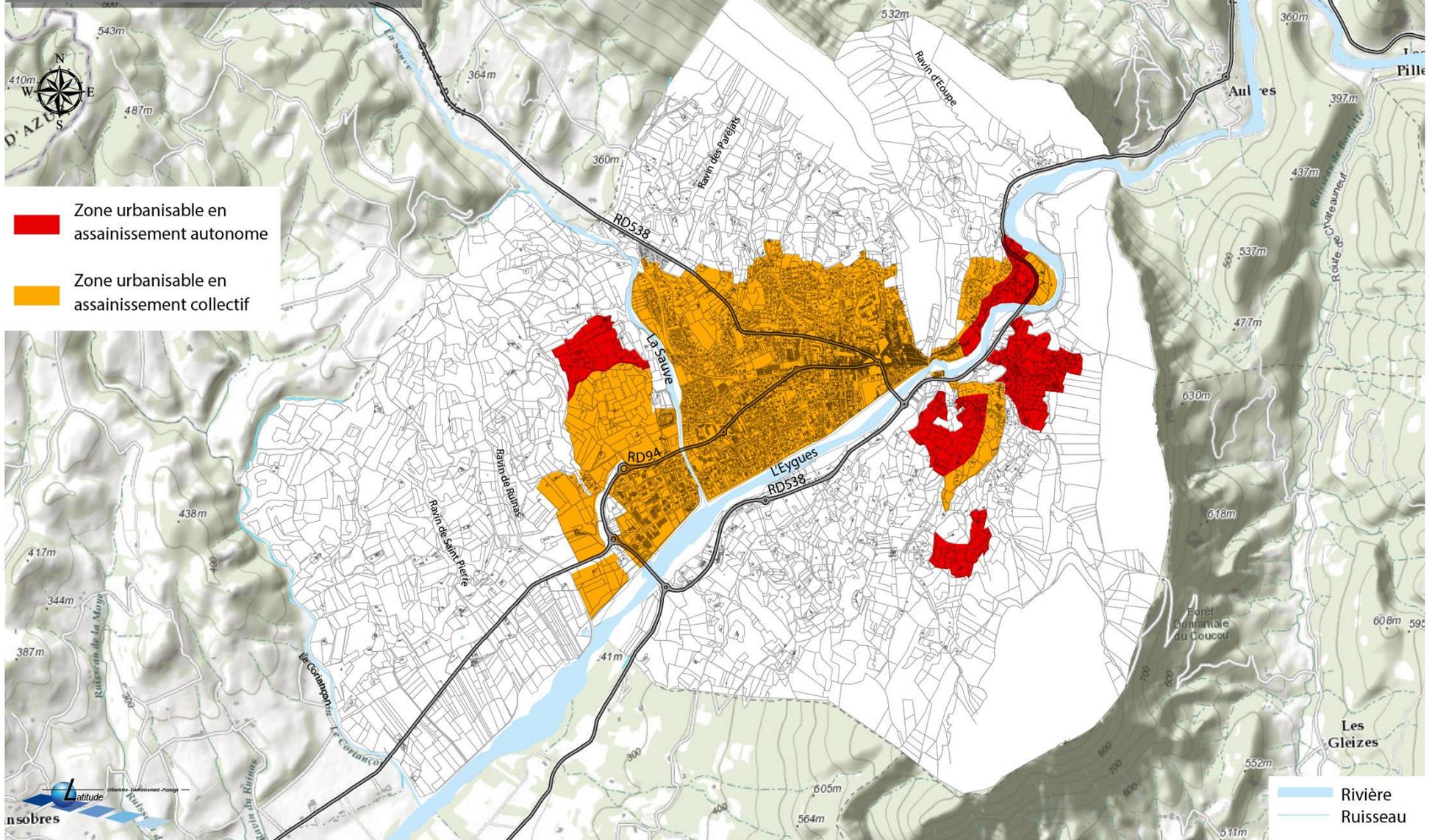
### 6.2.3 Les canalisations de gaz

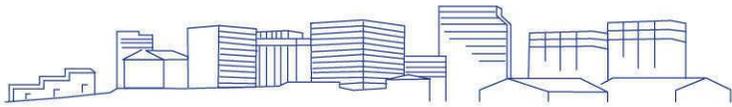
Une canalisation de transport exploitée par GRT Gaz se situe dans le Nord de la commune (à proximité de la RD 538). Cette canalisation fait l'objet d'une servitude d'utilité publique (voir partie sur risques et nuisances).





## Zonage d'assainissement





## Nyons - intercommunale

### Description de la station

**Nom de la station :** Nyons - intercommunale (Zoom sur la station)  
**Code de la station :** 060926220001  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** AUVERGNE-RHONE-ALPES  
**Département :** 26  
**Date de mise en service :** 31/12/1975  
**Service instructeur :** DDT de la Drôme  
**Maitre d'ouvrage :** COMMUNE DE NYONS  
**Exploitant :**  
**Commune d'implantation :** NYONS  
**Capacité nominale :** 17100 EH  
**Débit de référence :** 2760 m3/j  
**Autosurveillance validée :** Validé  
**Traitement requis par la DERU :**  
- Traitement secondaire  
- Filières de traitement :  
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)  
Boue - Centrifugation

### Agglomération d'assainissement

**Code de l'agglomération :** 060000126220  
**Nom de l'agglomération :** NYONS  
**Commune principale :** NYONS  
**Tranche d'obligations :** [ 10 000 ; 100 000 [ E  
**Taille de l'agglomération en 2017 :** 22017 EH  
**Somme des charges entrantes :** 22017 EH  
**Somme des capacités nominales :** 17100 EH  
- Liste des communes de l'agglomération :  
NYONS  
VENTEROL

### Chiffres clefs en 2017

**Charge maximale en entrée :** 22017 EH  
**Débit entrant moyen :** 1345 m3/j  
**Production de boues :** 212.68 tMS/an

**Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :**



**Chiffres clefs en 2016**  
**Chiffres clefs en 2015**  
**Chiffres clefs en 2014**  
**Chiffres clefs en 2013**  
**Chiffres clefs en 2012**  
**Chiffres clefs en 2011**

### Milieu récepteur

**Bassin hydrographique :** RHONE-MEDITERRANEE-CORSE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** Rejet Nyons - intercommunale  
**Nom du bassin versant :** V5340400

**Zone Sensible :** Hors Zone Sensible  
**Sensibilité azote :** Non  
**Sensibilité phosphore :** Non  
**Consulter les zones sensibles**

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

**Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) :** Oui

### Respect de la réglementation en 2017

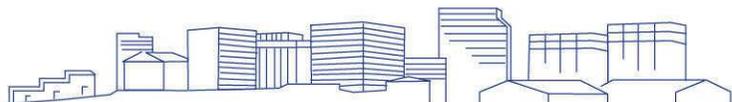
**Conforme en équipement au 31/12/2017 :** Oui  
**Date de mise en conformité :** 31/12/2012  
**Abattement DBO5 atteint :** Oui  
**Abattement DCO atteint :** Oui  
**Abattement Ngl atteint :** Sans objet  
**Abattement Pt atteint :** Sans objet  
**Conforme en performance en 2017 :** Oui

**Réseau de collecte conforme (temps sec) :** Oui  
**Date de mise en conformité :** 01/12/2005

**Respect de la réglementation en 2016**  
**Respect de la réglementation en 2015**  
**Respect de la réglementation en 2014**  
**Respect de la réglementation en 2013**  
**Respect de la réglementation en 2012**  
**Respect de la réglementation en 2011**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018



## 6.2.4 Les réseaux numériques

### 6.2.4.1.1 Les antennes relais

Cinq antennes relais sont installées sur la commune de Nyons.

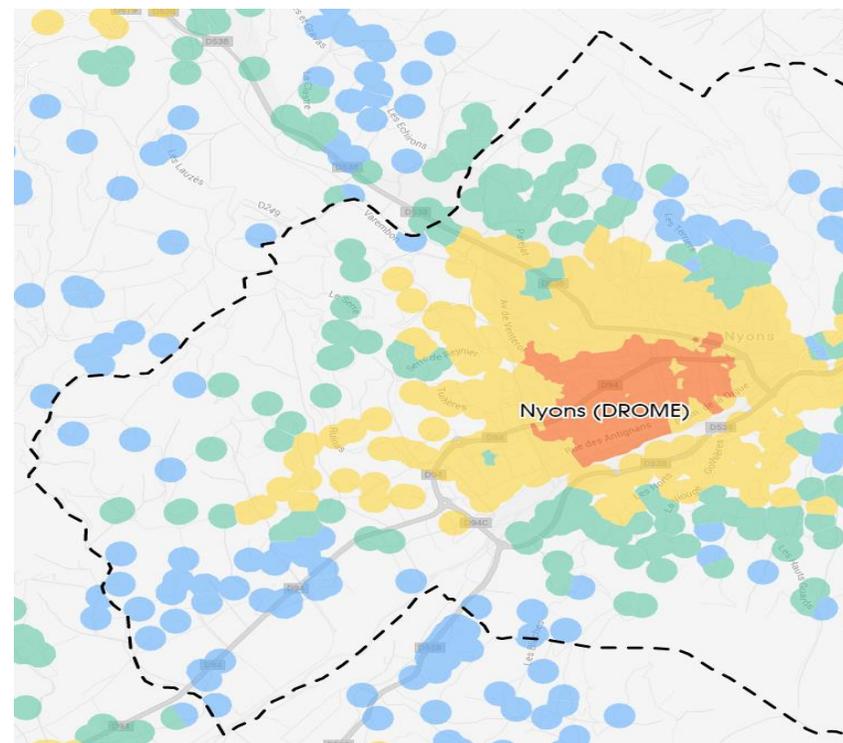
Localisation	Réseau	Opérateur
Chemin (Serre de Reynier)	2G/3G	SFR
Chemin (Serre de Reynier)	2G/3G/4G	SFR
Chemin (Serre de Reynier)	3G/4G	FREE Mobile
Chemin (Serre de Reynier)	2G/3G	Bouygues Telecom
7 rue Camille Brechet ctel	2G/3G/4G	Orange

### 6.2.4.1.1.2 Internet

Les débits apparaissent forts au centre du territoire communale (zone la plus urbanisée) et de plus en plus faibles en s'éloignant du centre.

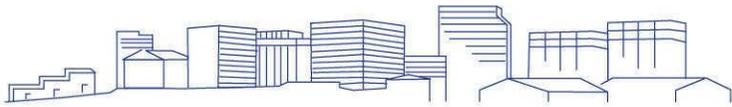
Un programme fibre optique à l'abonné (2016/2026) est engagé par la communauté de communes et Ardèche Drôme Numérique. Une première tranche est engagée en 2016/2017. Ainsi la ZAE du Grand Tilleul est équipée. De plus une première tranche en 2017 devrait permettre l'installation de 2000 prises à l'abonné : les quartiers ouest de Nyons seront concernés en premier.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Ardèche et de la Drôme a été élaboré en 2013. Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (SMADN) s'est fixé comme objectif de raccorder en fibre à la maison (FTTH) les 300 000 foyers de l'Ardèche et de la Drôme qui ne seront pas concernés par la propre initiative des opérateurs privés.



Couverture internet

Source : <http://observatoire.francethd.fr/>



## 7 L'énergie

### 7.1 Les documents supra-communaux

#### 7.1.1 SRCAE

Élaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, ce schéma a pour vocation de fournir un cadre stratégique et prospectif aux horizons 2020 et 2050.

Le Préfet de la région a arrêté le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie Rhône-Alpes) le 24 avril 2014.

Ce document a défini des orientations, dont celle de lutter contre la précarité énergétique en intégrant, par exemple, dans les documents d'urbanisme la rationalisation de l'offre de stationnement pour les véhicules.

Ce schéma trouve sa déclinaison dans les Plans Climat Énergie territoriaux (PCET), dans les documents d'urbanisme... Le schéma touche aux secteurs suivants : le bâtiment, les déplacements, les transports de marchandises, l'agriculture, la forêt, l'industrie et l'artisanat, ainsi que les énergies renouvelables.

#### 7.1.2 PCET

La Plan Climat Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle I et II, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

La commune de Nyons n'intègre aucun PCET.

#### 7.1.3 Schéma départemental de l'éolien

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit l'établissement de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Elle prévoit, qu'à défaut de tels schémas approuvés en région avant le 30 juin 2012, l'État en approuve seul le volet éolien.

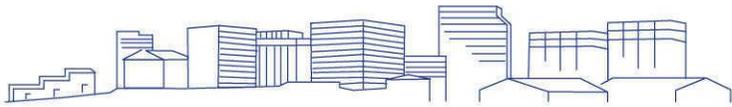
Après une consultation du public, le Préfet de région Rhône-Alpes a approuvé le 26 octobre 2012 le schéma régional éolien.

La commune de Nyons est située en zone favorable pour le développement de l'éolien dans ce schéma.

#### 7.1.4 Document cadre photovoltaïque

Élaboré par les services de l'État courant 2010, en étroite collaboration avec d'autres organismes (institutionnels, collectivités locales, associations), le document-cadre photovoltaïque a pour objectif de donner, pour l'ensemble du territoire drômois :

- Les éléments de contexte territoriaux relatifs à l'implantation de centrales photovoltaïques ;
- Des recommandations et méthodes pour accompagner les projets dès leur genèse et les procédures
- À respecter ;
- Une évaluation des risques et opportunités, en particulier pour l'économie locale, induits par le développement du photovoltaïque et les actions à mettre en œuvre, pour que l'économie locale et l'emploi puissent pleinement en profiter.



### 7.1.5 La réglementation thermique

La réglementation thermique française est la réglementation cadrant la thermique des bâtiments pour les constructions neuves en France. Elle a pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

La RT 2012, par exemple, avait pour objectif de proposer un abaissement des niveaux d'émission en dioxyde de carbone pour les immeubles nouvellement bâtis. La RT 2015 se propose de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour un meilleur usage de l'énergie.

## 7.2 État des lieux

L'OREGES Rhône-Alpes établit chaque année, des bilans de productions d'énergie, de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Les données suivantes sont issues de ces bilans.

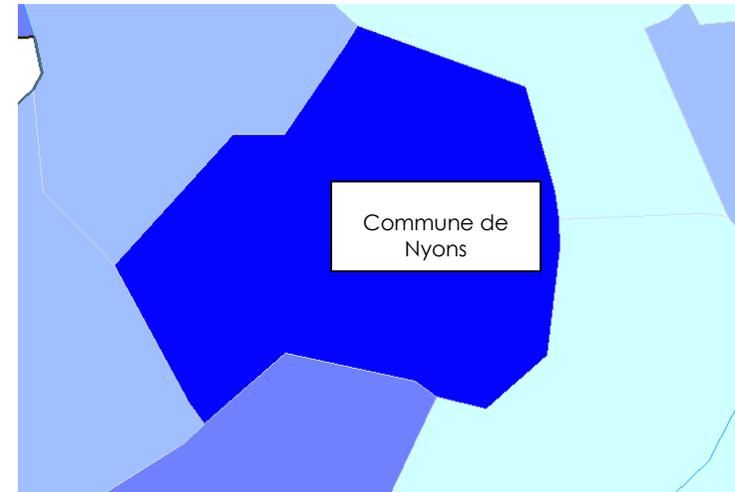
### 7.2.1 Exploitation d'énergie

En ce qui concerne l'exploitation de l'énergie solaire, 31 installations photovoltaïques sont installées au sein de la commune, ce qui représente une puissance de 109 kW.

On recense également 6 chaudières bois-énergie produisant une énergie totale de 770 Kw.

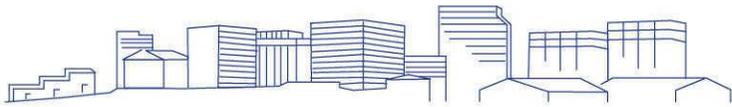
### 7.2.2 Émission de gaz à effet de serre

En 2013, les émissions de gaz à effet de serre au sein de la commune sont importantes puisqu'elles représentent plus de 6 teqCO<sub>2</sub>/ha.



Émissions de gaz à effet de serre (tous secteurs), 2013

Les émissions de gaz à effets de serre sont représentées en grande majorité par le secteur résidentiel, bien au-delà de la moyenne régionale. Le transport représente au contraire une part moins importante des émissions que la moyenne régionale.



## 7.3 Le logement et les performances énergétiques sur le territoire

### 7.3.1 Un bâti ancien, à faible efficacité

Sur la commune de Nyons, 24 % des logements ont été construits avant 1946, et 83 % avant 1990.

Les 1<sup>ères</sup> normes énergétiques sont entrées en vigueur en 1975. La mise à niveau énergétique va représenter un enjeu important pour les prochaines décennies. Il faut noter que les ménages qui déclarent souffrir du froid au niveau national occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975.

Dans le cadre des réhabilitations, il s'agira de favoriser cette requalification (isolations par l'extérieur, utilisation des énergies renouvelables...) dans le parc ancien qui concentre les logements les moins performants sur le plan énergétique. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'énergie des habitants, dans un contexte où la production neuve de logements répond à des critères de performance énergétique (BBC par exemple).

### 7.3.2 Un chauffage électrique...

Si les éléments de confort sont globalement présents, l'importance de la catégorie « chauffage tout électrique » (34 % des résidences principales en 2012 selon l'INSEE) pose la question de la performance énergétique des logements dans les prochaines années.

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 327</b>	<b>100,0</b>	<b>3 431</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	<i>3 240</i>	<i>97,4</i>	<i>3 361</i>	<i>98,0</i>
<i>Chauffage central collectif</i>	<i>403</i>	<i>12,1</i>	<i>427</i>	<i>12,4</i>
<i>Chauffage central individuel</i>	<i>1 418</i>	<i>42,6</i>	<i>1 652</i>	<i>48,1</i>
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	<i>1 134</i>	<i>34,1</i>	<i>1 006</i>	<i>29,3</i>

### 7.3.3 ...qui peut représenter un coût important pour les ménages

La moyenne Française pour les dépenses énergétiques est d'environ 700 € par personne et par an, mais elle inclut les logements collectifs des grandes villes (qui sont bien moins énergivores que les maisons individuelles).

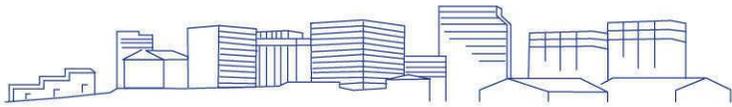
Au total, près de 15 % des ménages français ont un taux d'effort énergétique dépassant 10 %, ce qui signifie que plus de 3 800 000 ménages dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer en 2006 (Source : Insee, enquête nationale Logement, 2006). On peut alors parler de précarité énergétique, puisque près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes.

Le type d'énergie utilisée a également un impact. Parmi les ménages en inconfort thermique pour des raisons financières, 48 % se chauffent à l'électricité, alors qu'en moyenne 33 % des ménages utilisent ce type de chauffage.

Le graphique suivant présente, pour le mois de janvier 2016, le coût d'un kWh de l'énergie en centimes d'euros. Ce comparatif est établi sur la base d'une consommation type donnée pour le seul usage du chauffage, l'unité est la même afin de pouvoir comparer le coût de ces différentes énergies.

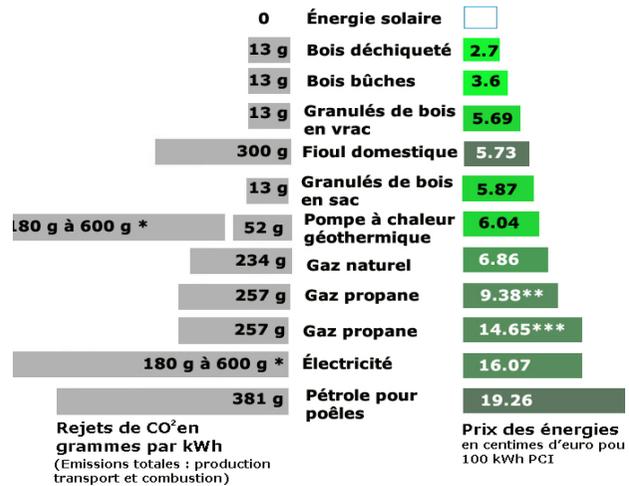
Il indique que l'électricité reste une des énergies les plus onéreuses.

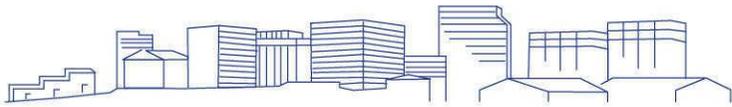
Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont celles qui ont le plus augmenté depuis le début des années 2000. À l'inverse, les combustibles bois sont les énergies qui ont le moins augmenté, voire dont le prix n'a pas bougé depuis le milieu des années 2000.



Devant ces constats d'augmentation des coûts de l'énergie, mais également dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les réglementations thermiques se durcissent. Ainsi, un logement construit actuellement doit consommer 4 fois moins d'énergie qu'un logement réalisé en 2005.

Coût d'un kWh  
d'énergie en centimes  
d'euros et rejets en CO<sub>2</sub>  
(Source : acqualys,  
janvier 2016)





## 8 Situation urbaine

### 8.1 Evolution de l'urbanisation

La ville de Nyons a, depuis le X<sup>ème</sup> siècle, connu une évolution urbaine importante qui s'est traduite par l'aménagement de quartiers aux formes urbaines et aux vocations différentes.

#### Du X<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle

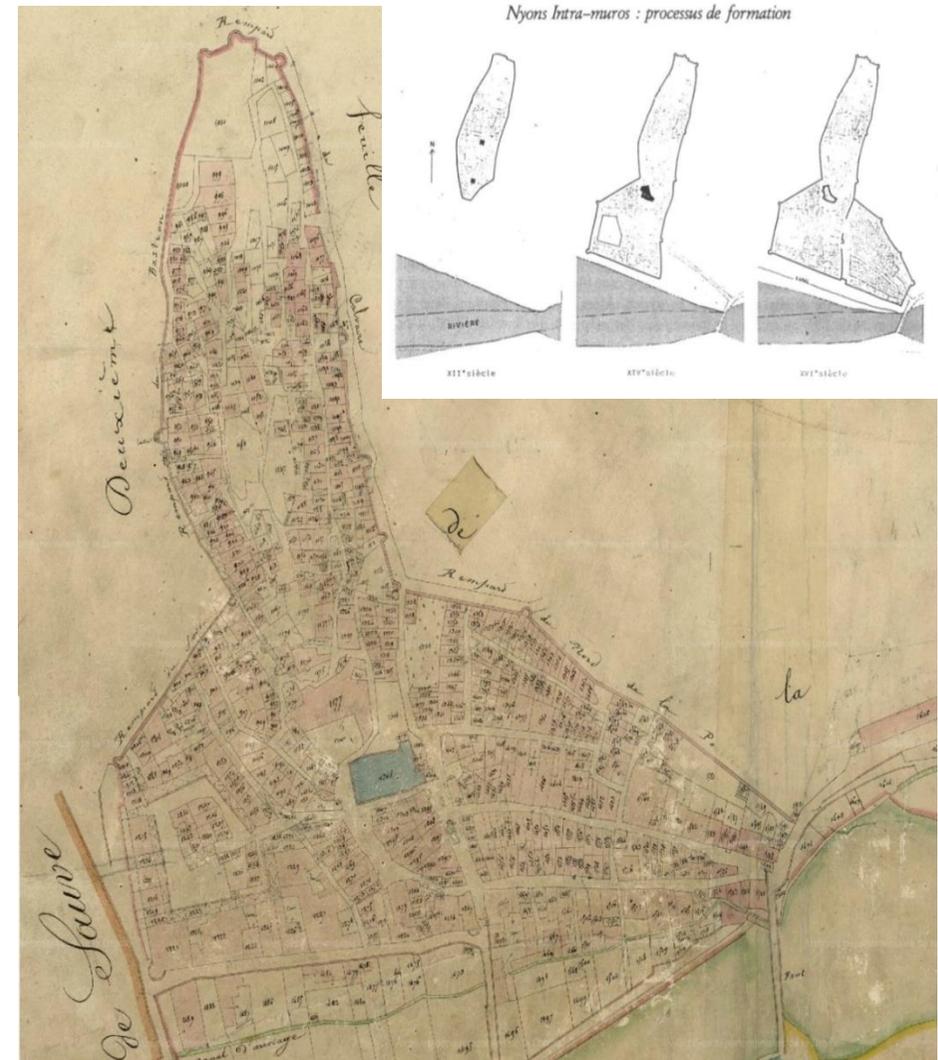
A partir d'une *villa*, citée dès 972, se développe deux quartiers. Sur une butte de molasse miocène, plusieurs tours de chevaliers occupent le sommet de la crête. En contrebas, en direction du sud et de la rivière, un autre pôle, à vocation religieuse, se structure autour de l'église Saint-Vincent, d'un cimetière et d'un établissement monastique de femmes, rattaché au monastère St Césaire d'Arles.

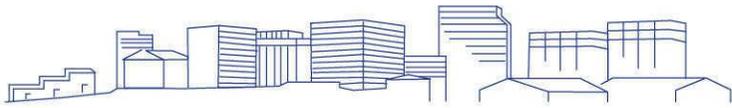
#### De la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle au XV<sup>ème</sup> siècle

Ces deux quartiers sont fortifiés, alors que se développent à l'est un faubourg résidentiel et artisanal, autour d'une rue droite (actuelle rue des bas bourgs) et à l'ouest, à l'initiative du Dauphin, un quartier marchand, autour de la place des Halles. La construction du pont, entre 1399-1400, entraîne une restructuration du quartier oriental, avec la création d'une nouvelle rue, l'actuelle rue des Déportés et l'occupation du coteau méridional de la montagne du Devès. Ces deux nouveaux quartiers sont alors fortifiés.

#### Au XVI<sup>ème</sup> siècle

Une citadelle est construite en rive gauche, sans donner lieu à l'existence d'un faubourg. A l'est du pont, dans le quartier de la Maladrerie, à partir d'anciens moulins cités dès la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle et installés le long d'un canal, se développent des filatures à soie et des tanneries, à partir des années 1750. Il s'agit véritablement du premier faubourg industriel de Nyons.





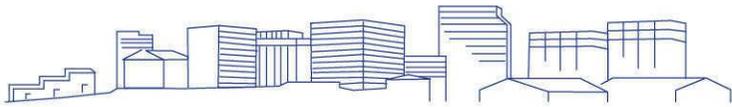
### Du XIX<sup>ème</sup> siècle au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle

C'est à partir de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle que la ville s'étend véritablement hors de ses remparts médiévaux, à l'ouest du premier noyau urbain. Cette extension est d'abord permise par des travaux d'aménagements importants : extension de la digue élevée au XVIII<sup>ème</sup> siècle en direction de l'ouest afin de protéger de nouveaux quartiers contre les crues de l'Eygues, structuration de nouveaux bâtiments autour d'une nouvelle place, le Champs de Mars (actuelle place de la Libération) et de deux artères, en direction de Montélimar et d'Orange (actuelles avenues Henri Rochier et Paul Laurens). Dans le quartier de Meyne, une nouvelle place est créée autour de la gendarmerie (actuelle mairie), de la prison et du collège (actuel espace Roumanille).

Dans les quartiers des Ruines et des Antignans, protégés par la nouvelle digue, des villas modestes sont construites au milieu des vergers et des prairies. Autour de la place de la République, qui était un ancien cimetière, se développe un quartier résidentiel et artisanal. En bordure des deux routes principales ou près de la « promenade des Anglais », sont également construites, en limite de la ville, de nombreuses maisons bourgeoises entourées de parcs d'agrément. Encore plus à l'ouest, autour de la gare, se développe, à partir des années 1890, un quartier industriel et commerçant, marqué par la création et de développement de la Coopérative agricole du Nyonsais dans l'entre-deux-guerres.

La vieille ville est réorganisée. La traversée de la route nationale 94 entraîne la mise à l'alignement des artères principales de la ville et la destruction de bâtiments anciens au centre le place Bourdogle. Le quartier des forts, aux modestes maisons, est progressivement abandonné et de nombreuses maisons tombent en ruine dans l'entre-deux-guerres.





### La période contemporaine : des années 1950 à aujourd'hui

Durant les années 1950 à 1970, l'urbanisation de Nyons va connaître une nette accélération avec la poursuite du développement du quartier des Antignans sous forme de maisons individuelles ainsi que de la construction des premiers immeubles collectifs de logements sociaux (HLM de Sauve, Cité des Oliviers).

De plus, les extensions urbaines tendent désormais à gagner les secteurs pentus sur les coteaux qui bénéficient d'une exposition privilégiée au Sud. Ainsi, de nombreuses constructions de maisons individuelles s'implantent dans les quartiers de la Mochatte ou encore de la Perrière. Le quartier de Meyne est, quant à lui, aménagé afin d'accueillir des équipements publics (collège...). Le quartier des Essaillons, situé sur la rive gauche de l'Eygue, moins accessible et moins bien exposé, prend également forme durant cette période.

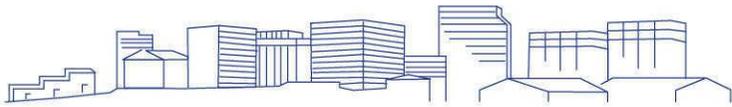
Dans les années 1960 et 1970, l'expansion de la ville se poursuit sous plusieurs formes. Alors que sur les coteaux, la promenade des Anglais accueille de nombreuses maisons, l'Avenue de Venterol est aménagée sur l'ancienne ligne de chemin de fer (fermée en 1951) et sert de support à la construction d'un nouveau quartier résidentiel. Enfin, durant cette période, on assiste à l'éclosion de la zone d'activités des Laurons, sur la rive droite de la Sauve.

L'urbanisation de la rive droite de la Sauve va se poursuivre à partir des années 1980 avec les extensions successives de la zone d'activités mais également avec la construction de nouveaux quartiers d'habitations (lotissement des Tuillères et lotissement de la Sauvinière). De plus, cette époque est marquée par l'amélioration du système viaire avec la création d'un nouveau pont au niveau de la zone d'activités ainsi que par la déviation du quartier de la Maladrerie. Ces nouvelles infrastructures permettent de désengorger fortement le centre-ville de Nyons.

Les années 2000 se traduisent par une forte modération de la dynamique urbaine, en lien avec la croissance démographique très faible, voire négative dans cette période. On peut toutefois constater que les opérations des années 2000 se sont réalisées dans une logique d'extension de l'enveloppe urbaine avec notamment l'extension de la ZA des Laurons, la création d'un pôle commercial à Salerand ou encore l'extension d'une clinique et la construction de lotissements dans le quartier des Rieux.

Dans cette période, les friches industrielles ont été réhabilitées





### Bilan : une dynamique urbaine fortement consommatrice de foncier

Le phénomène de développement urbain de Nyons se traduit par une croissance très forte entre les années 1950 et 1990 avec un gain de plus de 3000 habitants (population multipliée par deux) et une construction de près de 2800 logements. La forte production de logements par rapport à l'apport supplémentaire de population (un ratio d'environ 1 logement pour 1,1 personne) s'explique par le développement touristique de la ville de Nyons et de la construction de nombreux logements à vocation touristique (résidences secondaires). En 2012, la part de ces résidences secondaires représentait 23% du parc immobilier, contre 9% en 1968.

Le deuxième élément à retenir est la forte consommation foncière engendrée par ce développement urbain. On estime en effet que l'emprise de l'enveloppe urbaine à destination résidentielle est passée de 35 ha à 240 ha entre 1950 et 2015, provoquant ainsi une diminution de la densité moyenne de logements par hectare (34 logements/ha estimés en 1950 contre 19,5 logements/ha en 2015).

Enfin, il faut remarquer que le phénomène de densification amorcé dans les années 1970/1980, avec la construction de logements collectifs ou sous la forme de maisons jumelées ou groupées s'est, depuis, essoufflé.

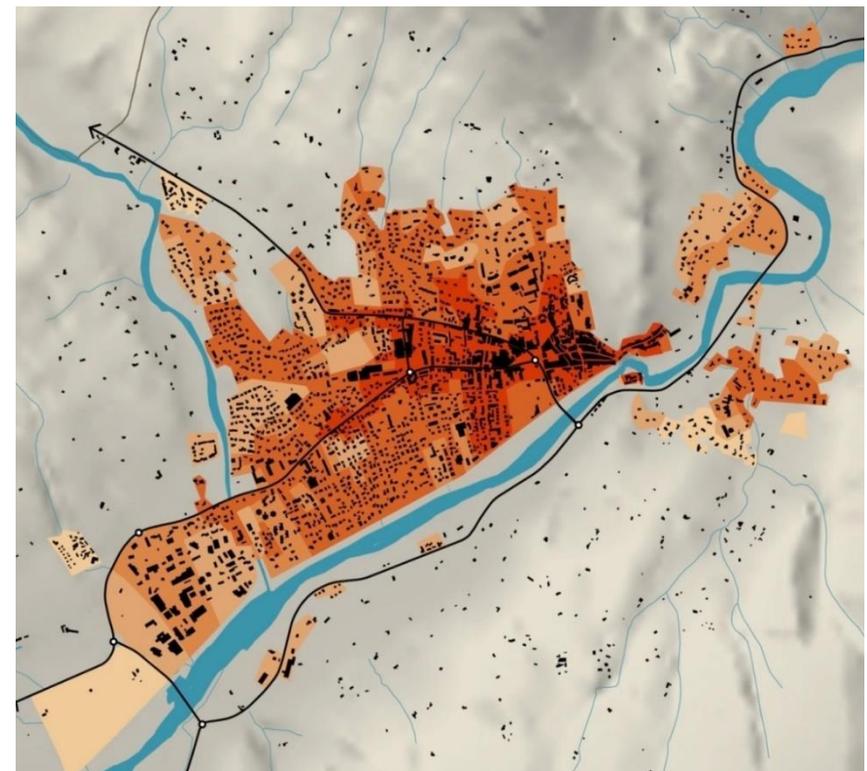
En effet, une analyse des permis de construire accordés pour la construction de logements neufs entre 2001 et 2015 montre une utilisation de foncier de l'ordre de 40 ha pour 490 logements, soit une densité moyenne de 12,5 logements/ha. Cette « dé-densification » peut s'expliquer notamment par le fait que de nombreux permis de construire pour la construction de logements collectifs n'ont pas été menés à terme (recours nombreux face à la densification).

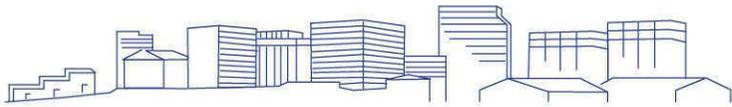
### Bilan de la consommation foncière des 10 dernières années :

L'analyse des autorisations d'urbanisme des 10 dernières années montre une consommation foncière en termes de densités équivalente aux périodes précédentes soit :

- Environ 27 ha pour 326 logements
- Soit environ 12 logts/ha

	1800	1950	1970	1980	2000	2015
<b>Population</b>	2700	3600	5600	6000	6800	6700
<b>Logements</b>	600	1200	2200	3300	4000	4700
<b>Enveloppe urbaine (ha)</b>	15	35	115	150	180	240
<b>Densité (logements/ha)</b>	40	34	19	22	22	19,5
<b>Densité (population/ha)</b>	180	100	50	40	37	28
<b>M<sup>2</sup>/logement</b>	250	300	520	450	450	510





## 8.2 Morphologie urbaine

Le processus de développement urbain présenté ci-dessus a laissé à Nyons un héritage composé de différents quartiers aux formes et aux fonctions variées, caractéristiques des phases et époques de construction.

### Le quartier des Forts

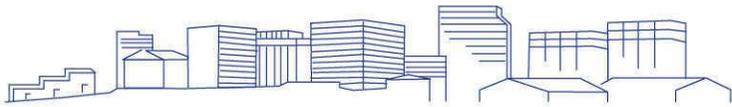
Le quartier des Forts est certainement celui qui correspond le mieux à la conception qu'on peut se faire d'un ensemble médiéval. Dominé par trois tours seigneuriales du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ceinturé par une fortification urbaine pourvue de plusieurs tours, ce quartier présente un parcellaire fragmenté et un réseau de rues complexe.

Les ruelles, étroites et sinueuses, ne laissent pas de place à la voiture. Les cheminements se font à travers des escaliers, des porches et des placettes publiques (place du Calvaire, tour Randonne,...). L'existence d'une rue couverte (actuelle rue des grands forts) et de plusieurs passages couverts illustrent la très forte densité de l'agglomération médiévale.

Toutefois, à la suite des destructions, au début du XX<sup>e</sup> siècle, de maisons abandonnées, les réorganisations parcellaires qui ont suivi ont permis de créer une composition urbaine subtile, articulée autour de terrasses et de jardins suspendus, formant ainsi une dorsale verte ceinturée de bâtiments. Ces réorganisations ont aussi permis un jeu d'alignements et de retraits entre les bâtiments et les jardins et permettant aux logements de bénéficier d'une bonne luminosité.

Les constructions ont été édifiées de manière homogène, avec une utilisation généralisée de la pierre en calcaire coquillé (miocène) et une architecture caractérisée par des volumes simples, mais travaillés par des logiques d'imbrication qui se comprennent à partir de la multiplicité fonctionnelle de ces maisons (logement des bêtes ou ateliers en rez de chaussée, habitation des hommes aux étages, fenières au dernier niveau).





### Les quartiers anciens au contact de la rivière

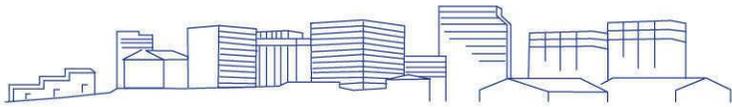
Ces quartiers sont parfois aussi anciens que celui des Forts, comme c'est le cas pour celui de l'ancienne place vieille (actuelle Place Autière) et de l'église Saint-Vincent et de l'ancien monastère Saint-Césaire (actuelle maison des services publics). Ils peuvent être aussi plus récents comme celui de l'ancienne place des Hlles (place Bourdongle) ou du quartier du bourg (organisé autour de la rue des Déportés et de la rue des Bas bourgs). Toutefois, ils ont certainement connu des modifications plus importantes depuis leur création et notamment au XIXe siècle.

À l'est (quartier dit du bourg) et à l'ouest (quartier de la place Bourdongle), le parcellaire y est plus régulier que dans le quartier des forts ou celui des environs de l'église Saint-Vincent. Le découpage en lanière laisse penser qu'ils furent en partie lotis lors de leur création. Les bâtiments sont également édifiés dans une logique d'alignement marqué, avec des implantations sur limite. Cette forme d'aménagement fut encore accentuée à la suite du plan d'alignement de 1815, dont la mise en œuvre entraîna la modification des principales artères de ces quartiers.

La densité de ces quartiers a été accentuée par des hauteurs de construction oscillant entre R+2 et R+3+ combles. Afin de palier à une moindre luminosité (due à la plus grande hauteur des bâtiments, à une importante densité bâtie ainsi qu'à une faible présence de jardins et d'espaces collectifs et publics), de grandes ouvertures sur les façades ont été privilégiées à partir du XVIIIe siècle. Le quartier dit des Jasses, au nord de la rue des Déportés, présente toutefois des maisons plus modestes, organisées autour de cours intérieures.

Contrairement au quartier des Forts et aux quelques rues situées au nord et à l'ouest de l'ancien monastère, les voies principales ont un tracé régulier. Les plus importantes ont un tracé est-ouest et s'ouvrent ou relient des places (Bourdongle, Autière, Barrillon). Les rues d'orientation nord-sud sont généralement plus modestes, adoptant parfois l'allure de venelles, ouvertes ou couvertes. Elles permettent de relier les rues d'orientation est-ouest. Elles occupent souvent l'emplacement de modestes talwegs et permettent ainsi, par temps d'orage, l'évacuation rapide des eaux pluviales vers la rivière.





## Les faubourgs du XIX<sup>ème</sup> siècle

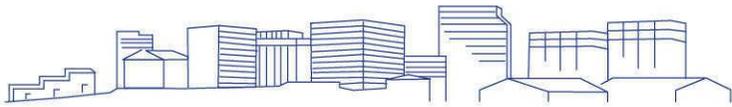
Les faubourgs urbanisés au XIX<sup>ème</sup> siècle, en accroche du centre ancien, sont essentiellement composés de constructions de type maison de ville. La qualité de ces bâtiments est cependant assez hétérogène avec notamment la présence de quelques maisons de maîtres ou maisons bourgeoises. Si l'implantation des bâtiments est relativement homogène, on trouve toutefois un jeu d'alignements et de retraits par rapport aux voies en fonction de l'exposition. En effet, les jardins ont globalement été aménagés au Sud, ce qui engendre une implantation des bâtiments sur limite par rapport aux voies situées au Nord et un recul par rapport aux voies situées au Sud.

Le tissu urbain de ces faubourgs est aéré grâce à des hauteurs de bâtiments modérées (R+2 à R+3), à des voies principales d'un gabarit important (Avenue Henri Rochier et Avenue Paul Laurens) ainsi qu'à des espaces de jardins conséquents à l'arrière des bâtiments ou en cœur d'îlots.

Hormis les deux axes viaires principaux (orientation Est/Ouest) constitués par les avenues, le réseau de voirie est composé de plusieurs rues et ruelles (orientation Nord/Sud) telles que la Rue du 4 septembre, la Rue Gambetta, la Rue Madier de Montjau, la Rue Emile Lisbonne, la Rue Pasteur ou bien la Rue Jules Bernard. Ainsi, les déplacements Est/Ouest en cœur d'îlots sont très peu développés.

Quant aux espaces publics, seule la place de la République a été aménagée, laissant toutefois une place importante au stationnement des voitures.





## Les extensions pavillonnaires « libres »

Les extensions pavillonnaires « spontanées » sont des quartiers généralement composés de maisons individuelles bâties au gré des opportunités foncières, sans réelle réflexion sur la cohérence des aménagements à l'échelle du quartier.

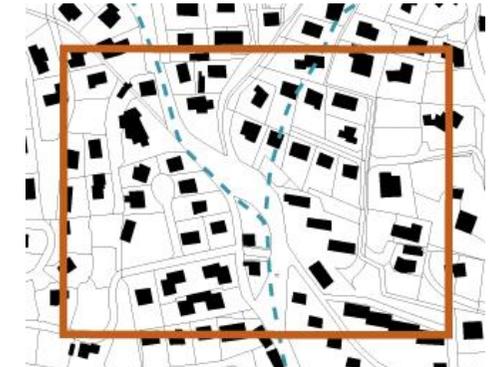
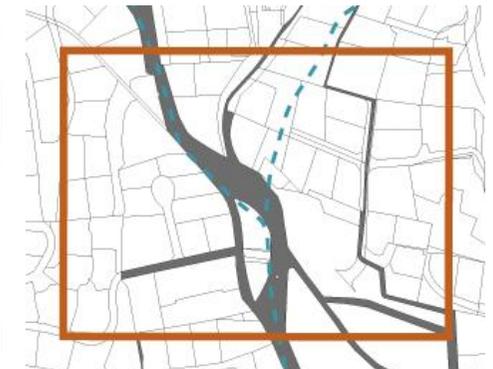
Le parcellaire est globalement de forme rectangulaire mais peut aussi être adapté en fonction de la topographie. Les bâtiments sont implantés au milieu de la parcelle, en retrait de toute limite et construits de plain-pied ou en R+1.

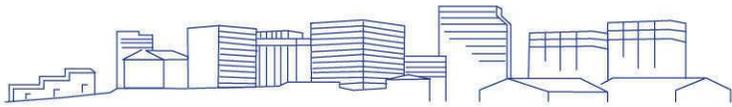
L'implantation des bâtiments est étroitement liée à la topographie. Deux cas de figure peuvent être mis en avant à Nyons.

D'une part, le bâtiment s'adapte à la topographie en jouant avec des niveaux décalés et en implantant les accès au plus proche de la voie (photo 1 : accès par le bas ; photo 2 : accès par le haut). Ce type d'implantation s'intègre généralement bien dans le paysage dans la mesure où la forme des bâtiments épouse la topographie.

D'autre part, il peut s'agir de terrassements dans le but de créer des talus et ainsi implanter le bâtiment de manière plane (photo 3). L'intégration paysagère de ces bâtiments est globalement peu qualitative (surplomb par rapport au terrain naturel, talus et murs de soutènement).

Cette morphologie urbaine est aussi caractérisée par des rapports entre espaces privés et espaces publics peu présents. En effet, les limites sont souvent plantées d'une végétation opaque laissant peu d'ouverture sur le grand paysage. Si certaines clôtures sont plantées d'essences locales et variées, ce qui rappelle la nature et l'identité nyonsaise mais aussi participe au fonctionnement écologique, d'autres clôtures sont constituées d'essence unique et opaque, créant ainsi de véritables barrières que l'on peut assimiler à des « murs verts ».





### Les extensions pavillonnaires (en procédure)

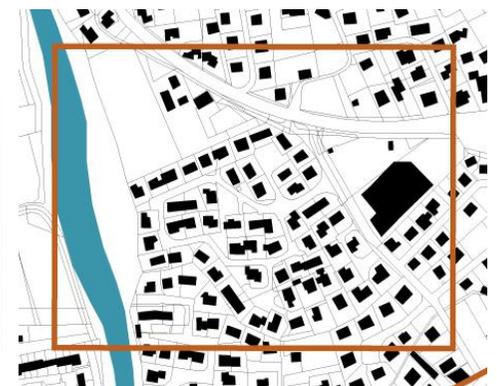
Les opérations de maisons individuelles en procédure d'aménagement (généralement des lotissements) sont apparues à Nyons dans les années 1980 (lotissements des Tuilères, de la Sauvinière, de la Pastourelle, des Bories...).

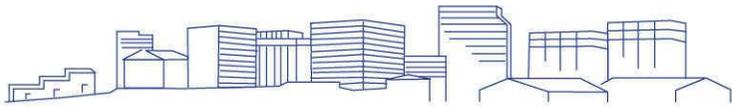
Ces quartiers, aménagés dans une logique globale, sont découpés par un parcellaire très régulier, souvent de forme carrée ou rectangulaire. Les maisons s'implantent en retrait des voies et emprises publiques mais peuvent être édifiées en limites séparatives, notamment dans le cadre de maisons jumelées en groupées (photo 2).

Quant à la hauteur des constructions, elle est équivalente à du R+1 ou du plain-pied.

Contrairement aux constructions « spontanées », les opérations réalisées en procédure d'aménagement bénéficient d'un réseau viaire organisé à l'échelle de tout un quartier. Cependant, ce réseau est, de manière générale, peu connecté aux autres opérations, notamment par des cheminements piétonniers. Ce cloisonnement des quartiers d'habitations peut générer un phénomène d'isolement des constructions par rapport au reste de la ville mais également une dépendance à la voiture sachant que l'absence de bouclage viaire engendre une hausse des distances de déplacements.

Si la composition urbaine, les découpages parcellaires ainsi que le réseau viaire ont fait l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du quartier, on peut toutefois noter une incohérence et une forte hétérogénéité dans les couleurs de façades et de menuiseries et dans les matériaux et les modes de conception utilisés pour les clôtures (PVC, bois, haie végétalisée, murs pleins, dispositifs de claire-voie...). (Photos 1,2 et 3)





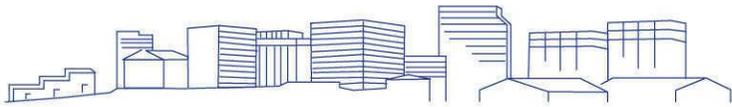
## Les opérations collectives

Les opérations de logements collectifs sont apparues à Nyons dans les années 1960. On trouve plusieurs opérations significatives : rue de la Charrette Bleue, rue des Souchères, rue du Docteur Roux, ...

Cette morphologie urbaine est caractérisée par un parcellaire unique, propriété d'un bailleur ou d'un ensemble de copropriétaires et de taille variable, en fonction de la taille de l'opération et du nombre de bâtiments.

Les bâtiments sont également organisés de manière hétérogène. On trouve des bâtiments implantés sur la rue (ou avec un recul faible) qui, en fonction de leur localisation, proposent des commerces en rez-de-chaussée (photo 2). Ce type d'implantation permet d'affirmer le caractère urbain d'un quartier en reprenant les codes des structures de centre-ville. Par ailleurs, Nyons a accueilli, dans des secteurs plus excentrés, des opérations implantées au sein d'espaces collectifs (photos 1 et 3), avec des limites moins franches avec l'espace public. Ces espaces collectifs sont parfois largement occupés par le stationnement des résidents, impactant ainsi la qualité urbaine et paysagère de ces quartiers.





## 8.3 Fonctionnement urbain

### Les principales polarités

La ville de Nyons dispose d'une offre d'équipements publics riche, caractéristique d'une ville-centre. Ces équipements sont localisés dans plusieurs polarités, majeures ou secondaires.

#### **La polarité majeure : le centre-ville de Nyons**

Cette polarité est marquée par la présence de la majorité des équipements communaux et intercommunaux de Nyons. Ainsi, les équipements majeurs en termes administratifs (hôtel de ville, CCI, Maison des services publics...), d'enseignements (cité scolaire, groupe scolaire de Meyne, école Notre-Dame, GRETA,) et culturels (médiathèque, musée archéologique...) y sont implantés. Par ailleurs, on y trouve des équipements sportifs tels que les tennis et le centre aquatique ainsi que des équipements liés à la santé (centre psychothérapeutique, centre médico-social, hôpital, maison de santé pluridisciplinaire...).



#### **Une polarité secondaire : le quartier des Antignants**

Le quartier des Antignants, plus précisément aux abords de la Rue du Docteur Roux, accueille des équipements de proximité tels que le plateau sportif et des terrains de basket, une crèche ou

encore la Maison de Pays.

#### **Une polarité secondaire : le quartier de la sous-préfecture**

Outre la présence d'activités majeures pour le territoire (coopératives...) ce quartier accueille des équipements structurants pour la ville. On recense ainsi la sous-préfecture les locaux du département, ou encore le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles.



#### **Une polarité secondaire : le quartier de la Sauve**

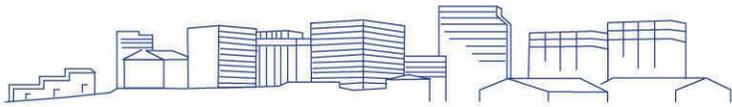


Le quartier situé sur la rive gauche de la Sauve a également permis l'accueil d'équipements publics. On peut noter la présence de la gendarmerie nationale, du groupe scolaire de la Sauve ainsi que de terrains de jeux, ainsi que le centre technique municipal.

#### **Une polarité secondaire : la Zone d'Activités des Laurons**

Malgré une vocation essentiellement commerciale et artisanale, certains équipements ont été implantés dans la ZA des Laurons. On y trouve le siège de la Communauté de Communes, la déchèterie, le SDIS ou encore les locaux de Pôle Emploi et le Boulodrome. La zone du Grand Tilleul en cours de construction constitue une nouvelle polarité économique à proximité de celle des Laurons.





### Les polarités d'équipements

En lien avec son statut de ville-centre, Nyons dispose d'un nombre d'équipements importants dont le rayonnement va au-delà des besoins des seuls habitants de la commune :

**Sportifs :** Ces équipements jouent pour l'essentiel un rôle de proximité, en dehors du parc aquatique « Nyonsoleiada » qui bénéficie d'un rayonnement plus large, voire facteur d'attractivité touristique. La commune permet d'exercer les activités suivantes : jeux de boules (la commune accueille notamment le centre régional des sports de boule et pétanque), tennis, basket, football... à travers divers équipements. Un parcours de santé le long de l'Eygues complète le dispositif des différents terrains de sport, stades et de la maison des sports.

Une réflexion est en cours avec le Département pour l'implantation d'un gymnase sur le site du Collège, dont pourraient bénéficier également les associations sportives de Nyons.

Toutefois à terme pourra se poser la question de relocaliser le stade qui est en zone inondable, sa relocalisation s'avèrera sans doute nécessaire à terme de façon à pouvoir accueillir des activités et équipements complémentaires.

**Administratifs :** La commune étant sous-préfecture, dispose de nombreux équipements : antenne de la CCI, centre des impôts, antenne de la DDT, Pôle Emploi. Elle compte une maison de services publics, une gendarmerie, le siège de la Communauté de communes, le CTD, le SDIS, la Poste, une déchèterie intercommunale.

**Scolaires et périscolaires :** Deux groupes scolaires (maternelle, élémentaire et restaurant scolaire) de Meyne et de Sauve, une crèche, un accueil de loisirs, la cité scolaire accueillant le collège Barjavel de 730 élèves et le Lycée Roumanille de 520 élèves, un internat de 65 lits et un restaurant, un Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), un GRETA, l'école privée Notre-Dame (maternelle et élémentaire).

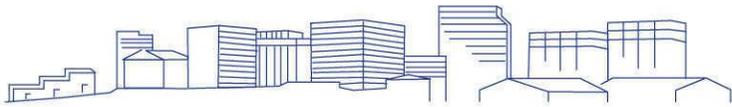
Il existe une problématique d'hébergement des internes du CFPPA, l'internat étant saturé (environ 600 personnes en formation par an dont 100 en formation longue et 30 concernant des adultes venant de l'extérieur de Rhône-Alpes et il manquerait 20 places environ). Une réflexion est en cours avec le FJT de même qu'autour d'un projet de relocalisation de l'internat.

Les établissements scolaires ont été rénovés et/ou étendus récemment, ils ont encore des capacités d'accueil suffisantes pour accompagner le développement démographique.

La cité scolaire Roumanille qui rassemble le collège Barjavel et le lycée Roumanille accueille plus de 1 100 élèves provenant de Nyons et de ses environs.

Deux écoles publiques (école de Meyne et école de Sauve) et une privée (école Notre Dame) sont également présentes à Nyons. Le tableau ci-après met en avant l'évolution des effectifs scolaires de ces trois écoles entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016.

On peut constater une diminution (- 7%) des effectifs entre les deux années scolaires avec une nette baisse dans les écoles maternelle (- 22%). Cette tendance est à mettre en relation avec le phénomène de vieillissement de la population que connaît la commune.



<b>Evolution des effectifs scolaires par classe entre 2014 et 2015</b>			
		2014/2015	2015/2016
Ecole maternelle de Meyne	Petite section	24	19
	Moyenne section	28	15
	Grande section	13	17
	<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>51</b>
Ecole élémentaire de Meyne	CP	28	20
	CE1	25	22
	CE2	17	18
	CM1	25	25
	CM2	28	27
	<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>112</b>
Ecole maternelle de la Sauve	Petite section	24	20
	Moyenne section	18	13
	Grande section	24	14
	<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>47</b>
Ecole élémentaire de la Sauve	CP	22	22
	CE1	20	25
	CE2	15	17
	CM1	18	19
	CM2	15	18
	<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>101</b>
Ecole maternelle Notre Dame		<b>35</b>	<b>31</b>
Ecole élémentaire Notre Dame		<b>71</b>	<b>75</b>
<b>TOTAL</b>		<b>450</b>	<b>417</b>

**Socio-culturels :** La commune accueille une médiathèque départementale, une maison des associations, l'Office de Tourisme, l'institut du monde de l'olivier, un théâtre de verdure, une maison de pays, un jardin des arômes, un espace jeunesse, le centre de loisirs intercommunal des Guards, centre de loisirs les petits lutins, le cinéma Arlequin.

Un projet d'une maison des huiles de France et d'une salle de spectacle est en cours d'étude. Il se situera dans le centre et devra permettre de constituer un espace vitrine de la commune, support de manifestations culturelles. Ce projet va aussi permettre de répondre aux besoins de requalification et de valorisation de l'institut du monde de l'olivier. Ce projet apparaît très structurant et s'intègre bien dans les dynamiques d'attractivité et de développement culturel de la commune.

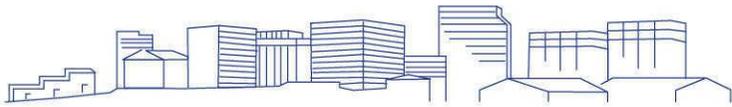
Le cinéma représente une structure dynamique qui fonctionne bien. A terme, il pourra être nécessaire d'envisager son extension/relocalisation en cas de développement de ses activités.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de requalifier l'ensemble du site du parc de loisirs, de la Place de la Libération et de la Promenade de la digue de l'Eygues. Ce site ne présente pas actuellement de grande qualité urbaine ou paysagère

Ce projet comprend :

- Une salle de spectacle professionnelle de 300 places assises et 600 places debout à destination de concerts, congrès ou séminaire ;
- La maison des Huiles d'olives de France ;
- Des espaces communs mutualisés (salle de réunions, locaux techniques,) ;
- Une promenade et des jardins.





**Hébergement spécifique :** La commune dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'un Foyer de Jeunes Travailleurs de 25 places.

Concernant les personnes âgées, la commune compte de nombreuses structures (cf. carte dans la partie socio-économie/santé) :

- La Pusterle, avec un logement foyer de 77 places, et un EHPAD de 76 lits (dont 14 adaptés pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées) ;
- Le foyer logements Moun Oustaou (70 lits) ;
- L'EHPAD Ensouleiado (Hôpital local) de 104 lits ;
- Le foyer appartements de l'ATRIR (12 places).
- L'EHPAD Les Fontgères avec une capacité totale d'accueil de 55 places.

**Les structures de santé :** la commune bénéficie de plusieurs structures médicales structurantes (dont les besoins sont évalués au chapitre développement économique).

L'ATRIR : l'Association pour le Traitement, la Réadaptation et la réinstallation des Insuffisants Respiratoires est constitué d'un ensemble de plusieurs services et structures médicalisées :

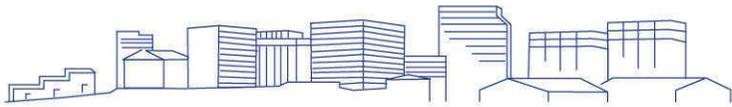
- La clinique pneumologique « Les Rieux » : 75 lits pour adultes avec une prise en charge des insuffisances respiratoires à tous les stades.
- La médecine pneumologique
- Secteur de soins continus pour des pathologies aiguës, les bilans, les traitements courts et la polysomnographie (pathologie apnéique du sommeil).
- Le service de suite et de réadaptation. Orienté vers la réhabilitation respiratoire : oxygénothérapie de longue durée, ventilation non invasive, pressions positives, kinésithérapie respiratoire personnalisée et éducation sanitaire.
- Le centre de consultations en pneumologie. Consultations externes en pneumologie, radiographie, fibroscopie, explorations fonctionnelles respiratoires, gaz du sang, tests d'efforts respiratoires, allergies respiratoires et désensibilisation, kinésithérapie respiratoire.

- L'assistance respiratoire à domicile.

L'ATRIR constitue un équipement et une activité structurante, située dans un site très contraint par ses accès. Il apparaît important d'anticiper les besoins à venir de cette structure en développement soit en extension du site actuel soit en relocalisation.

De plus cette activité génère des activités et des emplois induits (hygiène médicale, accompagnement à domicile etc.)





### L'hôpital local

Établissement public de santé, l'Hôpital Local de Nyons a fait l'objet d'une restructuration, d'une extension et d'une modernisation. Autrefois hôpital général, il s'est spécialisé dans le secteur médico-social. L'hôpital de Nyons comporte des lits de "Soins de suite et de Réadaptation", des lits de médecine (courts séjours) et des lits en maison de retraite médicalisée.

### La maison de Santé Pluridisciplinaire Émile Lisbonne

La commune a mis en place une Maison de Santé pluridisciplinaire en réponse au problème de la désertification médicale en milieu rural. L'investissement de la municipalité et de « Drôme Aménagement Habitat » (D.A.H.) vise à pérenniser et à développer les activités médicales et paramédicales sur le territoire nyonsais.

Récemment mise en service elle accueille d'ores et déjà onze praticiens. Des extensions sont possibles sur le site en cas de besoin.



### Le Pôle social de Nyons

Inauguré en 2014, le Centre Médico-social du Conseil Départemental regroupe les services départementaux, il est construit sur 2 niveaux à l'emplacement de l'ancien collège Notre-Dame. Il accueille les bureaux des services du CMS (assistantes sociales, infirmières, salle de réunion, salle de pesée ...) les consultations de la Protection Maternelle et infantile (PMI) les services intervenant en direction des personnes âgées tels que le pôle allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)...

### La maison médicale de garde

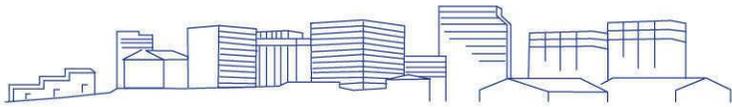
La "Maison Médicale de Garde" est ouverte depuis mars 2005. Cette initiative revient à l'Association Locale d'Urgence Médicale du Nyonsais qui souhaitait réorganiser le système de garde des week-ends et jours fériés. Elle est hébergée dans les bâtiments de l'Hôpital local.

### Le centre psychothérapique

Le Centre Psychothérapique Claude VIALLAT (ou Centre Médico-Psychologique) est une unité de soin pour les personnes en difficulté psychologique ou victimes de pathologies psychiatriques. L'établissement, rattaché au centre hospitalier spécialisé "le Valmont", à Montéléger, a ouvert ses portes en décembre 2004.

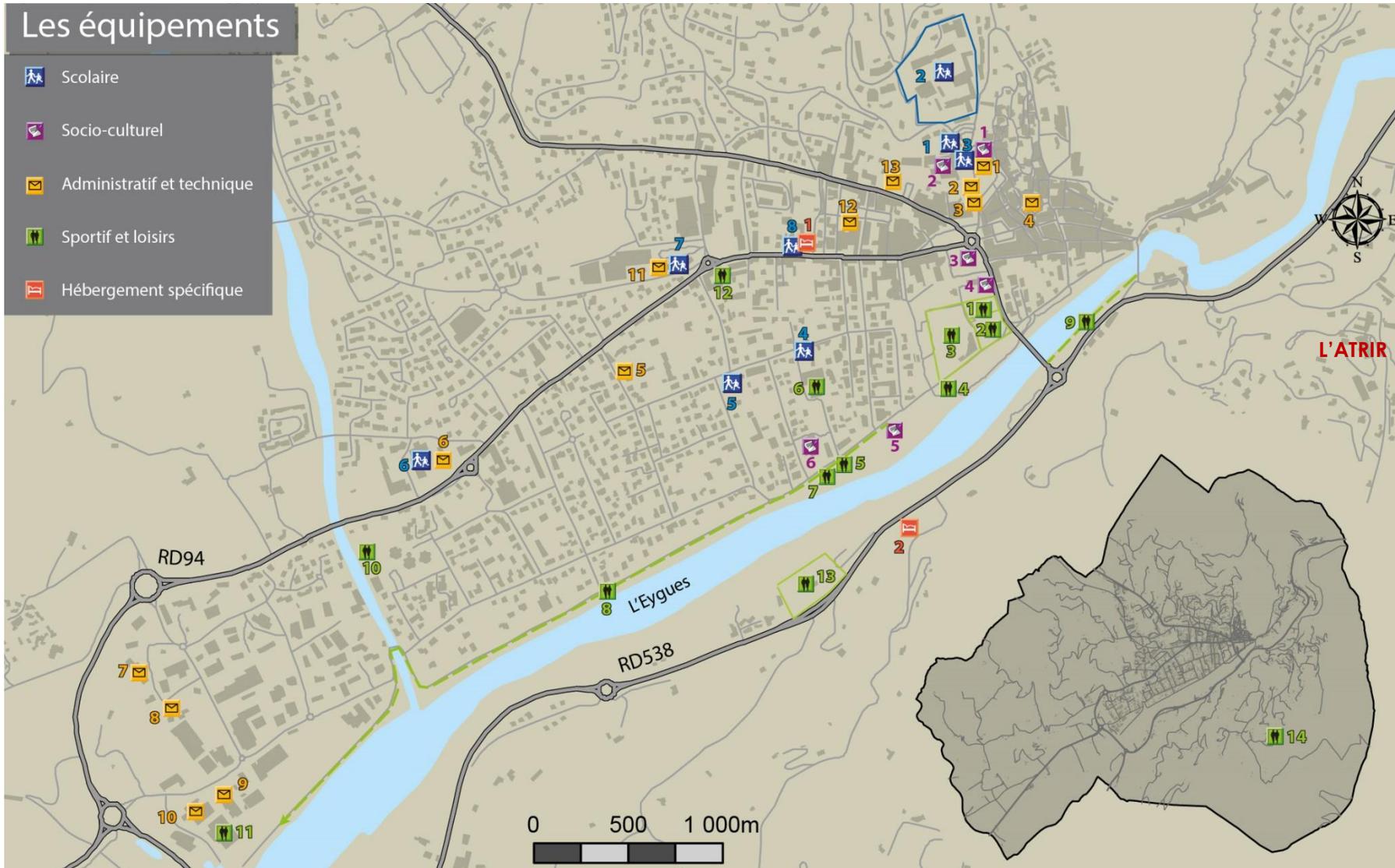
Il traite les patients des cantons de Nyons, Buis-les-Baronnies et Rémuzat, adressés par leur médecin traitant ou venant de leur propre initiative. Reçues par une infirmière spécialisée, les personnes sont dirigées vers un spécialiste, médecin psychiatre ou psychologue.

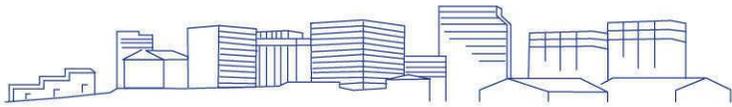
L'établissement regroupe deux structures : le centre médico-psychologique qui réalise des entretiens et des consultations, et l'hôpital de jour, lequel assure le suivi des patients déjà hospitalisés en proposant notamment diverses activités (ateliers, groupes de parole, sorties...).



## Les équipements

-  Scolaire
-  Socio-culturel
-  Administratif et technique
-  Sportif et loisirs
-  Hébergement spécifique





**Equipements scolaires, petite enfance :**

- 1 - Ecole maternelle et élémentaire Notre Dame
- 2 - Collège Barjavel / lycée Roumanille
- 3 - Groupe scolaire de Meyne (maternelle, élémentaire, restaurant scolaire)
- 4 - Crèche
- 5 - Accueil de loisirs les petits bouts
- 6 - Groupe scolaire de Sauve (maternelle, élémentaire, restaurant scolaire)
- 7 - CFPPA
- 8 - GRETA

**Administratif et technique :**

- 1 - Hôtel de ville
- 2 - CCI
- 3 - Finances publiques
- 4 - Maison des services publics
- 5 - DDT
- 6 - Gendarmerie
- 7 - Déchèterie intercommunale
- 8 - CCVE
- 9 - Pôle Emploi
- 10 - SDIS
- 11 - Sous-préfecture
- 12 - Centre des Impôts
- 13 - La poste

**Socio-culturel :**

- 1 - Médiathèque départementale
- 2 - Maison des associations
- 3 - Office du tourisme

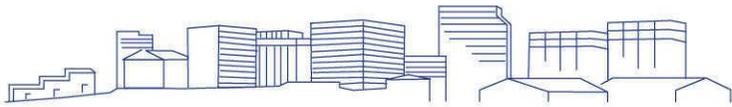
- 4 - Institut du monde de l'olivier
- 5 - Théâtre de verdure
- 6 - Maison de pays

**Sport et loisirs :**

- 1 - Boulodrome
- 2 - Tennis
- 3 - Parc aquatique « Nyonsoleiado »
- 4 - Skate park et boulodrome
- 5 - Jardin des arômes
- 6 - Maison des sports + plateau sportif
- 7 - Terrain de basket
- 8 - Parcours santé
- 9 - Promenade du belvédère
- 10 - Terrain de jeux de Sauve
- 11 - Centre régional des sports - boule et pétanque
- 12 - Espace jeunesse
- 13 - Stade Pierre Julien
- 14 - Centre de loisirs intercommunal les Guards

**Hébergement spécifique :**

- 1 - Aire d'accueil des gens du voyage
- 2 - Foyer Constantin FJT



### Les polarités commerciales et de services

La commune de Nyons bénéficie d'une bonne offre commerciale, affirmant ainsi son rôle de polarité à l'échelle du territoire intercommunal. La vocation touristique de Nyons joue un rôle majeur dans la typologie des commerces. En effet, 46% de l'offre commerciale est composée par les cafés-hôtels-restaurant ainsi que par le commerce alimentaire.

Elle est dotée de plusieurs polarités commerciales à vocations diverses :

1. La vieille ville historique (entre la Place des Arcades et la Rue des Déportés) qui concentre plus de 40% de l'offre commerciale de la commune. Cet espace à dominante piétonne accueille majoritairement des restaurants, des petits commerces de bouche ou de produits régionaux.



2. La polarité formée par la Place de la Libération et l'Avenue Paul Laurens concentre, quant à elle, 26% de l'offre commerciale de Nyons. On y trouve notamment des locomotives commerciales telles qu'un carrefour contact ainsi que le marché hebdomadaire et des petits commerces (librairie, pharmacie, banque, opticien, boulangerie/pâtisserie).

3. La Route de Montélimar, qui concentre 12% de l'offre communale, est aussi dotée d'une locomotive commerciale (Monoprix) ainsi que de commerces tels qu'un primeur, des agences immobilières, une banque ou encore une boucherie.



4. La Place Olivier de Serre accueille le magasin de la coopérative de Nyons ainsi que des petits commerces de quartiers (boulangerie/pâtisserie, tabac/presse, restaurant, épicerie...). Ce magasin constitue un pôle à fort rayonnement touristique et contribue à la renommée de Nyons.

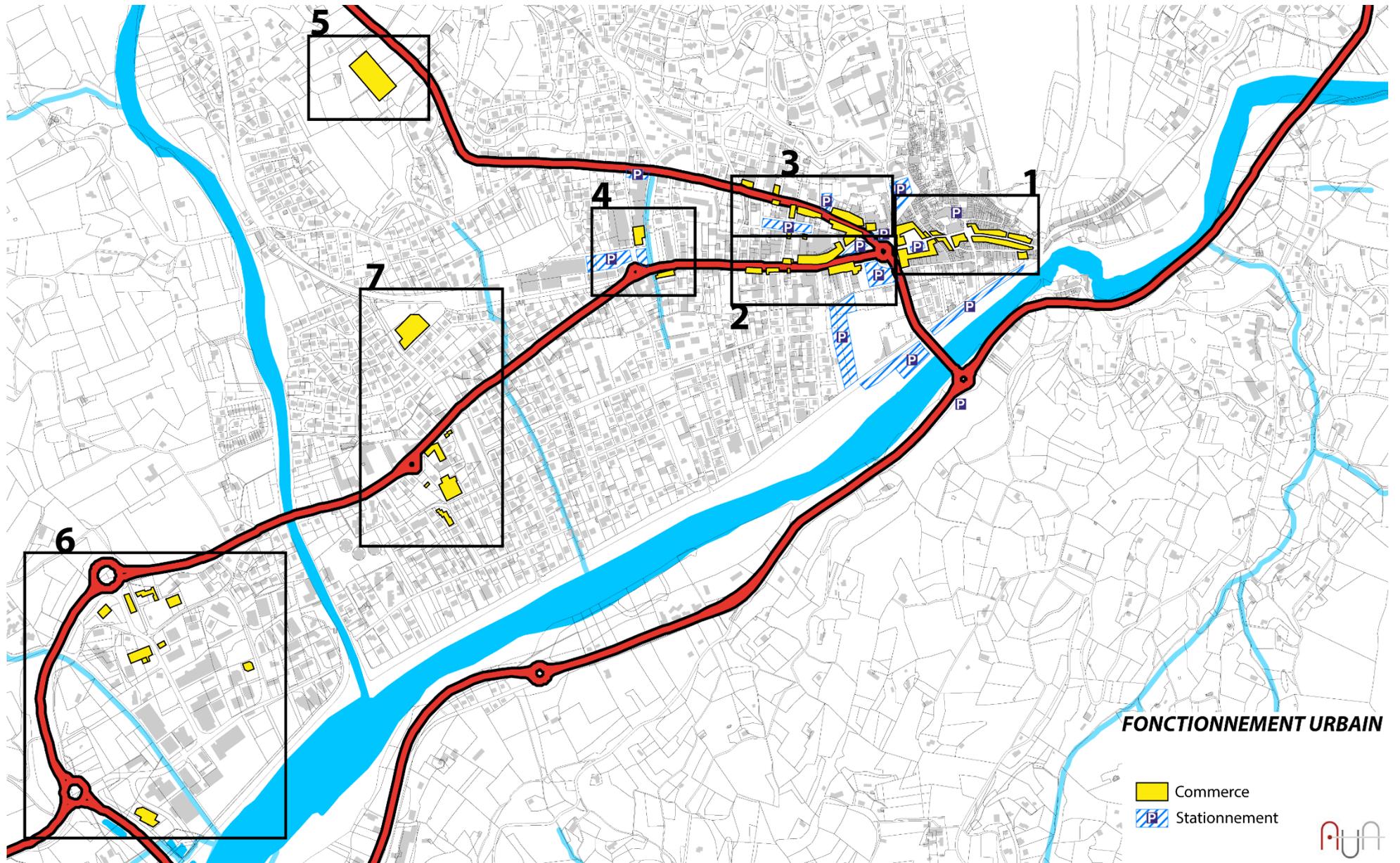
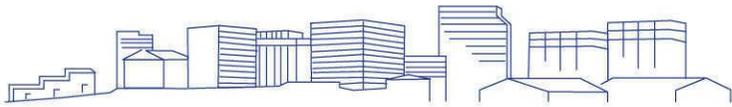
5. Une petite zone commerciale a été aménagée dans le quartier de Salerand, à l'entrée de la ville de Nyons. On y trouve des moyennes surfaces telles que Carrefour Market et Weldom.

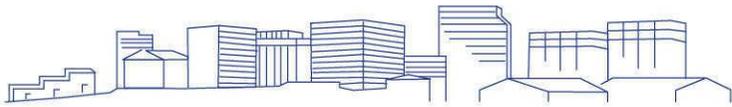


6. La Zone d'Activités des Laurons concentre près de 17% de l'offre commerciale de Nyons avec l'implantation de magasins de bricolage, d'électroménager ou encore des concessions automobiles et des entreprises de service.

7. Enfin, 14% de l'offre commerciale est disséminée dans la ville avec la présence d'Intermarché sur l'Avenue de Venterol ou bien Super U et une pharmacie situés Avenue de Mechernich.







## Les espaces publics

La ville de Nyons est dotée de nombreux espaces publics aux fonctions diverses.

- L'ensemble formé par les places du Colonel Barrillon et du Docteur Bourdongle et les Rues des Déportés et de la Résistance. Il s'agit d'un espace semi-piéton à vocation commerciale, touristique et patrimoniale. Initialement prévu comme axe de communication principal, ces places et rues ont fait l'objet de travaux de requalification pour en faire de véritables espaces publics. La place de la voiture est toutefois encore relativement prégnante dans certains secteurs.



- La place de la République, située dans les faubourgs du XIXème siècle de Nyons est un espace cloisonné à fort langage urbain. Fermée par des bâtiments et plantée de marronniers, cette place a un réel caractère intime et apaisé. Des petites venelles piétonnes (Pas des Oliviers, Rue des Réformés) rejoignent les grands axes de circulation et rendent cet espace plus perméable. En revanche, l'intégralité de la place est occupée par du stationnement automobile, ce qui engendre une rupture entre la qualité de l'espace public et son usage.

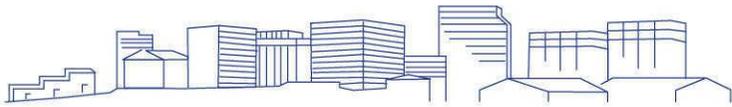


- Nyons est aussi dotée de nombreux squares et petites places plus excentrés du centre-ville ou au caractère plus intimiste mais qui offrent toutefois des espaces de vie et de rencontres dans des quartiers à vocation plus résidentielle.

Ces espaces publics constituent également des espaces de respiration dans l'enveloppe urbaine lorsqu'ils sont végétalisés.

- Le square des Oliviers,
- Le square Condorcet,
- Le square des Recollets,
- Le terrain de jeux de Sauve,
- Square du 18 juin,
- Promenade de la digue et voie le long de l'Eygues,
- ...



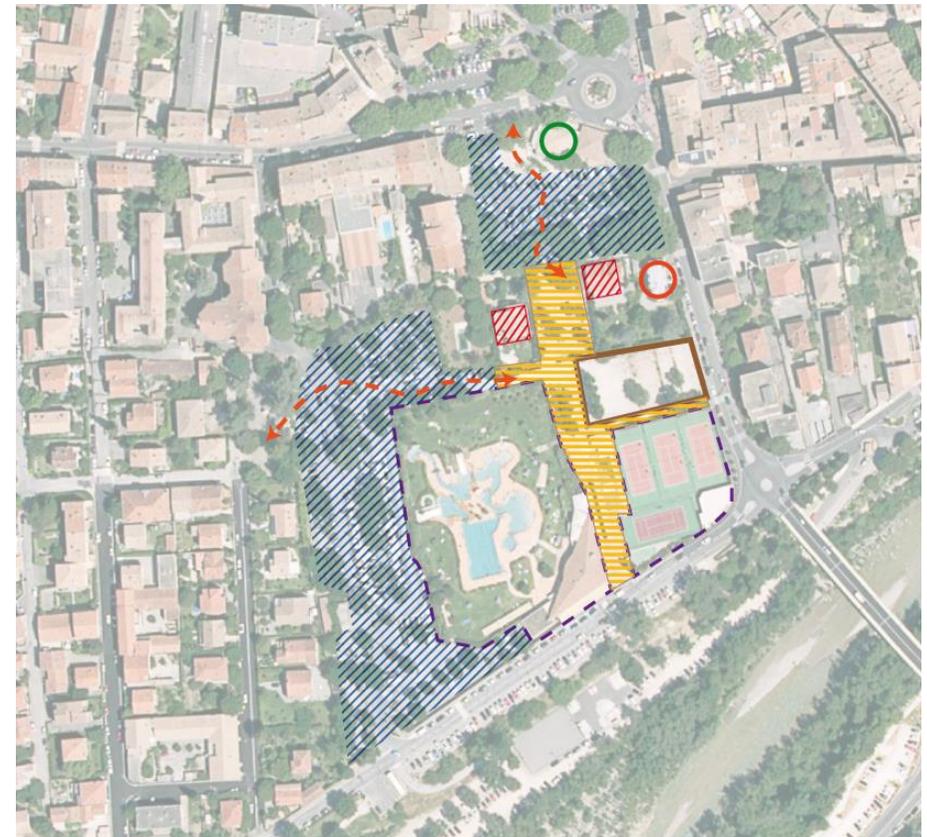


- L'ensemble formé par la Place de la Libération et l'espace sportif et de loisirs. Ce vaste espace public de près de 4 ha, situé aux portes du centre historique de Nyons, a une position stratégique indéniable à proximité des pôles de commerces et services ainsi que d'équipements structurants. Cet espace a de nombreuses vocations et peut être découpé en plusieurs zones.

Dans la partie Nord, la Place de la Libération est occupée par de nombreuses zones de stationnements traversées par l'Avenue Henri Rochier et par l'Avenue Paul Laurens. La place accueille également l'Office de tourisme de Nyons et l'Institut du Monde de l'Olivier. Malgré l'omniprésence de la voiture, les alignements arborés de la place lui confèrent une forte attractivité paysagère.

La partie Sud, excentrée des flux de circulation automobile des grands axes, est occupée par le centre aquatique, des terrains de tennis et de boules. Par ailleurs, une importante zone de stationnements a été aménagée pour desservir, entre autres, ces équipements structurants. La mairie de Nyons mène actuellement une réflexion dans le cadre de la construction de la maison des huiles de France et d'une salle de spectacle et d'un espace piéton paysagé et arboré en lieu et place des terrains de boules.

La concentration des zones de stationnements sur les franges de cet espace public est peu propice à la perméabilité des déplacements piétons dans la mesure où les accès Nord et Ouest se font systématiquement par la traversée de parkings. De plus, la présence de deux bâtiments d'habitation privés entre la place de la Libération et les espaces sportifs peut être un frein à l'optimisation de ce vaste espace.



 Zones de stationnements

 Zones sportives

 Zone piétonne

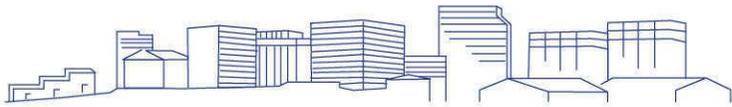
 Continuités piétonnes non assurées

 Maisons d'habitation

 Office du tourisme

 Zone d'implantation du futur espace culturel

 Institut du Monde de l'Olivier



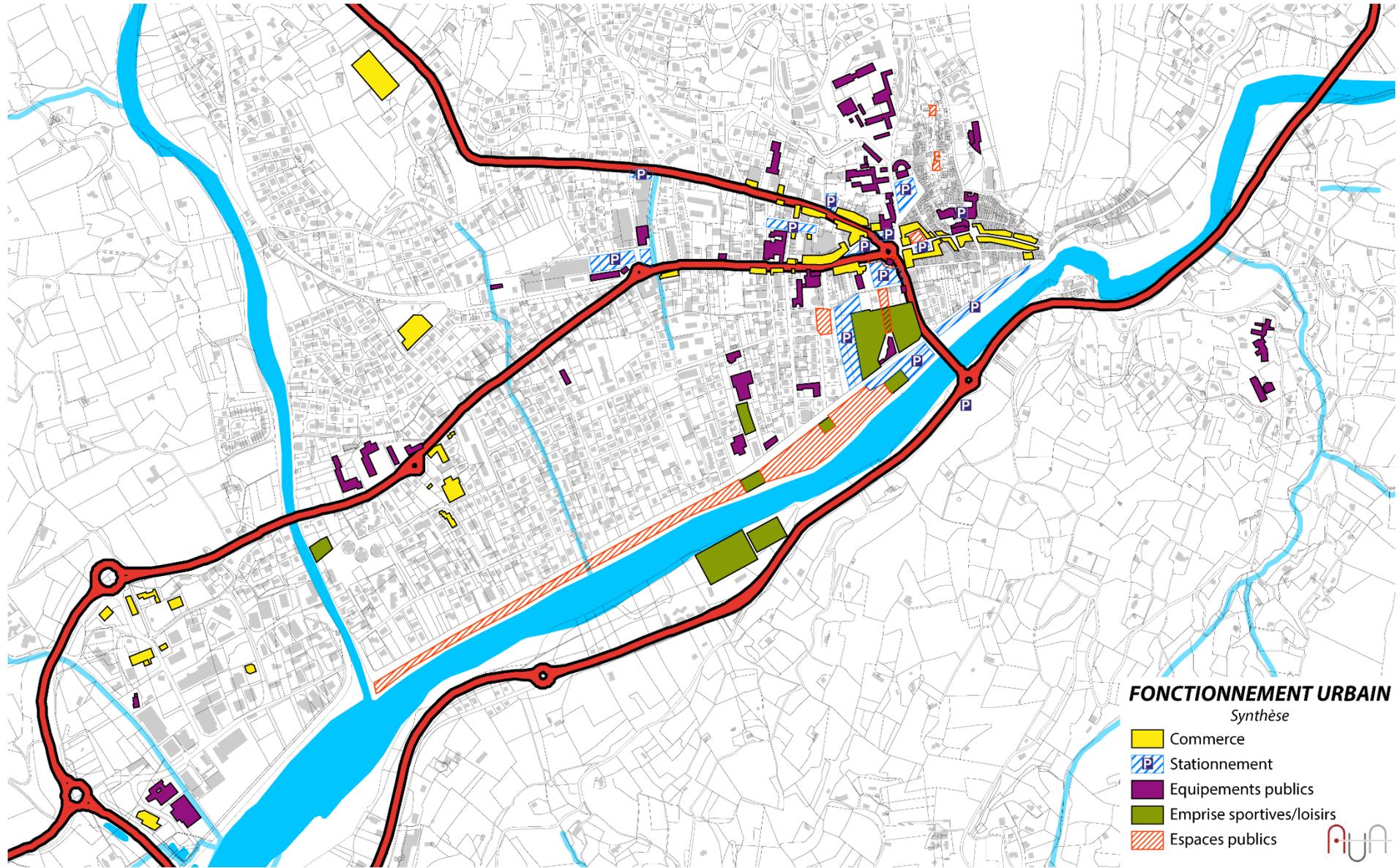
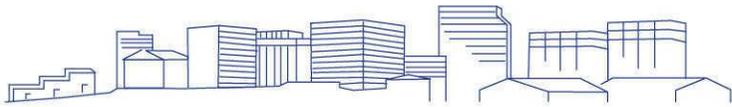
- La promenade de la Digue : elle représente un espace public à part-entière. En effet, ce vaste lieu de promenade, qui permet de relier le pont roman à la zone d'activités des Laurons est constitué d'une succession d'espaces publics aux vocations diverses. On y trouve des zones de sports et de loisirs telles que le skate-parc, un terrain de basket ou encore une aire de jeux pour enfants (square du 18 juin). D'autres espaces de récréation et culturels y ont aussi été aménagés avec le théâtre de verdure et le jardin des arômes. Des zones de stationnements ont également été prévues afin de desservir autant ces espaces publics que le centre-ville de Nyons. On trouve en effet des stationnements réservés aux cars et aux camping-cars. Ils sont localisés à la fois sur la partie haute de la digue, le long de la voie, et à la fois en partie basse, à proximité de l'Eygues. Depuis le pont de la RD 94 jusqu'à la Sauve, la Promenade de la Digue est traversée par un chemin dédié aux déplacements doux (piétons et cycles).

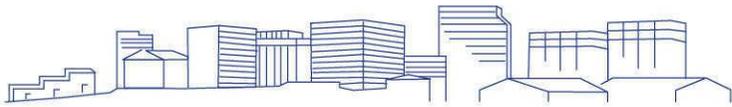
Si la sécurité des usagers et la qualité paysagère des aménagements sont des points essentiels de ce cheminement, sa connexion avec le centre-ville, et plus particulièrement avec l'espace de loisirs (centre aquatique, tennis...) est peu aisée. En effet, les zones de stationnements des cars et camping-car apparaissent comme de réels obstacles pour les piétons. Enfin, la rivière Sauve peut aussi être mise en avant comme une rupture dans la continuité de l'aménagement. Une passerelle a été réalisée en juillet 2016 afin de faciliter la traversée.



- |   |   |   |
|---|---|---|
|  Espace à vocation naturelle «sauvage» |  Espace public végétalisé                                |  Projet de franchissement de la Sauve par une passerelle |
|  Espace à vocation naturelle entretenu |  Espace public à vocation de loisirs (jeux pour enfants) |  Cheminement «modes doux»                                |
|  Espace à vocation sportive            |  Zone de stationnements                                  |  Imperméabilité piétonne                                 |







## 8.4 Les mobilités

### 8.4.1 Le réseau de voirie

La commune est traversée par plusieurs infrastructures routières. Elle est desservie principalement par :

- D538 qui permet de rejoindre la commune de Dieulefit au Nord et Vaison la Romaine. Il s'agit d'un itinéraire bis important de délestage de la Vallée du Rhône les jours de grands départs. C'est l'axe le plus fréquenté de la commune. En 2013, 6 187 véhicules/jour ont été comptabilisés au niveau de l'entrée de ville Nord.
- D94, traverse la commune d'Ouest en Est, elle relie Suze-la-Rousse à Rosans. 2 711 véhicules/jours ont été comptabilisés en 2013, au niveau de la zone d'activités des Laurons.
- D94C, qui permet de contourner Nyons par le pont des Baronniez situé au Sud-Ouest de la ville.

Les RD538 et RD94 (déclassées) traversent la ville de Nyons pour se rejoindre à la Place de la Libération, centre névralgique de la commune.



La ville de Nyons est également constituée d'un réseau viaire secondaire. Celui-ci s'organise depuis les axes principaux pour desservir les différents quartiers de la commune.

Dans la partie Sud du centre-ville, entre la RD94 et la promenade de la Digue (quartiers des Antignans), le réseau est globalement bien développé. On peut noter l'importante géométrie des voies réalisées dans le cadre d'un plan d'aménagement. Si ces voies supportent généralement un trafic relativement faible, il faut toutefois souligner une carence en termes de sécurisation des déplacements piétonniers et cycles (absence ou étroitesse des trottoirs).

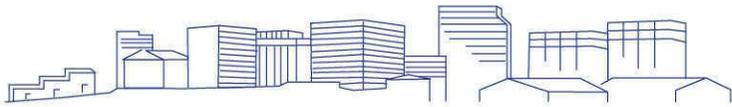


Dans les secteurs plus récents, notamment le quartier de Salerand, de l'Avenue de Venterol ou bien dans le secteur de la Perrière, le réseau de voies secondaires est moins développé. On retrouve, de manière générale, un seul axe à l'échelle du quartier qui dessert des voies privées. Contrairement au réseau ancien, des aménagements dédiés aux piétons et cycles ont été prévues aux abords des voies les plus empruntées (avenue de Venterol, promenade de la Mochatte...).



Depuis le réseau secondaire, les voies de desserte locale permettent ensuite de desservir les quartiers résidentiels, sous forme de chemins ou voies en impasses, peu reliées entre elles.





### 8.4.2 Les transports collectifs

NyonsBus est un transport public gratuit en place depuis le 26 octobre 2010. Il est constitué de 4 lignes de bus et permet de relier les différents quartiers de Nyons. D'une capacité de 15 places au total, il effectue 5 rotations par jour du lundi au samedi.

Les lignes de bus départementales permettent de relier Nyons aux communes voisines. Il s'agit des lignes : 37, 38 (sur réservation), 39, 44 et 45 ainsi que la navette TER et autocar de la compagnie TESTE n°36 permettant de relier Nyons à Montélimar et la gare TGV.



D'autre part, le service de transport à la demande départemental, spécialement conçu pour les territoires de l'arrière-pays non desservis par le réseau interurbain, propose deux types de course :

- Du lundi au samedi, correspondances vers une ligne (car ou train) régulière

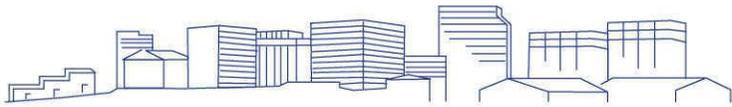
- Une à trois fois par semaine, acheminement vers le bourg centre le plus proche, avec possibilité pour les plus de 65 ans et personnes handicapées d'être récupérées et déposées à leur domicile.

### 8.4.3 Inventaire des capacités de stationnements publics

Les stationnements suivants sont recensés sur la commune de Nyons :

- Parking autocars de la Place Olivier de Serres
- Parking autocars de la Promenade de la Digue Centre
- Parking autocars de la Promenade de la Digue Est
- Parking de la Maison de Pays : 45 places
- Parking de la Maison des Sports : 17 places
- Parking de la Place Buffaven : 88 places
- Parking de la Place de la Libération Nord : 45 places
- Parking de la Place de la Libération Nord, devant l'Hôtel Colombet : 9 places
- Parking de la Place de la Libération Sud : 103 places
- Parking de la Place de la Poste : 35 places
- Parking de la Place de la République : 80 places
- Parking de la Place du Dr Bourdongle : 30 places
- Parking de la Place Jules Laurent : 5 places
- Parking de la Place Olivier de Serres : 80 places
- Parking de la Promenade de la Digue Centre : 75 places
- Parking de la Promenade de la Digue Est : 99 places
- Parking de la rue proche du Square des Récollets : 20 places
- Parking des Recollets : 283 places de parking
- Parking Roulet : 16 places
- Parking sur la rive gauche de l'Eygues : 65 places
- Parking sur la rive droite de l'Eygues : 150 places

Outre les 1425 places de parking qu'offrent les 18 parkings de Nyons, de nombreuses places de stationnement gratuites et illimitées sont également matérialisées dans les rues de la ville.



### 8.4.4 Les déplacements « modes doux »

Les principaux axes de déplacements de la ville de Nyons ont été aménagés pour s'adapter aux déplacements doux (Avenue Paul Laurens, Avenue Henri Rochier, Avenue Frédéric Mistral...) avec la création de trottoirs.



Par ailleurs, certaines voies secondaires ont aussi fait l'objet d'aménagements dans le but de sécuriser et ainsi favoriser les déplacements des piétons et cycles (Avenue de Venterol, Promenade es la Mochatte, Promenade des Anglais...).



La Promenade de la Digue a également été aménagée comme un véritable lieu de circulation douce (cf. chapitre sur les espaces publics).

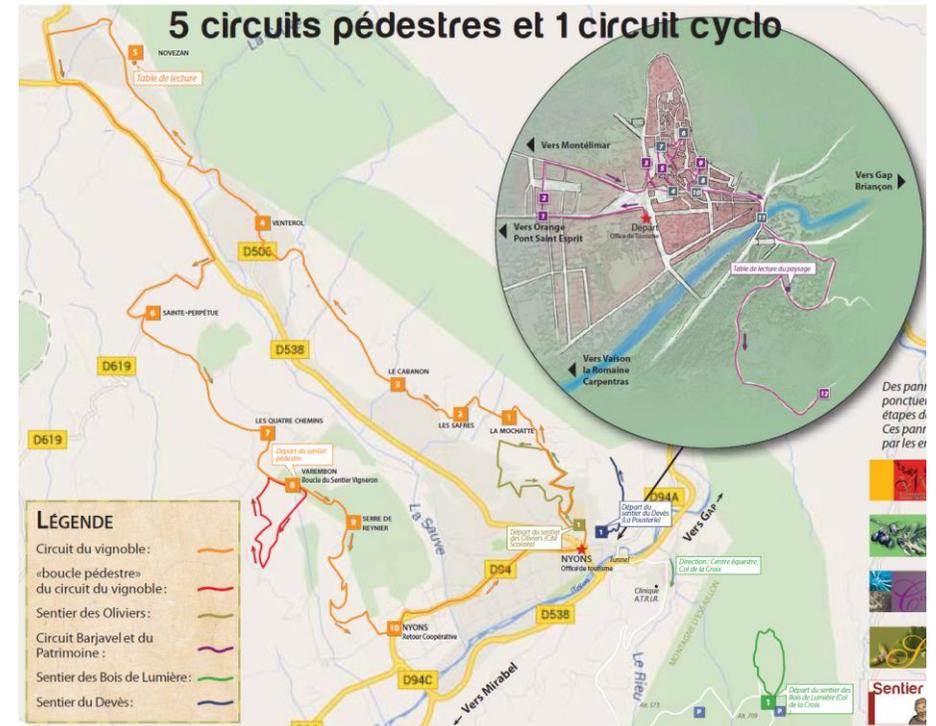
Malgré l'existence de nombreux itinéraires modes doux sur la ville, certains points faibles ont été identifiés :

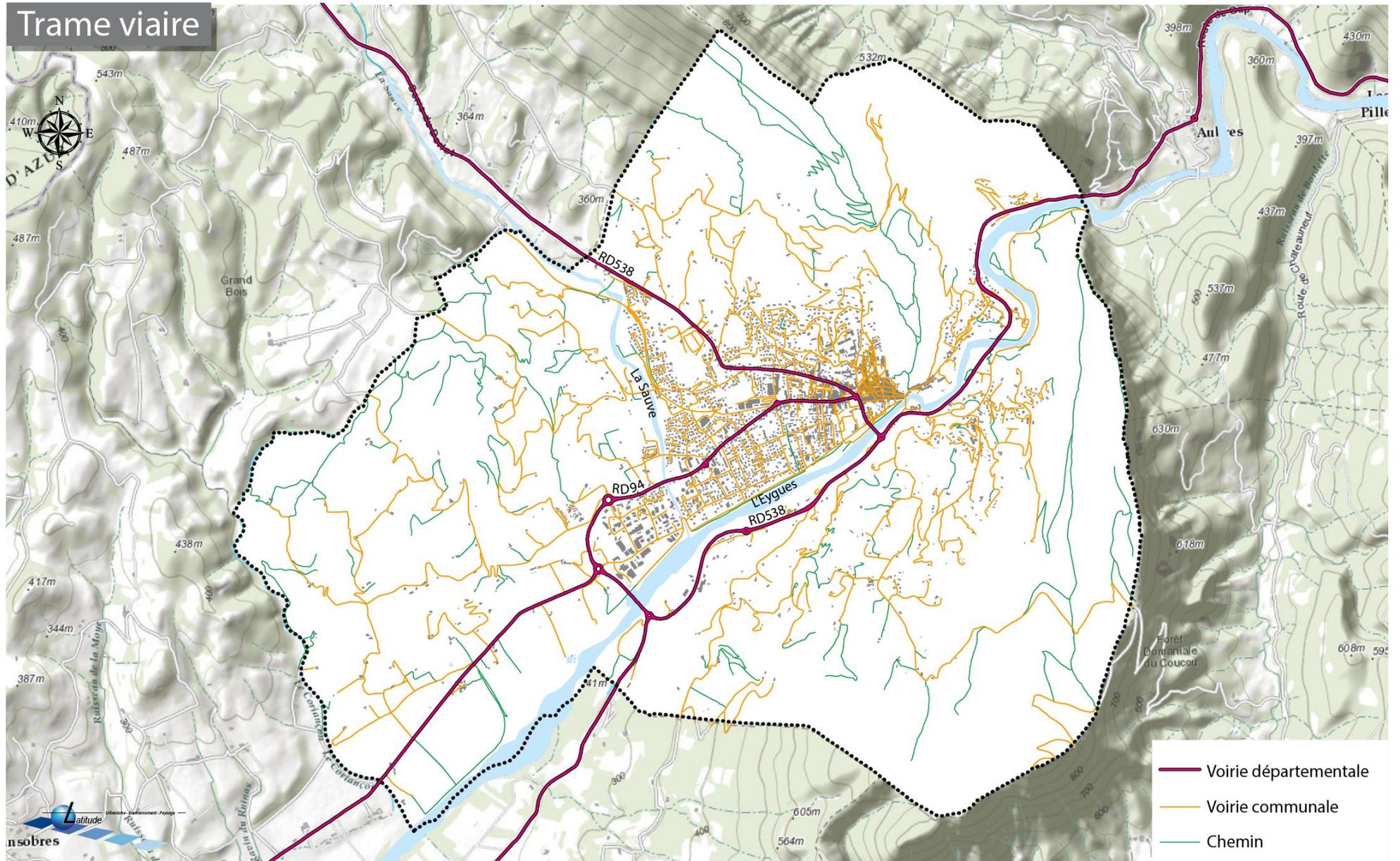
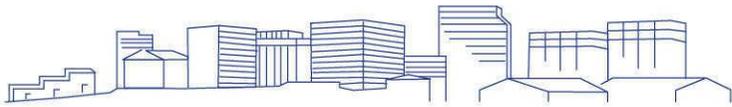
- Une coupure liée à la Sauve malgré les ponts et la passerelle
- Un manque de connexion entre la Promenade de la Digue et le centre-ancien
- Un manque de connexion entre le centre ancien et le quartier de la Maladrerie
- Des cheminements existants mais peu entretenus dans la zone d'activités des Laurons
- Des opérations résidentielles peu connectées entre elles

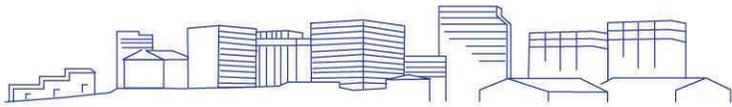
### Les circuits touristiques

La commune compte 5 circuits pédestres et 1 circuit cycliste (voir carte ci-dessous). Notamment, le circuit du Barjavel et du Patrimoine permet de découvrir le centre de la ville par une promenade.

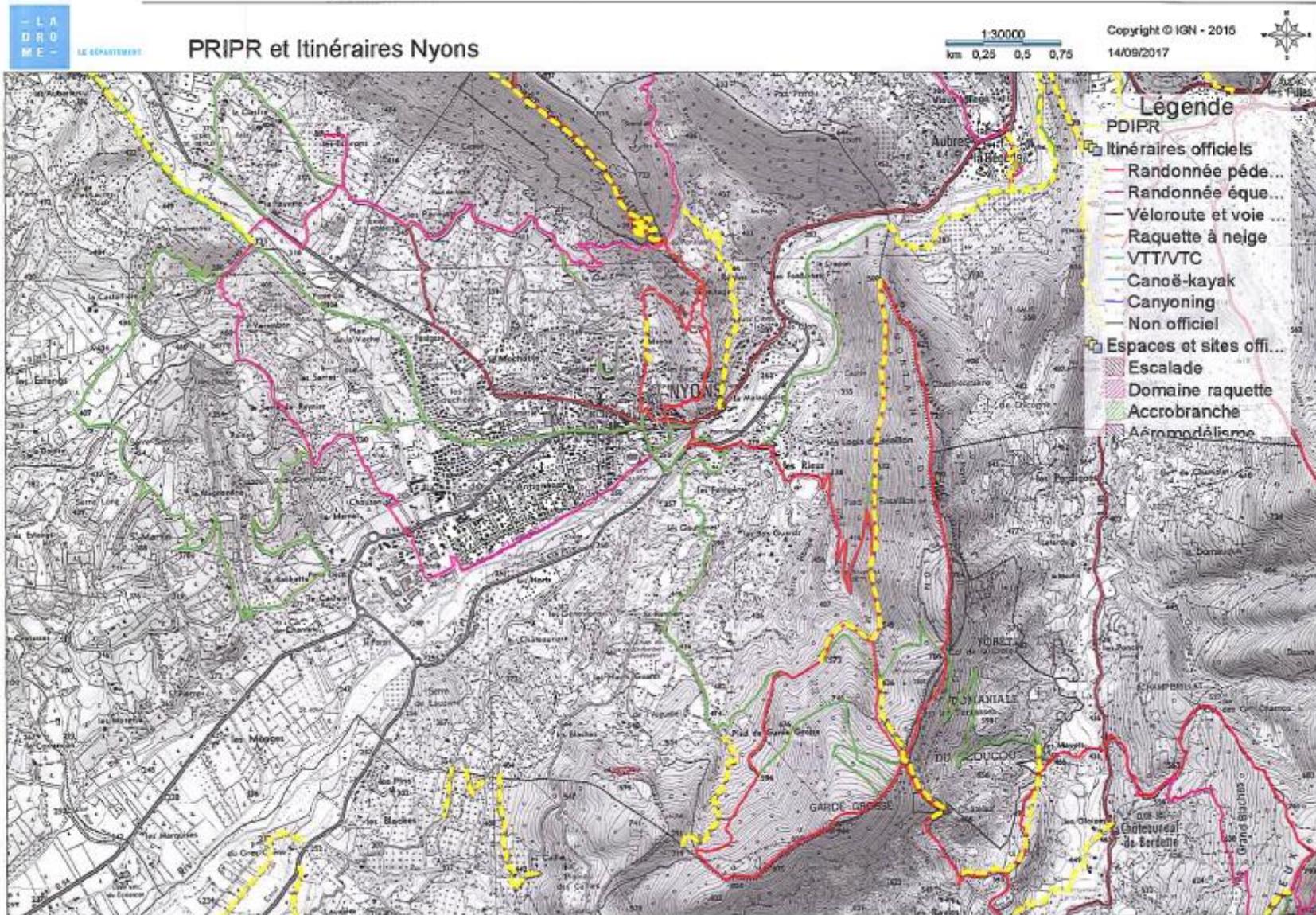
Depuis 2010 est créé le chemin de l'Eygues (piétons et vélos), passant par Nyons et réalisé par la communauté de communes du Val d'Eygues.

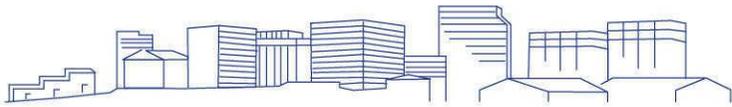






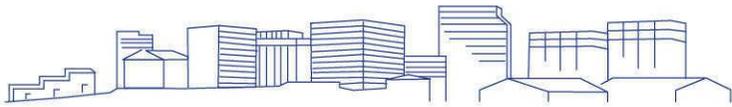
Le Conseil Départemental a mis en place des itinéraires de petite randonnée (PDIPR) identifiés sur la carte suivante.





Focus sur le centre :





## 8.5 Les disponibilités foncières

L'analyse des disponibilités foncières est réalisée à travers un bilan du foncier disponible à l'urbanisation dans le document d'urbanisme du POS avant sa caducité en mars 2017. Elle permet de mettre en exergue le potentiel de développement de Nyons mais aussi d'appréhender l'effort de « calibrage foncier » que devra réaliser le PLU, au regard des exigences législatives et règlementaires.

Les disponibilités foncières correspondent aux parcelles non bâties situées en zones urbaines ou à urbaniser. La présence de contraintes (risques d'inondation en zone rouge, périmètres de captage d'eau potable...) a été prise en compte afin de déduire les parcelles concernées du potentiel urbanisable.

Les parcelles bâties pouvant faire l'objet de découpages fonciers ont également été prises en compte dans le recensement des disponibilités foncières. L'ensemble des parcelles d'une superficie supérieure à 2 500 m<sup>2</sup> a été étudié. Après l'analyse de la topographie, de l'implantation des bâtiments existants sur la parcelle, de la forme de la parcelle ou bien de la configuration des accès, certaines parcelles n'ont pas été retenues comme ayant un potentiel de découpage.

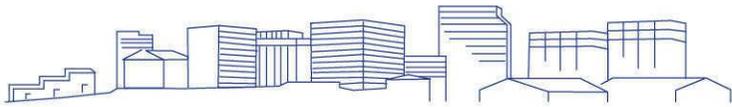
Enfin, pour estimer le nombre de logements potentiels dans les secteurs disponibles à l'urbanisation, il convient de mettre en avant des hypothèses de densité. Ces hypothèses tiennent compte de la morphologie du tissu urbain existant dans chacune des zones ainsi que des contraintes topographiques, des réseaux et de la proximité avec le centre-ville.

Le tableau ci-après présente les superficies disponibles à l'urbanisation dans chaque zone du Plan d'Occupation des Sols de Nyons.

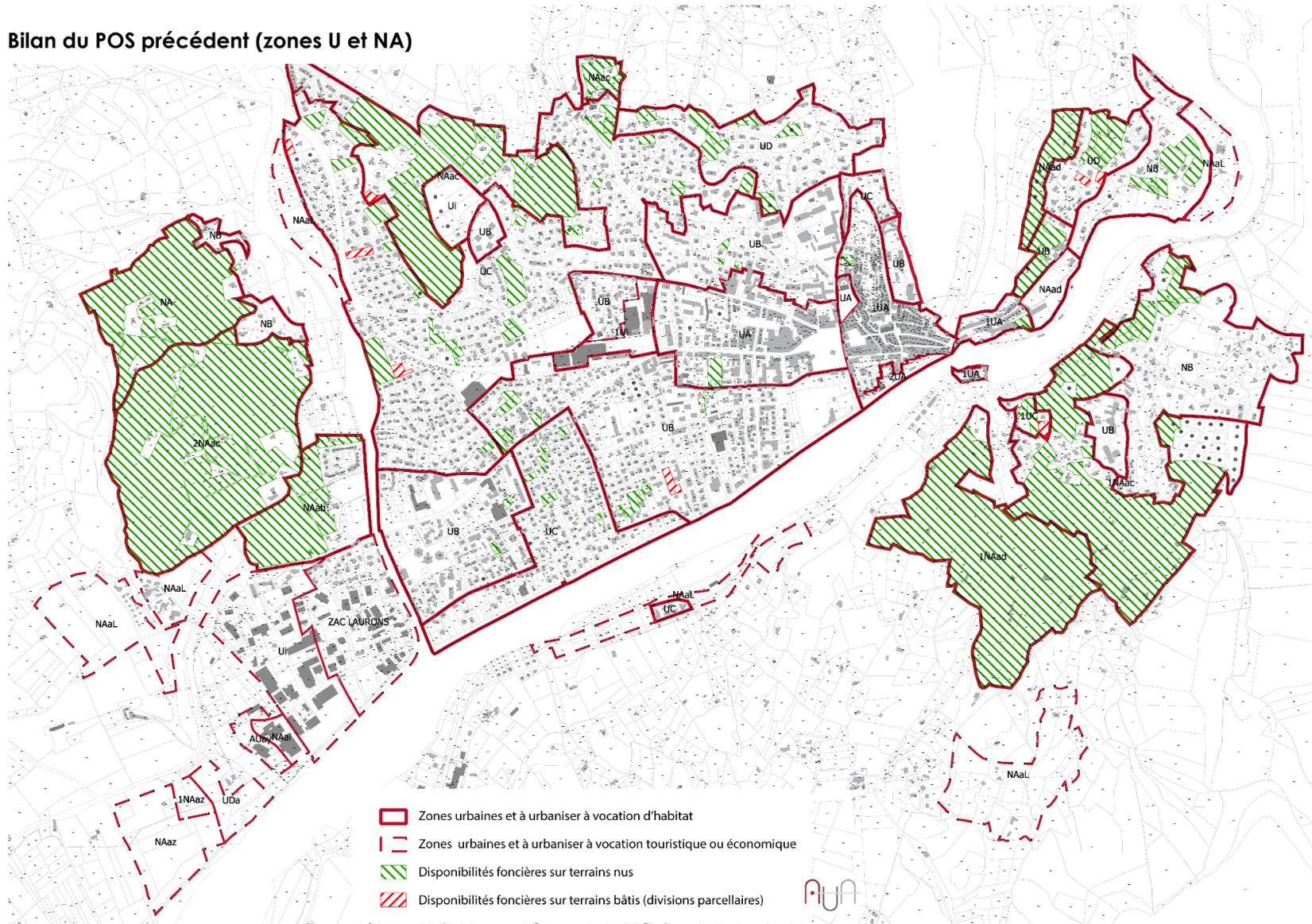
Près de 131 ha étaient encore potentiellement urbanisables dans le POS, ce qui représente environ 2 400 logements. La densité estimée est relativement faible (18,2 logements/ha) dans la mesure où près de 80% des secteurs disponibles se situent en extension de l'enveloppe urbaine et dans des zones peu accessibles (tant par les accès que par la topographie). De fait, la densité hypothétique dans ces secteurs est faible (de l'ordre de 10 à 20 logements/ha). **Notons également que Nyons dispose d'un potentiel théorique de près de 250 logements dans son tissu urbanisé (zones U). Toutefois dans ces secteurs sont comptabilisés des jardins et des parcs qui présentent une valeur paysagère, mais non protégés.**

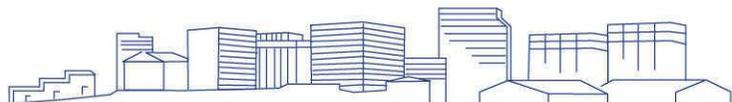
Les divisions parcellaires représentent un potentiel de création de logements peu significatif. On compte en effet une dizaine de découpages possibles, pour environ 10 logements.

Zone	Superficie (m <sup>2</sup> )	Densité estimée (logements/ha)	Potentiel logement
Zone UA	3535	50	18
Zone UB	27990	30	84
Zone UC	55292	20	111
Zone UD	31555	10	32
<b>TOTAL zones U</b>	<b>118372</b>	<b>20,6</b>	<b>244</b>
Zone NB	41127	10	41
Zone NA (Serre de Reynier)	119402	20	239
Zone NAab (Les Tuillères)	60292	20	121
Zone NAac (Le Rieu)	178187	15	267
Zone NAac (Salerand)	74258	30	223
Zone NAac (Les Terriers)	60610	20	121
Zone NAad (La Maladrerie)	24961	15	37
Zone 1NAad (Haut de Champ Quarter)	219800	15	330
Zone 1NAac (Haut de Champ Quarter)	144126	15	216
Zone 2NAac (Les Tuillères)	275550	20	551
<b>TOTAL zones NA</b>	<b>1198313</b>	<b>17,9</b>	<b>2146</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>1316685</b>	<b>18,2</b>	<b>2390</b>



### Bilan du POS précédent (zones U et NA)



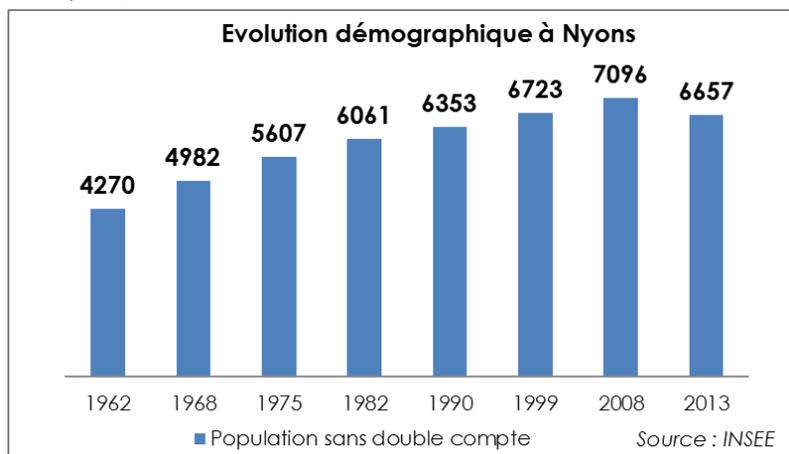


## 9 Evolutions socio-économiques

### 9.1 6 690 habitants au 1/1/2015 (dernier chiffre publié par l'INSEE en juin 2018)

#### Une tendance à la perte d'habitants sur la période récente

Dans les années 1960-1980, le développement démographique de la commune s'est fait à un rythme très important, entre 1% et 2% de croissance par an. Le rythme s'est ensuite stabilisé autour de 0,6% par an jusqu'en 2008. Depuis, la commune tend à perdre des habitants (-1,3% par an). La correction des estimations à la hausse depuis 2013 semble toutefois présager une possible inversion de tendance en cours pour la commune (d'après l'INSEE 6690 habitants en 2015 contre 6657 en 2013)



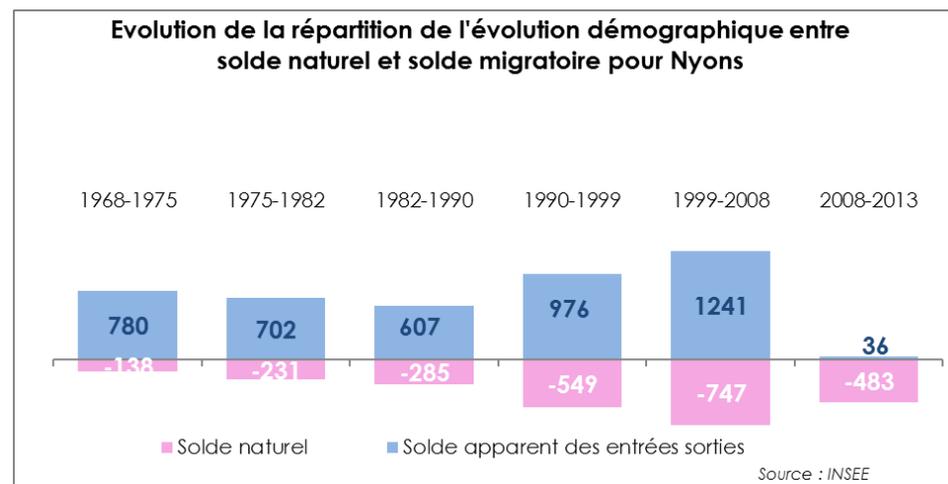
Cette tendance à la perte d'habitants se retrouve sur les villes centres telles que Valréas ou Vaison-la-Romaine. Sur la dernière période, l'ancienne Communauté de communes du Val d'Eygues (CCVE) prise en référence, s'inscrit également dans une baisse démographique (-0,3% par an contre +0,8% par an de 1999 à 2008).

La croissance du département ou de la région Rhône-Alpes se situe à des niveaux nettement supérieurs (0,9% par an de 1999 à 2013 en moyenne pour ces deux échelles), soulignant le potentiel de reconquête des centralités sur le secteur.

Population	INSEE 1999	INSEE 2008	Evolution annuelle 1999-2008	INSEE 2013	Evolution annuelle 2008-2013	Evolution annuelle 1999-2013
Nyons	6731	7096	0,6%	6657	-1,3%	-0,1%
CCVE	12985	13902	0,8%	13717	-0,3%	0,4%
Valréas	12985	9894	-3,0%	9519	-0,8%	-2,2%
Vaison-la-Romaine	12985	6201	-7,9%	6089	-0,4%	-5,3%
Drôme	437817	478069	1,0%	494712	0,7%	0,9%
Rhône-Alpes	5645847	6117229	0,9%	6399927	0,9%	0,9%

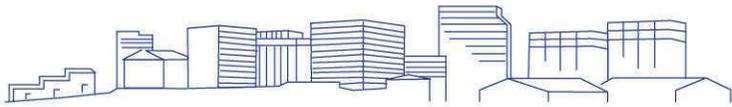
Source : INSEE, population principale

#### Un développement démographique historiquement lié aux flux migratoires



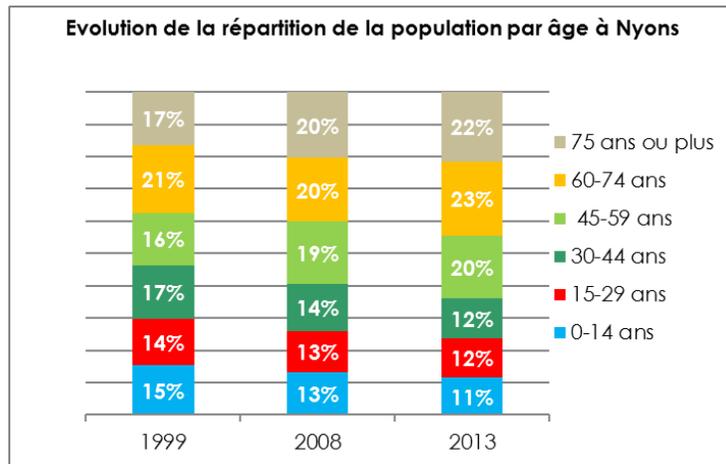
Le solde naturel (différence entre le nombre de naissance et de décès) est négatif pour la commune depuis plusieurs décennies, l'accroissement démographique étant dû depuis les années 70 à un apport de nouveaux habitants venus s'installer sur le territoire. Cet apport a été particulièrement important de 1990 à 2008, avant de s'interrompre brutalement sur la dernière période.

L'actualisation INSEE de 2018 concernant 2015 montre entre 2010 et 2015 un solde naturel de -1.5 % et un solde migratoire de 0.7%



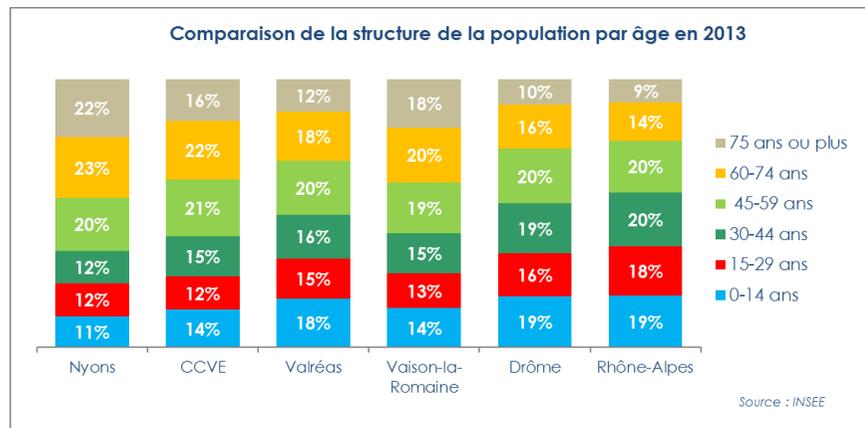
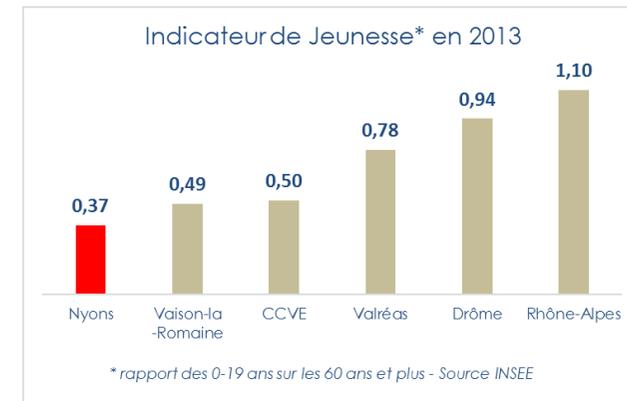
### Un vieillissement démographique important

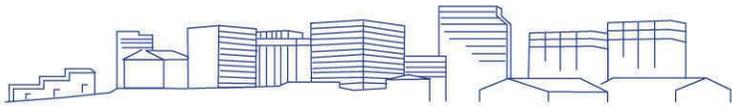
Par rapport à 1999, la part des 60 ans et plus est ainsi passée de 28% à 45% en 2012 et 46.9% en 2015. La commune est concernée par un vieillissement important, comme pour l'ensemble du territoire national, mais compte, déjà en 1999, une part importante de personnes de plus de 60 ans. En 2013, la part de 60 ans et plus n'est que de 26% à l'échelle de la Drôme et de 23% pour Rhône-Alpes.



La part des 45-59 ans tend également à est fluctuante, passant de 16% en 1999 à 20% en 2013 et à 18.2% en 2015. Les autres tranches d'âge diminuent.

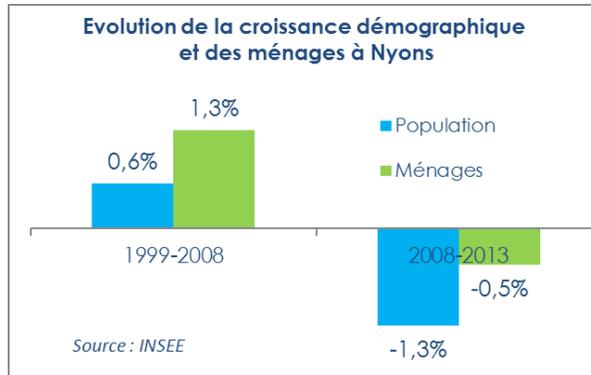
L'indicateur de vieillesse en 2013 (rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus) montre le caractère plus âgé de la commune de Nyons par rapport aux échelles de comparaison, avec 37 personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus, contre 110 à l'échelle de la Région Rhône-Alpes.





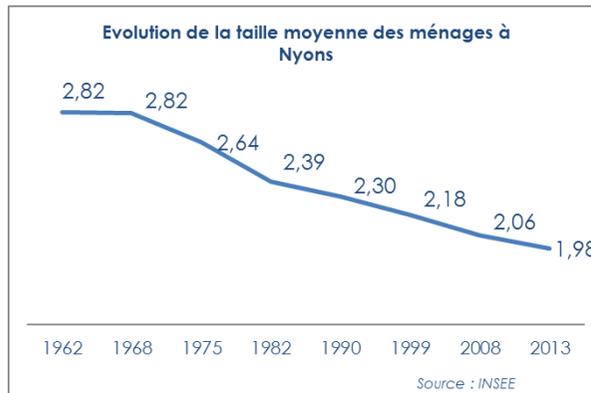
### Un desserrement des ménages important

La croissance relative des ménages est plus rapide que la croissance démographique (ou la décroissance moins rapide), avec un rythme annuel de 1,3% par an de 1999 à 2008 (contre 0,6% pour la population) et de -0,5% de 2008 à 2015 (-1,3% pour la population).



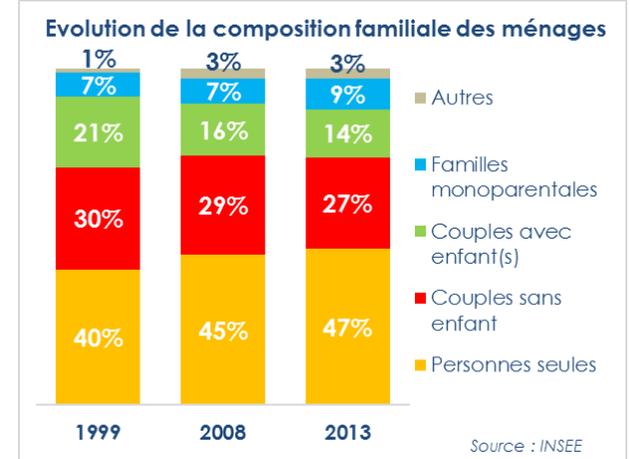
Cela traduit le « desserrement des ménages » en raison des décohabitations de jeunes, des séparations familiales, des situations de veuvage liées au vieillissement.

En conséquence, la taille moyenne des ménages a fortement diminué depuis les années 70, passant progressivement de 2,82 personnes par ménage en 1968 à 1,98 personne par ménage en 2013 et enfin 1.82 pers/ménage en 2015.



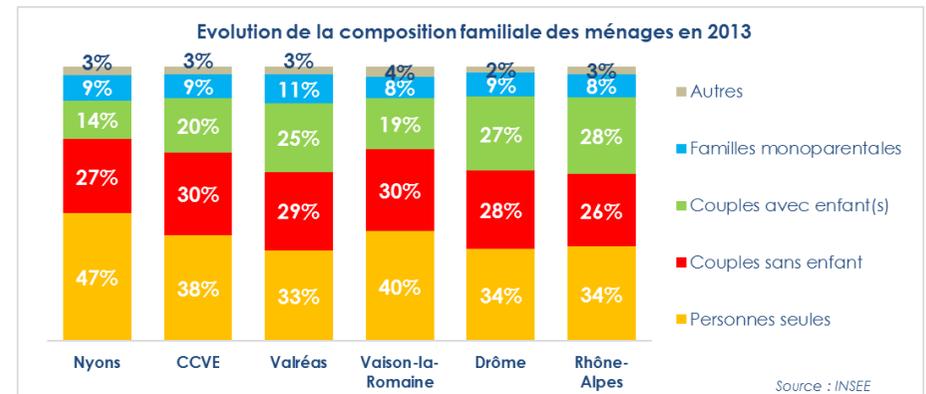
### 3 366 ménages et de plus en plus de personnes seules

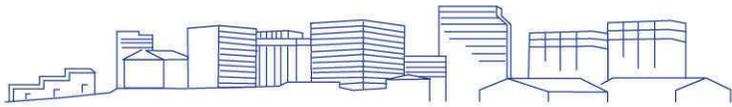
Le desserrement se traduit pour la commune par une augmentation de la part des personnes seules (40% en 1999 contre 47% en 2013, 47.6 en 2015) et par une diminution du poids des couples (avec ou sans enfant(s)).



Le profil des ménages habitant Nyons apparaît ainsi encore nettement moins familial que ce qui est observé pour les territoires de comparaison

Cette évolution de la cellule familiale engendre une évolution des besoins en logements : des logements de petite taille et de taille moyenne (et surtout financièrement accessibles) pour répondre aux besoins des jeunes et des séparations familiales ainsi que des logements adaptés aux personnes vieillissantes.



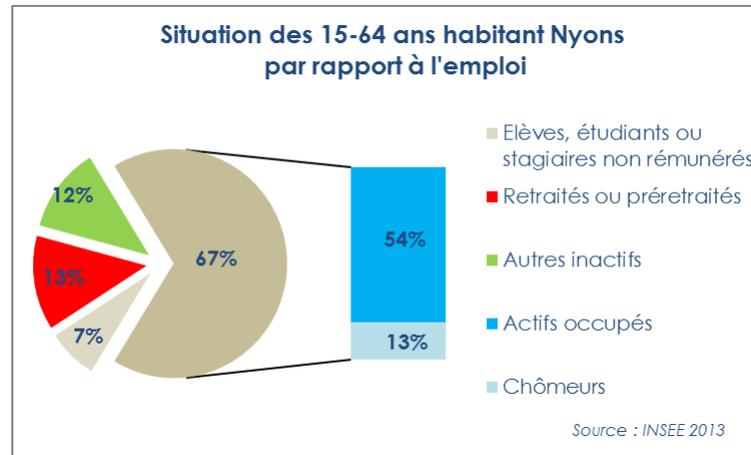


## 9.2 Moins d'actifs mais des revenus plutôt élevés

### Un nombre d'actifs habitant la commune en baisse

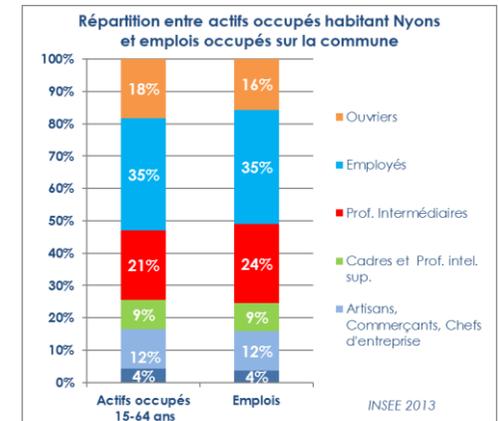
La commune compte 2 373 actifs au sein de la population en âge de travailler (3 517 habitants de 15 à 64 ans) soit 67%. Le nombre d'actifs habitant la commune est en baisse par rapport à 2008 (-6,4%).

Parmi les actifs, 81 % sont des actifs occupés (54% des 15-64 ans) et 19 % sont à la recherche d'un emploi au sens du recensement (13% des 15-64 ans).



### Une bonne répartition entre les catégories d'emploi proposées sur la commune et actifs qui y résident

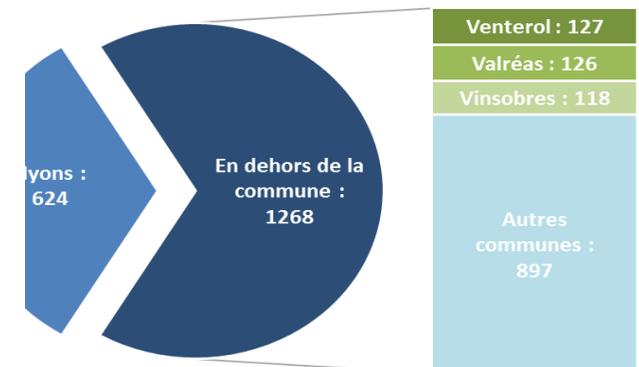
La comparaison des catégories des emplois occupés (2800 environ) sur la commune et des actifs occupés habitant la commune (1900 environ, mais ne travaillant pas forcément sur celle-ci) montrent une bonne adéquation entre les deux répartitions, ce qui montre une offre diversifiée au niveau du parc de logements proposés sur la commune, à pérenniser dans le cadre du développement futur.



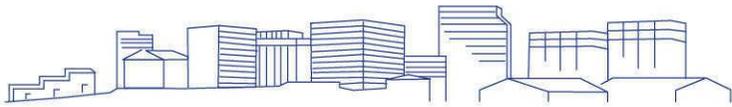
### Un tiers des actifs travaillent sur la commune

Sur les 1 900 actifs habitant Nyons, 33% travaillent sur la commune, 7% à Venterol et Valréas et 6% à Vinsobres. Les autres flux sont trop faibles (inférieurs à 100 personnes) pour faire l'objet d'une exploitation par l'INSEE.

#### Répartition des 1 890 actifs occupés habitant Nyons selon leur lieu de travail



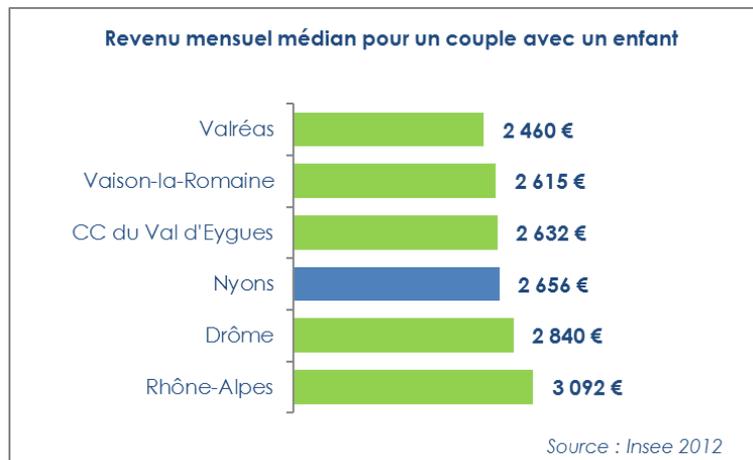
Pour les flux > 100 / source INSEE 2013



### Un revenu médian de 17 706 € par UC en 2012

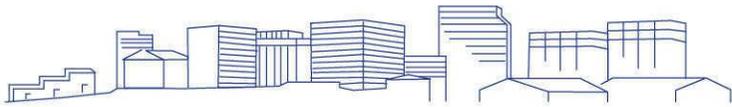
Le revenu médian annuel par unité de consommation<sup>1</sup> à Nyons est légèrement supérieur à celui observé pour la CCVE (17 549 €).

Ramené à l'échelle d'un couple avec un enfant (soit 1,8 UC), le revenu médian est de l'ordre de 2 656 euros par mois pour Nyons, soit un revenu disponible supérieur à ce que l'on observe pour Valréas ou Vaison-la-Romaine, mais inférieur à l'échelle de la Drôme (2 840 €) et de Rhône-Alpes (3 092 €).



<sup>1</sup> L'Unité de Consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle d'équivalence utilisée par l'INSEE (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



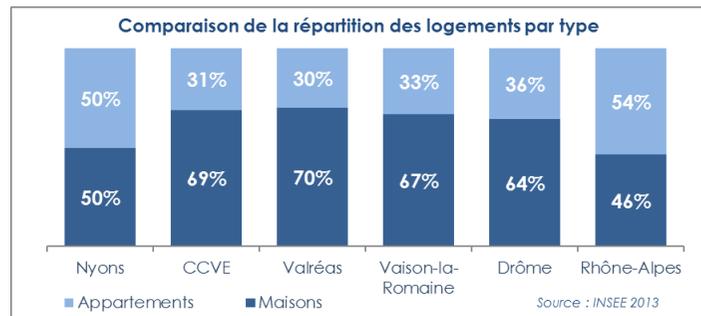
### 9.3 4 702 logements

#### Une tendance à la hausse du collectif, qui représente la moitié des logements

Nyons compte autant de maisons individuelles que d'habitat collectif, ce qui la démarque des communes de Valréas ou de Vaison-la-Romaine qui comptent une faible part de logements en collectif au regard de leur statut équivalent de ville centre.

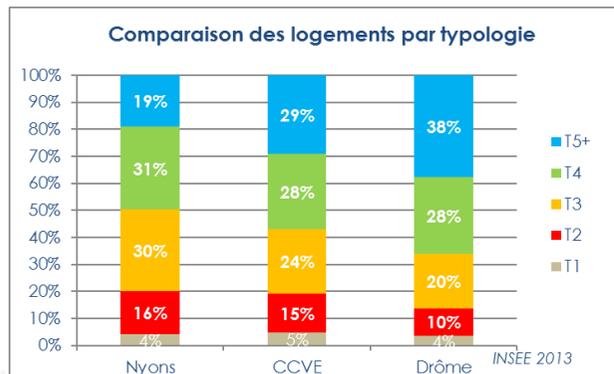
Nyons se démarque aussi de la moyenne de la Communauté de communes du Val d'Eygues, avec une part plus importante de collectif (50% contre 31%).

La part des appartements tend à augmenter sur la période récente, elle était de 46% en 2008.



#### Un parc de grands logements

En lien avec une part d'habitat collectif non négligeable, le parc de logements bénéficie d'une bonne diversité des typologies.

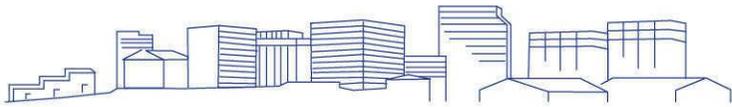


Il présente une part plus importante de logements de taille moyenne qu'à l'échelle de la Communauté de communes avec 30% de T3 (contre 24% pour la CCVE) et 31% de T4 (28% pour la CCVE).

Les petits logements ne sont en revanche pas plus représentés (20% pour Nyons comme pour la CCVE), ce qui peut induire des difficultés de logement pour les personnes seules (jeunes décohabitants, personnes en situation de séparation familiale, personnes vieillissantes) qui seraient à la recherche de ce type de logement, même de façon temporaire, sur la commune.



Un collectif peu intégré, Promenade de la Digue – Habitat individuel rue du Foussat



### Plus de la moitié des logements construits entre 1946 et 1970

La commune compte :

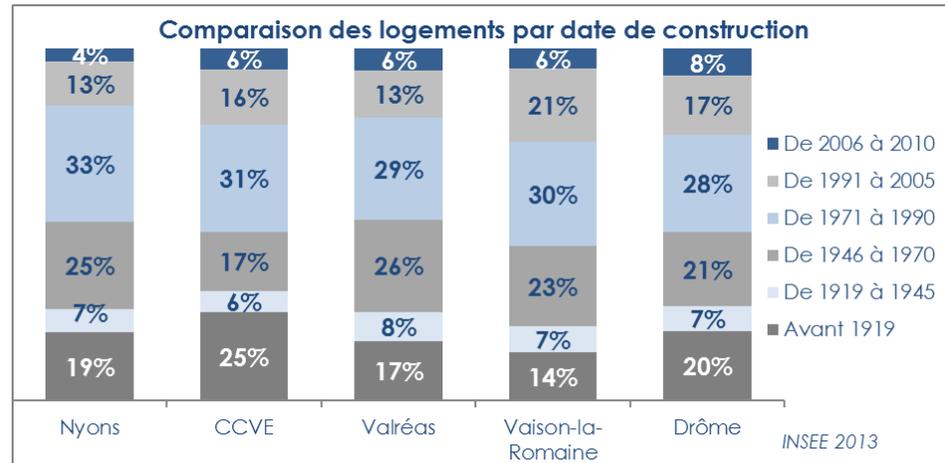
- 19% du parc de logements datant d'avant 1919,
- 7% datant d'entre les deux guerres
- et 25% datant de 1946 à 1970.

C'est cette dernière tranche de logements qui est potentiellement la plus problématique, en matière d'isolation énergétique (et phonique), les premières normes datant de 1975.

Le parc très ancien fait quant à lui généralement l'objet d'améliorations régulières lors des changements de propriétaire.



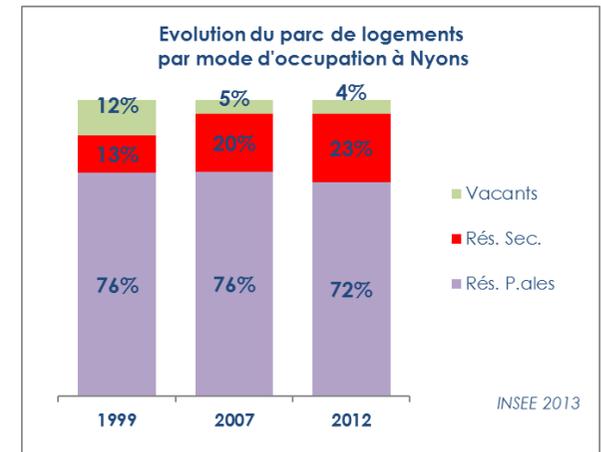
Vue du centre ancien depuis le pont roman – Habitat récent route de Montélimar « Domaine des baronnies »



Le parc plus récent s'est surtout développé durant les années 1970-1990, notamment en comparaison des autres territoires. En revanche, le développement s'est atténué depuis les années 1990.

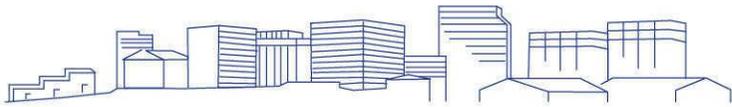
### Une diminution de la part des logements vacants

Sur les 4 662 logements que compte la commune au 1/1/2013, la plus grande partie (3369 logements soit 72%) sont occupés par leur propriétaire à titre de résidence principale, un quart sont des résidences secondaires (1083 logements soit 23%) et 210 logements sont vacants (4%).



Les données 2015 montrent en core une baisse de la vacance : l'Insee recense 114 logements soit un taux de vacance de 2.4%, ce qui apparait très faible.

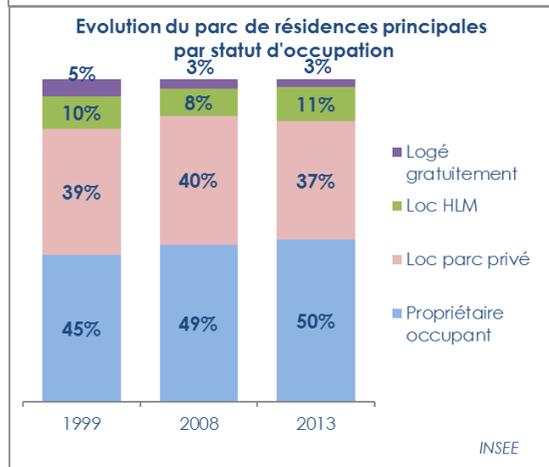
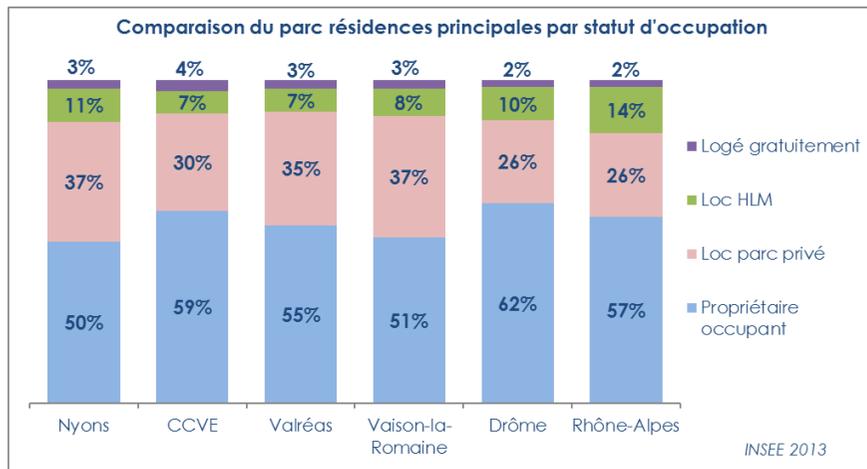
Par rapport à 1999, la vacance a diminué de manière significative (4% contre 12% en 1999) et la part des résidences secondaires est passée de 13% à 23%). Ce constat n'est pas partagé par les professionnels de l'immobilier qui estiment au contraire leur tendance à la baisse. Il existe



aussi parfois une confusion potentielle entre résidences secondaires et logements vacants par les agents recenseurs.

### Une offre diversifiée avec près de la moitié des résidences principales en locatif

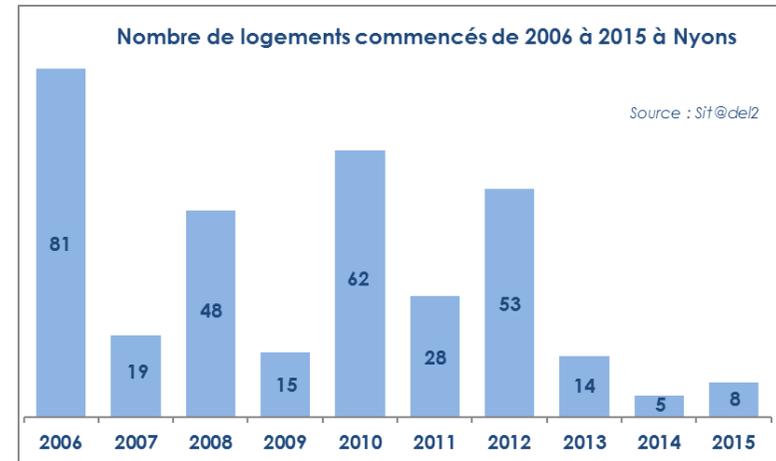
En ce qui concerne le statut d'occupation des résidences principales, la moitié est occupée par son propriétaire, 37% sont des locataires du parc privé et 11% du parc locatif HLM/SEM.



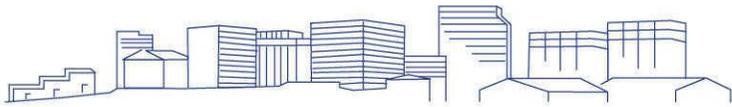
La part des propriétaires occupants tend à augmenter (+5 points par rapport à 1999), la part de ménages logés gratuitement (logements de fonctions, apprentis chez l'employeur...) tend à diminuer comme à l'échelle nationale. La part de locataires du parc privé diminue de 2 points par rapport à 1999, celle des locataires HLM augmente d'un point après avoir baissé en 2008, en raison d'un décalage de la production de locatif social par rapport à la production de logements en libre.

### Une production de logements irrégulière

De 2006 à 2015, 333 logements ont été produits, soit 33 en moyenne par an, avec de fortes variations selon les années. La tendance est également à la diminution des logements commencés sur la période récente.

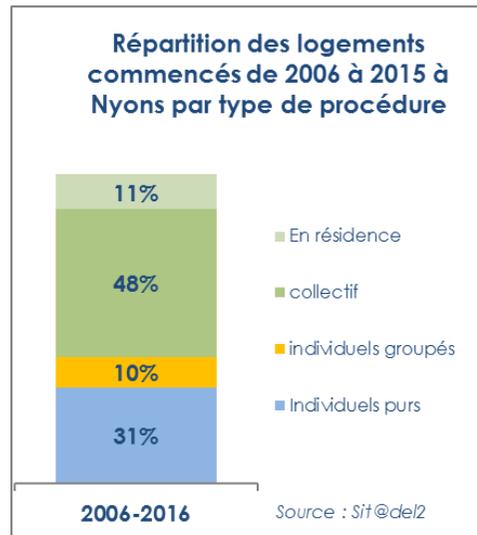


L'analyse des logements commencés et des autorisations d'urbanisme montre qu'une trentaine de logements ont été produits à partir d'un logement existant, par réhabilitation lourde à la suite d'un sinistre ou de la reprise complète d'un logement ancien par exemple. Ainsi, environ 10% des permis accordés ne participent qu'au renouvellement du parc sans création nette de logements.



La production de ces dix dernières années a concerné pour la plus grande part de l'habitat collectif (48% de la production, expliquant l'augmentation progressive de ce type d'habitat dans l'ensemble du parc de logements). La part d'habitat individuel « pur » n'a représenté que 31% de la production neuve, 10% ont été produits en opérations groupées.

En 2006, une opération de logements a été réalisée en résidence.



Cette production pour 2006-2014 représente en moyenne un peu moins de 5 logements pour 1 000 habitants par an<sup>2</sup>, soit un rythme faible, en lien avec la décroissance démographique observée ces dernières années.

<sup>2</sup> Le ratio de 5-6 logements construits pour 1 000 habitants par an correspond aux besoins estimés en moyenne en France pour une population stable. Ce seuil de logements permet de couvrir les seuls besoins dus au desserrement des ménages et au renouvellement du parc (sinistres, désaffectations, démolitions). Il a été défini par l'INSEE lors de l'estimation moyenne des besoins en logements au niveau national. Entre 7 et 10 logements, le rythme correspond à un développement considéré comme modéré, à partir de 11 logements, le rythme correspond davantage à une logique d'expansion.

### Près d'un quart du parc de logements locatifs sociaux produit depuis 2000

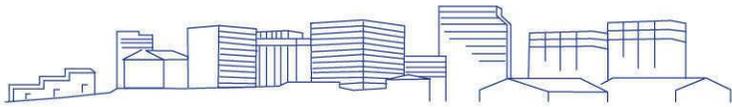
Selon le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il s'est produit 49 logements locatifs sociaux à Nyons de 2000 à 2009 et 27 logements depuis 2010, soit 23% des 336 logements existants.

Selon l'INSE il y aurait 354 logements locatifs sociaux à Nyons en 2015.

### Une stabilisation des prix de l'immobilier

Les prix du marché immobilier sont plutôt stables. La promotion immobilière qui était venue sur le secteur avant la crise s'est repliée sur les secteurs plus urbains et plus porteurs. La demande en résidence secondaire est plutôt en baisse, il n'y a pas de réelle concurrence entre la location saisonnière et la location en résidence principale, cette dernière demeurant majoritaire et privilégiée par les bailleurs.

- **Dans l'ancien**, il faut compter environ 1 700 € / m<sup>2</sup>. On trouve des petites maisons de ville sur plusieurs niveaux dans le centre historique, il existe également une offre de très petits appartements (T1/T2) autour de 70 000 €.
- Les villas de 110-120 m<sup>2</sup> se vendent à partir de 170 000 € environ, pouvant facilement aller jusqu'à 300 000 € pour des produits de qualité.
- **Dans le neuf**, il faut compter environ 2 300 € à 2 400 € le m<sup>2</sup>, mais l'offre est rare.
- **Les terrains à bâtir** se vendent autour de 100 € / m<sup>2</sup> pour 1 000 m<sup>2</sup> de terrain. Les prix augmentent pour les terrains plus petits. L'offre est très rare aujourd'hui, avec une forte demande.
- **En locatif**, il faut compter environ 10 à 12 € le m<sup>2</sup> mensuel hors charges.



Les professionnels de l'immobilier mentionnent une demande pour des logements de qualité en collectif, plutôt en centre-ville, notamment en direction de personnes vieillissantes souhaitant se rapprocher des services. Les personnes âgées recherchent également des logements individuels de plain-pied.

Il existe une demande de grands logements locatifs sociaux pour quelques familles.

La production d'un habitat de forme intermédiaire pourrait constituer une alternative intéressante sur le territoire, entre l'individuel et le collectif très demandés pour leur part.

L'offre actuellement proposée sur la commune se situe dans les produits plutôt classiques de la villa ou de logements en collectifs. Une diversification de l'offre est à favoriser à Nyons pour favoriser la réponse à l'ensemble des besoins, notamment en direction des personnes âgées, ou des jeunes actifs.

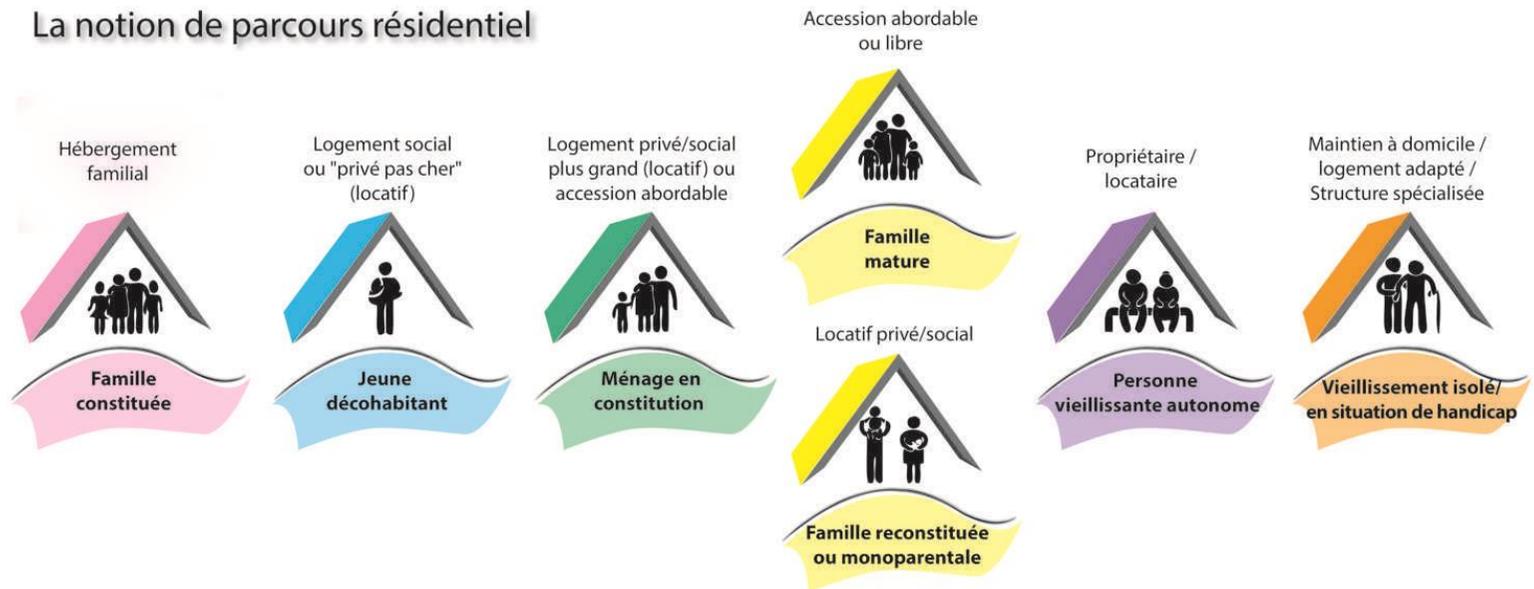
La qualité résidentielle se manifeste par le confort donné, par l'espace disponible, avec une augmentation conjuguée du nombre de pièces par logement et par la baisse du nombre de personnes par logement et par l'efficacité énergétique.

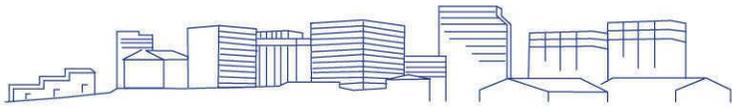
### Les possibilités de parcours résidentiel

Le parcours résidentiel des demandeurs de logement est motivé par des raisons familiales (naissance, décohabitations, vieillissement) et par des raisons professionnelles (se rapprocher du travail).

La taille du logement est fonction des évolutions de la structure familiale, du mode (propriété ou location), des revenus. La localisation évolue suivant les modes de déplacement et l'autonomie.

### La notion de parcours résidentiel





## Les enjeux concernant la démographie et l'habitat

### Les atouts :

Un territoire attractif en termes de climat, d'emploi, de services et d'équipement qui se traduit par une demande importante en matière de logement, et une faible vacance sur le territoire.

### Les contraintes ou fragilités

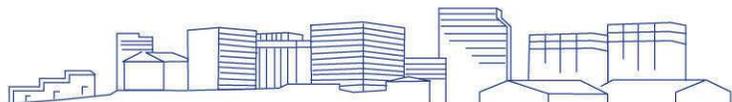
En raison des conditions économiques et de la rareté du foncier disponible sur la commune, l'offre en matière d'habitat peine à se renouveler, conduisant les ménages à se loger en dehors de la commune.

Le vieillissement des habitants engendre une perte démographique importante qui n'est plus compensée par l'arrivée de nouveaux ménages.

### Les enjeux

Inverser la tendance à la déprise démographique observée sur la commune depuis quelques années, afin de conforter l'équilibre entre les habitants et les commerces et services, les équipements de cette ville centre du territoire du Val d'Eygues.

Permettre la production d'un habitat de qualité, notamment en habitat intermédiaire, afin de retenir d'une part, les jeunes et les ménages qui le souhaitent sur la commune, et d'autre part, de permettre aux personnes vieillissantes de se rapprocher des services, le tout favorisant la mixité sociale et générationnelle.

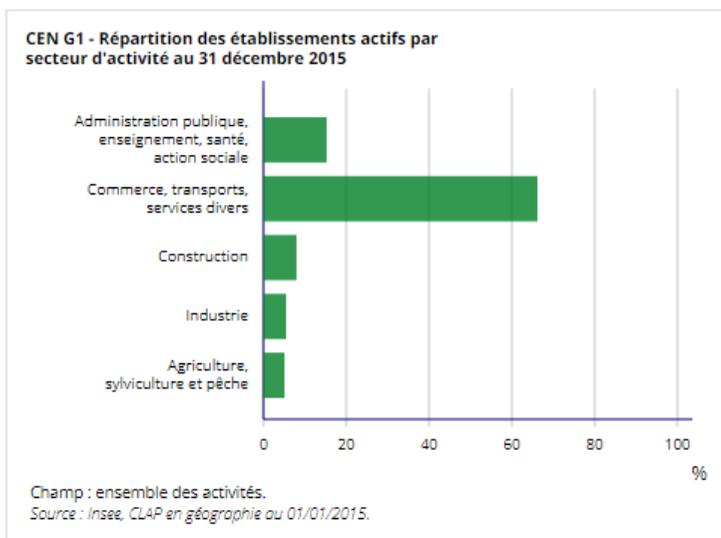


## 9.4 Les activités économiques

### Le secteur tertiaire représente plus de 8 établissements sur 10

Les commerces et services divers représentent près de 67% des établissements, celui des services publics 16%, la construction 8% et l'industrie 5%.

Le secteur tertiaire représente donc plus de 83% des établissements de la commune à fin 2013.



### Un nombre d'emplois en forte baisse ces dernières années

Selon les données publiées par l'INSEE, Nyons compte environ 2 825 emplois occupés au 1/1/2013 contre 3 040 au 1/1/2008, soit une baisse moyenne de 7%.

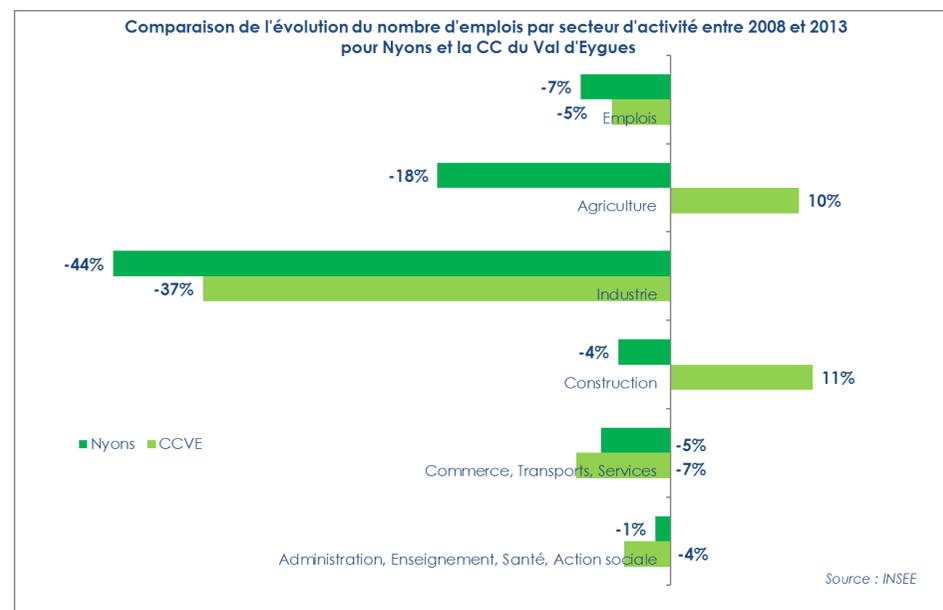
La commune compte 60% des emplois de l'ancienne CC du Val d'Eygues, dont le nombre décroît de façon un peu moins importante (5% sur la période).

L'ensemble des secteurs d'activité de la commune perd des emplois.

C'est le secteur de l'industrie qui est le plus touché (-44%), celui des administrations, de l'enseignement, de la santé, etc., résiste un peu mieux avec -1% sur la période. L'agriculture perd 18% de ses emplois de 2008 à 2013.

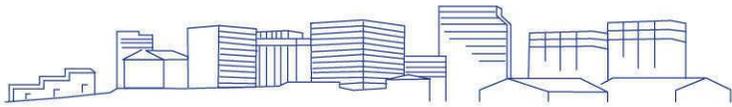
A l'inverse, l'agriculture et la construction sont en croissance au niveau de l'emploi à l'échelle de la Communauté de communes.

Nyons dispose d'un rapport emplois/actifs occupés résidant sur la commune de 1,51 soit un taux supérieur à la moyenne de la CCCV (1,01), de la Drôme (1,07) ou de Rhône-Alpes (0,98).

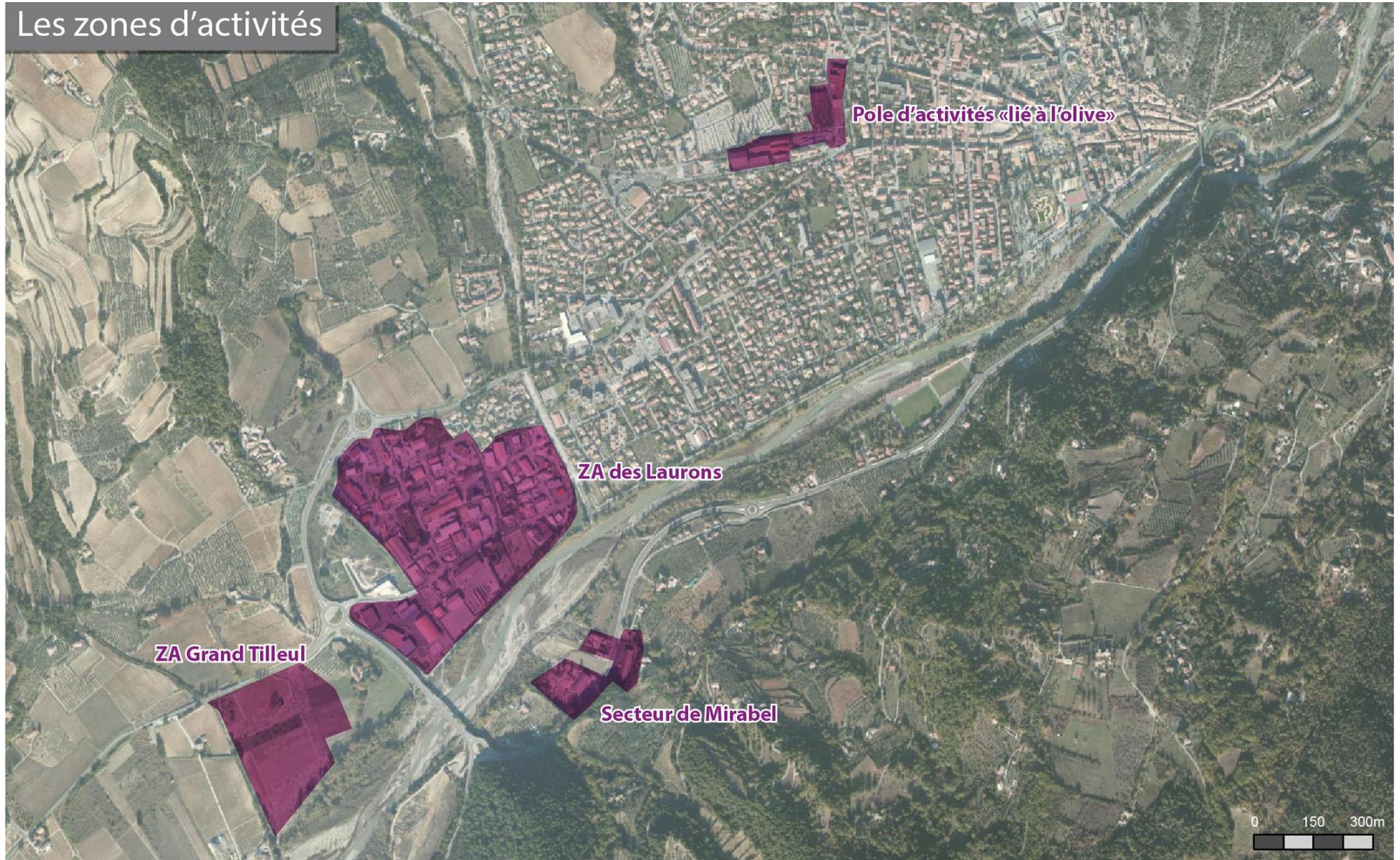


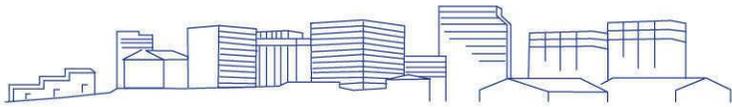
### 3 sites d'accueil principaux pour les activités

En dehors du domaine de la santé, particulièrement important et traité ci-après, les activités économiques de la commune de Nyons se répartissent sur trois principaux sites décrits ci-après.



## Les zones d'activités





**Le pôle d'activités lié au vin et à l'olive :** il accueille la coopérative de Nyons et ses activités de production et de vente liées au vin et à l'olive. Une extension de la surface de vente est envisagée



La coopérative de Nyons

A noter que le magasin de la cave coopérative est très dynamique et représente un point important pour l'attractivité communale avec un chiffre d'affaire plutôt élevé et en hausse.

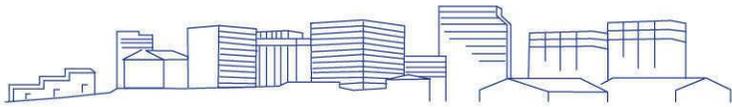
Zone d'activités liée au vin et à l'olive



**La zone d'activités des Laurons :** La première tranche de cette zone date de 1975. Elle est vieillissante et présente un enjeu de requalification des espaces d'accueil. On note aussi la présence d'un habitat qui initialement était lié aux activités et qui n'a plus toujours de rapport avec les activités. Cette zone ne dispose d'aucune capacité foncière, en effet les locaux rendus vacants par une entreprise sont très rapidement repris par une autre activité.

ZA des Laurons



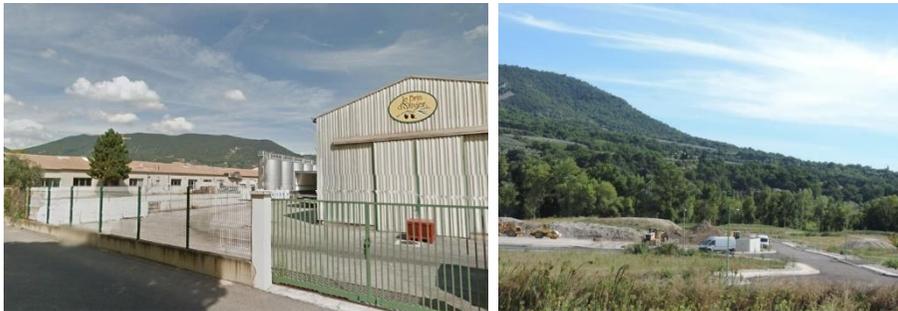


La zone accueille la pépinière d'entreprises, conçue avant l'ère du numérique. Elle est néanmoins occupée à pleine capacité en permanence.

La communauté de commune y dispose de son siège avec une extension envisagée pour répondre aux nouveaux besoins de la future fusion des trois communautés de communes.

Un projet de recyclerie est à l'étude à côté de l'actuelle déchèterie.

L'entreprise Tami, en développement sur une activité de pointe, envisage de s'étendre sur un tènement acquis à proximité.



La zone d'activités des Laurons

La zone d'activités du Grand Tilleul

**La zone d'activités du Grand Tilleul :** Cette zone de plus de 7 ha a été aménagée. Elle est connectée en haut débit. Elle a une vocation pour partie liée à la filière Extralians (extraction végétale) avec un enjeu de valorisation des filières amont – culture – et aval – débouchés en emplois locaux). La ZAE du Grand Tilleul est aujourd'hui commercialisée en grande partie, les entreprises sont en cours d'installation



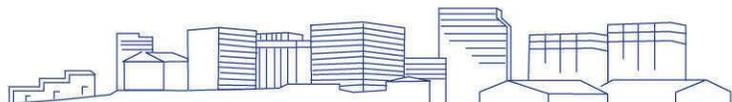
### Bilan de l'urbanisation économique des dernières années

Depuis 2002 :

- Le total des surfaces construites pour des bâtiments à usage artisanal/commercial jusqu'à aujourd'hui est de 25 623 m<sup>2</sup>.
- La surface totale des terrains utilisés en zone commerciale/industrielle/artisanale est de 86 469 m<sup>2</sup>.

Le tableau ci-après récapitule ces éléments.

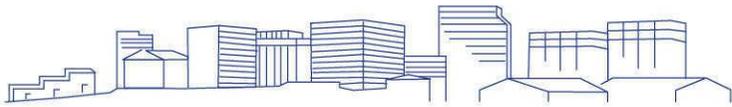
Lieu-dit	Année de construction	Surface construite	Surface terrain
ZA Les Laurons	2004	366 m <sup>2</sup>	2337m <sup>2</sup>
	2002	510 m <sup>2</sup>	2186 m <sup>2</sup>
	2003	440 m <sup>2</sup>	1911 m <sup>2</sup>
	2003	665 m <sup>2</sup>	1756 m <sup>2</sup>
	2002	500 m <sup>2</sup>	1000 m <sup>2</sup>
	2006	380 m <sup>2</sup>	1410 m <sup>2</sup>
	2003	290 m <sup>2</sup>	1500 m <sup>2</sup>
	2005	138 m <sup>2</sup>	816 m <sup>2</sup>
	2006	270 m <sup>2</sup>	1140 m <sup>2</sup>
	2006	729 m <sup>2</sup>	1894 m <sup>2</sup>
	2006	758 m <sup>2</sup>	1546 m <sup>2</sup>
	2004	577 m <sup>2</sup>	1500 m <sup>2</sup>
	2005	450 m <sup>2</sup>	1500 m <sup>2</sup>



	2004	300 m <sup>2</sup>	1412 m <sup>2</sup>
	2008	500 m <sup>2</sup>	1228 m <sup>2</sup>
	2007	490 m <sup>2</sup>	2197 m <sup>2</sup>
	2012	800 m <sup>2</sup>	2420 m <sup>2</sup>
	2002	1150 m <sup>2</sup>	2781 m <sup>2</sup>
	2009	1000 m <sup>2</sup>	}6095 m <sup>2</sup>
	2004	350 m <sup>2</sup>	
<b>TOTAL 10 663 m<sup>2</sup></b>			<b>36 629 m<sup>2</sup></b>
Les Laurons II	2008	2540 m <sup>2</sup>	5903 m <sup>2</sup>
	2008	1906 m <sup>2</sup>	6826 m <sup>2</sup>
	2012	864 m <sup>2</sup>	2555 m <sup>2</sup>
	2008	850 m <sup>2</sup>	}4265 m <sup>2</sup>
	2011	762 m <sup>2</sup>	
<b>TOTAL 6 922 m<sup>2</sup></b>			<b>19549 m<sup>2</sup></b>
Route de Montélimar – Centre commercial les Oliviers - Route de Montélimar	2009	5500 m <sup>2</sup>	21 636m <sup>2</sup>
<b>TOTAL 5 500 m<sup>2</sup></b>			<b>21 636m<sup>2</sup></b>

La ZAC du grand Tilleul dégage les surfaces suivantes :

Lot n°	niv	surf terrain	surf emprise max	surf plancher max (hauteur)
			50%	
1	2	3126	1563	3126
2	2	3129	1564,5	3129
3	2	1303	651,5	1303
4	2	1307	653,5	1307
5	2	2120	1060	2120
6	2	1662	831	1662
7	2	1538	769	1538
8	2	1541	770,5	1541
9	3	1864	932	2796
10	3	1981	990,5	2972
11	3	2166	1083	3249
12	3	2048	1024	3072
13	3	1223	611,5	1835
14	3	802	401	1203
15	3	1928	964	2892
16	3	1717	858,5	2576
17	3	1836	918	2754
18	3	1781	890,5	2672
19	3	1785	892,5	2678
20	3	1200	600	1800
21	3	1211	605,5	1817
22	3	1443	721,5	2165
23	3	1698	849	2547
24	3	1455	727,5	2183
25	3	601	300,5	902
26	3	871	435,5	1307



## État de la commercialisation de la Zone d'activités du Grand Tilleul au 14/01/2019

- Les avantages de la zone d'activités du Grand Tilleul :
- Facilité d'accès et de circulation à l'entrée de ville
  - 33 lots constructibles de 800 m<sup>2</sup> à 3000 m<sup>2</sup>
  - Lots raccordés à la fibre optique (Internet très haut débit)



### Plan de la Zone



27	3	803	401,5	1205
28	3	804	402	1206
29	3	801	400,5	1202
30	3	3370	1685	5055
31	3	2142	1071	3213
32	3	1662	831	2493
33	2	1677	838,5	1677
34	2	1700	850	1700
		<b>56295</b>		<b>74891</b>

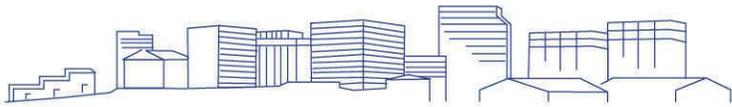
La ZAC du grand tilleul est commercialisée depuis 2016 par la commune et compte 34 lots de tailles diverses (de 800 à plus de 3000 m<sup>2</sup>). La surface totale à vendre (hors espaces communs et voirie) est de 57000 m<sup>2</sup> ;

A ce jour, 15 lots ont été vendus à des entreprises de Nyons en développement ou extérieures à la commune, qui souhaitent développer leur activité à NYONS ; ce qui représente 21000 m<sup>2</sup> soit 37% du total. Toutes ces cessions ont fait l'objet de dépôt de permis de construire délivrés par la mairie.

11 lots font actuellement l'objet de compromis en cours pour des projets dans le domaine agroalimentaire, touristique ou du tertiaire ; ce qui représente 24000 m<sup>2</sup> soit 42% du total.

Le cumul des 2 représente donc 79% ce qui signifie qu'il ne reste à la vente que 21% des surfaces commercialisables, soit environ 21000 m<sup>2</sup>.

Les faibles surfaces restant à commercialiser plaident donc pour l'ouverture d'une nouvelle zone d'accueil économique dans le nouveau PLU.



**Les besoins recensés :** En dehors des projets d'extension évoqués sur le site des structures concernées, il existe des besoins de surfaces de locaux « clés en main » pour les sorties de pépinière notamment. Ces produits manquent à l'échelle de la commune et de l'EPCI ; la communauté de communes réfléchit au lancement de bâtiments relais qui pourraient prendre place dans le projet de village d'artisans, sur la zone du Grand Tilleul.

La question de la réponse du territoire en matière d'accueil économique à la suite de la zone du Grand Tilleul se pose.

En effet, les zones des Laurons I et II sont saturées. De plus, la cadence de remplissage de la ZAC du Grand Tilleul, indique qu'elle sera saturée elle aussi avant 3 ans. Elle se remplit vite malgré les critères sélectifs mis en place. La ZAC du Grand Tilleul est une ZAC qualitative tant dans le choix des activités (refus d'un hypermarché et d'un fast-food) que dans l'aspect architectural des bâtiments, la mise en valeur de l'aspect environnemental des abords et des lots.

La commune a connu des demandes qu'elle n'a pu satisfaire faute d'offre foncière avant l'aménagement de la zone du Grand Tilleul. Ces entreprises se sont installées hors du territoire. Pour ne pas réitérer ce problème, il apparaît nécessaire d'anticiper, en prévoyant d'ores et déjà de nouvelles capacités d'accueil, le temps de l'aménagement étant beaucoup plus le long que le temps économique.

Cette orientation apparaît d'autant plus nécessaire que la communauté de communes n'a pas de terrain disponible pour l'accueil. Les terrains et locaux disponibles à l'échelle de la communauté de communes sont principalement situés sur Nyons. En effet, les terrains proposés sont ceux de la ZAC du Grand Tilleul à Nyons, 1 local sur la ZA Les Laurons est proposé et un sur la commune de Sahune.

De plus, sur l'ensemble du territoire de communauté de communes, seulement 6 zones d'activités sont identifiées sur le site de la communauté de communes. Mais elles ne sont pas forcément aménagées ni attractives compte tenu de leur positionnement éloigné des accessibilités vis à vis des grands axes départementaux et de leur éloignement des services et équipements. La situation sur la commune de Nyons est favorable au regard de ces critères. Le développement

économique sur Nyons est prioritaire pour la communauté de communes.

### Le secteur de la santé

Décrites dans le chapitre équipements, les activités de santé à Nyons représentent aussi une activité économique majeure.

Elles sont réparties sur deux sites majeurs : celui de l'hôpital local de Nyons, venant d'être réhabilité et le site de l'ATRIR (160 emplois), route des Rieux, en cours de travaux avec l'aménagement d'une unité de rééducation rassemblant l'activité éclatée actuellement à différents endroits de la commune. Le site sera arrivé à saturation ensuite. L'ATRIR est également présente sur la ZAE des Laurons (ESAT Les Airiennes et blanchisserie). Une maison de santé a récemment ouvert.



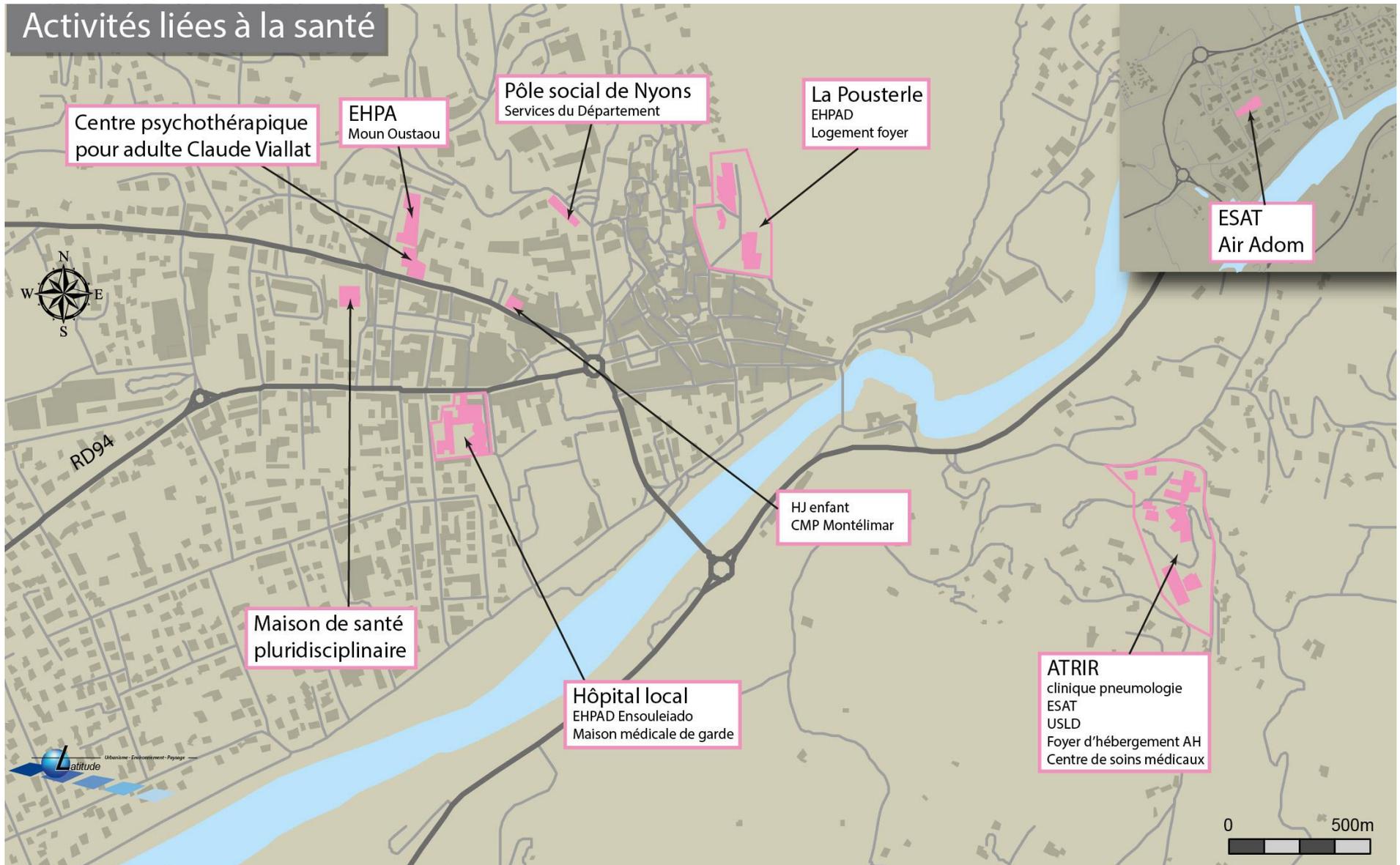
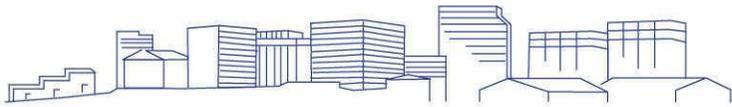
Le projet d'hôpital restauré

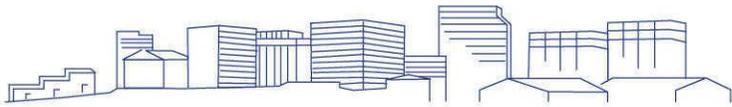


Le site de l'ATRIR



La Maison de santé





## Le commerce

Le secteur commercial se porte plutôt bien, avec un bon dynamisme en centre-ville, la centralité commerciale étant bien marquée. Le renouvellement des générations est régulier.



Intermarché



Centre commercial Les Oliviers



M. Bricolage – ZAE des Laurons

Les grandes surfaces n'ont pas vocation à se localiser en centre-ville réservé aux commerces de petit format et la commune souhaite maintenir cet équilibre entre le commerce de centralité et la périphérie où les activités commerciales sont réparties sur plusieurs sites : la ZA des Laurons, la Route de Montélimar (Le centre commercial des Oliviers), Avenue de Venterols, Avenue Frédéric Mistral.

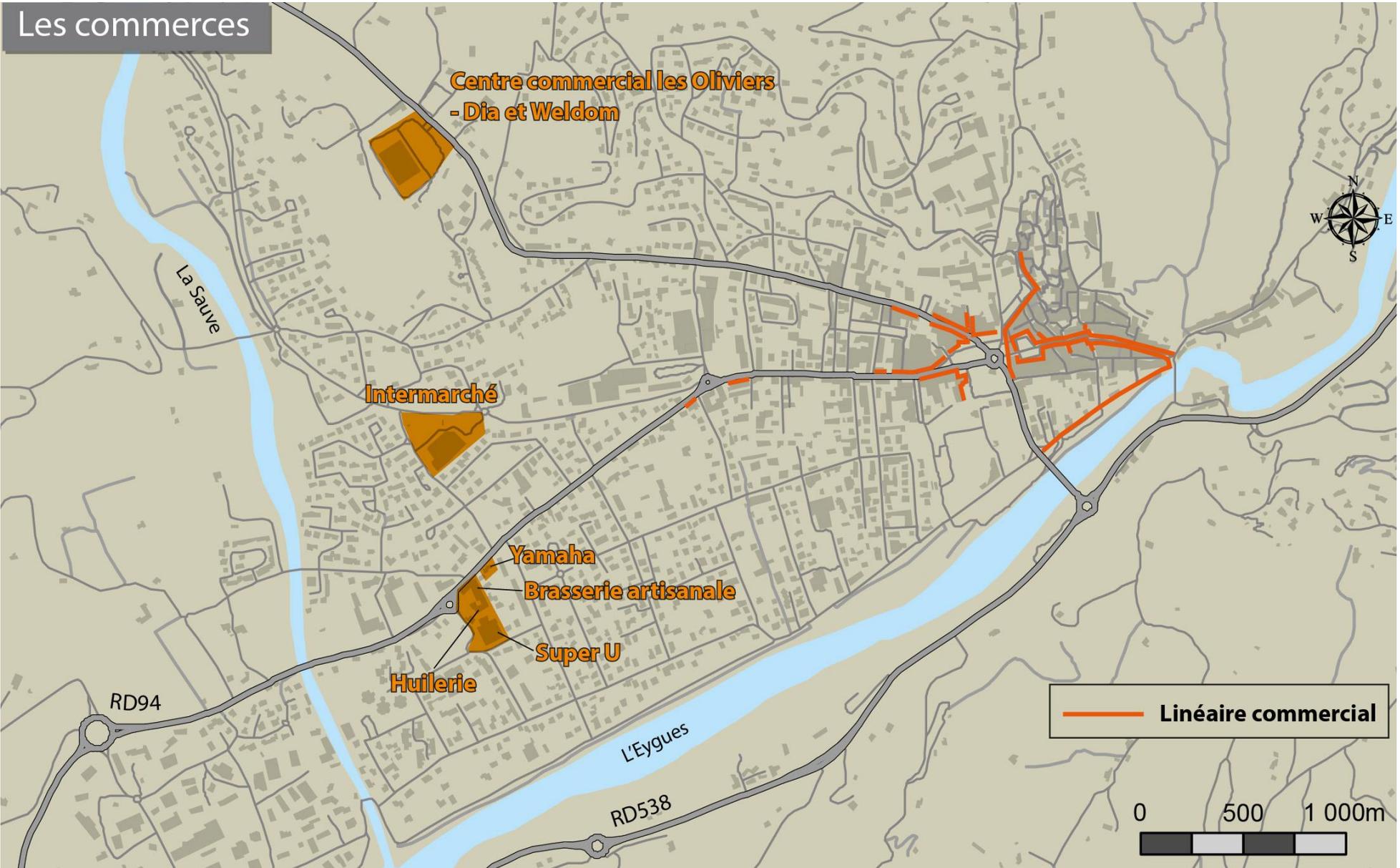
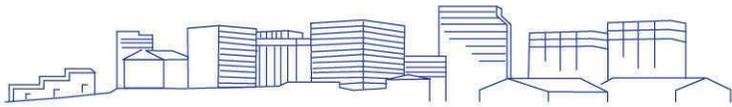


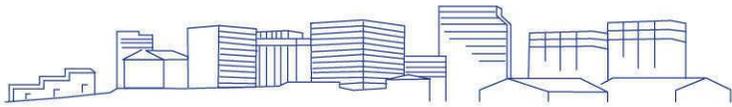
Super U

**Les besoins :** Il n'y a pas actuellement de phénomène marqué de transformation des rez-de-chaussée commerciaux (en logement par exemple). La mise en place d'un linéaire de protection commerciale est toutefois à envisager de façon à préserver la commercialité du centre.

Le super U a réalisé une extension sur son site. Sur le même secteur, l'Huilerie et la Brasserie souhaiteraient s'agrandir toutes les deux, mais le site ne permet pas ces deux évolutions. Il serait nécessaire de permettre leur évolution.

Il manquerait sur la commune des commerces en articles de sport, équipement de la maison, jouets. Un développement de commerces liés à l'artisanat d'art serait envisageable en lien avec la fréquentation touristique de la commune (une partie importante du chiffre d'affaires des commerces est liée à la fréquentation touristique).





## Le tourisme

### Une activité majeure rayonnant au-delà de la seule échelle locale

Le tourisme tient une part très importante dans l'activité économique locale et les différents labels touristiques communaux en sont le témoignage :

- Nyons, classée Station de tourisme par le Ministère du Tourisme,
- Nyons, classée parmi les 100 plus beaux détours de France,
- Nyons, terre d'excellence agricole : AOP Olives, huile, vins, plantes à parfum, fruit (abricot IGP)... connaît un fort développement de la filière agro/tourisme → ex : Magasin de vente VIGNOLIS → 4 M€ de chiffres d'affaires annuel, mais aussi accueil à la ferme, caveaux, produits régionaux, fêtes patrimoniales agricoles liées au tourisme.

La saison touristique à Nyons s'étend de Pâques à la Toussaint, avec une forte affluence en juillet-août répartie comme suit :

- Un public familial majoritaire durant la très haute saison (juillet-août), notamment sur les campings, pour des séjours plus longs ;
- Un public moins familial pour des courts séjours sur de l'hébergement hôtelier ou des gîtes en dehors.

La durée moyenne des séjours est de 11 jours (15 jours pour les campings et 5 jours pour les gîtes et chambres d'hôtes).

Selon l'Office de Tourisme, les clientèles étrangères sont essentiellement originaires de Belgique, des Pays Bas, d'Allemagne, de Suisse, de Grande Bretagne. La clientèle française est principalement originaire de Rhône Alpes (43% des passages à l'Office de Tourisme, 25% des clientèles des structures qui participent au bilan de l'Office de Tourisme).

Au niveau touristique, la commune de Nyons bénéficie d'un certain nombre de distinctions :

- Son Oliveraie site remarquable du goût ;
- Son classement parmi les 100 plus beaux détours de France ;
- La dénomination « commune touristique » obtenue en 2009 ;

- Le classement en Station de tourisme en 2009 et renouvelée en 2015

Cette dernière dénomination est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de douze ans. Elle est un gage de qualité offert aux visiteurs. L'obtention de ce classement repose sur de nombreux critères qui sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.

Parmi les activités attirant de nombreux touristes, on peut citer le marché hebdomadaire et le centre nautique, les activités culturelles, les fêtes de Pays etc.

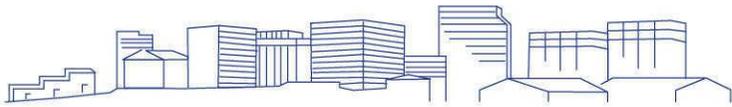
### L'offre d'hébergement

Elle est variée sur la commune et se décompose comme suit :

- 7 hôtels de 2 à 3 étoiles et 3 hôtels non classés (deux plutôt haut de gamme et un hôtel à bas coûts) pour un total de 88 chambres.
- 2 villages vacances sont implantés sur la commune (de capacités de 60 et 240 places) et une maison de vacances (15 personnes).
- 2 campings : un 4 étoiles de 115 emplacements et un 3 étoiles de 12 emplacements
- 2 aires d'accueil de camping-car (dont une privée)
- 13 chambres d'hôtes pour une capacité totale de 60 personnes
- 1 gîte de 8 personnes
- 3 habitats insolites (roulotte) permettant l'accueil de 10 personnes.

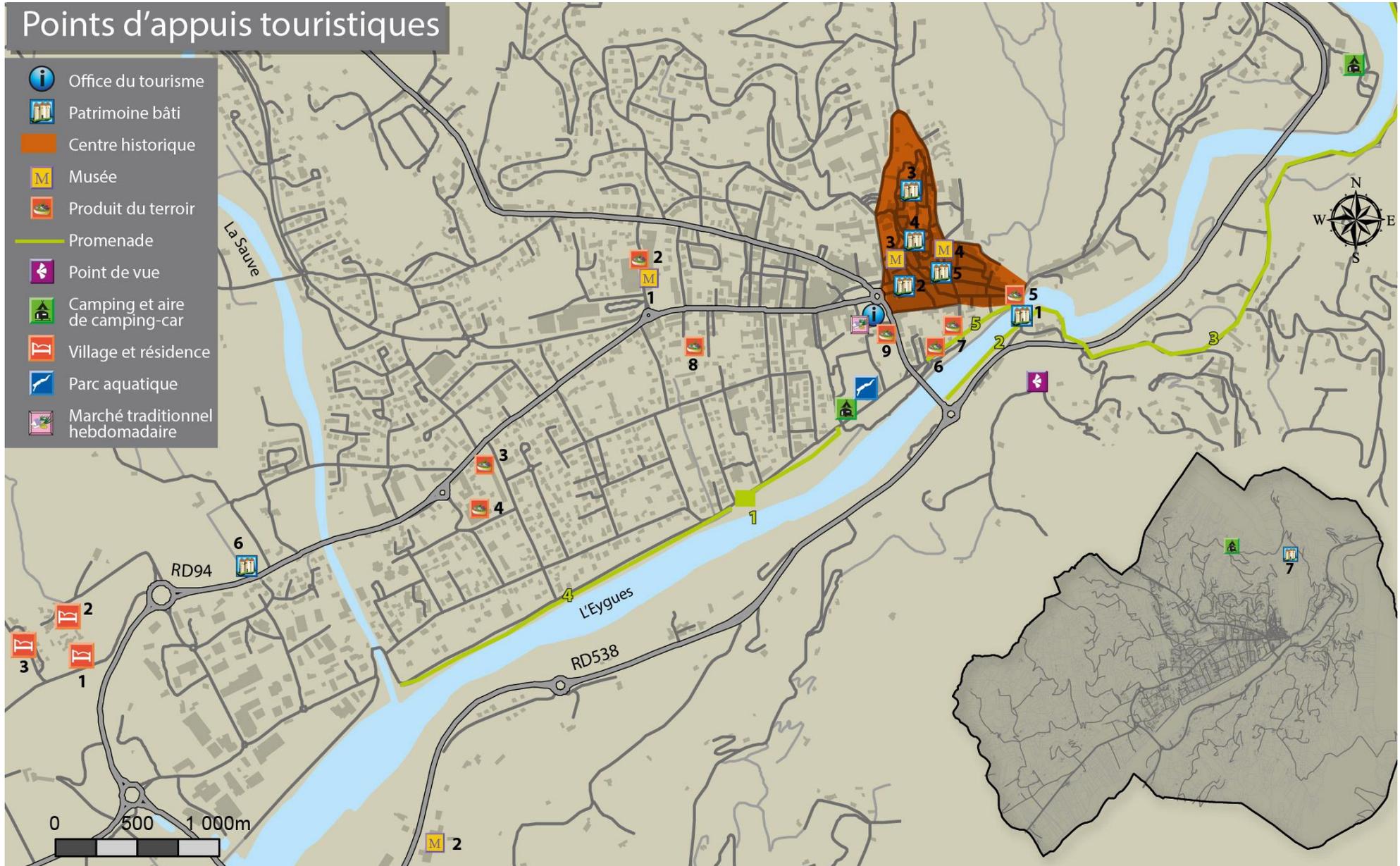
Il manque un hôtel de grande capacité pour l'accueil de groupes. Un autre camping serait envisageable.

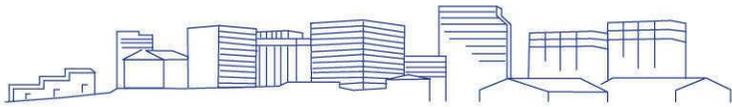
L'aire de camping-car du centre-ville arrive à saturation et son développement ou la création d'une nouvelle implantation sont à réfléchir.



## Points d'appuis touristiques

- Office du tourisme
- Patrimoine bâti
- Centre historique
- Musée
- Produit du terroir
- Promenade
- Point de vue
- Camping et aire de camping-car
- Village et résidence
- Parc aquatique
- Marché traditionnel hebdomadaire





**Patrimoine bâti :**

- 1 - pont Roman
- 2 - place des arcades
- 3 - Tour Randonne
- 4 - Passage du Gibet
- 5 - Eglise Saint Vincent
- 6 - chapelle de Chausan
- 7 - chapelle

**Musées :**

- 1 - musée de l'olivier
- 2 - musée agricole - ferme d'autrefois
- 3 - fournil Achard
- 4 - musée archéologique

**Produits du terroir :**

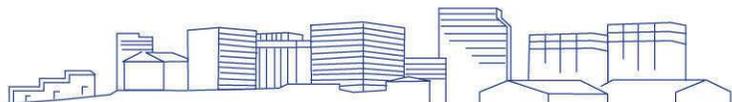
- 1 - scourtinerie
- 2 - coopérative Vignolis
- 3 - brasserie artisanale
- 4 - huilerie
- 5 - Savonnerie
- 6 - distillerie
- 7 - vinaigrerie
- 8 - moulin à huile
- 9 - institut du monde de l'olivier

**Promenades :**

- 1 - jardin des arômes
- 2 - promenade belvédère
- 3 - promenade au fil de l'Eygues
- 4 - promenade des rives de l'Eygues
- 5 - itinéraire touristique de l'ancien canal + 5 sentiers thématiques

**Village et résidence :**

- 1 - maison de vacances Perce Neige (à vocation sociale pour l'accueil des familles ayant des enfants en CAT)
- 2 - villages vacances Domaine de l'Oliveraie
- 3 - village vacances Au pays de Cogne



**Une forte dynamique touristique à accompagner et à promouvoir**

Les projets réalisés depuis 2002 :

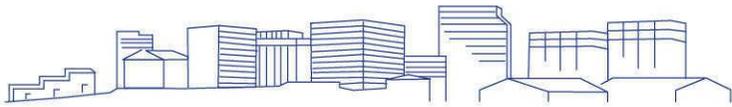
- 5 projets
  - 61 logements touristiques de 2 à 6 personnes
- ⇒ Accueil potentiel de touristes tout au long de l'année de 252 à 418 personnes

Le tableau suivant récapitule les principales opérations récentes :

Lieu-dit	Année de construction	Nbre d'hébergement	Détail hébergements construits	Nbre de personnes
Le Pays de Cocagne -	2002	12 chalets	6 x 2/4 6 x 4/6	36/60
Résidence de tourisme L'Oliveraie	2005	38 logements	5 x 2/4 17x4/6 16x6/8	174/358
La Drugère	2008	2 roulotte 4 chalets	2 x 4 4 x 4	24
Résidence de Tourisme Saint André	2009	61 logements de 4 pièces		
Entrée ouest	En cours	4 bâtiments de tourisme 1 bâtiment d'accueil et de gardiennage	4 x 4 1 x 2	18
<b>TOTAL</b>			<b>61</b>	<b>252/418</b>

De plus une demande de permis de construire pour la réalisation d'une résidence de tourisme de 61 logements a été refusée en 2009 faute d'espace adapté.

La commune ne dispose plus de foncier disponible pour l'implantation de nouvelles activités ou hébergements touristiques. Il apparaît important de poursuivre ce développement touristique compte tenu des retombées importantes sur l'économie locale (commerces, équipements, débouchés agricoles...).



## Les enjeux concernant les activités économiques

### Les atouts :

Un cadre de vie attractif propice à l'accueil d'entreprises sensibles à ce critère dans leur recherche d'implantation ;

Un commerce de centralité dynamique, notamment grâce à la hiérarchie instaurée entre les surfaces de vente du centre et de la périphérie, et à la fréquentation touristique

La présence d'une filière d'excellence Extraliens ayant une ambition de développement de synergies avec les producteurs locaux ;

Un cadre climatique, architectural, culturel et paysager propice au renforcement de l'activité touristique du territoire.

### Les contraintes ou fragilités

La zone d'activités des Laurons qui accuse son âge : désuète voire obsolète, peu dense, mêlant habitat et activités.

L'absence de foncier disponible (aménagé ou opérationnel) pour l'accueil des activités économiques et touristiques

Un manque en hôtellerie de grande capacité pour l'accueil de groupe en complément des activités hôtelières présentes et une aire de camping-car qui arrive à saturation l'été.

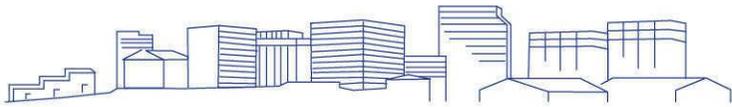
### Les enjeux

Requalifier les surfaces dédiées aux activités (qualité urbaine et paysagère, desserte et accessibilité, lisibilité, devenir des locaux vacants ou sous-utilisés) ;

Répondre aux besoins d'accueil des activités artisanales les secteurs actuels étant en voie de remplissage,

Répondre aux besoins de locaux (150 m<sup>2</sup> - 300 m<sup>2</sup>) pour les sorties de pépinière.

Envisager le développement d'hébergement touristique : hôtel de grande capacité, camping, diversification des hébergements et des activités...



## 10 L'agriculture

### 10.1 Méthodologie

Ce diagnostic s'appuie sur une compilation de données :

- Le recensement général agricole (RGA) en date de 2010. Celui-ci est réalisé tous les 10 ans et recense toutes les personnes ayant une activité agricole même anecdotique. Il permet une approche générale, mais ne donne pas une image de l'agriculture dite « professionnelle » ;
- Un recensement agricole réalisé avec la commission agricole de la commune permettant un diagnostic plus complet ;
- Un questionnaire envoyé aux exploitants agricoles ;

Le diagnostic peut évoluer en fonction des mises à jour auprès de la commune et des exploitants agricoles.

### 10.2 Généralités



L'agriculture du territoire se caractérise par la diversité de ses productions agricoles et de ses productions de qualité ainsi que par l'importance de cette activité en termes économique et sociale. Ces éléments font de l'activité agricole un atout majeur pour la commune de Nyons.

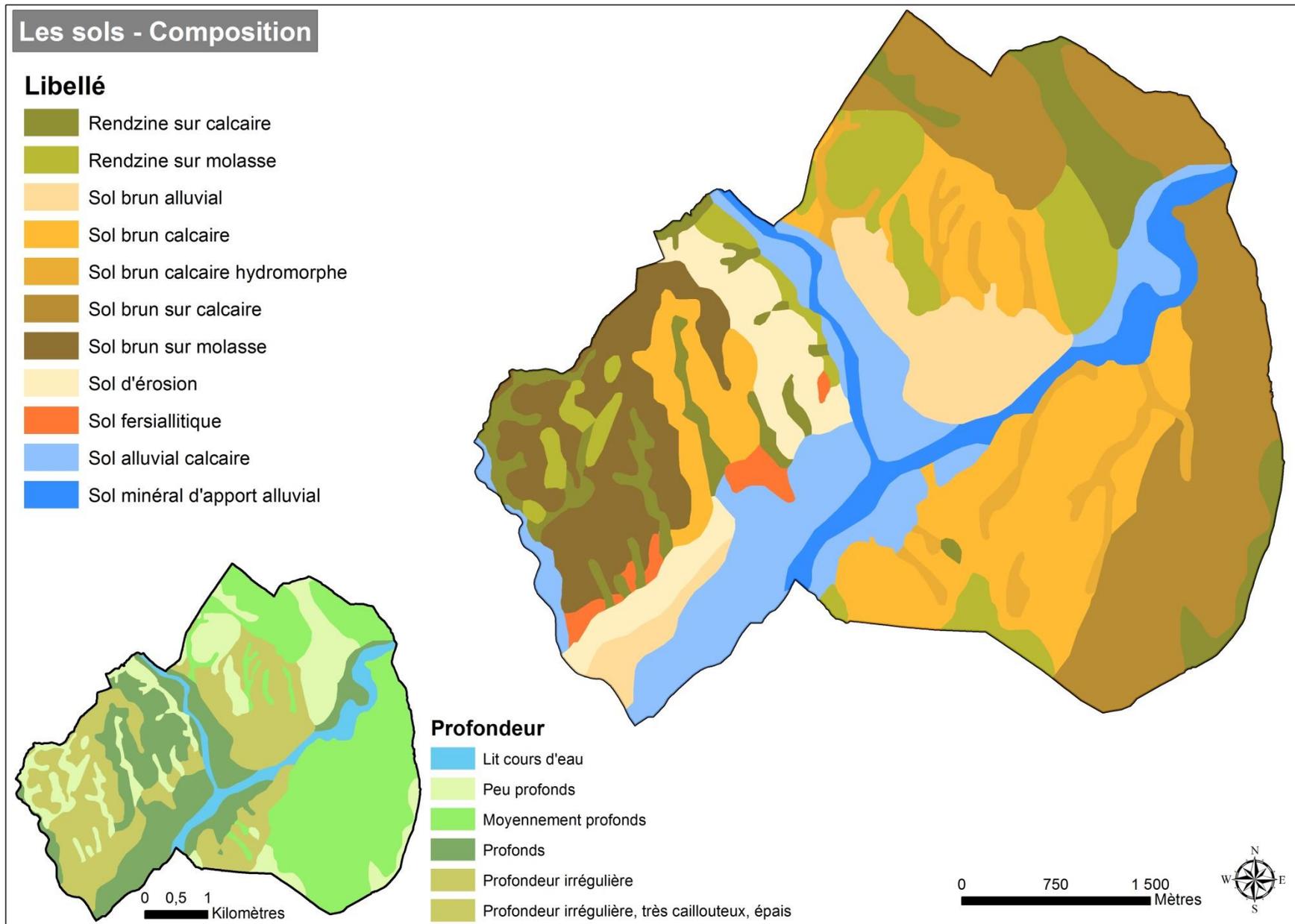
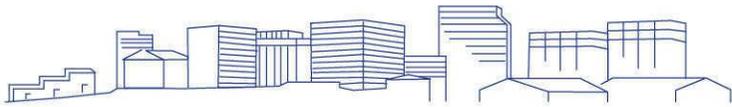
#### 10.2.1 L'aptitude des sols

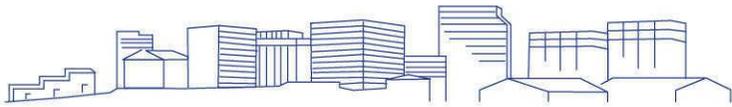
Sur le territoire communal, différents secteurs se distinguent les uns des autres en fonction de la nature des sols.

En effet, les parcelles plantées en vignes se situent dans le Nord-Ouest de la commune, entre la Sauve et l'Eygues. Ces sites reposent principalement sur des molasses et marnes. Les pentes sont relativement faibles. Ces sols sont bruns et faiblement lessivés. Ils sont irrégulièrement profonds voire peu profonds.

En revanche, les oliveraies se situent sur des sols argilo-calcaires ou marno-calcaires, drainants et pour la plupart du temps superficiels.







### 10.2.2 Les prélèvements d'eau et l'irrigation

Nyons est exposé à un manque d'eau lié à des étiages sévères et répétés de l'Eygues. Peu de parcelles sont irrigables.

L'Association Syndicale Autorisée « canal du corps de la Grande Prairie » a indiqué que l'irrigation est à l'arrêt depuis 2010.

Aujourd'hui il n'existe plus de possibilités d'irrigation collective sur la commune de Nyons. Le transfert d'eau en provenance du Rhône grâce à l'adducteur Sud Drôme – Nord Vaucluse qui se prolongerait jusqu'à Nyons via Valréas n'est pas envisagé pour l'instant.

Sur le territoire communal 4 à 5 exploitants ont recours à des prélèvements individuels.

La commune a pris un arrêté en 2007 afin que tout prélèvement d'eau, puits, forage fasse l'objet d'une déclaration auprès de la collectivité. Seuls les forages alimentaires sont autorisés et uniquement si la construction n'est pas distribuée par le réseau public d'eau potable.

### 10.2.3 Les signes officiels de qualité liés à une origine géographique

La commune est située dans 10 aires géographiques d'AOP (Appellation d'Origine Protégée) et plus de 50 IGP (Indication Géographique Protégée). Parmi les AOP, on recense :

Libellé	Appellations
Huile d'olive de Nyons	AOC - AOP
Olives noires de Nyons	AOC - AOP
Côtes du Rhône	AOC - AOP
Côtes du Rhône Villages	AOC - AOP
Picodon	AOC - AOP

Parmi les indications géographiques protégées, on recense : l'Ail de la Drôme, les Comtés Rhodaniens, le Miel de Provence, le Drôme Comté de Grignan, le Méditerranée mousseux, le Pintadeau de la Drôme, la Volaille de la Drôme et l'Agneau de Sisteron.

#### AOC – AOP Huile d'olive de Nyons

**Histoire et caractéristiques :** la culture de l'olivier remonte dans cette région à l'antiquité et s'est maintenue jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Son déclin en a fait une culture d'appoint. Afin d'éviter sa disparition, après les fortes gelées de l'hiver 1956, les producteurs se sont organisés pour conserver le patrimoine qu'elle représente.

L'«Huile d'olive de Nyons » et «l' Olive noire de Nyons » sont reconnues de deux appellations d'origine contrôlée par décret en 1994. L'aire géographique de production est comprise entre : le Mont Ventoux au sud les montagnes des Préalpes et la vallée du Rhône.

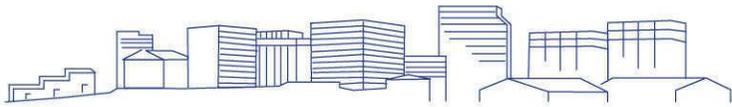
La « Tanche » est la typique plantée dans cette région.

**Rendements :** l'ensemble de la production AOC représente 250 tonnes pour l'huile d'olive et 300 tonnes pour l'olive.

**Chiffre-clés :** l'appellation représente 10 000 ha avec près de 1 160 opérateurs dont 1 150 producteurs, 10 moulins et 4 confiseurs.

L'INAO informe des points suivants :

- Sur Nyons, l'INAO recense 192.19 ha de plantations d'oliviers totalisant 50870 oliviers.
- La filière viticole représente 404 ha de vignes plantées dont 349 ha revendiqués en AOC cote du Rhône et côte du Rhône village ainsi que 52 ha en IGP pour environ 67 opérateurs (dont certains ont leur siège hors commune)
- La filière oléicole avec les 2 AOP citées ci-avant représente 274 opérateurs pour 192 ha d'oliviers plantés revendiqués.



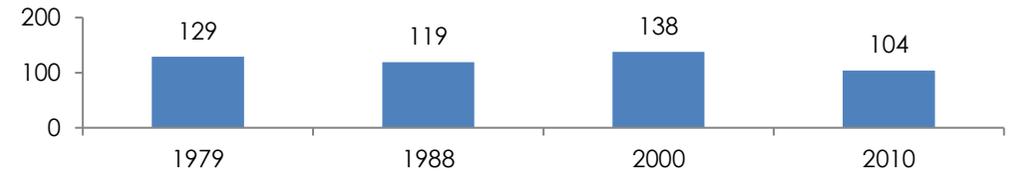
### 10.3 Les caractéristiques agricoles issues du RGA

Le nombre d'exploitations (non professionnelles et professionnelles confondues) a connu une augmentation jusqu'au début des années 2000. Puis, une diminution progressive du nombre d'exploitations s'est engagée : en dix ans, 35 exploitations ont stoppé leurs activités (soit - 25 %). Malgré cette diminution, Nyons est l'une des communes qui compte le plus d'exploitants agricoles au sein de la Drôme.

La tendance est la même pour les surfaces exploitées : la surface utilisée des exploitations s'est maintenue entre 1979 et 2000 à 850 ha. À partir des années 2000, la surface diminue, passant de 851 ha à 746 ha (-12 %). Dans le même temps la surface agricole moyenne par exploitation augmente sur cette même période.

La viticulture et la production de fruits à noyau (abricotier et olivier) sont les principales filières agricoles de la commune. Les surfaces plantées en vignes sont en augmentation depuis ces 20 dernières années alors que les surfaces plantées en fruits à noyau sont en diminution (-37 %).

Evolution du nombre d'exploitations agricoles

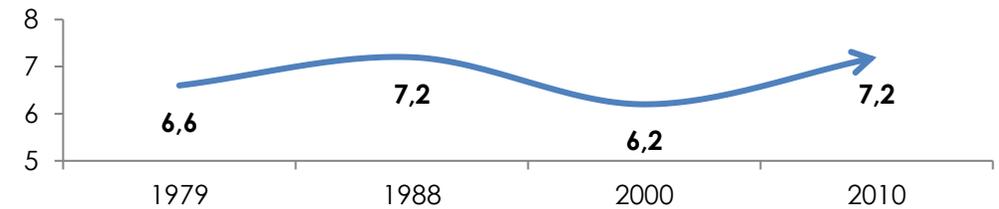


Evolution de la surface agricole utilisée par les exploitations



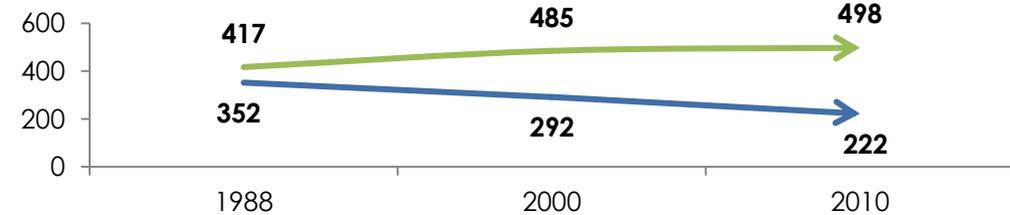
→ SAU (en ha)

Evolution de la SAU moyenne par exploitations



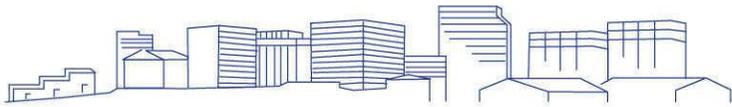
→ SAU moyenne par exploitation (en ha)

Evolution de la surface en vignes et fruits à noyau (en ha)



— Vignes — Fruits à noyau

Données RGA



## 10.4 Les caractéristiques agricoles issues du diagnostic du PLU

### 10.4.1 Les exploitations

16 questionnaires ont été réceptionnés par la commune. Toutefois, les différentes réunions ont permis d'identifier 40 exploitations professionnelles sur le territoire communal.

Les structures individuelles sont majoritaires bien que les EARL soient représentés (1 société civile d'exploitation agricole et 4 exploitations agricoles à responsabilité limitée sont connues).

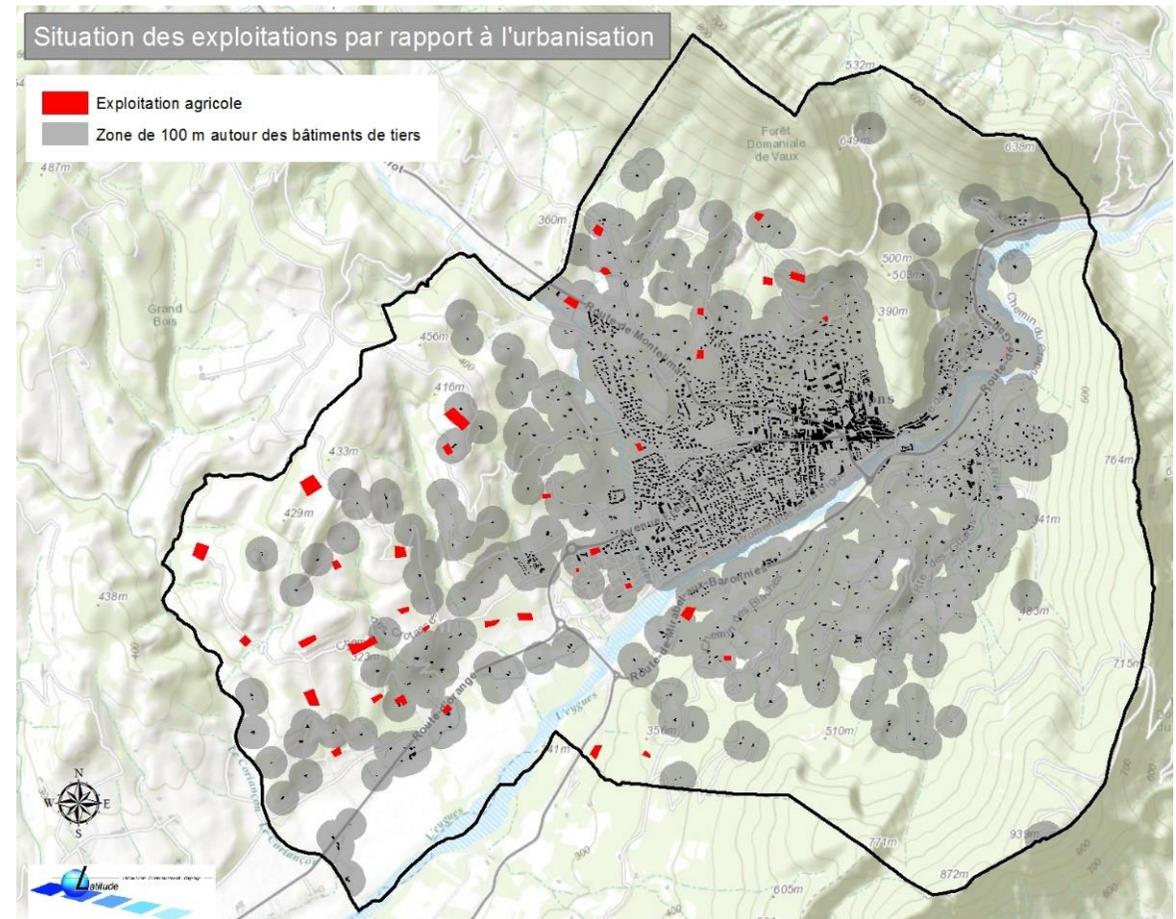
Les exploitants à titre exclusif sont largement majoritaires. Un exploitant est double-actif.

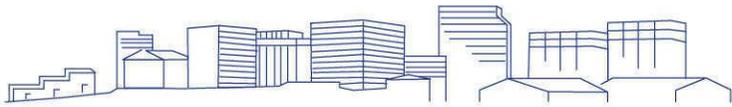
### 10.4.2 Répartition des sièges d'exploitation et du parcellaire

La répartition des sièges d'exploitation est globalement homogène sur l'ensemble du territoire avec tout de même une présence marquée dans les secteurs situés en rive droite de l'Eygues. En rive gauche, seulement 4 exploitations sont présentes (vers « les Blaches »). Cette situation est notamment liée à la présence de boisements et de pentes.

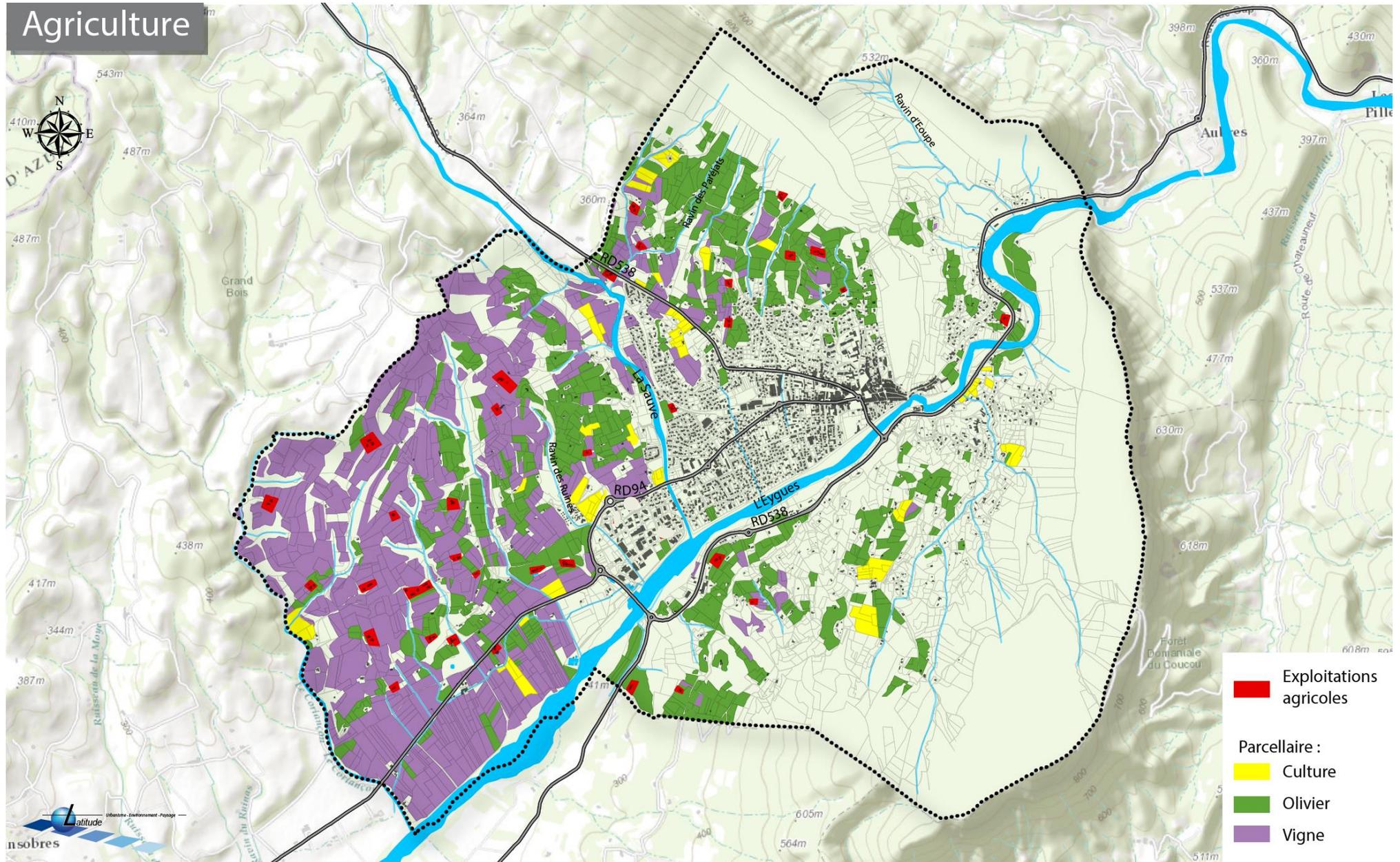
Près de la moitié des exploitations de la commune sont proches d'un tiers : 19 bâtiments sont situés à moins de 100 mètres d'un tiers.

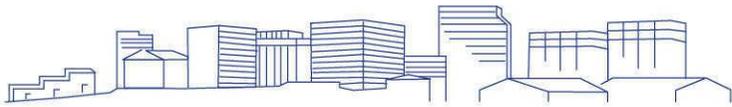
Concernant la structure du parcellaire, la grande majorité des exploitants estime leur parcellaire à la fois proche et bien regroupé autour de leur siège et bâtiments d'exploitation. Les infrastructures routières et l'habitat ne semble pas être un effet de coupure sur le parcellaire des exploitations.





# Agriculture

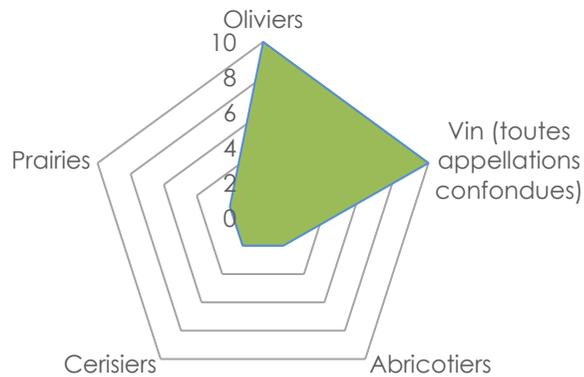




### 10.4.3 Les productions

Le graphique ci-contre permet de visualiser les types de productions présents sur les exploitations enquêtées. Celui-ci permet d'observer la prépondérance des activités liées à l'olivier et au vignoble.

Typologie des 16 exploitations enquêtées



D'autres productions sont aussi présentes et notamment celles liées à la production d'abricots et de cerises. Plusieurs exploitants agricoles ont indiqué préserver des prairies (temporaires ou permanentes).

### 10.4.4 Les surfaces

La surface agricole utilisée est 746 ha (Agreste, 2010).

D'après l'occupation des sols réalisée, la vigne plantée représente une surface de 384 ha et les parcelles d'oliviers représentent 249 ha (calcul SIG).

D'après les questionnaires obtenus, une grande partie des exploitants ayant leur siège d'exploitation sur la commune exploitent leurs terrains sur la commune et 130 ha de terrains sont exploités sur les communes environnantes.

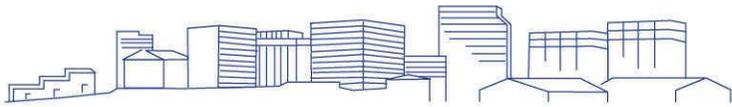
La SAU moyenne des exploitations (ayant répondu au questionnaire) est de 25 ha. Une exploitation utilise 160 ha de terrains sur la commune et à l'extérieur du territoire de Nyons.

### 10.4.5 Le faire-valoir

Sur le foncier agricole de la commune de Nyons valorisé par les exploitations enquêtées, on observe que près de la moitié des terres agricoles sont en propriété. Toutefois, le faire-valoir indirect (surface mise à disposition par les associés, fermage et métayage) représente des surfaces importantes.

### 10.4.6 L'emploi

En termes d'organisation du travail, un seul exploitant indique avoir recours à des salariés spécialisés dans le commerce. Une partie des exploitations fait appel à des travailleurs saisonniers. Les missions couvrent une période de quelques mois à quelques jours et diffèrent d'une exploitation à l'autre : en moyenne deux à trois semaines pour les oliviers et le vin et plusieurs mois pour la taille.



#### 10.4.7 Signe de qualité des exploitations et de diversification

12 opérateurs revendiquent le signe de l'agriculture biologique (le vignoble et les oliviers sont les productions concernées).

Deux exploitants ont diversifié leurs activités au sein de leur exploitation. Il s'agit principalement d'activités de transformation ou d'aire de camping.

#### 10.4.8 Les ICPE

Trois exploitations sont des installations classées pour la protection de l'environnement d'après les données du PAC. Elles n'ont pas pu être localisées.

##### **Rappel sur les installations classées pour la protection de l'environnement**

Certaines installations, publiques ou privées, pouvant entraîner des risques, nuisances ou pollutions, sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) conformément au décret d'application n°76-663 du 19 juillet 1976.

Les différentes activités concernées sont répertoriées au sein d'une nomenclature qui définit, en fonction de différents critères de classement, si les installations sont soumises simplement à déclaration ou au régime d'autorisation. Les installations particulièrement dangereuses peuvent également faire l'objet de servitudes d'utilité publiques.

#### 10.4.9 L'âge des exploitants et la pérennité des exploitations

L'âge moyen des exploitants enquêtés est de 49 ans. Parmi les exploitations ayant répondu au questionnaire, on dénombre :

- 3 exploitants de moins de 40 ans ;
- La classe d'âge la plus représentée est celle des 40 et 54 ans avec 8 exploitants ;
- 5 exploitants de plus de 55 ans dont un seul est exploitant individuel.

Parmi les 5 exploitants de plus de 55 ans :

- Structure individuelle : l'exploitant n'a pas étudié les possibilités de reprise de son exploitation
- Structure sociétaire : parmi les 4 exploitants, trois ont une succession assurée.

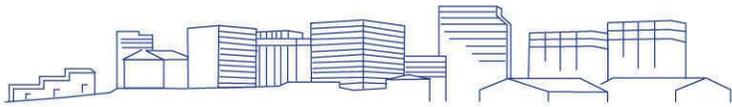
À noter, qu'un exploitant de moins de 40 ans va stopper son activité dans les trois prochaines années.

#### 10.4.10 Aire de lavage collective

Le lavage des matériels agricoles génère des eaux usées plus ou moins polluantes. Déversées telles quelles dans le milieu (fossé, parcelle en pente, égout, réseau d'eau pluviale, puisard...), elles peuvent être à l'origine d'accidents néfastes pour l'environnement.

Le questionnaire agricole a permis de connaître les attentes sur ce sujet. Sur l'ensemble des questionnaires, 6 exploitants ont émis un avis positif à une adhésion à une aire de lavage collective. Toutefois, deux questions se posent :

- La localisation d'une aire de lavage : en effet, pour beaucoup d'exploitants, une seule aire ne serait pas suffisante étant donnée la surface de la commune ;
- Les conditions d'adhésion (notamment le prix) sont source de réflexion pour plusieurs d'entre eux.



#### 10.4.11 L'activité touristique et la communication autour de l'agriculture

Le territoire de Nyons et plus largement est une entité touristique reconnue.

Plusieurs structures sont supports de l'animation de la ville.

- L'institut du monde de l'olivier (AFIDOL-IMO),
- Le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nyons et des Baronnies,
- La confrérie des Chevaliers de l'Oliver,
- PNR des Baronnies (actions de valorisation des produits locaux),
- Le musée de l'olivier,
- Les vieux moulins (visites),
- La cave coopérative,
- La scourtinerie.

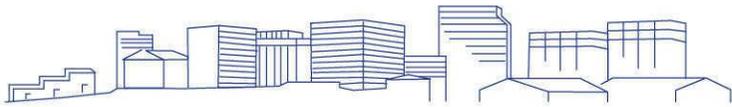
#### Les enjeux

Les atouts à valoriser

- La présence de 40 exploitations agricoles sur la commune ;
- Des productions emblématiques : olives, huile d'olive et vin ;
- Des filières de valorisation collective organisées,
- Des points d'appui forts : classement AOP, évènements touristiques, cave coopérative...
- L'organisation et la structuration de l'agriculture sur le territoire liées à l'implication des acteurs locaux ;
- Le développement de l'agro-tourisme ;

Les enjeux

- Conforter les assises foncières des exploitations agricoles ;
- Poursuivre l'accompagnement de la commercialisation de produits locaux et le lien avec la valorisation des circuits touristiques ;
- Contribuer à la valorisation de l'image des différentes productions de la commune.



## 11 Les enjeux du PLU et la réponse aux besoins

Les enjeux sont importants tant sur le plan des modes et localisations du développement que sur la qualité du cadre à construire et de la préservation des valeurs paysagères et naturelles présentes.

### Répondre aux besoins quantitatifs en logements

La commune de Nyons en raison de ses fonctions de centralité, de l'armature en équipements, services commerces et activités présentes, est en capacité de recevoir un développement démographique accru.

Le développement démographique s'est fortement ralenti ces dernières années. Ce ralentissement n'est pas lié à un manque d'attractivité de la commune, bien au contraire Nyons est une commune très attractive sur bien des plans.

Ce ralentissement pose la question des produits logements à développer et leur adaptation aux besoins.

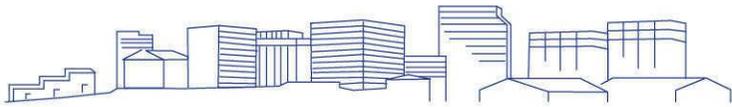
Le retour de la croissance démographique nécessite de renforcer la production de logements, avec une production d'environ 45 à 50 logements/an pour retrouver un rythme démographique proche de 0.6%, sans compter les logements à produire pour répondre à la demande qui se poursuit pour des résidences secondaires en neuf.

Cette production de logements peut passer par la reconquête des logements vacants, mais sur Nyons, le volume de logements vacants réellement mobilisable n'est pas significatif et l'absence de maîtrise des réhabilitations rend cette hypothèse aléatoire.

Le tissu urbanisé actuel apparaît insuffisant pour répondre au besoin de production :

- Les espaces en foncier nu intégrés dans l'espace urbain, sont disséminés, et ne permettent pas pour leur majorité d'envisager une opération de taille significative et d'organisation globale ; Même s'ils peuvent participer à la production de logements, l'absence de maîtrise publique et la petite taille des tènements rendent très aléatoire la construction de logements adaptés aux besoins.
- De nombreux espaces potentiels sont situés dans des secteurs pavillonnaires et peu aptes à la densification ;
- Le bâti historique compte tenu de ses qualités patrimoniales exceptionnelles, ne constitue pas un secteur de renouvellement par démolition/reconstruction/densification,
- Les secteurs potentiels de renouvellement urbain sont peu nombreux, non maîtrisés et non opérationnelles à court terme. Une étude EPORA a été menée en 2016, elle fait apparaître un tènement potentiellement mobilisable ce qui apparaît très marginal.

L'enjeu majeur du PLU est de développer un foncier opérationnel essentiellement dans la continuité de l'espace urbanisé, tout en évitant une surdensification inadaptée des tissus pavillonnaires bien constitués (source d'impacts importants sur le paysage, les voiries et les réseaux).



### La réponse qualitative : quels logements produire ?

La question se pose de la typologie et de la qualité de l'offre en logements à produire :

- Quels produits pour les primo-accédants, en matière d'habitat compact et mais aussi plus traditionnel (logement individualisé et familial nécessaires au maintien des ménages sur la commune), foncier abordable ?
- Quels produits dans le centre pour des personnes âgées et les jeunes en début de parcours résidentiel ou en formation ?
- Quel développement du secteur de la résidence secondaire, qui sur Nyons constitue un facteur de richesse ?
- Quelle qualité résidentielle, environnementale et énergétique correspondant aux aspirations actuelles ?

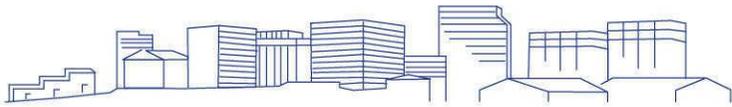
### Maintenir l'emploi local

La politique de développement des zones d'accueil développée depuis plusieurs années a permis de développer un tissu industriel, artisanal et des services malgré la position un peu éloignée de la vallée du Rhône et de ses grands axes de circulation. Le positionnement économique basé sur la valorisation des savoirs faire et des productions locales a permis à Nyons d'être le premier pôle d'emplois de la communauté de communes.

L'enjeu principal est de créer les conditions favorables au maintien et au développement de l'emploi local, en accompagnement du développement démographique et de conforter la polarité de Nyons dans le tissu économique (au-delà de l'échelle de la communauté de communes).

Et en conséquence quelles capacités, diversification et quelle requalification (urbaine, paysagère, accessibilité) pour les espaces d'accueil économiques ?

- La zone des Laurons dans les premières tranches est en partie ancienne, son enjeu se pose surtout en termes de requalification ;
- La zone du Grand Tilleul est en voie d'achèvement, une partie est réservée à la filière Extralians. Comment anticiper le développement économique dans la suite de la commercialisation de la zone ?
- Quelles capacités prévoir pour les évolutions des entreprises insérées dans le tissu urbain et qui ont des besoins de développement (moulins, brasserie...) ?
- Quelles perspectives d'évolution donner aux entreprises installées hors ZAE (route de Mirabel notamment) ?
- Quelles perspectives de développement pour les grands équipements structurants et plus particulièrement pour l'ATRIR ?



La valorisation du commerce du centre constitue aussi un enjeu important : comment créer des conditions favorables au maintien de la dynamique commerciale existante ? Cela implique la poursuite du travail sur la qualité des espaces publics, le renforcement des accessibilités depuis les quartiers d'habitat, de la lisibilité du centre, la maîtrise du développement commercial de périphérie.

L'économie touristique constitue une source d'emplois principale ayant de nombreuses implications dans les autres sphères économiques. L'enjeu se pose surtout en termes de renforcement et de diversification des capacités d'hébergements (notamment hôtellerie, hébergement de plein-air, camping-cars), des activités de loisirs, culturelles ou de tourisme en complément de l'agrotourisme bien développé. La plus grande lisibilité et la valorisation de « l'image PNR » peuvent aussi constituer un point à renforcer (renforcement des parcours et maillages tous types de randonnée, découverte pédagogique des espaces naturels très nombreux sur le territoire communal).

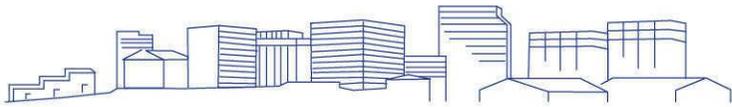
L'activité agricole constitue à Nyons un enjeu économique majeur. Cette activité fondée sur une forte qualité des productions, et une valorisation importante dans des filières collectives ou de vente directe, est à la base de l'attractivité de la commune. La préservation de la ressource agricole est un enjeu du PLU : quelle lisibilité donner à long terme, aux acteurs agricoles en matière de préservation de l'espace et des outils de production ? (L'avenir des oliveraies nombreuses dans l'espace urbain, les coteaux viticoles ...)

### L'organisation urbaine avec les secteurs de développement futurs

La localisation des secteurs de développement futurs est importante dans l'organisation de l'espace urbain en termes de connexions existantes ou possibles avec le centre et les espaces d'animation de la commune, de desserte par les différentes infrastructures. Ainsi le secteur de Salerand apparaît le plus porteur d'enjeux de développement parmi l'ensemble des secteurs potentiels de développement de la commune.

Les principaux enjeux urbains sont :

- Poursuivre les actions de requalification de la voirie et des circulations piétonnes dans un réseau de déplacements modes doux à l'échelle communale ;
- Requalifier les espaces publics dans ce tronçon de la berge de l'Eygues (stationnements, continuité du chemin piétonnier) ;
- Poursuivre le renforcement des liaisons entre les ZAE et le centre ;
- Encourager la densification des quelques espaces non bâtis situés dans le centre élargi (rues Catella, des cerisiers, av Paul Laurens notamment) ;
- Limiter l'extension urbaine sur les secteurs moins desservis, ou porteurs d'autres enjeux (paysagers, agricoles...) : et redimensionner le document d'urbanisme futur en fonction de ces enjeux.



### La qualité du cadre de vie

Nyons bénéficie d'une forte attractivité par la qualité de son cadre de vie qui tient à la présence de services et d'équipements structurants, et à la qualité patrimoniale de ses paysages, de son centre autant qu'à l'animation de la ville.

Les enjeux sont donc multiples.

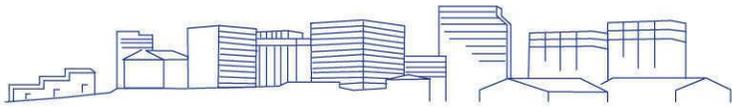
*En termes de services et d'équipements :*

- Le maintien du niveau d'équipements existant et de leur diversité,
- L'évolution de l'offre en fonction des évolutions démographiques futures : renforcement/relocalisation de certains équipements sportifs, foncier à réserver pour les activités hospitalières,

*En termes de paysage :*

- Quelles typicités paysagères préserver et valoriser ? Protection des grandes trames vertes paysagères : boisements des coteaux, haies structurantes de certains secteurs, ripisylves de l'Eygues et de la Sauve, préservation des oliveraies majeures présentes dans l'espace urbain ou situées à son contact en écrin ?
- L'identité spécifique des maisons patrimoniales et leurs parcs en entrée de ville est-elle protégée (en particulier sur l'axe Mistral, Paul Laurens) ?
- Quelles limites paysagères pour l'enveloppe urbaine et plus particulièrement celle aux abords des entrées de ville : quel paysage donne-t-on à voir :
  - Depuis la route de Montélimar en arrivant vers Salerland,
  - Depuis l'avenue Mistral au niveau des Tuilières ?
  - Sur l'ensemble de l'axe de la RD94 ?

- Et comment traiter les transitions entre paysage périurbain et paysage agricole pour éviter les phénomènes de dilutions urbaines qui s'amorcent le long de certaines voiries où les urbanisations montent sur les coteaux (Essaillon, la Mochatte, Les Clots...)?
- Quel paysage construire dans les secteurs de développement alliant optimisation de la consommation foncière et maintien des espaces de nature de proximité ?
- Comment renforcer la cohérence urbaine et paysagère des secteurs pavillonnaires en favorisant leur investissement sans surdensification et en cohérence avec les capacités des réseaux et des voies (Essaillon, la Mochatte, Les Clots...)?



### **La valorisation des valeurs écologiques et la prise en compte des risques**

La commune de Nyons bénéficie d'espaces naturels à fort intérêt écologique à proximité immédiate des espaces urbanisés, en particulier avec le site de l'Eygues et des crêts et versants boisés.

Deux grands types d'enjeux se posent :

- Le niveau de protection des fonctionnalités écologiques pour les grandes trames vertes des boisements des coteaux et grandes trames vertes et bleues des vallées de l'Eygues, de la Sauve (au rôle majeur), des drayes et ravins (au rôle de petits corridors secondaires) à inscrire dans le PLU ;
- La valorisation touristique, patrimoniale qui peut être donnée à ces espaces, renforçant l'aspect attractif de la commune,
- Le renforcement de la nature ordinaire de proximité dans l'espace urbain : quelles exigences en la matière pour les nouveaux aménagements et nouvelles constructions ?
- Quelle gestion des ruissellements, de l'imperméabilisation des sols dans un contexte de risque d'inondation, et de ruissellement pluvial important ?

La cartographie suivante établit une synthèse des enjeux du PLU à l'échelle communale en complément des cartographies établies de façon thématique dans les différentes parties du diagnostic.

# Synthèse des enjeux

## Enjeux Agricoles et environnementaux

Intégrer le risque d'inondation dans les projets de développement

- ★ Faciliter l'évolution des structures agricoles
- Préserv. les principaux réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques majeurs
- Préserv. le potentiel de production majeur (vignes et oliviers)

## Enjeux paysagers et patrimoniaux

- Préservation du caractère patrimonial du paysage des oliveraies au contact de l'urbanisation
- ➔ Préservation des fonctionnements hydrauliques et valorisation des continuités paysagères des drayes et ravins
- Préserv. et valoriser la place du Dr Bourdongle (site inscrit)

## Enjeux économiques

- 1 Faciliter la requalification et la densification de la zone des Laurons
- 2 Prévoir des capacités de développement suite à l'achèvement de la zone Grand Tilleul
- 3 Faciliter les évolutions et le confortement des activités économique de la RD 538
- 4 Conforter l'accueil du site élargi de la cave coopérative
- 5 Poursuivre la valorisation et le confortement des commerces de centralité

## Enjeux urbains

- Hiérarchiser les principaux sites potentiels de développement urbain
- Favoriser l'optimisation du foncier en tenant compte des sensibilités paysagères patrimoniales et des contraintes des réseaux
- ➔ Préciser la limite de l'enveloppe urbaine et traiter les transitions paysagères

